



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 1

Etude du positionnement stratégique de la branche emballage

Partie Diagnostic

REALISÉ PAR

Jean-Louis Corbiau, Chef de mission, Consultant International, et par

Amath Ba, Moussa Doudou Haïdara et Ndeye Soukeye Ndiaye,
Consultants Internationaux

Le présent rapport est strictement confidentiel et ne peut être remis qu'aux fonctionnaires de l'ONUDI habilités à cet effet.

REALISATION DE LA MISSION
Du 15/09/2008 au 15/01/2009

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 2

1 Résumé

L'industrie de l'emballage dans la zone UEMOA est un déterminant crucial de compétitivité de plusieurs activités économiques portées par un tissu de PME consistant, notamment, dans la transformation et valorisation des produits agricoles et de la pêche. Le secteur agroalimentaire est particulièrement concerné par cette problématique, tant au niveau des grandes industries que des groupements de petites entreprises émergentes dans la transformation des produits agricoles locaux. Cette étude analyse le secteur de l'emballage et détermine son positionnement stratégique dans les pays de l'UEMOA.

Des recherches approfondies ainsi que des contacts avec les principaux acteurs du secteur concerné dans les huit pays de l'UEMOA et en Europe nous permettent de dresser un panorama de la situation dans ces deux zones géographiques respectives. Une attention particulière a été accordée au contexte spécifique de l'industrie agro-alimentaire, utilisateur important d'emballages, tandis que nous nous sommes attachés à fournir une description complète de la situation et des tendances observées en Europe, incluant notamment les situations connexes au conditionnement des produits.

L'industrie productrice d'emballages en verre et en bois est absente de l'univers UEMOA, tandis qu'un seul acteur est présent pour les emballages métalliques (2 filiales du groupe leader mondial CROWN Cork, l'une en Côte d'Ivoire et l'autre au Sénégal). Pour les emballages cartons, les acteurs sont peu nombreux dans l'UEMOA : Armel au Bénin, le groupe Rossman en Côte d'Ivoire (Sonaco) et au Burkina (Sonaceb), Embaci toujours en Côte d'Ivoire, et La Rochette au Sénégal. Pour les emballages plastiques, les acteurs sont nombreux dans l'UEMOA et l'offre est largement diversifiée. Notons ici que le groupe Industrial Products Services, du réseau Aga Khan, est largement représentée dans l'UEMOA au niveau des emballages plastiques, notamment avec Fasoplast au Burkina, Sisep et Filtisac en Côte d'Ivoire, Embalmali au Mali et Fumoa et Cofisac au Sénégal.

L'étude présente ensuite les résultats de l'analyse comparative entre les pays de l'UEMOA et les pays européens tant au niveau technique qu'économique. Les principaux écarts se situent aux niveaux suivants :

- 1 coût des emballages : les faibles quantités d'emballages commandées d'une part et les situations à tendance monopolistique d'autre part ne permettent pas de bénéficier de prix intéressants pour les entreprises de l'UEMOA
- 2 un manque de disponibilité d'emballages adéquats dans nombre de pays de l'UEMOA
- 3 une absence de réglementations ou réglementations non suivies en matière de traçabilité et sécurité alimentaire
- 4 absence de recherche et développement en matière de design et marketing du packaging

Les solutions préconisées pour l'ensemble du secteur se déclinent comme suit :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 3

Difficultés d'intégration	Solutions préconisées
Entre les pays producteurs et les pays importateurs d'emballages	Favoriser les joint-ventures entre opérateurs des pays et la complémentarité entre zones agricoles et zones industrielles productrices d'emballages
Des réglementations des différents pays relatives à la libre circulation des marchandises	Engager des campagnes de sensibilisation des services de l'Etat pour faciliter les échanges commerciaux, avec des indicateurs de performance (délai de satisfaction, nombre et durée des contrôles etc...)
Des politiques de santé publique et de protection des consommateurs	Mise en place d'une réglementation communautaire sur les risques alimentaires et les bonnes pratiques de protection de l'environnement
Des carences d'organisation	Mettre sur pied un centre technique de l'agro-alimentaire qui aura comme mission d'assister les petites et moyennes entreprises de ce secteur à améliorer leurs performances, en matière de recherche de partenariats au sein de l'UEMOA (voir mesure 1), en matière d'amélioration des Bonnes Pratiques de Fabrication et des Bonnes Pratiques d'hygiène, d'implémentation de systèmes HACCP, en matière de développement de produits, de choix d'emballages, en matière de systèmes de traçabilité, en matière de systèmes d'identification dont le code à barres, en matière d'achats groupés (centrale d'achat), ...
Des modalités d'application des règles du marché unifié UEMOA, avec le TEC et la TVA, avec l'introduction d'un taux préférentiel pour 10 produits stratégiques par pays membre	Développer l'information économique sous régionale, mettre en place un environnement des affaires attrayant avec un système de notation qui récompenserait les pays les plus proactifs par un accès facilité aux programmes d'appui des bailleurs
Des stratégies de lutte contre la contrebande et les méfaits de l'économie informelle	Accélérer l'informatisation des fichiers fiscaux, douaniers, favoriser la formalisation des entreprises de biens et services par des incitations fiscales au démarrage (amnistie fiscale limitée dans le temps pour les nouveaux arrivants ?)
De politiques de valorisation industrielle qui permettraient de conquérir des marchés à l'export	Favoriser les accréditations pour les laboratoires d'analyse à l'export (pêche et agriculture), action volontariste soutenue par le secteur bancaire, les partenaires au développement et les fonds de garantie pour inciter à la création de joint-ventures entre opérateurs de pays complémentaires

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 4

2 Table des matières

1	RESUME	2
2	TABLE DES MATIERES	4
3	PREAMBULE	7
3.1	Contexte général de l'étude	7
3.2	Contexte sectoriel de l'étude	7
3.3	Segments d'intérêt	8
3.4	Légitimité de la démarche	9
4	METHODOLOGIE	12
5	ETUDE DE LA SITUATION DE L'EMBALLAGE DANS LA ZONE UEMOA	14
5.1	Données macro-économiques de la zone UEMOA	14
5.1.1.	Objectifs de l'UEMOA	14
5.1.2.	Présentation synthétique de l'économie des pays membres de l'UEMOA	21
5.2	Acteurs du secteur de l'emballage en zone UEMOA	42
5.2.1.	BENIN	42
5.2.2.	BURKINA FASO	44
5.2.3.	COTE D'IVOIRE	46
5.2.4.	GUINEE BISSAU	49
5.2.5.	MALI	51
5.2.6.	NIGER	55
5.2.7.	SENEGAL	56
5.2.8.	TOGO	66
5.3	Entreprises spécifiques visitées	69
5.3.1	Utilisateurs d'emballages	69
5.3.2	Producteurs d'emballages	118
6.	ETUDE SYNTHETIQUE DE LA BRANCHE A L'ECHELLE INTERNATIONALE	148
6.1.	Situation en Europe	148
6.1.1.	Le marché européen	148
6.1.2.	Les matériaux d'emballage	155
6.1.3.	L'étiquetage	162
6.1.4.	Le couple produit-emballage	164
6.1.5.	La mini-dose en Europe	194
6.1.6.	Situations connexes	197

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 5

6.1.7. Tendances en Europe	205
6.2. Analyse Forces et Faiblesses - Opportunités et Menaces	213
6.3. Benchmarking	215
6.3.1. Aspects techniques	216
6.3.2. Aspects économiques	237
7. DIAGNOSTIC GENERAL DE LA BRANCHE EMBALLAGE DANS L'UEMOA	244
7.1. Les indicateurs de croissance	244
7.2. Les échanges commerciaux entre les états membres	245
7.3. Le secteur informel	247
7.4. L'information économique sectorielle	247
7.5. Le secteur privé sous régional	248
7.6. Les entreprises fabricantes d'emballages	248
7.7. Opportunité de relance des filières traditionnelles	249
7.8. Les programmes de renforcement de capacité du secteur privé	250
7.9. La compétitivité des entreprises	251
7.10. Enjeux de la mondialisation (APE - OMC)	253
7.11. Réglementation régionale	253
7.12. Diagnostic de type court d'un échantillonnage d'entreprises	254
7.12.1. Industries productrices d'emballage	256
7.12.2. Entreprises utilisatrices d'emballages	267
7.13. Analyse des problèmes majeurs qui se posent au développement du secteur de l'emballage	280
7.14. Mesures à prendre dans le court et moyen terme	283
LISTE DES SOURCES	286
ANNEXES	289
ANNEXE 1 : Règles communautaires en matière d'étiquetage des denrées alimentaires	289
ANNEXE 2 : Particularités de l'emballage des fruits et légumes	299
ANNEXE 3 : Emballages et environnement	315

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 6

ANNEXE 4 : Les bioplastiques	325
ANNEXE 5 : Aspects législatifs	328
ANNEXE 6 : Etat des marché de l'emballage en France	341

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 7

3 PREAMBULE

3.1 *Contexte général de l'étude*

Les pays de l'UEMOA font face à un environnement international marqué par la libéralisation totale des marchés mondiaux et l'érosion des préférences commerciales. L'ensemble du tissu économique et particulièrement industriel de l'UEMOA doit rapidement s'ajuster à cette nouvelle donne.

Après l'élaboration de la politique industrielle commune et la mise en œuvre du programme qualité UEMOA, le programme sous-régional de restructuration et de mise à niveau constitue un nouveau segment du développement de la stratégie industrielle des pays de l'UEMOA, en partenariat avec l'ONUDI. Le programme pilote préparé par l'ONUDI, en étroite collaboration avec l'UEMOA et ses Etats membres, a pour ambition d'aider les pays de l'UEMOA à s'insérer harmonieusement et graduellement dans l'économie mondiale, d'accroître la production, l'offre et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'attirer les investissements.

Ce programme s'appuie sur les expériences de restructuration et de mise à niveau conduites par l'ONUDI dans plusieurs pays africains (Tunisie, Algérie, Maroc, Egypte et Sénégal). Néanmoins, il a été bâti en tenant compte des priorités et des spécificités des pays de l'UEMOA, ainsi que des programmes en cours de réalisation dans ces pays. Le programme s'appuie sur 5 composantes :

Composante I : Renforcement des capacités institutionnelles sous-régionales et nationales en matière de restructuration et de mise à niveau ;

Composante II : Appui à la conception et mise en place de mécanismes de financement et de restructuration et de mise à niveau, au plan sous-régional, puis national ;

Composante III : Création et/ou renforcement des capacités des centres techniques agroalimentaires ;

Composante IV : Programme pilote d'appui pour la restructuration des entreprises agroalimentaires (60 entreprises) ;

Composante V : Programme pilote d'appui pour la mise à niveau et l'amélioration de la compétitivité de 60 entreprises agroalimentaires.

Outre les activités d'appui direct aux entreprises et aux institutions d'appui, le programme a besoin de réaliser des activités à caractère transversal dont la réalisation d'études de positionnement sectorielles stratégiques en vue d'apporter tout l'éclairage et la visibilité requise aux acteurs du tissu économique sur l'environnement des entreprises et l'urgence de réaliser les actions de mise à niveau planifiées dans le cadre du PRMN.

3.2 *Contexte sectoriel de l'étude*

L'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest en général, et des pays de l'UEMOA en particulier, est basée sur l'agriculture. Celle-ci contribue de manière significative au PNB, fournit des emplois à près de 70-80% des populations locales et contribue pour une large part aux revenus d'exportation.

D'après les études entreprises et celles en cours sur le positionnement stratégique de certaines filières prioritaires, il existe bel et bien des potentiels de développement réels dans certains secteurs où les pays

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 8

de l'UEMOA possèdent des avantages comparatifs/compétitifs avérés sur les marchés nationaux, régionaux et à l'export. Cependant, les unités agro-industrielles de la sous-région qui tentent bien que mal de valoriser les produits de ces secteurs sont confrontées à plusieurs contraintes, dont l'emballage.

Cela est particulièrement sensible dans le domaine de l'agroalimentaire où l'emballage, tout en développant l'aspect attractivité du produit, est devenu une véritable carte où se décline toute l'identité du produit pour répondre aux exigences d'information du consommateur (origine/traçabilité, composition, mode de conservation et durabilité, utilisation, etc...).

A ce titre, l'industrie de l'emballage dans la zone UEMOA est un déterminant crucial de compétitivité de plusieurs activités économiques portées par un tissu de PME consistant, notamment, dans la transformation et valorisation des produits agricoles et de la pêche. Le secteur agroalimentaire est particulièrement concerné par cette problématique, tant au niveau des grandes industries que des groupements de petites entreprises émergentes dans la transformation des produits agricoles locaux. Cette étude se propose d'analyser le secteur de l'emballage et de déterminer son positionnement stratégique dans les pays de l'UEMOA. Elle couvrira le secteur de l'agroalimentaire et se limitera aux emballages métalliques, en carton, papiers, plastiques, verre et les complexes.

3.3 Segments d'intérêt

Considérant que les objectifs de développement des pays de l'UEMOA visent à :

- Développer la transformation des matières premières au sein de l'espace national et régional afin d'y maintenir la valeur ajoutée créée,
- Dynamiser les échanges commerciaux intra régionaux en mettant à profit la zone de libre échange, tant pour la vente d'emballages en substitution des importations hors UEMOA que pour la vente de biens de consommation,
- Renforcer le potentiel de développement des exportations en mettant à niveau les filières porteuses (poisson, céréales, fruits, légumes, artisanat),

il apparaît, après concertation avec les acteurs de ces filières, que les segments d'intérêt de la présente étude ne devraient pas se limiter aux produits actuellement dominants sur leur marché intérieur et sur l'exportation vers les pays développés, mais nous devrions aussi considérer le potentiel de croissance des créneaux d'avenir suivants :

1-Commercialisation transfrontalière et distribution en l'état de produits de base (produits agricoles, d'élevage et de pêche) ou de produits manufacturés destinés au marché populaire pour une consommation de masse sans autre transformation industrielle. La promotion de ces produits devra intégrer des préoccupations d'hygiène et sécurité alimentaire à l'échelle communautaire : légumes, fruits, viande, poisson, laitages, karité, manioc, igname, huile de palme, savon, détergents, piles etc...

2-Commercialisation de produits du crû destinés à une transformation industrielle sur place ou dans un autre pays de l'espace UEMOA, en vue d'une distribution dans les circuits commerciaux formels de la sous région ou à l'exportation. Ces initiatives pourraient donner lieu à des joint-ventures entre

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 9

opérateurs économiques des pays concernés et, dans un deuxième temps, favoriser un début de transformation sur le lieu de production, qui favoriserait l'émergence des zones agricoles actuellement sous exploitées ;

<i>Produits transformés à valeur ajoutée</i>							
Bénin	Coton	Ananas	Karité				
Burkina Faso	Coton	Mil	Karité				
Côte Ivoire	Ananas	Bananes	Fruits	Jus fruits	Manioc	Savon	Détergents
Guinée Bissau	Poisson	Légumes	Fruits	Huile palme			
Mali	Coton	Mil	Karité				
Niger	Coton	Mil					
Sénégal	Poisson	Laitages	Légumes	Fruits	Savons	Détergents	chimique
Togo	Ananas	Coton					

3-Commercialisation de produits de spéculation, et destinés à équilibrer la balance commerciale par des ventes dans l'UEMOA et à l'international. Approche filière et appui de partenaires au développement recommandés :

<i>Produits d'exportation à forte valeur ajoutée</i>							
Bénin	Ananas	Poisson	Huile palme				
Burkina Faso	Coton	Mil	Sorgho	Karité			
Côte Ivoire	Banane	Ananas	Café	Hévéa	Cajou	Poisson	Jus fruits
Guinée Bissau	Poisson	Cajou	Fruits	Huile palme			
Mali	Coton	Mil	Céréales	Karité			
Niger	Coton	Mil	Céréales				
Sénégal	Haricots	Tomates	Melons	Mangues	Huile palme	Jus fruits	
Togo	Coton	Cacao	Huile palme				

3.4 Légitimité de la démarche

L'étude sur le positionnement stratégique de l'emballage dans l'UEMOA intervient dans un contexte marqué par une convergence de contraintes :

- La crise financière internationale*, qui ne manquera pas d'affecter les économies de la sous région, notamment par la réduction de l'aide publique au développement, des flux financiers assurés par les travailleurs immigrés, et une baisse généralisée des flux d'affaires et des crédits bancaires,
- Les échéances des négociations sur les APE* reportées à juillet 2009, sous réserve que les études d'impact dans les pays de la CEDEAO aient abouti à des résultats concluants,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 10

-Les impératifs de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des textes réglementaires régissant les échanges commerciaux;

Autant d'évènements qui imposent une nouvelle vision de l'économie internationale, reposant sur une approche concertée du développement.

Désormais, il devient urgent que les pays de l'UEMOA accélèrent la marche vers l'intégration, par le développement des échanges intra régionaux, par l'élaboration de stratégies communes de résistance à la concurrence internationale qui, en plus de leur barrer l'accès aux marchés internationaux, se prépare à investir massivement leur marché intérieur, sonnante le glas de leurs industries et entreprises de services.

L'heure est donc à la restructuration du tissu économique mais également des approches de production et de commercialisation, ce qui confirme le principe selon lequel toute crise renferme autant de facteurs de risques que d'opportunités.

La prise de conscience des autorités politiques des pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO des enjeux des APE a permis de préparer les administrations et les populations au choc de la crise économique mondiale, ce qui facilite la gestion de questions transversales comme celle de l'emballage.

En effet, la fonction emballage se décline dans l'espace UEMOA selon trois grandes orientations :

L'emballage de produits destinés à l'exportation : les contraintes techniques sont fixées par le marché international selon des procédures d'agrément relevant de la sécurité alimentaire et de certifications auxquelles les entreprises accèdent grâce à des politiques de renforcement de capacités mises en place après la dévaluation du F CFA de 1994, et appuyées par les partenaires au développement comme le Programme de Mise à Niveau ;

L'emballage de produits destinés au marché structuré national : il bénéficie du savoir-faire des industriels implantés dans le pays ou la sous région et tend à se rapprocher des critères de qualité des produits à l'exportation, pour autant que la concurrence ou la réglementation l'y incite. C'est dans ce segment que se situe la plus grande marge de progression de l'emballage comme outil de valorisation d'un produit manufacturé, dans ses fonctions de base auprès des consommateurs : conservation, protection, transport, manutention, promotion et information ; nous y trouvons tous les produits alimentaires, chimiques, d'entretien ou d'équipement vendus dans la grande distribution sous emballages sécurisés ;

L'emballage de produits destinés au marché populaire à faibles revenus : produits de première nécessité et de consommation de base, marchandises à faible valeur ajoutée conditionnées en vrac, en dépit des règles de sécurité alimentaire : il s'agit essentiellement de produits alimentaires du cru : fruits et légumes, viandes, poissons, produits laitiers transportés sans conditionnement, ou de produits industriels achetés en gros conditionnements à meilleur prix, puis reconditionnés en micro dosage artisanal : produits d'entretien ménager ou corporel, savon en barre, en poudre ou liquide, cigarettes, piles, vêtements ou produits d'équipement

Les canaux de commercialisation de cette catégorie de produits sont en général sous le contrôle de communautés commerçantes décentralisées sur plusieurs états telles que les Mourides du Sénégal, les Dioulas de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ou les Peuls Fouta de Guinée qui, à travers les ramifications qu'ils entretiennent dans les principales capitales, ont résolument pris de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 11

l'avance dans l'intégration commerciale.

Dans ce type d'activité « low cost », l'emballage est réduit à sa plus simple fonction : le transport. De ce fait, la conservation et la sécurité alimentaire ne sont pas préservées et en raison de la mobilité de ces produits qui passent régulièrement les frontières des états, le risque de propagation de mauvaises pratiques et de maladies infectieuses se concrétise malheureusement souvent, à travers les épidémies de choléra, l'hépatite virale et la fièvre typhoïde.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 12

4 METHODOLOGIE

La présente étude est le prolongement d'une étude similaire commanditée par l'ONUDI en 2005 pour le marché sénégalais et exécutée par la même équipe de consultants.

Elle avait été validée par l'ensemble des acteurs : pouvoirs publics, secteur privé et partenaires au développement lors d'un séminaire tenu à Dakar en mai 2006, et tient lieu de référence nationale.

Dans le cadre de la présente mission UEMOA et par souci de cohérence, l'objectif recherché était de partir du document de base, de consolider ses acquis en actualisant les informations quantitatives et qualitatives, d'identifier les évolutions du secteur au Sénégal dans le but d'évaluer les progrès accomplis depuis 2006, d'étendre l'analyse aux huit pays de l'UEMOA et de proposer les axes de développement au regard des exigences de compétitivité liées aux prochaines échéances du commerce international (APE – OMC).

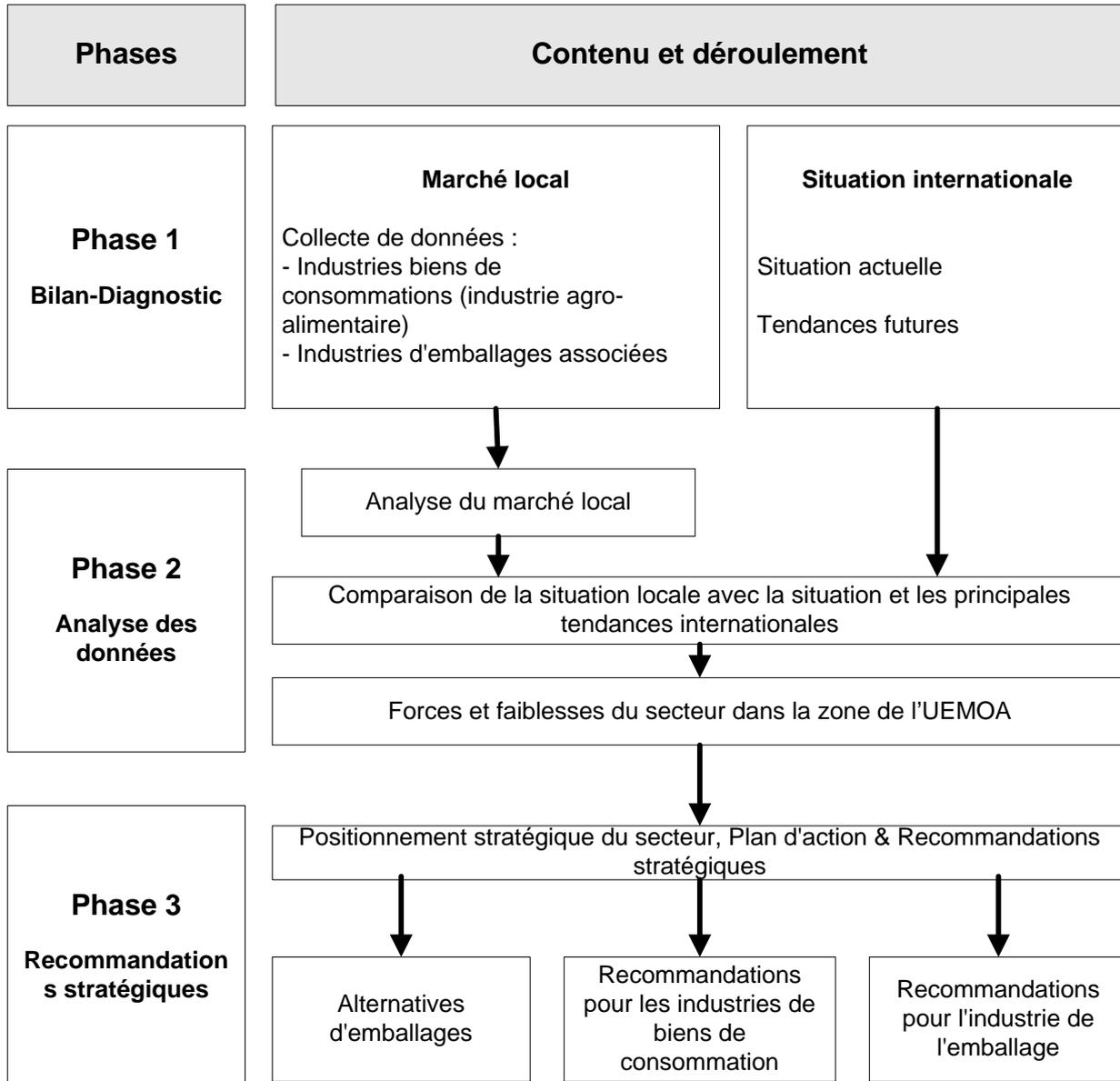
Quatre consultants se sont partagés le travail, travail réalisé d'une part par étude documentaire et d'autre part par rencontres sur le terrain, dans les huit pays de l'UEMOA et en Europe, avec les acteurs du secteur de l'emballage, à savoir :

- les utilisateurs d'emballages, en priorité ceux du secteur agro-alimentaire
- les producteurs d'emballages
- les acteurs institutionnels publics
- les acteurs des associations professionnels

Le présent rapport se rapporte aux deux premières phases de l'étude :

Phase 1 – Bilan – Diagnostic

Phase 2 – Analyse des données dont l'analyse du marché local, la comparaison entre la situation locale et la situation et les tendances internationales et l'énoncé des forces et faiblesses du secteur dans la zone UEMOA.



	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 14

5 ETUDE DE LA SITUATION DE L'EMBALLAGE DANS LA ZONE UEMOA

5.1 Données macro-économiques de la zone UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée par le Traité signé à Dakar le 10 janvier 1994 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le F CFA.

Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le Traité est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par les États membres. Le 02 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue le 8ème État membre de l'Union.

5.1.1. Objectifs de l'UEMOA

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé,
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale,
- Créer entre Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale
- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication
- Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Tableau 1 L'UEMOA en bref

UEMOA	Superficie (km ²)	Population (hab)	Taux de croissance démographique (%)	PIB nominal (milliards F CFA)	PIB réel (milliards F CFA)	Taux de croissance / PIB réel (%)	Taux d'inflation / an (%)
Total UEMOA	3 509 600	82 360 000	2,6	25 863	20 288	3,1	2,3

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 15

Source : Commission de l'UEMOA

Les huit (8) pays de l'UEMOA réalisent un produit intérieur brut (PIB) de 25 863 milliards de dollars U.S pour une population de 82 millions d'habitants.

Ces pays couvrent une superficie totale de 3,510 millions km².

En termes de contribution des pays à la formation du PIB de l'Union, la Côte d'Ivoire y participe le plus avec 42 %, suivie du Sénégal avec 17 %, puis du Mali avec 10 %, du Burkina Faso avec 9 %, du Bénin avec 8 %, du Niger avec 7 %, du Togo avec 6 % et de la Guinée Bissau avec 1 %.

En termes de population, la Côte d'Ivoire est le pays le plus peuplé avec 23 % de la population de l'Union, suivie du Burkina Faso avec 17 %, puis du Mali avec 14 %, du Sénégal avec 13 %, du Bénin avec 9 %, du Togo avec 6 % et enfin de la Guinée Bissau avec 2 %.

Quinze ans après sa création, l'UEMOA peut se féliciter d'avoir engagé de grandes réformes structurelles en vue d'assurer son intégration économique :

- Entrée en vigueur du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) et de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de l'UEMOA (IHPC)
- Création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
- Mise en place de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) à Abidjan
- Fixation à 30% du taux maximum des droits de douane dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC)
- Entrée en vigueur de la réduction des droits de douane applicables aux produits industriels agréés de l'Union, qui passe de 60 à 80 %
- Fixation à 30% du taux maximum des droits de douane dans le cadre du TEC, hors redevance statistique
- Adoption de la Politique Industrielle Commune
- Adoption du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA
- Adoption de la Politique Industrielle Commune
- Adoption du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA
- Libre circulation en franchise totale des droits et taxes d'entrée, pour les produits de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et les produits industriels originaires agréés
- Entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) : plafonnement à 22% des droits d'entrée
- Adoption du Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA
- Adoption du document portant réforme des marchés publics des Etats membres de l'UEMOA
- Adoption de la Politique Minière Commune
- Adoption du Protocole Additionnel N° III instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA
- Adoption de la Politique Agricole de l'Union
- Adoption de la Politique Énergétique Commune
- Adoption de l'Acte Additionnel relatif à la Promotion de l'Artisanat au sein de l'UEMOA
- Adoption de la législation communautaire de la Concurrence
- Adoption d'un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA
- Adoption du Programme Communautaire d'Aménagement du Territoire (PCAT)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 16

- Adoption du Programme Economique Régional (PER) 2004-2008
- Table ronde des bailleurs de fonds sur le Programme Economique Régional à Dakar

Coopération :

Parallèlement, l'UEMOA a développé une coopération très fructueuse avec l'Union européenne. Ainsi une Convention de financement d'environ neuf milliards cinq cent millions (9 500 000 000) de F CFA, signée le 14 novembre 1996, a été exécutée jusqu'à la fin de l'année 1999, dans le cadre du Programme d'Appui Régional à l'Intégration, PARI 1.

Une nouvelle Convention de financement, d'un montant global d'environ cinquante deux milliards cinq cent millions (52 500 000 000) de F CFA, a été signée le 24 mars 2000. Cette convention, dénommée PARI 2, comporte deux volets ;

- Le premier, d'un montant d'environ quarante deux milliards sept cent millions (42 700 000 000) de F CFA, est un appui aux Institutions de l'Union et aux Etats membres ;
- Le second volet, d'un montant de dix milliards (10 000 000 000) de FCFA, est un appui au développement et à l'insertion du secteur privé dans le processus de l'intégration.

L'UEMOA a développé une coopération active avec :

- La Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS),
- La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), avec laquelle elle gère le site IZF.net dans le cadre de la promotion des investissements dans la Zone Franc,
- L'Organisation Commune de Coopération contre les Grandes Endémies (OCCGE),
- L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA),
- L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA),
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ,
- La Commission Économique des Nations Unies pour la l'Afrique (CEA).

Elle vient de renforcer sa coopération avec :

- L'Organisation de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),
- La Banque Islamique de Développement (BID),
- Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA),
- L'Organisation Internationale de la Francophonie,
- La Banque Mondiale,
- Le Fonds Monétaire International.

L'UEMOA a renforcé sa coopération, sur le plan bilatéral, avec :

- Les Etats Unis d'Amérique, à travers la signature d'un Accord sur le développement du Commerce et des Investissements,
- La France, grâce à la signature d'une convention de financement dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP).

Aujourd'hui, l'espace UEMOA présente le profil d'une économie stabilisée, dont les fondamentaux sont bien maîtrisés. Le spectre d'une nouvelle dévaluation semble s'être éloigné. Reste le problème récurrent

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 17

de la lutte contre la pauvreté et la précarité, qui concerne plus de la moitié de la population de l'espace communautaire. La totalité des pays de l'Union est éligible aux avantages des PMA (Pays Moins Avancés) ou des PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

Appui au développement :

La Commission de l'UEMOA assure son leadership dans la réflexion stratégique sur les axes de développement. C'est ainsi qu'elle intervient en première ligne dans les négociations sur les APE, avec la CEDEAO, mais également sur des thèmes transversaux tels que le rôle de l'emballage dans la valorisation des produits industriels, objet de la présente étude dont la restitution sera faite à Ouagadougou.

C'est un signal fort pour la motivation des acteurs de ce secteur stratégique.

L'UEMOA est aussi l'initiatrice du système Qualité de l'UEMOA, qui est l'une des composantes les plus importantes de la Politique Industrielle Commune.

En effet, dans le contexte de libéralisation du commerce mondial, les pays de l'UEMOA non seulement subissent une concurrence acharnée face aux tarifs commerciaux de plus en plus faibles, mais également éprouvent des difficultés à assurer des exportations conformes aux normes internationales.

Les objectifs du programme sont donc de faciliter la participation des pays de l'UEMOA au commerce régional et international.

Le programme entend réaliser cet objectif grâce à :

- La mise en place d'un système régional d'accréditation et de certification ; elle permettra la mise à niveau des laboratoires, en vue d'une accréditation internationalement reconnue;
- Le renforcement et l'harmonisation des organismes de normalisation existants : il s'agira, entre autres, de créer un centre de documentation régional doté d'une base de données sur les normes et les réglementations techniques, de développer les organismes nationaux de normalisation et de coordonner leurs activités;
- La promotion de la qualité dans les entreprises : des centres techniques régionaux seront mis en place afin d'aider les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits; un Prix UEMOA de la Qualité sera institué afin d'encourager le développement d'une culture de la qualité avec un accent particulier sur la protection des consommateurs.

Le projet Programme Qualité de l'UEMOA a été officiellement lancé le 17 septembre 2001 à Vienne. Ce fut l'occasion de réitérer l'importance cruciale de ce programme dans le développement du commerce régional grâce à l'harmonisation des normes et des réglementations techniques dans la région.

Dans le même temps, l'accréditation internationale des laboratoires nationaux facilitera l'accès des exportations aux marchés d'Europe et du reste du monde.

Un tel renforcement du commerce est essentiel pour le développement économique de la région.



Tableau 2 Principaux indicateurs économiques de l'UEMOA

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population en millions d'habitants							
BENIN	6,8	6,8	7,0	7,2	7,4	7,6	7,8
BURKINA FASO	11,8	11,9	12,5	12,8	13,1	13,4	13,7
COTE D'IVOIRE	16,5	17,0	17,8	18,2	18,8	19,4	20,0
GUINEE BISSAU	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
MALI	10,2	10,4	10,7	10,9	11,1	11,4	11,6
NIGER	10,7	11,0	11,4	11,7	12,1	12,5	12,9
SENEGAL	9,9	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1	11,4
TOGO	4,7	4,9	5,0	5,1	5,2	5,3	5,5
UNION	71,3	73,3	75,6	77,7	79,9	82,0	84,3
PIB nominal (en mds FCFA)							
BENIN	1832,1	1936,9	2042,3	2140,0	2296,7	2466,1	2694,1
BURKINA FASO	2061,9	2292,9	2492,1	2696,4	2962,2	3145,0	3120,2
COTE D'IVOIRE	7730,1	8006,1	7884,3	8178,5	8626,3	9030,3	9409,9
GUINEE BISSAU	145,9	141,9	138,9	152,4	164,2	174,7	188,0
MALI	2212,0	2223,5	2454,0	2632,1	2894,0	3125,4	3356,5
NIGER	1329,4	1439,5	1471,8	1468,4	1702,0	1783,3	1885,6
SENEGAL	3575,5	3717,6	3890,8	4198,5	4536,4	4842,5	5233,7
TOGO	976,6	1026,2	972,8	1023,2	1112,5	1153,6	1225,6
PIB à prix constant (en mds FCFA)							
BENIN	855,9	893,8	928,3	957,4	984,9	1028,9	1096,3
BURKINA FASO	2016,1	2110,9	2290,7	2386,0	2535,4	2711,8	2894,6
COTE D'IVOIRE	4219,1	4150,1	4079,5	4144,8	4219,4	4268,3	4330,5
GUINEE BISSAU	97,1	90,2	90,7	93,6	97,2	98,9	103,2
MALI	1105,7	1153,0	1241,0	1269,2	1347,1	1414,9	1491,6
NIGER	957,8	1009,1	1042,0	1031,8	1103,7	1139,1	1165,1
SENEGAL	3417,8	3440,2	3689,4	3874,0	4086,5	4235,5	4479,9
TOGO	900,0	897,9	944,4	966,4	978,4	993,4	1022,5
PIB nominal per capita (en milliers FCFA)							
BENIN	277,6	287,6	295,4	297,2	310,6	324,5	345,2
BURKINA FASO	177,8	193,1	198,5	210,7	225,8	234,2	248,7
COTE D'IVOIRE	469,3	470,5	454,3	450,4	459,9	468,1	470,2
GUINEE BISSAU	123,4	117,0	113,1	121,9	128,8	134,5	142,1
MALI	216,4	212,9	229,9	241,3	259,6	274,3	288,2
NIGER	124,2	130,5	129,4	125,2	140,8	143,1	148,7
SENEGAL	365,2	369,6	394,0	396,7	417,8	434,8	457,8
TOGO	206,0	211,4	195,7	201,0	213,5	216,2	224,3
PIB à prix constant per capita (en milliers FCFA)							
BENIN	128,7	131,4	132,6	133,0	133,1	135,4	140,5
BURKINA FASO	173,8	177,8	182,4	186,3	194,9	202,0	210,5
COTE D'IVOIRE	256,1	243,9	232,1	228,3	225,0	220,3	216,4
GUINEE BISSAU	82,2	74,9	73,9	74,8	76,2	78,2	78,0
MALI	108,2	110,4	116,3	116,3	120,8	124,1	128,1
NIGER	89,5	91,5	91,8	88,0	91,3	91,4	92,2
SENEGAL	349,1	342,2	355,7	366,0	376,3	380,2	391,9
TOGO	189,9	185,0	190,0	189,9	187,7	188,1	187,1

Sources : Commission de l'UEMOA, Comité de convergence et BCEAO, Avril 2007

Les perspectives régionales à mi parcours du Programme Economique Régional en 2006 faisaient apparaître un retard par rapport aux prévisions. Le taux de croissance du PIB en termes réels initialement prévu à 4,0% a été réajusté à 3,9%.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 19

Les raisons sont liées à :

- L'instabilité politique dont ont souffert la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo dans leur processus démocratique,
- Les faibles rendements de l'agriculture de rente, toujours soumise aux aléas climatiques, à la disponibilité des semences, engrais et pesticides,
- La persistance d'un secteur informel qui, avec plus de 80% des emplois, entretient une économie de subsistance et non de développement, alimentée par des voisins extérieurs à la communauté (Nigéria, Ghana, Guinée, Gambie),
- L'essoufflement de certains poumons économiques nationaux comme les industries du phosphate au Sénégal et la filière coton au Bénin,
- Les difficultés d'accès aux marchés internationaux, en dépit des programmes de renforcement de capacités conduits avec l'appui des partenaires au développement, et d'opportunités telles que l'AGOA,
- La faiblesse des échanges commerciaux intra régionaux, en dehors des circuits informels.

Autant de faiblesses qui n'ont pu créer de contre poids à la flambée des prix des céréales et des produits pétroliers qui ont affecté la balance commerciale des états de l'Union, les obligeant à renforcer les subventions et leurs déficits publics, pour juguler l'inflation et prémunir leurs populations déjà éprouvées de la précarité, source d'instabilité sociale.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 20

Tableau 3 Analyse statistique des indicateurs de convergence en 2006

	Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (en %)	Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal : indicateur complémentaire ^[1]	Taux d'inflation annuel moyen (en %)	Taux d'inflation sous-jacente ^[2]	Encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en %)	Accumulation des arriérés (milliards de FCFA)	
						Extérieurs	Intérieurs
Norme	>=0	>=0	<=3	<=3	<=70	0	0
UEMOA	-2,1	-0,6	2,3	2,4	52,8	451,1	
Bénin	0,0	0,8	3,8	3,9	14,8	0	0
Burkina Faso	-3,9	-1,4	2,4	2,5	17,1	0	0
Côte d'Ivoire	-1,9	-1,9	2,5	2,5	80,5	402,5	23,7
Guinée Bissau	-7,3	-2,2	2,0	2,2	323,8	21,8	nd
Mali	-0,8	2,9	1,5	3,6	23,9	0	0
Niger	-2,7	-0,5	0,1	0,7	25,6	0	nd
Sénégal	-3,0	-1,1	2,1	1,6	40,5	0	0
Togo	-0,1	-0,1	2,1	1,8	95,9	26,8	nd

En grisé, critère rempli – Evalué en milliards F CFA
(Source : Commission de l'UEMOA)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 21

Tableau 4 Variation de l'indice moyen des prix à la consommation sur 12 mois

PAYS	Moyenne de la période février 2006 à janvier 2007 (1)	Moyenne de la période février 2007 à janvier 2008 (2)	Variation (2)/(1) en %
BENIN	137,2	138,7	1,0
BURKINA FASO	126,3	126,9	0,5
COTE D'IVOIRE	135,2	137,7	1,8
GUINEE - BISSAU	188,0	197,0	4,8
MALI	115,9	117,7	1,5
NIGER	123,5	124,2	0,6
SENEGAL	115,2	122,1	6,0
TOGO	126,0	127,5	1,2
UEMOA	127,9	131,1	2,5

5.1.2. Présentation synthétique de l'économie des pays membres de l'UEMOA

Tableau 5 Les pays membres en chiffres

UEMOA	Superficie (km ²)	Population (hab)	PIB par habitant	Taux de croissance / PIB en 2006 (%)	Taux d'inflation / an (%)
Bénin	112 620	8 000 000	253 577	4,5	3,8
Burkina Faso	274 000	12 800 000	198 884	6,1	2,4
Côte Ivoire	322 462	17 900 000	417 656	1,2	2,5
Guinée Bissau	36 125	1 500 000	89 498	1,8	2,0
Mali	1 240 192	13 100 000	188 940	5,0	1,5
Niger	1 267 000	13 500 000	119 330	3,2	0,1
Sénégal	196 720	11 400 000	353 019	3,6	2,1
Togo	56 790	6 000 000	174 024	1,5	2,2

(Source : Commission de l'UEMOA)

Le BENIN

Superficie: 112 620 km ² Capitale: Porto-Novo Population: 8 millions d'habitants	Taux de croissance du PIB en 2006: +4,5 % Prévisions de croissance du PIB en 2007: + 6,5 % Inflation en 2006: +3,8 %
---	--



PIB par habitant: 253 577 F CFA

(Source: Avril 2007)

Sur la période 1995 – 2000, le taux de croissance du Bénin a été en moyenne de 5 %. En 2001, il est passé à 6,2 % avant de connaître une tendance à la chute avec notamment 3,1 % en 2004 et 2,9 % en 2005, sous les effets conjugués de la régression du secteur tertiaire, les restrictions imposées par le Nigéria sur les réexportations et la crise dans la filière coton, sans oublier les spéculations sur les produits pétroliers et les céréales.

De ce fait, le Bénin est encore compté parmi les pays les moins avancés du monde, il occupait en 2005 le 165^e rang sur 179 pays en termes de revenus par habitant.



La croissance du PIB a reposé sur un taux d'investissement de 19,4 % en moyenne entre 2000 et 2005, contre 28 % pour les pays asiatiques. Ce résultat s'explique par la faiblesse de l'épargne nationale (13 % du PIB) et par le niveau modeste de l'investissement direct étranger (IDE).

Evolution du taux d'investissement :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Investissement public (en % du PIB)	6,4	6,8	7,4	7,5	8,1	8,0
Investissement privé (en % du PIB)	11,6	11,5	11,6	12,0	11,3	11,4
Investissement total (en % du PIB)	18,0	18,3	19,0	19,5	19,4	19,4

Le secteur primaire reste dominé par l'agriculture qui assure 24,1 % du PIB. Elle reste la principale source de devise malgré sa faible productivité, la mauvaise organisation des filières et le manque de diversification des cultures d'exportation.

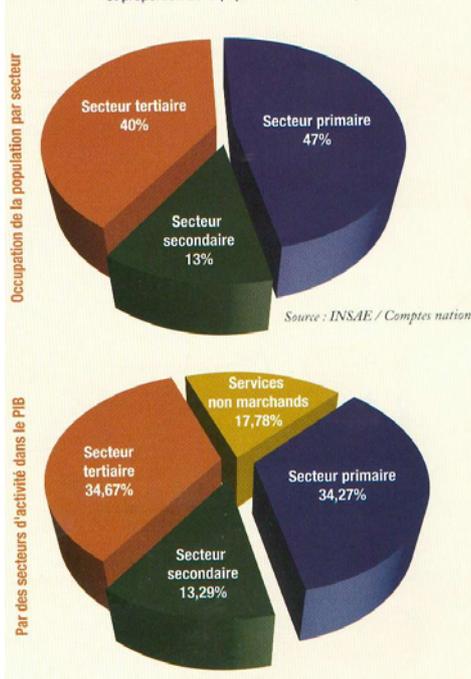
L'industrie repose essentiellement sur l'alimentaire, le textile et le ciment. Le BTP et l'énergie participent peu à la formation du PIB avec respectivement 0,9 % et 3,9 % du PIB sur la période 1995 – 2005. L'insuffisance des capacités managériales, le faible niveau d'exploitation des ressources naturelles et l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principales entraves au développement industriel du pays.

Le secteur tertiaire reste très largement tributaire des relations avec le Nigéria et reste perturbé par la

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 23

contrebande à grande échelle qui nourrit un secteur informel omniprésent.

Graphique 3 : Part moyenne des secteurs d'activité dans la formation du PIB et proportion de la population active occupée



Depuis la dévaluation du F CFA qui avait vu les prix flamber de 38 %, l'inflation a été bien maîtrisée. Entre 2000 et 2004, l'évolution moyenne des prix a été de 2,6 % par an. Depuis, les effets de la crise alimentaire internationale l'ont portée à 5,4 % en 2005 mais des efforts ont été consentis pour la juguler.

Le Bénin souffre donc d'un grave déficit de ressources publiques, avec une pression fiscale de 15 % (recettes / PIB) des dépenses publiques qui sont passées de 20 % du PIB en moyenne entre 2000 et 2004 à 22,2 % en 2005.

La balance commerciale tend à se détériorer, avec un taux de couverture de 33,7 % sur la période 1992 – 2005.



Toutefois, l'encours de la dette extérieure affiche une tendance à la baisse. Après avoir représenté 64 % du PIB de 1994 à 2003, elle est passée à 40,3 en 2003, 39,5 en 2004, 40,1 % en 2005. Ce sont là les effets de l'allègement obtenu au titre de l'initiative PPTE.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 24

Toutefois, le ratio de l'encours de la dette sur les recettes d'exportation est de 281,3 %, très largement au dessus du seuil de 150 % retenu dans le cadre de l'initiative PPTE.

Actuellement, 84 % des engagements sont souscrits auprès de la Banque Mondiale, du FMI et de la BAD.

Le Bénin est donc un pays à croissance modérée, dont l'économie reste dépendante de l'influence du Nigéria et de la culture du coton, dont les cours mondiaux ne sont pas porteurs.

Son environnement des affaires n'est pas attractif : il est classé :
 au 114^e rang sur 117 pays au classement 2005 – 2006 du World Economic Forum,
 au 129^e rang sur 155 pays au classement 2005 du Doing Business.

Le BURKINA FASO

Superficie: 274 000 km ²	Taux de croissance du PIB en 2006: +6,1 %
Capitale: Ouagadougou	Prévisions de croissance du PIB en 2007: + 6,7 %
Population: 12,8 millions d'habitants	Inflation en 2006: +2,4 %
PIB par habitant: 198 884 F CFA	(Source: Avril 2007)

	2002	2003	2004
PIB	1547	1671	1751
Taux de croissance		8 %	4,8 %

Alors qu'il est de 1547 milliards de F CFA en 2002, le PIB au prix du marché atteint le niveau de 1671 milliards de F CFA en 2003. Les services marchands en représentent alors 30 %, l'agriculture, 19, les mines et manufactures, 17, les services publics, 17, l'élevage, 9, les bâtiments et travaux publics, 5 et la sylviculture et pêche, 3. En 2004, il se situe à 1751 milliards de F CFA. Ce faisant, l'économie burkinabé affiche un taux de croissance réel record de 8 % en 2003 et de 4,8 % en 2004, avec des variations respectives des valeurs ajoutées des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en 2003 et 2004 de 10,7 et – 2,8 %, 9,5 et 7,4 % et de 6 et 8,5 %.

Ainsi, si le taux exceptionnel de 2003 (voire paradoxal, en raison des effets négatifs attendus de la crise ivoirienne) s'explique par une très bonne pluviométrie entraînant une production céréalière record et de grandes performances dans la production cotonnière, la participation de l'industrie manufacturière dans ce résultat est déterminante, elle qui fait montre d'un grand dynamisme depuis 2000. Si le secteur primaire joue un rôle moteur dans la croissance en 2003, cela n'est pas le cas en 2004 où une mauvaise pluviométrie est enregistrée. En 2004, la croissance burkinabé est maintenue à un niveau appréciable en raison de la contribution des secteurs secondaire et tertiaire.

Bien que l'économie burkinabé se base sur le secteur primaire en termes de contribution au PIB et d'occupation de la population (il représente 80 à 90 % de la population active), il demeure indispensable, en raison des aléas auxquels sont constamment soumis le secteur primaire (pluviométrie, incertitudes sur

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 25

les prix en ce qui concerne le coton), qu'elle se diversifie pour garantir des niveaux de croissance susceptibles de réduire la pauvreté. Les secteurs secondaire et tertiaire sont par conséquent plus enclins à jouer un rôle déterminant dans le processus de développement du pays.

Aussi, s'agissant du secteur secondaire, particulièrement de l'industrie manufacturière, il est intéressant d'examiner en détail son comportement après trois à quatre années passées dans l'union douanière, notamment sa structure et le comportement des entreprises industrielles, sa position dans l'économie burkinabé et la compétitivité de ses branches.

L'industrie manufacturière burkinabé se structure globalement autour de 58 entreprises en 2003 et de 66 en 2004 qui ne souffrent pas vraiment de l'avènement de l'union douanière et de la crise ivoirienne. Malgré un renchérissement des coûts des transports, les industriels burkinabés montrent entre 2003 et 2006 de grandes facultés d'adaptation et d'initiative. De plus, les activités d'égrenage de coton font montre de dynamisme, suivant la très bonne récolte cotonnière 2003-2007, conduisant en juillet 2004 la Sofitex à céder une partie de ses activités de commercialisation à de nouvelles entreprises : la Socoma et Faso Coton.

Dans le détail, l'industrie burkinabé se présente entre 2003 et 2007 comme une structure oligopolistique où quelques grandes entreprises, constituées majoritairement en sociétés anonymes (SA) ou sociétés à responsabilité limitée (SARL), ayant pour la plupart au moins 5 ans d'âge, concentrées dans les industries agroalimentaires, du caoutchouc et du plastique, chimique, de la construction mécanique, du métal et de la fabrication métallique, et du textile, localisées essentiellement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, détiennent un fort pouvoir de marché en concentrant la majorité du capital des entreprises industrielles, augmentant leurs investissements, utilisant des matières premières tant nationales que non, supportant des coûts élevés de facteurs de production dominés par l'électricité et les produits pétroliers, vendant surtout sur le marché national et hors UEMOA.

Les entreprises industrielles, au nombre de 58 en 2003, sont passées à 83 en 2007; l'évolution a été surtout marquée par la création de nouvelles unités dans le domaine de l'industrie agroalimentaire avec l'ouverture de petites unités de production d'huile alimentaire.

Les branches d'activité où se concentrent les entreprises industrielles burkinabé sont l'industrie agroalimentaire (17 % en 2003 et 37 % en 2007), suivie de l'industrie chimique (21% en 2003 et 13% en 2007), de la fabrication métallique (13% en 2003 et 10% en 2007), du caoutchouc et plastique (11% et 5%). Le tabac et le carton d'emballage ferment la liste avec chacun 1% aussi bien en 2003 qu'en 2007. Cette tendance se justifie par le boum des petites unités de production d'huile de coton les deux dernières années.

Les investissements sont surtout le fait des 10 plus grandes entreprises des industries agroalimentaires, du caoutchouc, du plastique et du textile, qui investissent au moins un milliard de francs CFA par an. Leur part dans les investissements totaux est de 84% en 2003 et 90% en 2004.

Les investissements totaux ont quant à eux, évolué de 495.514.743.065 F CFA à 671.206.554.660 F CFA de 2003 à 2007, soit une progression de 35,5% due essentiellement à l'implantation de nouvelles unités donnant ainsi un investissement total moyen par entreprise de 8.543.357.639 F CFA en 2003 et de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 26

8.086.825.960 F CFA en 2007. La régression explique que les nouvelles entreprises créées ont investi chacune moins de la moyenne totale.

Indicateurs concernant les entreprises industrielles de 2003 à 2004

<i>Indicateurs</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
<i>Nombre d'entreprises concernées</i>	58	66
<i>Capital total</i>	34 653 071 191 FCFA	39 581 931 191 FCFA
<i>Age moyen des entreprises</i>	15 ans	14 ans
<i>Investissements totaux</i>	33 897 055 586 FCFA	40 663 222 543 FCFA
<i>Masse salariale totale</i>	20 835 041 742 FCFA	23 584 014 598 FCFA
<i>Facteurs techniques de production</i>	12 404 042 190 FCFA	11 941 842 682 FCFA
<i>Nombre d'employés permanents</i>	6934	8066
<i>Nombre d'employés permanents et temporaires</i>	16024	17124
<i>Production totale</i>	299 954 734 929 FCFA	305 588 554 802 FCFA
<i>Ventes totales</i>	341 420 512 723 FCFA	345 940 519 268 FCFA
<i>Chiffre d'affaires total</i>	348 639 683 377 FCFA	406 187 985 946 FCFA
<i>Valeur ajoutée totale</i>	33 238 083 932 FCFA	36 939 576 146 FCFA

Tant pour le capital, les investissements, la production, les effectifs employés, la masse salariale, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, on observe une concentration au niveau des plus grandes entreprises qui représentent généralement plus de 70 à 80 % des effectifs totaux ou valeurs totales. S'agissant de la propriété du capital, les investisseurs privés nationaux ont une présence remarquable avec plus de 41 % des entreprises dont ils détiennent le capital à 100 % et plus de 20 % en association avec le privé étranger.

En raison de la très grande valeur des matières premières de l'industrie textile, le Burkina apparaît comme la principale source d'approvisionnement en matières premières : 50 % en 2003 et 53 % en 2004 de la valeur totale des matières premières utilisées par les entreprises industrielles proviennent du Burkina. Cependant, en termes de nombre d'entreprises, le Burkina est la deuxième source d'approvisionnement : 56 % des entreprises en 2003 et 67 % en 2004 s'approvisionnent au Burkina, contre 84 % en 2003 et 70 % en 2004 pour les pays hors UEMOA, et 43 % en 2003 et 40 % en 2004 pour la zone de l'UEMOA.

Les coûts des facteurs de production sont dominés à plus de 90 % par les produits pétroliers et l'électricité. Les ventes sont effectuées principalement sur les marchés burkinabés et hors UEMOA (en raison des exportations de l'industrie textile), le marché de l'UEMOA restant encore à conquérir. En termes d'emploi, l'industrie contribue pour moins de 10 % à l'emploi global, tandis que pour la valeur ajoutée, sa contribution est en hausse, passant de 12,98 à 13,52 % entre 2003 et 2007.

Au total, l'industrie burkinabé reste oligopolistique et finalement peu compétitive, en dehors de l'industrie textile, posant la nécessité d'améliorer sa contribution à un meilleur positionnement du Burkina dans le commerce extérieur.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 27

La COTE D'IVOIRE

Superficie: 322 462 km ² Capitale: Yamoussoukro (depuis 1983) Population : 17,9 millions d'habitants PIB par habitant: 417 656 F CFA	Taux de croissance du PIB en 2006: +1,2 % Prévisions de croissance du PIB en 2007: +1,5 % Inflation en 2006: +2,5 % (Sources: Avril 2007)
--	--

Poumon économique de l'UEMOA dont elle représente près de 20 % du PIB, la Côte d'Ivoire a subi de plein fouet la crise politique qui a culminé en 2004 et ébranlé les fondements de son agriculture. Fort heureusement, son cacao, qui représente 40 % de la production mondiale et le pétrole nouvellement exploité lui ont permis d'assurer malgré tout un excédent commercial de 727 milliards F CFA, malgré une baisse pour la 3^e année consécutive. Son taux de couverture passe de 139 % en 2004 à 123 % en 2005

Le pétrole est devenu le premier produit d'exportation, en valeur : 793 milliards F CFA (+ 64 %) comme en volume : 3,2 millions de tonnes (+ 22,6 %).

A l'inverse, le cacao continue son déclin 777 milliards F CFA de fèves (- 8,5 %) et 1 million de tonnes (- 7 %). Toutefois, il est à noter que les broyats de cacao tels que les poudres, beurre, masse et tourteaux connaissent un regain d'intérêt, ce qui confirme l'intérêt pour les pays de la sous région de développer des filières de produits semi finis.

Le café vert vit aussi des moments difficiles : 36 milliards F CFA soit - 25, 4 % de baisse d'activité, alors que les ventes de café soluble assurées par Nestlé ont connu une hausse de 18 % avec 23 milliards F CFA de chiffre d'affaires avec l'Espagne.

Autres produits en baisse de régime : la banane avec 49,7 milliards F CFA, (- 7,2 %) et l'ananas 25 milliards F CFA (-11,6 %)

Le caoutchouc (108 milliards F CFA soit + 23,2 %) et l'anacarde (52 milliards F CFA soit + 44 %) connaissent en revanche une belle progression, en rapport avec la demande du marché mondial en plein essor.

Notons que les importations de produits alimentaires représentent 457 milliards F CFA soit 15 % du total. Elles augmentent en valeur (+ 5,5 %) comme en volume (+23,6 %).

Enfin, en dépit de la crise et de la longue partition du pays, la Côte d'Ivoire reste le principal fournisseur de la sous région : Burkina Faso, Bénin, Mali, Niger par l'axe routier et ferroviaire.

L'Afrique représente 30 % des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire, avec une mention spéciale au Nigéria, principal client en pétrole raffiné mais également, avec 24,5 % du total, 2^e fournisseur de la Côte d'Ivoire après la France (27,7 %).

L'année 2008 a été marquée en Côte d'Ivoire par la signature d'un accord de partenariat économique (APE) "d'étape", le premier du genre à être conclu entre l'Union Européenne et un partenaire commercial africain.

Cet accord "d'étape" a été signé à Abidjan, il combine les avantages d'un accord commercial avec une aide au développement visant à accélérer la croissance et l'essor de la Côte d'Ivoire.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 28

L'objectif final reste la conclusion d'un APE complet avec l'ensemble des membres de la région de l'Afrique de l'Ouest, lequel devra assurer la promotion de la compétitivité, de la croissance et des investissements, tout en accélérant l'intégration régionale.

L'APE d'étape ou provisoire confère à la Côte d'Ivoire un accès au marché de l'UE en franchise de droits et sans contingent, en lui imposant seulement une ouverture asymétrique et progressive de sa propre économie.

Cependant, la Côte d'Ivoire a exclu de la libéralisation un certain nombre de produits agricoles ou transformés. Elle s'est engagée à libéraliser 81% de ses importations en provenance de l'UE sur une période de 15 ans.

Abidjan a immédiatement ouvert les échanges pour certains produits non fabriqués localement, mais utilisés par les consommateurs et les entreprises locales comme les pompes, les groupes électrogènes, certains véhicules et produits chimiques.

L'accord "d'étape" prévoit également une assistance pour contribuer à améliorer la compétitivité de l'industrie ivoirienne, de même que des mesures destinées à aider les exportateurs africains à satisfaire aux normes d'importation de l'UE (mesures sanitaires et phytosanitaires).

Il inclut, en outre, une coopération sur la mise en place de procédures douanières plus efficaces, ainsi que sur l'ajustement budgétaire, "afin de garantir que la suppression des droits de douane ne déstabilisera pas les finances publiques de la Côte d'Ivoire."

D'une valeur de 15 milliards d'euros, les échanges commerciaux entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest sont "globalement équilibrés", selon la Commission européenne. L'UE exporte principalement des produits industriels et des véhicules (80% des exportations), tandis que l'Afrique de l'Ouest exporte surtout du pétrole en provenance du Nigeria (50% des exportations ouest africaines) et des produits agricoles tropicaux (cacao, bananes, ananas et bois) provenant essentiellement de Côte d'Ivoire et du Ghana. L'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) s'emploient à mettre en place de nouveaux accords de partenariat économique qui soient compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lors du Sommet Europe Afrique de Lisbonne fin 2007, les pays de la région avaient officialisé leur refus de signer les APE à la date prévue, le 31 décembre 2007, au motif que les études d'impacts n'avaient pas été menées, et que la dimension développement n'avait pas été prise en compte.

L'essentiel des pays membres de l'UEMOA bénéficiant du statut de PMA et/ou de PPTE, la non signature de cet accord n'entraînait aucune conséquence économique à court terme, ce qui n'était pas le cas de la Côte d'Ivoire et de ses exportations de café, cacao, ananas et bananes.

Or le principe d'une négociation globale sous couvert de la CEDEAO était le garant de la cohésion de l'UEMOA et de sa zone de libre échange. Dès lors, la signature d'un état isolé, a fortiori le plus puissant de la zone (20 % du PIB régional), remettait en cause les fondements mêmes de l'intégration régionale.

Au final, la signature de cet accord d'étape permettait à la Côte d'Ivoire de conserver son statut préférentiel pour ses exportations, tout en laissant à la sous région le temps de poursuivre ses négociations.

Les deux parties se sont engagées à la signature d'un APE global en juillet 2009.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 29

La GUINEE BISSAU

Superficie: 36 125 km ²	Taux de croissance du PIB en 2006: +1,8 %
Capitale: Bissau	Prévisions de croissance du PIB en 2007: +4,3 %
Population : 1,5 millions d'habitants	Inflation en 2006: +2,0 %
PIB par habitant: 89 498 F CFA	(Source: Avril 2007)

Ancienne colonie portugaise, la Guinée Bissau a accédé à l'indépendance après une longue guerre de libération. Depuis, son parcours politique a été émaillé de successions d'élections, de coups d'états dont le point culminant a été la guerre civile de 1998 – 1999 qui a achevé de détruire le maigre tissu industriel dont elle s'était dotée.

Depuis 2005, la constitution d'un nouveau gouvernement semble avoir créé les bases d'une nouvelle évolution démocratique qui reste fragile, en raison de l'émiettement de la classe politique qui aboutit à une culture de la coalition, et des velléités d'ingérence des militaires dans le champ politique.

A titre d'exemple, les dernières élections législatives de novembre 2008 ont donné lieu à des mouvements d'humeur d'éléments incontrôlés de l'armée qui ont mitraillé le palais présidentiel.

Pourtant, ce territoire de 36 000 km² regorge de terres fertiles, d'eau en abondance et de ressources naturelles (bois, phosphate, bauxite, pétrole), de poisson et de produits agricoles à fort potentiel (cajou, sorgho, arachide, huile de palme, bananes, coton, produits forestiers).

Au plan économique, la Guinée Bissau souffre d'un manque chronique d'investissements et d'infrastructures. Sur la période 1997 – 2003, sa croissance a été négative. Elle a repris depuis 2004 mais reste irrégulière : 3,2 % en 2005, 1,8 % en 2006.

La PIB de 2005 s'élève à 313 millions de dollars et l'inflation a été contenue à 3,2 %

La part des secteurs d'activités dans le PIB en 2005 : Secteurs primaire : 58 %, secondaire : 12 %, tertiaire : 30 %

La Guinée Bissau figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Son économie est largement tributaire de l'agriculture qui, en dépit de son extraordinaire potentiel, n'a pas encore pu organiser la transformation de ses produits et récupérer la valeur ajoutée associée.

C'est ainsi que sa principale source de devises, la noix de cajou qui représente 80 % de ses exportations, est presque totalement vendue à l'état naturel vers l'Inde qui procède à sa transformation. Pourtant elle compte pour 30 % du PIB et fait vivre près de 47 % des ménages. L'organisation de la filière permettrait d'assurer un bon levier de développement économique et social.

Les terres cultivables représentent 11 % du territoire national, les cultures permanentes seulement 1 %, les pâturages permanents 38 % et les forêts 38 %.

L'industrie est quasiment inexistante, en dehors de la brasserie et de l'eau minérale, les exportations de pêche vers l'Union Européenne ont été stoppées pour des questions d'agrément et de normes. Cette activité se poursuit indirectement, via le Sénégal.

Les ressources minières présentent également un potentiel de croissance important :

- Le pétrole off shore découvert dans l'archipel des Bijagos ne représenterait que 5% des réserves

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 30

identifiées du pays,

- Le phosphate et la bauxite ont aussi de bonnes perspectives de développement, pour autant que l'investissement suive.

173^e pays sur 175 au classement Doing Business 2006, la Guinée Bissau n'a reçu que 10 millions de dollars d'IDE en 2005 et ne comptait plus qu'une seule banque sur son territoire à cette date.

Depuis, 2 autres groupes bancaires se sont installés, et en 2007, la Sonatel du Sénégal s'est vu attribuer la troisième licence de téléphonie mobile. La Guinée Bissau commence donc à récolter les bénéfices de son intégration à l'UEMOA en 1997 et de son nouvel élan politique.

La Guinée Bissau bénéficie de l'appui de la communauté des bailleurs de fonds et devrait rapidement trouver des réponses à ses besoins de développement, qui passent par la stabilité politique, l'organisation économique, l'éducation et la formation de ses populations (IDH 36).

Le MALI

Superficie: 1 240 192 km ² Capitale: Bamako Population : 13,1 millions d'habitants PIB par habitant: 188 940 F CFA	Taux de croissance du PIB en 2006: +5,0 % Prévisions de croissance du PIB en 2007: +5,4 % Inflation en 2006: +1,5 % (Source: Avril 2007)
--	---

Il a été prévu une évolution annuelle moyenne de l'économie malienne de 6,7 % pendant la période 2002-2005. Ceci devait permettre une réduction de l'incidence de la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5 % en 2006. Le taux de croissance du PIB réel moyen a été de 5,2 % pendant la période 2002-2005. La décomposition de cet indicateur indique un taux de croissance du secteur primaire de 4,7% (contre 7,3% prévu), du secteur secondaire de 5,3% (contre 6,2%) et du secteur tertiaire de 4,8% (contre 5,9%). Ainsi, l'objectif de croissance n'a pas pu être atteint.

Le taux d'inflation moyen a été de 1,9 % pendant la période 2002-2005, restant ainsi inférieur au seuil tolérable de 3%.

L'évolution des secteurs d'activité contribuant à la formation du PIB

La situation économique du Mali dans un contexte politique de Démocratie stabilisée et renforcée, a connu une croissance constante de 2002 à 2006 malgré la crise ivoirienne et la flambée des cours du pétrole. De 2007 à 2008, il est probable que cette belle embellie connaisse des zones d'ombre. L'examen des différents secteurs d'activité économique qui contribuent à la formation du PIB et dont les évolutions chiffrées figurent au tableau ci-après, permettent de faire un certain nombre de constatations.

Evolution de l'apport en % des secteurs au PIB

Secteurs de Production	2003	2004	2005	2006	2007	*2008	Taux moyens
Secteur primaire	36,4%	34,2%	34,3%	34,0%	33,8%	34,4%	34,51%
Secteur secondaire	21,2%	21,3%	21,7%	22,3%	21,0%	20,6%	21,30%

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 31

Secteur tertiaire	34,0%	35,7%	35,1%	36,5%	37,3%	37,2%	35,81%

Source : DNSI – Comptes économiques du Mali 2008 - * Préviation

En effet, malgré une légère tendance à la baisse, le secteur primaire, composé principalement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture, a cessé d'être le premier contributeur au PIB du Mali avec une moyenne de 34,51 % et emploie environ 82 % de la population active en assurant durant la période 2003 à 2008 une moyenne de 30,6 % des recettes d'exportation contre 72% dans les années 1990. Au regard du nombre des actifs, l'économie malienne reste fortement dépendante du secteur rural.

Ce secteur demeure ainsi et de loin une des principales sources de croissance à partir de la production de coton et des produits de l'élevage dont le bétail. Cependant, il est dépassé par le secteur tertiaire depuis 2001 ; ce qui est le signe d'une modernisation de l'économie malienne. Mais ce constat positif doit être nuancé pour tenir compte du fait que ce secteur tertiaire renferme l'essentiel de l'informel qui a lui seul représente environ 65% du PIB. Il est suivi des secteurs secondaire et tertiaire.

Pour la période 2003 à 2008 le secteur secondaire donne un apport de 22 % en moyenne dont les mines 12%, les industries manufacturières 6%, eau et électricité 2%, le BTP 6%. Le secteur secondaire est mené essentiellement par le sous-secteur de l'industrie extractive, notamment celle de l'or qui, avec une production de 49,1 tonnes en 2005, est le premier produit d'exportation du pays avec 67 % en valeur monétaire.

Quant au secteur tertiaire, pour la période 2003 à 2008, il contribue en moyenne à 35% du PIB dont 17% pour le commerce et se trouve en forte croissance, en liaison avec le dynamisme de la branche "transports et télécommunications" notamment. Le secteur tertiaire est également consolidé par le développement du sous-secteur des banques et établissements financiers, dont l'essor est favorisé par la démocratisation du pays et la libéralisation économique qui constituent un environnement propice à l'amélioration des affaires, en particulier des investissements. Ce secteur est devenu le premier contributeur au PIB depuis bientôt cinq ans. La cause de cette évolution doit être cherchée, entre autres, en direction des gros investissements effectués dans le sous-secteur des télécommunications et aussi dans l'augmentation constante du secteur informel.

Evolution des taux de croissance économique du Mali

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
2,2%	7,6%	2,4%	6,1%	6,1%	3,2%	6,4%

Source : DNSI – Comptes économiques du Mali 2008 - * Préviation

Répartition des entreprises selon la section d'activité.

Section d'activité	Effectif	%
Activité extractive ©	9	2,62
Activité de fabrication (D)	326	95,04
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (E)	8	2,34
Total	343	100,00

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 32

Les différents indicateurs des entreprises industrielles du Mali de 2002 à 2006

	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires (en millions de F CFA)	616 669,47	755 839,86	788 692,27	896 917,68
Valeur ajoutée (en millions de F CFA)	241 373,39	302 621,42	283 459,79	301 238,21
Valeur ajoutée (en millions de F CFA) de l'industrie manufacturière	127 522,00	65 244,33	90 804,06	89 159,23
Charges de personnel (en millions de F CFA)	51 298,31	54 423,77	57 304,09	67 322,34
Impôts et taxes (en millions de F CFA)	23 925,93	29 632,18	29 604,70	41 048,15
EBE (en millions de F CFA)	166 149,14	218 565,48	196 551,01	192 867,72
Dettes totales (en millions de F CFA)	415 638,12	198 140,03	184 858,08	467 264,61
Emplois totaux	21 485	21 814	23 499	28 693
Emplois permanents	13 127	13 805	14 431	16 981
Emplois féminins permanents	1 049	1 215	1 413	1 290
Contribution de l'industrie dans le PIB (en %)	11,0	12,0	11,0	10,0
Contribution du secteur manufacturier dans le PIB (en %)	6,0	2,7	3,5	3,1
Taux moyen de valeur Ajoutée (en %)		17,07	19,67	22,38

En conclusion, le parc industriel compte 343 entreprises en activité. Les unités industrielles sont dominées par les activités de fabrication (ou industries manufacturières) pour 95,04 %, notamment la fabrication des produits alimentaires, de boissons et de tabac.

La concentration des industries dans le district de Bamako est notoire : sur 10 entreprises 7 sont installées à Bamako. Plus du tiers des entreprises sont représentées par les entreprises individuelles. Plus de 94 % des entreprises au Mali sont privées. Les Maliens sont pour 83 % des actionnaires. Plus de 90 % des entreprises emploient moins de 100 personnes.

Environ 94 % des entreprises ayant réalisé des investissements sont de la section « Activités de fabrication (industries manufacturières) » notamment dans les branches « Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac » et « Edition, Imprimerie et Reproduction d'enregistrement ». Les industries manufacturières avec 40 % du montant total des investissements ont réalisé les plus gros investissements en 2003. En 2004 et 2005, les activités extractives ont réalisé plus de 62 % des investissements. L'investissement moyen par entreprise est supérieur à un milliard de FCFA dans les « Branches Activités Extractives » et « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » durant la période 2003-2005.

De 2003 à 2004, les entreprises manufacturières sont celles qui contractent plus de dettes. En 2005, ce sont les entreprises évoluant dans les activités extractives qui se sont plus endettées.

Les industries contribuent valablement à l'économie nationale. En 2003, la part de l'industrie est estimée à 12 % contre 11 % en 2002, 2004 et 10 % en 2005. La part des industries manufacturières dans

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 33

le PIB est passée de 6 % en 2002 à environ 3 % de 2003 à 2005.

Les problèmes environnementaux du secteur industriel sont préoccupants au Mali. Cela est dû à un mode de gestion inadapté des déchets industriels qui continuent de polluer l'eau du fleuve, l'air, et même le sol engendrant ainsi des risques graves pour la santé humaine, animale et végétale. Il semble que la loi n°01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances visant en l'amélioration de la gestion des déchets industriels n'est pas bien appliquée au Mali.

Les entreprises dans l'exercice de leurs activités éprouvent d'énormes difficultés dont les plus fréquemment citées sont : le coût élevé de l'électricité, des matières premières et des emballages, la concurrence et la fraude et la lourdeur administrative.

Le NIGER

Superficie: 1 267 000 km ²	Taux de croissance du PIB en 2006: +3,2 %
Capitale: Niamey	Prévisions de croissance du PIB en 2007: + 4,0 %
Population : 13,5 millions d'habitants	Inflation en 2006: +0,1 %
PIB par habitant: 119 330 F CFA	(Source: Avril 2007)

L'économie nigérienne est très dépendante des aléas de la production agricole, activité dominante du pays. L'élevage stagne en dépit d'un fort potentiel de croissance et les industries extractives et de construction ne dépassent pas 11,2 % du PIB, malgré l'exploitation de l'uranium.

Avec 43,1 % du PIB et même 51 % du PIB marchand, l'agriculture est donc le baromètre de l'économie nationale, et après la mauvaise campagne agricole de 2004 qui avaient occasionné un recul de 15,8 %, la situation s'est nettement redressée en 2005 (+ 20,4 %) et en 2006 (+ 11,7 %) redonnant à l'économie la stabilité qu'elle avait perdue en 2004 – 2005.

Evolution des prix à la consommation

2003	2004	2005	2006	2007
- 1,6	0,0	+ 7,8	+ 0,1	+ 3,0

Taux de croissance du PIB

2003	2004	2005	2006	Moy 2003/2006
+ 3,3	- 0,8	+ 2,2	+ 4,8	+ 3,6

(source UEMOA)

Pour les années à venir, la marge de progression de l'agriculture restant faible, en raison de son caractère artisanal et de sa dépendance aux aléas climatiques, et compte tenu du manque de dynamisme des autres secteurs d'activité, notamment la construction, c'est essentiellement sur l'or dont les ventes à l'étranger sont passées de 15 à 42 milliards F CFA entre 2003 et 2006, et l'uranium pour 80 milliards F CFA que reposent les marges de progression, en raison de la hausse des cours mondiaux qui laissent entrevoir des perspectives encourageantes.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 34

Ces ressources permettront d'alléger le déficit commercial du Niger qui est passé de 80 à 153 milliards F CFA entre 2004 et 2005, sous les effets conjugués de la mauvaise campagne agricole et de la flambée des prix des céréales et des produits pétroliers.

Balance commerciale	2003	2004	2005	2006	Evo 2006 / 2005
Exportations	205,5	230,6	251,9	272,3	+ 8,1
Importations	283,9	310,1	405,4	409,0	+ 0,9
Solde	- 79,4	- 79,5	- 153,4	- 136,7	+ 15,7

Le secteur industriel manufacturier nigérien est actuellement composé de soixante neuf (69) unités dont la plupart sont des petites et moyennes entreprises, toutes privées et essentiellement concentrées à Niamey (80 % des unités). La plupart de ces unités fonctionnent en dessous de leur capacité de production (moins de 50 %).

Le parc se compose comme suit :

Branche d'activités	Nombre unités	Unités agréées au code des investissements
Construction métallique et bois	10	3
Imprimerie et Edition	11	3
Chimie et Parachimie	12	5
Agroalimentaire	24	11
Matériaux de construction	7	4
Textile Cuir Habillement	5	2
Total	69	28

Source : MC/I/PSP/DDI 2007

Sur ces 69 entreprises, 10 sont en arrêt pour plusieurs raisons et pourraient faire l'objet de réhabilitation. 40% des unités sont agréés au Codes des Investissements.

Ce secteur contribue faiblement à la formation du PIB (inférieur à 1%).

Les unités de ce secteur transforment essentiellement des matières premières importées. Les produits fabriqués sont majoritairement des biens de consommation courante.

Les nouveaux objectifs assignés sont actuellement la valorisation et la transformation des produits locaux et la création d'emplois dans la perspective de la réduction de la pauvreté.

Evolution du secteur

Le secteur industriel nigérien a subi, ces dernières années, une dégradation profonde. Cette situation s'explique en partie par un environnement régional défavorable, l'absence d'orientations claires, le coût élevé des intrants, le poids excessif de la fiscalité et l'étroitesse du marché intérieur. De nombreuses potentialités existent cependant pour peu que des actions soient entreprises pour l'émergence des PME.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 35

Cependant, au niveau du secteur moderne, même si la participation au PIB est encore faible (0,8% en 2004), on constate un regain d'activité dans l'agro-alimentaire avec la création de petites unités de transformation dans les filières lait, cuirs et peaux, fruits et légumes. L'essentiel des exportations de ce secteur est constitué des cuirs et peaux et des textiles. Dans l'ensemble, la production industrielle a connu un rythme de progression annuelle moyenne de 5,3% sur la période 2000-2004.

Etat d'exécution des programmes

Le secteur compte actuellement un seul programme. Il s'agit du Programme Intégré pour le Niger (PIN) qui a été formulé en 2003.

Ce programme vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la compétitivité des entreprises à travers :

- La mise en place dans le milieu rural d'un réseau d'opérations commerciales de valorisation de produits agropastoraux reliés directement soit à des débouchés industriels ou à des marchés (plus de 300 producteurs seront concernés) ;
- Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie qui s'inscrit dans le cadre des actions entreprises par l'UEMOA en vue du renforcement de son tissu industriel. Il vise à apporter une contribution significative à l'intégration du tissu industriel de l'Union au niveau mondial, dans la perspective de la signature de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, tout en tenant compte de la libéralisation effective des échanges intracommunautaires.

Situation des infrastructures du secteur

Les infrastructures du secteur sont essentiellement composées des Zones Industrielles localisées à Niamey, Maradi et Zinder. Celle de Niamey est la plus importante.

Potentialités du secteur

Le potentiel industriel se rapporte à la capacité du secteur primaire à fournir aux industries les matières premières en qualité et en quantité suffisante en vue de la création d'une valeur ajoutée. Cela suppose d'une part, l'utilisation rationnelle du potentiel humain (dont le niveau est aujourd'hui bien appréciable) et des infrastructures de production existantes et d'autre part, la création des conditions favorables aux Investissements Etrangers Directs (IED).

Contraintes du secteur

Les contraintes et obstacles au développement du secteur industriel manufacturier sont nombreux. Les plus significatifs sont les suivants :

- Les pesanteurs socioculturelles : l'esprit « commerçant » (achat – vente) est prédominant chez les opérateurs économiques nigériens qui ont une surface financière suffisante et nécessaire à la réalisation d'investissements productifs notamment industriels ;
- La mauvaise gestion des entreprises : la plupart des unités industrielles sont mal gérées tant au niveau de la politique d'approvisionnement en intrants, de la gestion financière qu'au niveau du personnel. Aussi, l'on constate une faiblesse du marketing pour la conquête du marché ;
- Le bas niveau de l'outil de production : actuellement, le niveau de l'outil de production est très faible du fait de sa vétusté et du niveau bas de la technologie utilisée ;
- L'enclavement du pays, source de difficultés d'approvisionnement en coût, durée et disponibilité ;
- La faiblesse et la vulnérabilité de la base de production : les matières premières locales (produits agricoles et de l'élevage) nécessaires aux industries de transformation sont souvent insuffisants ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 36

- L'étroitesse du marché national : avec un revenu annuel de 82.162 F CFA par personne, et une population de près 12 millions d'habitants, le marché nigérien demeure étroit et ne favorise par une production à grande échelle susceptible de réduire le coût unitaire de production ;
- Le coût élevé de l'énergie et de l'eau : Le coût élevé de l'énergie et de l'eau constitue un obstacle au développement industriel (300 FCFA le litre du fuel lourd, 70, 71 FCFA le KWh d'électricité et 386 FCFA le m3 d'eau) ;
- Le poids excessif de la fiscalité : les entreprises industrielles subissent, au même titre que les autres secteurs modernes de l'économie nationale, une forte fiscalité à cause des difficultés d'élargissement de l'assiette fiscale (sous fiscalisation du secteur informel) ;
- La concurrence déloyale liée à la fraude : le phénomène de la fraude constitue un véritable handicap au développement du secteur industriel. La fraude est essentiellement caractérisée par la minoration des valeurs en douane et/ou de quantité importée, la contrebande et le reversement frauduleux sur le territoire nigérien des marchandises en transit ;
- L'absence d'un document cadre de politique industrielle ;
- L'absence de centres techniques spécialisés : il n'existe pas de centres techniques spécialisés pour appuyer le secteur dans la formation des cadres et dans l'assistance et l'expertise technique de haut niveau. Le plus souvent, les industriels font appel à l'expertise étrangère qui leur revient très chère ;
- La lenteur et l'inefficacité du système judiciaire : la non spécialisation des juridictions pousse les tribunaux à privilégier les affaires civiles au détriment du commercial ;
- La faiblesse du financement : les projets industriels ne bénéficient pas de financement approprié ;
- Les structures de financement de la place ont tendance à privilégier les prêts à court terme au détriment de ceux à moyen et long termes, mieux indiqués pour les industries. Le taux d'intérêt actuellement pratiqué sur le marché est supérieur à 10% hors taxes, ce qui du reste est élevé pour les investissements industriels ;
- La concurrence des produits par les importations à la faveur de l'intégration régionale et sous régionale. Cette situation hypothèque l'avenir du tissu industriel national.

Le SENEGAL

Superficie: 196 720 km ²	Taux de croissance du PIB en 2006: +3,6 %
Capitale: Dakar	Prévisions de croissance du PIB en 2007: +5,8 %
Population : 11,4 millions d'habitants	<u>Inflation</u> en 2006: +2,1 %
PIB par habitant: 353 019 F CFA	(Source: Avril 2007)

Ancienne capitale de l'AOF, le Sénégal a bénéficié d'infrastructures et d'équipements industriels qui en ont fait l'épicentre de l'économie de la sous région.

A l'indépendance, de nouveaux pôles nationaux ont émergé, notamment en Côte d'Ivoire, certains groupes industriels ont décentralisé leur activité (minoterie, brasserie) mais Dakar a gardé une place prépondérante dans l'offre industrielle sous régionale.

Avec le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Sénégal constitue l'un des quatre pôles d'intérêt de la CEDEAO en industrie alimentaire.



Principales productions (en tonnes entre 2003-2007)

Principales Productions	2003	2004	2005	2006	2007
Mil & Sorgho	796.587	450 244	752 400	615 347,3	419 526
Maïs	495.464	400 555	399 000	181 684,5	158 266,3
Riz	208194	232 692	289 400	212 377,4	193 379
Fonio	1097	1 040	nd	889,2	1 067,7
Niébé & Haricot	43 600	46 800	92 800	52 930,6	40 391,8
Manioc	181.711	401 448	758 300	120 840,5	308 312
Arachide (huilerie)	444790	602 621	703 500	460 481,1	331 194,5
Poissons (pêche artisanale)	311.500	395.000	395.000		345 193,93
Phosphates(en Tonne)	1 499.600	1 576.000	1451 .000	584 000	691 300
Huiles Brute d'arachide	39.200	27.300	50 6 00	52 400	42 900
Ciment	1 693.9000	2 391.300	2 623 2 00	2 883 800	3 152 300
Engrais	250. 800	210. 500	186 1 00	33 400	82 200
Acide phosphorique	511 300	570 367	504 018	180 208	234 131
Sel	235.000	167 800	134 000	198 600	212 300
Savon de ménage	43 900	44 400	41 600	43 100	34 200
Farine de blé	206 800	207 500	232 000	223 500	238 100
Sucre en morceaux	23 200	28 900	25 7 00	23 100	21 400
Coton graine	54 900	39 700	45 000	52 026,8	45 137,6
Tomate industrielle	55 620	63 000	76 800	nd	nd

Cheptel entre 2003 et 2005 (unité par tête)

	2003	2004	2005
Asins	799 547	412 412	433 000
Bovins	6 035 513	3 042 039	3 115 000
Caprins	7 937 737	4 029 025	4 126 000
Camelins	8 016	4004	4000
Equins	1 000 225	504 504	508 000
Ovins	9 227 508	4 743 739	4 857 000
Porcins	606 368	300 300	337 000
Volaille industrielle	10 523 866	5 290 285	5 549 000
Volaille Traditionnelle	41 626 260	20 980 960	22 008 000

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 38

Répartition sectorielle du PIB EN 2005

SECTEURS	Valeurs (en Milliards de francs CFA)	Pourcentage
Primaire (Agr, Elevage ,Sylv, Pêche)	652,2	15,6 %
Secondaire(Indus,Mine,Energie,BTP)	939,7	22,5 %
Tertiaire(Services)	2 590,3	61,9 %
PIB au coût des facteurs	4 182,2	100 %

Répartition du PIB par branche du secteur secondaire en 2005

BRANCHES DU SECONDAIRE	Valeurs (en Milliards de francs CFA)	Pourcentage
Industries Extractives	37,2	4,0 %
Industries Manufacturières	540,4	57,5 %
Electricité, Gaz, Eau	104,1	11 %
Bâtiments, Travaux Publics (BTP)	258,0	27,5 %

En 2007, l'industrie agroalimentaire a généré 451 milliards F CFA soit 4,7 % du PIB avec notamment la farine, le sucre, les huiles végétales, l'eau minérale, les boissons gazeuses, les jus de fruits, l'industrie laitière et ses dérivés (yaourts, biscuits), la transformation de fruits et légumes, l'horticulture à l'exportation.

Commerce extérieur et agrégats

	2003	2004	2005	2006	2007
Exportations en milliards F CFA	631,3	651,8	686,6	715,7	702,5
Variations en %		3,2	5,3	4,2	-1,9
Importations en milliards F CFA	1386,1	1507,9	1696,7	1790,9	2123,6
Variations en %		8,8	12,5	5,6	18,6
Total commerce en milliards F CFA	2017,4	2159,7	2383,3	2506,6	2826,1
Variations en %		7,1	10,4	5,2	12,7
PIB en milliards F CFA	3986	4233	4563	4802	5340
Variations en %		6,2	7,8	5,2	11,2
PNB en milliards F CFA	3908	4174	4540	4787	5309,1
Variations en %		6,8	8,8	5,4	10,9
Total commerce/PIB	51 %	51 %	52 %	52 %	53 %
Exportations/PIB	16 %	15 %	15 %	15 %	13 %
Importations/PIB	35 %	36 %	37 %	37 %	40 %
Coefficient de dépendance	51,6	51,7	52,5	52,4	53,2
Population	10,13	10,56	10,82	11,08	11,34
Change US \$ / F CFA	581	528	530	523	480

Source : ANDS



Les Importations du Sénégal en provenance de l'UEMOA (Millions de F CFA)

Pays	2003	2004	2005	2006	2007
Total Uemoa	54 162	53 855	51 013	59 762	60 829
Bénin	3 878	1 150	297	1 978	1 563
Burkina Faso	25	30	50	37	164
Côte d'Ivoire	48 790	50 233	49 013	56 692	54 922
Guinée Bissau	62	96	0	1	19
Mali	368	767	132	17	103
Niger	7	11	1	1	0
Togo	1 032	1 568	1 520	1 036	4 058

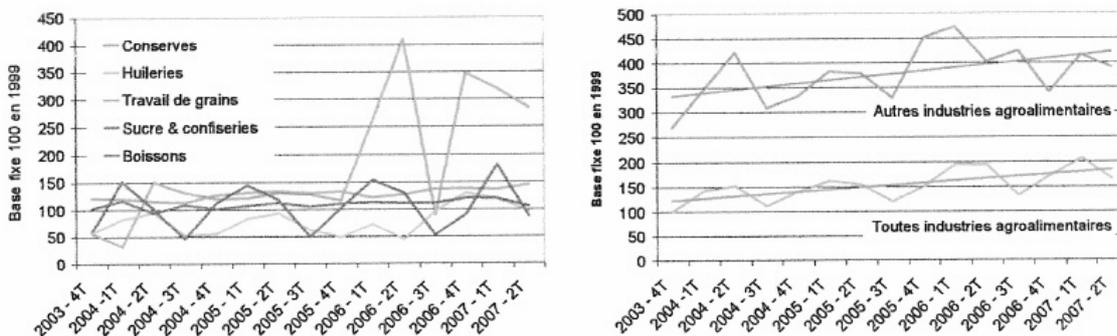
Source : ANDS

Les Exportations du Sénégal vers l'UEMOA (Millions de F CFA)

Pays	2003	2004	2005	2006	2007
Total Uemoa	140 654	153 753	176 898	198 835	231 935
Bénin	19 566	12 637	7 486	6 941	8 633
Burkina Faso	15 893	11 869	7 906	9 025	11 076
Côte d'Ivoire	25 176	19 452	17 982	20 078	20 202
Guinée Bissau	13 076	17 231	17 244	15 489	19 286
Mali	56 924	83 071	117 274	137 132	159 966
Niger	1 694	1 854	2 583	1 939	2 943
Togo	8 325	7 639	6 423	8 231	9 829

Source : ANDS

Evolution de l'Indice de Production Industrielle - branche agroalimentaire



Source : ANSD / base fixe 100 en 1999

Parallèlement à cette industrie agroalimentaire, s'est développée une industrie de l'emballage moderne, performante, dont l'essentiel des acteurs ont assimilé toutes les contraintes techniques et réglementaires imposées par le marché à l'exportation (Certifications et normes internationales de qualité).

Cartons, boîtes et fûts métalliques, sacs en polypropylène, bouteilles et sachets en matières plastiques. L'offre est diversifiée et techniquement de haut niveau grâce à des investissements massifs qui placent

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 40

les produits sénégalais d'emballages parmi les plus performants d'Afrique.

Contexte économique général :

La dévaluation du F CFA en 1994, avec les mesures d'accompagnement et la restructuration des agrégats, a permis de relancer la croissance dans l'UEMOA. Au Sénégal, au cours de la période 1996 – 2006, le taux de croissance moyen du PIB a été de 4,4 %, en dépit des irrégularités de la pluviométrie et de l'invasion de criquets de 2002.

En 2006, une baisse ponctuelle d'activité a généré un taux de croissance de 2,3 % mais dès 2007, la reprise s'est amorcée avec un taux de 4,8 % et les prévisions de 2008 la situent autour de 5 %, sauf effets néfastes de la crise mondiale qui vont affecter le commerce, les services et le BTP, principaux leviers de l'économie sénégalaise qui reste tributaire du secteur tertiaire, depuis l'essoufflement de l'industrie du phosphate (les ICS).

En revanche, l'inflation est passée de 3,4 % en 2006 à 5,9 % en 2007 en raison de la flambée des prix du pétrole et des céréales.

Des perspectives de développement des industries extractives se précisent, avec le fer (Arcelor Mittal), l'or et le marbre, et des recherches pétrolières se poursuivent.

Enfin, le secteur des télécommunications est florissant, et a assuré le relais des industries chimiques comme locomotive nationale. La SONATEL est la seule entreprise sénégalaise cotée à la BRVM, où son titre figure parmi les plus performants. Elle a créé des filiales au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau.

Enfin, l'année 2008 a connu une pluviométrie abondante qui a permis au Sénégal de faire des récoltes record, au même titre que ses voisins du Sahel. Mais la GOANA, Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance lancée par le Président de la République pour assurer l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2012 pourrait créer les conditions d'un décollage de l'agriculture nécessaire pour sortir le pays des PMA et des PPTE, statuts grâce auxquels le pays a pu bénéficier de l'allègement de sa dette bilatérale et multilatérale.

La dette extérieure du Sénégal ne représenterait que 20 % du PIB en 2008. Cependant la dette publique aux entreprises du secteur privé s'élèverait à 175 milliards que l'Etat s'est engagé à payer à fin janvier 2009, sous peine de compromettre la viabilité des entreprises qui ont appuyé l'essentiel des grands travaux d'infrastructures.

Taux de croissance par secteur :

Secteur	2006	2007	2008 (prévision)
Primaire	- 9 ,4	- 0,3	5,3
Secondaire	0,6	4,3	6
Tertiaire	5,5	6,8	6

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 41

Importance des secteurs d'activités (en % PIB)

Secteur	2006	2007	2008 (prévision)
Primaire	13	12,5	12,8
Secondaire	20,5	20,8	22,1
Tertiaire	66,4	62,3	65,1

Le TOGO

Superficie: 56 790 km ²	Taux de croissance du PIB en 2006: +1,5 %
Capitale: Lomé	Prévisions de croissance du PIB en 2007: +2,9 %
Population : 6 millions d'habitants	Inflation en 2006: +2,2 %
PIB par habitant: 174 024 F CFA	(Source: Avril 2007)

La situation économique du Togo est marquée depuis le début des années 90 par des tensions sociales liées à son évolution démocratique, qui ont affecté les investissements et l'outil de production. Les bailleurs de fonds occidentaux ont suspendu leur aide depuis 1993 (Union Européenne) et le faible taux de croissance combiné à la poussée démographique maintient la population dans une précarité persistante. La Direction togolaise de l'économie estime que le pouvoir d'achat des ménages a chuté de moitié entre 1983 et 2006.

L'économie est dominée par l'agriculture (coton, café, cacao, cultures vivrières) qui représente 41 % du PIB et en emplois 75 % de la population active.

Le secteur secondaire (24 % du PIB) était porté par le phosphate et le ciment, principale ressource à l'exportation. Mais en raison du déficit d'investissement, des tensions sociales et de contentieux financiers et juridiques entre les acteurs du secteur, ces activités ont connu un net ralentissement que seul le ciment semble pouvoir surmonter, avec une embellie constatée depuis 2005.

Le secteur tertiaire est articulé autour du port de Lomé qui dessert les pays de la sous région et a tiré avantage de la crise ivoirienne. Il représente 35 % du PIB.

L'encours de la dette extérieure s'élevait à 782, 2 milliards F CFA en 2005, soit 70 % du PIB supportée par la Banque Mondiale pour 47 %, la Suisse pour 9 % puis la France pour 7 %.

Suite au décès du Président Eyadéma, la succession par son fils Faure a engendré des tensions que le nouveau Président a tenté de juguler par une ouverture démocratique (gouvernement de coalition) qui, à terme, pourrait permettre le retour des bailleurs de fonds tels que L'Union Européenne et des perspectives de relance économique.

Pour l'heure, le Togo bénéficie de l'appui des BOAD, BADEA, BID et CEDEAO et a brigué les avantages de l'initiative PPTE pour bénéficier d'un allègement de la dette auprès de ses bailleurs traditionnels : Banque Mondiale et Club de Paris.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 42

5.2 Acteurs du secteur de l'emballage en zone UEMOA

5.2.1. BENIN

- Structures étatiques :

Sous la présidence de Monsieur YAYI BONI, le Bénin a engagé une restructuration matérialisée par un document – programme intitulé « *Orientations stratégiques de développement du Bénin 2006 – 2011, le Bénin émergent* ».

Ce document disponible en format papier et sur cd rom a été largement distribué dans le pays et à l'extérieur, il a fait l'objet de séminaires d'explication impliquant les acteurs de la société civile, le secteur privé et la classe politique en vue de son appropriation par les citoyens.

Il établit un état des lieux du sous développement du pays, en examine les causes et définit des axes de progression.

Sa vocation est de servir de fil d'Ariane au gouvernement et aux grands services de l'Etat, au premier desquels :

- Le Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
- Le Ministère des Finances - Département des Echanges Commerciaux
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce
- La Dana, Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée, Ministère du Développement rural
- La DPQC, Direction de la promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles
- Le Cebenor, Centre béninois de normalisation et de gestion de la qualité.

Dans les faits, au-delà de la volonté politique proclamée, des programmes sont en train de prendre forme, notamment avec l'appui de partenaires au développement tels que l'Union européenne avec le Programme d'Appui au Secteur Privé, qui aide à la concertation et au partenariat public privé.

- Organisations du secteur privé :

- La CCIB - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin :

La Chambre de Commerce du Bénin est la principale organisation du secteur privé impliquée dans les programmes de renforcement de capacités, dans les commissions de l'UEMOA sur les négociations commerciales internationales et dans la réflexion avec les pouvoirs publics pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

Les principaux axes de réflexions portent sur l'organisation du secteur informel, la fiscalité, les programmes de formation professionnelle et la mise aux normes internationales des filières industrielles (pêche, horticulture).

- La Chambre Consulaire Régionale – Commission de Politique Commune :

La Chambre Consulaire Régionale a engagé une réflexion stratégique dont les conclusions seront publiées dans le premier semestre 2009.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 43

- L'Association des Exportateurs - ADEX :

Les missions de l'Association des Exportateurs sont en pleine redéfinition, grâce à un nouveau fonds de la Banque Mondiale de 20 millions de dollars. Ses programmes sont en cours de préparation, qui reprendront les grands dossiers du moment : Intégration régionale, APE, promotion des investissements, des exportations.

- Partenaires au développement :

- Le Programme d'Appui au Secteur Privé - Programme Union Européenne, logé à la Chambre de Commerce de Cotonou, est une initiative lancée en mai 2006 qui, pour la première fois au Bénin, appuie directement le secteur privé dans son organisation, sa structuration, ses relations avec l'autorité publique et la définition de ses plans d'actions.

Il appuie et réalise des études stratégiques de la Chambre de Commerce et de l'ADEX, notamment :

- La plate forme 2008 des propositions fiscales su secteur privé béninois,
- Le plaidoyer pour la structuration du secteur informel au Bénin.

Il intervient également dans la conduite des réformes en vue d'améliorer l'environnement des affaires, selon le classement du Doing Business, et intervient pour l'organisation de filières de produits à l'export, notamment l'ananas, l'anacarde et le karité.

Il est doté d'un fonds de 5 millions d'euros.

La phase actuelle du projet doit s'achever en juin 2009 mais, compte tenu des projets en cours et des enjeux liés aux APE, la demande est très forte pour sa prolongation, et même son renforcement.

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
Le Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique	La CCIB - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin	Le Programme d'Appui au Secteur Privé - Programme Union Européenne
Le Ministère des Finances - Département des Echanges Commerciaux	La Chambre Consulaire Régionale - Pdt de la Commission Politique Commune	
Le Ministère de l'Industrie et du Commerce	ADEX	
La Dana, Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée, Ministère du Développement rural		
La DPQC, Direction de la promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles		
Le Cebenor, Centre béninois		

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 44

de normalisation et de gestion de la qualité		
--	--	--

5.2.2. BURKINA FASO

- Structures étatiques :

*La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso :

La MEBF est une association créée le 10 septembre 2002. Elle a pour missions :

- La mise en place d'un dispositif d'accueil et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé, dont ceux qui sont financés par les bailleurs de fonds.
- L'exécution de certains programmes d'appui au secteur privé.
- Un rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités de création d'entreprises.

La MEBF dispose de quatre domaines d'intervention :

- Les services d'appui conseil, qui sont deux : Service – Accueil- Guidance- Information (SAGI), qui permet d'écouter, de conseiller et d'accompagner les promoteurs dans la création ; et le Service accompagnement (SAC) fait des diagnostics flash, facilite l'accès au financement et la structuration professionnelle. Ces services ont pour public cible : les entrepreneurs, les promoteurs, les associations et groupements professionnels.
- Les Services de facilitation pour les créations d'entreprises : à ce niveau la MEBF a un slogan « Un seul lieu, un seul interlocuteur, un seul formulaire, un seul délai » et un délai maximum pour créer son entreprise 7 jours ouvrables. C'est le CEFORE (centre de formalités des entreprises) qui s'occupe de cela. Les formalités arrêtées pour tous sont : le registre du commerce et du crédit mobilier, la déclaration d'existence fiscale, l'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale et la carte professionnelle de commerçant pour les personnes physiques.
- Les opérations de renforcement des capacités : à ce niveau existe un fond de soutien à coûts partagés (FSCP), avec une possibilité de subvention à hauteur de 50% pour les entreprises et de 75% pour les associations professionnelles. A côté de ce fond, existe un système de chèques-services achetés par les entreprises à hauteur de 10, 15, 20% selon le niveau d'intervention dans l'entreprise.
- Et enfin les services d'information : existe à ce niveau un ensemble de services comme le centre d'information et de documentation économique (CIDE) ; le centre d'information juridique des affaires (CIJA) ; le centre de ressources AGOA, le point national d'information de l'OMC sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS), connecté sur la base de données de l'OMC.

Pour réaliser ses missions, qui ne sont autres que partiellement celles de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'artisanat du Burkina Faso, la MEBF travaille plusieurs partenaires, notamment : l'Etat, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Coopération Française, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina FASO, le PNUD, le Centre du Commerce International de Genève et la Coopération Canadienne.

*La Direction Générale du Développement Industriel :

La politique de développement des industries et de filières porteuses est en cours d'exécution au Burkina

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 45

FASO. Pour ceci, c'est la lettre de développement du secteur privé qui est le document de référence. Les entreprises consommatrices d'emballages, qui sont les plus nombreuses, se plaignent des prix de ces emballages qui coûteraient très cher à l'importation ; car au niveau national, il y a peu d'entreprises productrices d'emballages. Des entreprises concurrentes à FASO Plast existent au Mali, en Côte d'Ivoire, au Sénégal mais, vu leurs tailles, elles seront plus compétitives.

La direction fait un rapport tous les ans sur la situation industrielle du pays ; mais cet exercice est très difficile à réaliser, car ce sont des enquêtes, pour lesquelles les entreprises ne sont pas toujours coopératives.

***La Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé :**

Le Décret N°2002-494/PRES/PM/MCPEA portant adoption de la lettre de politique de développement du secteur privé au Burkina FASO, proposant des programmes de reformes, s'était basé sur un certain nombre de faiblesses récurrentes comme :

- La faiblesse des capacités opérationnelles des entreprises qui, par manque de professionnalisme, n'arrivent pas à produire des biens de services de qualité pour améliorer leur degré de participation au commerce extérieur ; ce qui alimente un déséquilibre structurel important de la balance commerciale (-9,9 % et -11,5% du PIB respectivement en 1993 et 1998) et du compte courant (-9,7% et -9,4% du PIB pour les années).
- La non-compétitivité interne des produits locaux en raison des rapports qualité-prix ; ce qui nuit à la promotion et à la pérennité d'industries de substitution.
- Le Guichet Unique estime que la création d'unités de fabrication d'emballage est très timide au Burkina Faso. Sur 60 agréments de création d'entreprises industrielles donnés de janvier 2008 à septembre 2008, seulement deux unités concernent l'emballage : FASO trading et la SCEO- Emballages (située à Bobo Dioulasso).

- Organisations du secteur privé :

***Fabricants d'emballages :**

Le pays dispose de deux unités de fabrication d'emballages fonctionnelles, il s'agit de :

- **FASO PLAST** (matière plastique à base de polypropylène et de polyéthylène pour les producteurs locaux de coton, farine et sucre),
- **SONACEB** (carton ondulé).

Toutefois il existe des unités de soufflage de préformes pour leurs propres productions et les entreprises demandeuses, il s'agit de BRAKINA et de SOYAF, qui sont dans l'eau minérale et les boissons. Ces unités seront bientôt renforcées par la création de deux nouvelles qui ne sont pas encore en activité, il s'agit de **SCEO-Emballages** et **Faso trading**.

FASO PLAST et SONACEB, ont vu progressivement leurs parts de marchés diminuer du fait des importations régulières et irrégulières, respectivement de la Côte d'ivoire, du Ghana et de la Chine et Nigeria.

Quant aux unités consommatrices d'emballages, elles constituent l'ossature même de l'économie industrielle du Pays, et leurs exigences en matière de qualité et de moulage sont de moins en moins respectées par les unités locales. Ce qui naturellement fait glisser vers les importations, qui ne sont pas toujours de qualité, mais souvent plus accessibles financièrement.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 46

- Partenaires au développement :

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat	
La Direction Générale du Développement Industriel	FASO PLAST	
La Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé	SONACEB	
	Brakina	
	Soyaf	

5.2.3. COTE D'IVOIRE

- Structures étatiques :

Suite aux événements politiques de 2004, la Côte d'Ivoire a du faire face à de nouvelles priorités qui ont porté un coup d'arrêt aux filières porteuses : le café, le cacao, l'ananas, la banane. Heureusement, la production de pétrole a pu assurer le relais et maintenir la Côte d'Ivoire dans son rôle de locomotive économique de l'UEMOA, dont elle assure plus de 20 % du PIB.

2008 fut une année cruciale car il fallut faire face aux enjeux des APE et trouver une solution transitoire à la position de la CEDEAO de différer la signature de l'accord. La Côte d'Ivoire, en tant que seul pays défavorisé par cette situation, a signé un accord d'étape avec l'UE, qui lui permet de maintenir ses avantages sans prendre la responsabilité de la dislocation de l'UEMOA et de son marché unifié.

Au-delà des ministères concernés : Industrie, Commerce, deux institutions ont la charge de dynamiser et rationaliser la promotion de l'industrie et du commerce : l'APEX-CI et le CEPICI.

***L'APEX – CI : Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire**

L'APEX-CI est une agence privée créée par la Banque Mondiale, le Secteur Privé et l'Etat de Côte d'Ivoire pour accompagner les entreprises ivoiriennes dans la conquête des marchés extérieurs par :

- La réduction de la dépendance vis-à-vis des produits traditionnels ;
- L'accroissement de la part des exportations à forte valeur ajoutée ;
- La diversification géographique des exportations.

Elle intervient pour :

- Renforcer la capacité d'exportation des entreprises ivoiriennes ;
- Promouvoir les produits et services " made in Côte d'Ivoire " sur les marchés étrangers.
- Favoriser un dialogue entre le secteur privé et l'Administration dans le but d'améliorer l'environnement des exportations ;
- Assurer les fonctions d'un centre d'information sur les marchés étrangers ;
- Contribuer à l'émergence de consultants nationaux, compétents, capables de conseiller efficacement les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies export.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 47

L'APEX-CI est une Association privée régie par la Loi N° 60-135 du 21 - 09 - 1960. Elle porte la Déclaration d'Association N° 336 / INT / AAT / DG du 02 /10 / 98 avec publication au Journal Officiel du 26 - 11 - 1998. Elle a mandat d'Agence d'exécution des programmes conjoints de promotion des exportations du Secteur privé et de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Les relations entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'APEX-CI sont régies par une Convention de financement Etat / APEX-CI.

Les relations entre l'APEX-CI et la Banque Mondiale sont régies par un Accord de Projet et un Accord de Crédit de Développement.

Son fonctionnement est financé par :

- la Banque Mondiale
- l'Etat de Côte d'Ivoire
- le Secteur privé
- les Services payants
- éventuellement d'autres bailleurs de fonds.

Notons que l'APEX-CI abrite le **NEPAD BUSINESS GROUP** de Côte d'Ivoire, qui a pour missions :

- D'impliquer le secteur privé ivoirien dans la mise en œuvre du NEPAD,
- De l'engager dans le développement de projets intra africains de façon pérenne,
- De favoriser le partenariat public – privé,
- De contribuer à l'amélioration de l'environnement et du climat des affaires,
- De promouvoir la Gouvernance d'Entreprise.

***Le CEPICI - Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire**

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a été créé le 20 septembre 1993. Il est placé sous l'autorité et la tutelle du Premier Ministre.

Il a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'investissement du Gouvernement à travers des activités de promotion et de facilitation des investissements privés nationaux et étrangers dans tous les secteurs de l'activité économique.

Les instruments du CEPICI sont :

- La maison de l'investisseur;
- Le Principal Centre de Marketing et de Promotion du «Produit Côte d'Ivoire »;
- La plate-forme privilégiée de rencontre et de concertation entre le secteur public et le secteur privé.

Affecté par la situation politique nationale, le CEPICI n'a pas eu les moyens financiers et logistiques de ses ambitions. Abidjan manque cruellement de parc d'exposition et de centre international de conférence. L'hôtel Ivoire ne correspond plus aux standards internationaux pour ce type de manifestations et il devient urgent de reprendre l'initiative car les parts de marché perdues par la Côte d'Ivoire sur l'ananas et la banane trouvent aussi leur origine dans l'absence de promotion sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, le CEPICI s'inscrit résolument dans l'intégration régionale et a contribué à la réalisation de la route côtière Lagos – Monrovia. La Côte d'Ivoire a réalisé son tronçon, entre Aboisso et Tabou. Malheureusement les pays voisins n'ayant pu achever le leur, cette voie stratégique n'a pu avoir le rayonnement attendu et depuis, faute d'entretien, elle s'est passablement dégradée.

Les autres champs d'intervention du CEPICI concernent l'environnement des affaires, notamment :

- La cohérence des textes,
- La sécurité des biens et des personnes,
- Les garanties aux investisseurs,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 48

- La justice,
- La réduction des coûts des facteurs de production,
- L'accès aux financements
- L'accès à la terre.

Le CEPICI a mené un programme d'investissement de 145 milliards F CFA en 2005, 83 milliards en 2006 et 340 milliards en 2007. Il entend poursuivre son effort pour faire face aux défis du moment.

-Organisations du secteur privé :

***La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire – CEGECI :**

La CGECI est la première force du secteur privé. Elle regroupe plus de 500 entreprises constituées en 9 groupements professionnels et 2 associations.

Elle représente 80 % des activités du secteur moderne, 99000 emplois et 5090 milliards de chiffre d'affaires.

La CGECI se veut un trait d'union entre les groupements professionnels, les syndicats, les associations professionnelles et les pouvoirs publics, dans le cadre d'une concertation responsable.

Son poids économique en fait le porte voix du secteur privé pour toutes les questions sociales et de développement impliquant les employeurs au plan national et international.

***La Fédération Nationale des Industries & Services de Côte d'Ivoire (FNISCI)**

La Fédération Nationale des Industries & Services de Côte d'Ivoire (FNISCI) est une organisation patronale regroupant plusieurs des entreprises leaders ivoiriennes exerçant dans plusieurs secteurs d'activité.

La FNISCI entend représenter une force de progrès économique et social, avec des missions axées autour du Syndical et du Développement :

- Axe Syndical : pour créer un environnement social, économique et financier le plus favorable possible.
- Axe Développement : pour renforcer le tissu socio-économique et développer un réseau de PME/PMI performant.

Orientations et activités :

- Assurer la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres;
- Rompre l'isolement des entreprises et constituer une force;
- Accroître la Solidarité entre entreprises adhérentes;
- S'ouvrir à l'international et à l'intégration régionale.

***L'Organisation Centrale des Producteurs – Exportateurs d'Ananas et de Banane – OCAB :**

L'OCAB exporte 28 millions de cartons par an d'ananas, bananes, mangues et papayes. Elle apporte un appui – conseil aux exploitants, une assistance administrative, mais n'intervient pas dans le volet commercial, qui reste l'apanage des exploitants.

La situation des exportateurs ivoiriens s'est fragilisée en raison de facteurs qui ont sapé la compétitivité de leurs produits :

- L'insécurité politique qui a affecté les zones de cultures et le transport des produits vers le port,
- La recherche et le développement des variétés ont pris du retard face aux concurrents de la zone (banane du Bénin) et d'Amérique latine,
- Le coût de l'emballage et du fret maritime représente 60 % du coût du produit, auxquels il faut ajouter les taxes payées sur le parcours routier aux contrôles locaux (droits de passage),

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 49

- Les problèmes administratifs liés à l'admission temporaire qui reste difficilement accessible aux coopératives de planteurs en raison de la complexité des procédures.

La non signature des APE par la Côte d'Ivoire aurait eu comme effet direct une surtaxe de 115 F CFA par kilo à l'entrée en Europe, qui est supérieure au prix de revient de la banane d'Afrique du Sud.

-Partenaires au développement :

***La Banque Mondiale :**

Assure le financement de l'APEX-CI et la pérennisation du dialogue public – privé. Elle contribue également à l'amélioration de l'environnement des affaires à travers la démarche Doing Business.

***L'Union Européenne :**

Occupe un rôle de premier plan en sa qualité de premier partenaire commercial. L'actualité des APE a conforté sa position dans la mesure où la signature de l'accord d'étape en novembre 2008 est assorti d'une assistance technique à l'évaluation des impacts de l'APE et à des programmes d'aide au développement dans le cadre de la mise à niveau.

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
CEPICI	Chambre de Commerce, d'Industrie de Côte d'Ivoire	Union Européenne
APEX-CI	CGECI	Banque Mondiale
	FNISCI	
	OCAB	
	Fabricants d'emballages	
	Filtisac	
	Crown Siem	
	Sonaco	
	EmbaCI	
	Sisep	
	Sitab	

5.2.4. GUINEE BISSAU

- Structures étatiques :

***Le Ministère du Commerce, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat**

L'activité industrielle est placée sous la tutelle du *Ministère du Commerce, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat*, qui a créé un Secrétariat d'Etat à l'Industrie, en charge du pilotage de la stratégie de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 50

développement de l'industrie.

Celle-ci est en cours d'élaboration, notamment à travers le Programme Régional de Mise à Niveau (PRMN) et le Système d'accréditation, de Normalisation et de Promotion de la Qualité qui sont logés dans ses locaux, et bénéficient de l'appui des partenaires au développement : UEMOA, Union Européenne, ONUDI.

- Organisations du secteur privé :

Il existe en Guinée Bissau un Conseil National du Patronat, qui gère essentiellement les questions sociales et de concertation avec les pouvoirs publics et une Chambre de Commerce et d'Industrie qui regroupe les opérateurs économiques des différents secteurs et traite toutes les questions relatives à la stratégie et à l'exploitation des entreprises.

***La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Bissau :**

Cette Chambre de Commerce a développé des partenariats avec ses homologues de l'UEMOA, avec les partenaires au développement et cherche à étendre son réseau pour trouver les compétences utiles au développement du pays.

Ainsi, un récent voyage au Vietnam lui a permis d'identifier des entreprises susceptibles de les aider dans la transformation du cajou et surtout des partenaires en mesure de les aider à optimiser la filière du riz : culture, récolte, conditionnement, conservation.

La CCIA est le point focal de l'appui des partenaires au développement et, à ce titre, est un acteur incontournable du dispositif de renforcement des capacités du secteur privé bissau guinéen.

***Entreprises industrielles utilisatrices d'emballages :**

Le tissu industriel national a été décimé par la guerre civile et le manque d'investissements. Il ne subsiste que deux exploitations industrielles d'envergure :

- **Africa Bottling Company** qui a repris les actifs de la brasserie CICER, et avec des capitaux marocains, a relancé la production de la bière Pampa en octobre 2008,
- **CEM Bissau** qui produit l'eau minérale « Naturalis »

- Partenaires au développement :

- La Représentation de la Commission de l'UEMOA :

La Représentation de la Commission de l'UEMOA en Guinée Bissau assure le suivi de l'intégration de la Guinée Bissau dans l'organisation, depuis son adhésion en 1997 et son rattachement au F CFA.

En tant que seul pays lusophone et compte tenu de ses antécédents politiques, l'UEMOA apporte une attention particulière à la Guinée Bissau et lui facilite l'accès à des programmes d'appui qui pourraient faciliter son intégration dans l'économie moderne.

C'est dans ce cadre que s'intègre le Programme Qualité de l'UEMOA qui sert de fil conducteur à sa stratégie de développement industriel.

- La Délégation de l'Union Européenne :

Principal bailleur de fonds avec 42 millions de dollars mis à disposition à l'issue de la table ronde des bailleurs de fonds de Guinée Bissau tenue au novembre 2006, l'Union Européenne intervient dans l'ensemble des programmes de développement du pays :

- Appui technique et financier au renforcement des filières de production, notamment le cajou,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 51

- Mise en conformité de la filière pêche en vue de relancer les exportations vers l'UE qui sont bloquées depuis 2006 faute d'agrément,
- Appui logistique et humanitaire aux populations dans le cadre de l'aide au développement.

- La FUNDEI :

La FUNDEI (Fondation Nationale pour le Développement des Entreprises et des Industries) est un partenaire technique qui apporte un encadrement aux acteurs de la filière cajou, dans la recherche d'outillage, d'expertise, de formation et de financements.

C'est ainsi qu'il a identifié au Brésil l'équipement qui permettrait d'implanter une fabrique de tétra pack destiné à conditionner du jus de cajou.

Par ailleurs, il a financé une petite station d'embouteillage de jus en flacons de verre de 30 cl, à partir de bouteilles de bière reconditionnées et de bouchons en plastique importés du Portugal.

L'intérêt technique et économique du projet pilote étant démontré, le FUNDEI entreprend de trouver des opérateurs nationaux intéressés à reprendre le projet pour le rentabiliser.

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
Le Ministère du Commerce, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat	La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Bissau	La Délégation de l'Union Européenne
	Africa Bottling Company	La FUNDEI
	CEM Bissau	

5.2.5. MALI

- Structures étatiques :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali :

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali est un établissement public national à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali a pour mission l'organisation et la représentation des personnes physiques ou morales exerçant dans les différentes branches d'activités commerciales, industrielles et des services en république du Mali.

À cet effet elle :

- Propose au gouvernement toute mesure qui lui paraît propre à favoriser le développement des activités commerciales, industrielles et de services,
- Donne au gouvernement les avis et les informations qui lui sont demandés sur des questions industrielles, commerciales et de services

La CCIM dispose de délégations régionales dans les huit (8) régions du Pays, dont les élus font partie de l'assemblée consulaire de l'institution.

Dans le cadre de ses missions d'appui au secteur privé et aux actions gouvernementales allant dans le sens de l'appui au secteur privé, la CCIM dispose de services comme le Centre de formalité des

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 52

entreprises, le service du développement des infrastructures, le service de la documentation de l'information et de la formation, le service de la coopération internationale et des foires et expositions, qui octroient aux entreprises et aux promoteurs les services dont ils ont besoin.

Le service de formalité des entreprises dispose d'un répertoire des entreprises maliennes et de projets comme Info om du Centre du Commerce International (CCI).

Le service de la coopération internationale et des foires et expositions dispose d'un parc d'exposition, financé à coût de milliards, qui abrite des foires sous régionales et internationales. Ces foires constituent les lieux idéaux pour les coopératives et entreprises consommatrices d'emballages de se rencontrer et de rencontrer les intervenants du secteur.

La CCIM dispose également d'un institut de formation diplômant appelé INCEF, qui contribue à la compétitivité des entreprises à travers la mise en marché de jeunes diplômés et d'un projet dénommé « Accès aux Marchés de l'Aide Publique au Développement » mis en place en 2005 dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La CCIM, pour réaliser ses missions, dispose de ressources ordinaires et extraordinaires, allant de 2 à 3 milliards FCFA, selon les années.

Au Mali, ni la CCIM ni les autres structures d'encadrement n'ont travaillé de façon spécifique sur la problématique des emballages ; mais la CCIM dispose néanmoins à son sein de commissions de travail réfléchissant sur la question.

***Le Centre Régional de Recherche Agronomique de SOTUBA :**

Le Laboratoire de Technologie Alimentaire de Sotuba est créé en 1970 au sein de l'Institut d'Economie Rurale et s'occupe de l'amélioration et la mise au point des techniques de transformation et de conservation des produits agroalimentaires. Il comprend trois unités :

- Unité céréales et légumineuses alimentaires
- Unité fruits et légumes et produits de céréales
- Unité produits d'origine animale

Les activités principales du laboratoire sont entre autres : l'appui aux différents programmes de recherches de l'IER et aux PME/PMI, l'amélioration des techniques de transformation et de conservation des produits agroalimentaires, la diversification et la valorisation de l'utilisation des productions agroalimentaires locales, la formation des organisations et acteurs aux techniques de transformation et de conservation et l'élaboration et l'exécution des projets de recherche en la matière.

***L'Agence pour la Promotion des Investissements (API) :**

L'API est service public relevant du Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Commerce, créé en 2007 en lieu et place du CNPI (centre national de la promotion des investissements). C'est ce service qui gère le code des investissements en République du Mali.

Le code des investissements, actuellement en vigueur au Mali, a été institué par la Loi n°91-048/AN-RM du 26 février 1991 modifiée par la Loi n°05-050 du 19 août 2005.

Le code des investissements instaure un régime douanier et fiscal privilégié en vue de promouvoir les investissements de capitaux privés tant nationaux qu'étrangers dans les activités de production et de prestation de services. Il offre les garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés.

Trois (3) régimes d'agréments sont prévus dans ce code :

-Le Régime A, appelé régime des PME/PMI. Il concerne les investissements d'un montant inférieur ou égal 150 millions de francs CFA.

-Le Régime B, appelé régime des grandes entreprises pour les investissements supérieurs à 150 millions de francs CFA ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 53

-Le Régime dit des Zones franches, pour les entreprises nouvelles tournées principalement vers les exportations, qui peuvent écouler au maximum 20% de leur production sur le marché national. Selon les régimes accordés aux entreprises, elles peuvent bénéficier d'exonérations pendant 3 ans sur les investissements ou encore d'exonérations d'impôts sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ainsi que la contribution des patentes, allant de 5 à 8 ans selon les régimes.

-Organisations du secteur privé :

Fabricants d'emballages :

Au mali, il existe trois entreprises de fabrication d'emballages :

Embal MALI qui fait les sacs en PP,

SOACAP qui fait des sachets et rouleaux de papier, et

SOME PAC Société de production de cartons, qui est en faillite depuis, bientôt 6 ans.

EmbalMALI, dispose d'une bonne part de marché (70 %) et a procédé à des investissements importants ces dernières années, qui consolident sa position dominante sur le marché, alors que la SOACAP est très concurrencée par les entreprises sénégalaises et les produits chinois, qui inondent le marché.

Entreprises utilisatrices d'emballages :

Les entreprises de consommations d'emballages constituent l'ossature du tissu industriel, ces entreprises et les petites unités de transformation des produits agricoles locaux rencontrent de sérieuses difficultés liées à l'emballage ; Du fait tout d'abord de l'indisponibilité, du coût de revient des emballages, et surtout de la qualité des emballages, qui ne tiennent généralement compte d'aucune norme internationale.

La difficulté majeure de ces entreprises réside dans leur incapacité financière à accéder aux emballages de qualité sur le marché international et de leur incapacité à se regrouper pour développer des filières qui prendront en compte les questions d'emballages.

*** SEMM**

Producteur d'eaux minérales sous la marque Diago

*** GMM**

Producteur de farine

-Structures de statut public et associations consommatrices d'emballages :

L'Etat malien a créé plusieurs structures de statut public pour mettre en valeur l'agriculture. Elles assurent une partie importante de la consommation nationale d'emballages.

*** L'Office du Niger :**

Aujourd'hui c'est environ 82000 hectares qui sont aménagés et mis en valeur (riz, cannes à sucre, cultures maraichères)

L'office du Niger contribue aujourd'hui à près de 60 % des besoins de consommations en riz du Mali.

*** L'Office du périmètre irrigué de BAGUINEDA – OPIB :**

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 54

L'OPIB couvre une zone de 22 villages, pour une population de 25 209 habitants, 16 934 personnes employées par l'office, pour 2993 exploitants agricoles. L'OPIB est réalisé sur 2700 hectares aménagés et dotés d'un système d'irrigation avec maîtrise d'eau totale permettant une production en toute saison. Investissements : Le projet d'intensification du périmètre irrigué de Baguinéda financé par le FAD pour un montant de 14,92 millions d'UC, démarré en 2007, a pour objectif sectoriel de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

*** Le Projet Karité du MALI :**

Le projet Karité a pour objectif d'amener à 80 000 tonnes l'export d'ici 2015 sur une production d'environ 100 000 tonnes/an.

*** La Coopérative Multifonctionnelle JEKA BAARA :**

Coopérative s'est spécialisée dans la production et la transformation des :

- Fruits et légumes (mangue séchée et nectar, karité)
- Produits de coco râpé sucré et non sucré, sirops et instantanées de bissap, tamarin et de gingembre.
- Céréales (fonio, mil, sorgho, maïs)

***La Société d'Intérêt Collectif (SICA) de SIKASSO :**

Organisation qui compte plus de 1076 exploitants et 10000 ménages ruraux.

La SICA s'occupe essentiellement de la pomme de terre (objectif : 10.000 tonnes)

***L'Union Régionale des Commerçants Exportateurs de Pommes de Terre de SIKASSO (URCEP) :**

Objectif de production : 6000 tonnes de pomme de terre fraîches dont 3500 au niveau national et 2500 tonnes au niveau sous régional.

- Partenaires au développement :

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali	La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali	Union Européenne
	Embal MALI	USAID
Le Centre Régional de Recherche Agronomique de SOTUBA	SOACAP	
L'Agence pour la Promotion des Investissements (API)	SOME PAC	
	SEMM	
	GMM	
	Ets publics et coopératives	
	L'Office du Niger	
	L'Office du périmètre irrigué	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 55

	de BAGUINEDA - OPIB	
	Le Projet Karité du MALI	
	La Coopérative Multifonctionnelle JEKA BAARA	
	La Société d'Intérêt Collectif (SICA) de SIKASSO	
	L'Union Régionale des Commerçants Exportateurs de Pommes de Terre de SIKASSO (URCEP)	

5.2.6. NIGER

- Structures étatiques :

*Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé :

La Direction Générale du Développement Industriel relevant du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé a pour missions de :

- Définir et de mettre en œuvre la politique nationale de développement industriel ;
- Promouvoir, développer, évaluer et assister le secteur industriel, notamment dans le cadre des objectifs assignés aux plans et programmes de développement économique et social du Niger ;
- Promouvoir et gérer les activités nationales en matières de propriété intellectuelle ;
- Mettre en œuvre au plan national, les politiques communautaires en matière industrielle.

-Organisations du secteur privé :

*La Chambre de Commerce et d'Industrie de Niamey :

*Les entreprises fabricantes d'emballages :

***NIGER PLASTIC** : Au Niger, il n'existe qu'une unité de fabrication de sachets en PET, installée en 2008 à Maradi, à la frontière du Nigeria, dénommée Niger Plastic. Cette unité a fait des propositions de fournitures aux unités utilisatrices comme LABAN Niger et SOLANI. Ces dernières trouvent les produits de mauvaise qualité. D'ailleurs, ces chefs d'entreprises pensent que Niger Plastic s'est installé à Maradi pour le marché du voisin Nigérian, où la qualité serait moins exigée.

Au début de ses activités, **Unilever Niger** produisait également des emballages en cartons, mais depuis plus de 7 ans, cette activité n'est plus assurée par l'entreprise.

*Les entreprises utilisatrices d'emballages :

*SOCOPAP :

La société s'occupe de la collecte, de la production, de la commercialisation des produits agropastoraux.

*ORIBA

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 56

Activité : production de jus en bouteille PET et des boissons gazeuses avec une ligne en PCO de production d'eau minérale. L'entreprise est aujourd'hui l'élite des producteurs de jus de fruits au Niger.

***LABAN NIGER**

Production de yaourts en sachets de 200ml et d'eau de table en sachets de 500 ml.

***RIZ NIGER**

La production de Riz Niger porte sur 70 000 tonnes de paddy soit 45 000 tonnes de riz blanc.

***SOLANI**

Production de 25 000 litres de lait par jour.

***UNILEVER NIGER**

Unilever Niger produit du savon mixte, principalement Lavibel junior et Lavibel standard. L'entreprise commercialise également des produits importés comme BF4, Bel ivoire, Omo, Rexona et Lux.

- Partenaires au développement :

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé	La Chambre de Commerce et d'Industrie de Niamey	
	Niger Plastic	
	Entreprises utilisatrices	
	UNILEVER NIGER	
	SOCOPAP	
	Riz Niger	
	Laban Niger	
	Oriba	
	Solani	

5.2.7. SENEGAL

- Structures étatiques :

- Le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat :

Le Ministère de l'Industrie joue un rôle prépondérant dans la définition et la conduite de la stratégie de développement.

A travers la Direction de l'Industrie, il assure le lien avec les partenaires au développement tels que

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 57

l'ONUDI, notamment dans le programme qualité de l'UEMOA et la présente étude.

- Le Ministère du Commerce :

Le Ministère du Commerce assure la conduite des négociations commerciales pour les APE et la régulation des marchés.

Il a donc toute autorité pour intervenir dans le champ de l'emballage industriel.

Il s'est distingué en novembre 2008 en publiant un arrêté interdisant l'importation, la distribution et la vente de plastique non biodégradable, pour application dès le 31 décembre 2008.

Cette mesure a soulevé des objections des opérateurs économiques et des associations de consommateurs qui ont salué l'intention, tout en condamnant le manque de concertation sur des questions aussi sensibles.

Ils ont préconisé la suspension de l'arrêté et la constitution de commissions techniques chargées de mesurer l'impact pour les entreprises et de proposer un calendrier d'exécution réalisable au regard des contraintes des parties prenantes.

***L'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)**

L'Agence accueille et informe les promoteurs et les opérateurs sur les différents services d'appui aux entreprises. Elle leur offre un ensemble d'informations pratiques sur la création et /ou le développement d'entreprise, les sources de financement et d'intermédiation financière locales et internationales accessibles aux MPE et PME etc.

Pré-diagnostic : L'ADEPME aide les promoteurs à mieux cerner leurs besoins et leur offre : des services préliminaires d'analyse de projet d'entreprise, d'évaluation des motivations et compétences entrepreneuriales, d'analyse de la faisabilité financière et commerciale des projets, plans d'affaires.

Conseil en création et en développement d'entreprise : l'Agence assiste et accompagne les promoteurs tout au long du processus de mise en place de leurs entreprises.

Renforcement des capacités des chefs d'entreprises : l'Agence organise des séances périodiques de formation sur des thèmes visant l'amélioration de la compétence des entrepreneurs, de la compétitivité des entreprises et de l'intégration des PME dans un environnement professionnel.

***L'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)**

Créée en date du 15 février 2005 par décret n° 2005-108, l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) est une plateforme intégrée de services Export en faveur des entreprises et de leurs associations professionnelles.

Objectifs :

L'ASEPEX a pour objectif principal de favoriser le développement continu et durable de même qu'une diversification accrue des exportations sénégalaises.

Missions :

Mettre en œuvre la Stratégie de Développement des Exportations (STRADEX) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

Renforcer les capacités d'exportation des entreprises sénégalaises

Développer des produits et des services d'appui aux entreprises exportatrices

Générer l'information sur les marchés d'exportation

Instruire et authentifier l'origine des produits exportés par la délivrance des certificats d'origine

Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des marchés

Promouvoir le label « Origine Sénégal » sur les marchés extérieurs

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 58

Appuyer le développement des associations professionnelles participant à la promotion du label « Origine Sénégal »

Promouvoir la création et le fonctionnement de pôles export au sein des institutions consulaires

Établir des réseaux et des partenariats stratégiques pour le développement des exportations du Sénégal.

Résultats :

Les exportations sont passées, selon l'Asepex, de 400-500 milliards F CFA en 1998 à 696 milliards 10 ans plus tard, atteignant près de 590 milliards rien qu'au cours des 2 premiers trimestres de l'année 2008. Toutefois la balance commerciale ne cesse de se détériorer, alors qu'il est possible de l'amoinrir notamment par l'intégration régionale devrait être une priorité dans la stratégie de l'Asepex, à commencer par les échanges intra-sous-régionaux au sein de l'Uemoa (un marché de 80 millions de personnes) et de la Cedeao.

Objectif prioritaire :

Gagner la bataille des exportations dans la sous région et en Afrique en général », et, au-delà des marchés traditionnels de l'UE dont la France est notre premier partenaire, ceux de l'Europe de l'Est, des Etats-Unis et d'Asie.

* L' APIX

L'APIX , Agence Nationale pour la promotion des Investissements et les Grands Travaux, a été créée en Juillet 2000, traduisant ainsi la forte volonté politique des nouvelles autorités de développer une stratégie d'attraction des investissements privés et de lancer de grands chantiers d'infrastructures d'appui à la production :

- Restructuration du dispositif d'Appui au Secteur Privé
- Simplification des Procédures administratives
- Elaboration d'une loi d'orientation sur l'investissement
- Mise en œuvre de stratégies de développement des Grappes Prioritaires (Tourisme, Industries Culturelles, BTP et Industries d'Assemblage),
- Mise en place d'un Centre de Formalités des Entreprises, etc.

C'est dans ce contexte que l'APIX a été créée en Juillet 2000, traduisant ainsi la forte volonté politique.

Missions et Services offerts :

- La recherche et l'identification des investisseurs ;
- La promotion du Sénégal comme destination privilégiée pour l'Investissement Direct Etranger ;
- L'accueil et l'accompagnement des investisseurs au Sénégal ;
- La mise à disposition permanente d'informations économiques, commerciales et technologiques sur les principaux secteurs d'activités ;
- L'assistance à l'investisseur pour les formalités de création d'entreprise et d'obtention des diverses autorisations administratives (accès à la terre, permis de construire, licences, etc.) ;
- L'appui dans la recherche de financement et/ou de partenariat ;
- Le suivi des contacts avec les investisseurs ;
- Le suivi et l'évaluation des projets d'investissements au Sénégal ;
- La réalisation des grands projets d'infrastructures sur le modèle BOT, BOOT, etc.

Parallèlement à ces missions, l'APIX assure le secrétariat exécutif du Conseil Présidentiel de l'Investissement et coordonne le programme d'amélioration de l'environnement des affaires pour le Doing Business.

En 2008, l'APIX a changé de statut, passant d'agence nationale à société anonyme, avec un champ

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 59

d'intervention élargi, comprenant notamment la zone industrielle intégrée Jafza et le PPIP.

***Le Projet de Promotion des Investissements Privés (PPIP)**

Financé par la Banque Mondiale, le PPIP a été créé en 2005 avec pour objectifs :

- L'amélioration du climat de l'investissement.
- La consolidation de la productivité du secteur privé local.
- La consolidation de l'investissement étranger.
- L'exécution des réformes de politique sectorielle.
- Le renforcement des investissements sectoriels.
- L'appui au renforcement des capacités de l'entreprise.

Appui à l'exécution de projet de l'entreprise : Faciliter l'accès des PME aux financements. Améliorer les capacités techniques et l'accès aux nouvelles technologies. Améliorer les capacités de gestion. Faciliter l'accès des marchés

Services financiers: Financement des projets des entreprises légales et des secteurs porteurs par un fonds à frais partagés : 50% financement + 50% apport personnel.

Sa première période d'activité s'est achevée en juillet 2008, il a été rattaché à l'APIX où il poursuit ses activités.

***L'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN)**

Créée par décret n° 78 228 du 14 mars 1978, l'Institut sénégalais de Normalisation qui est devenu Association sénégalaise de Normalisation le 19 juillet 2002 relève du Ministère de l'Industrie.

Missions :

- mener des actions d'élaboration de normes nationales, d'information, de sensibilisation et de formation pour apporter aux agents économiques du Sénégal en particulier les industriels, les distributeurs, les consommateurs, et les agents de l'administration les connaissances aux outils de la qualité, les méthodes et procédures de leur mise en œuvre au niveau des entreprises et sociétés de production et de service en vue d'aider à la définition d'une politique de la qualité des biens, services et de vie.
- assurer la promotion de la qualité pour appuyer les efforts faits par les agents économiques dans ce domaine en direction des clients du marché intérieur et du marché international, en mettant en place un système de communication reposant sur l'organisation de la documentation et de l'information et la création de bases de données informatisées et de divers produits promotionnels.
- mettre en place un système de certification de conformité aux normes (produits et systèmes qualité)

L'ASN élabore les normes nationales. Le travail d'élaboration des normes se fait au sein des comités techniques mis en place par l'ASN. Deux cent soixante quatorze (274) experts nationaux venant des entreprises et sociétés de production, de services privés et d'organismes publics et parapublics participent à l'animation de ces comités techniques.

A ce jour, 246 normes réparties comme suit ont été élaborées et adoptées :

- 2 dans le domaine électrotechnique
- 57 dans le domaine du bâtiment, génie civil
- 53 dans le domaine de l'agro-alimentaire
- 14 dans le domaine des normes fondamentales
- 76 dans le domaine de l'environnement
- 2 dans le domaine de l'administration et du commerce
- 34 dans le domaine de la chimie

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 60

- 7 dans le domaine de l'énergie solaire
- 1 dans le domaine de l'énergie domestique

L'ASN est chargée essentiellement de mener des actions d'élaboration de normes nationales, d'information, de sensibilisation et de formation et d'assurer la promotion de la qualité.

***L'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal – ITA**

L'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) est un institut de recherche et de développement créé en 1963 (Loi 63-11 du 5 février 1963). C'est un établissement public à caractère scientifique et technique, placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat de la République du Sénégal. Il compte 63 agents, dont une quinzaine de chercheurs de haut niveau et une vingtaine de techniciens supérieurs. La principale mission de l'ITA consiste à valoriser les ressources alimentaires locales. L'ITA se propose de servir de laboratoire de recherche et de développement en alimentation et nutrition, de contrôle de qualité pour les industriels ou les petites unités de production désireux de progresser et d'innover. Ainsi, l'institut mène au profit des investisseurs des études de projets agroalimentaires et participe à la formation dans les universités et les grandes écoles du Sénégal et de l'extérieur particulièrement la sous-région ouest africaine.

Les points forts de l'ITA sont axés sur le développement des procédés de conservation, de transformation et de conditionnement des aliments dans les micro-entreprises et PME, notamment par le biais de la formation. Les principaux thèmes de recherche portent sur :

- la transformation/conservation :
 - des céréales, légumineuses, tubercules et oléagineux ;
 - des fruits et légumes ;
 - des poissons et produits halieutiques ;
- la biotechnologie : (valorisation des sous produits de l'industrie agroalimentaire, application des techniques contrôlées de fermentation) ;
- les produits de l'élevage (lait et viande) ;
- les mycotoxines dans les aliments (étude et contrôle) ;
- la composition chimique des aliments (valeur alimentaire).

Les résultats de recherche tournent autour :

- d'un panorama de produits locaux ;
- de méthodes d'analyses ;
- et de proposition d'équipements de transformation.

Suite à un programme de modernisation de ses équipements et de perfectionnement de son personnel, l'ITA a obtenu ses dernières accréditations, qui lui permettent de prendre en charge les difficultés techniques que rencontrent les transformateurs (-trices) de produits locaux, de fournir l'assistance au contrôle de la qualité des produits alimentaires, aux stades de la production, de la commercialisation, de l'importation et de l'exportation, notamment vers l'Union Européenne.

-Organisations du secteur privé :

***CNP**

Le Conseil National du Patronat du Sénégal est une confédération de 30 groupements patronaux

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 61

évaluant dans divers secteurs d'activités (industrie, commerce, banques et institutions financières, assurance, transit, manutention, bâtiment et travaux-publics, services etc...)

D'après la dernière enquête de représentativité effectuée par la tutelle administrative, il occupe le premier rang du mouvement patronal sénégalais avec :

- Plus de 75 % des activités productives du secteur moderne,
- Plus de 80 000 emplois salariés,
- Plus de 3500 milliards de chiffre d'affaires

***SPIDS :**

Le Syndicat Professionnel des Industries et des Mines du Sénégal (SPIDS) est une association professionnelle à but non lucratif qui œuvre pour la représentation, la défense et la promotion des entreprises industrielles sénégalaises. Il se veut être le dépositaire de la tradition industrielle au Sénégal et représente l'essentiel des entreprises du secteur depuis la période anté-indépendance. Avec 25% des entreprises industrielles répertoriées au Sénégal, le SPIDS couvre 54% des emplois permanents et 90% du chiffre d'affaires généré par le secteur. C'est donc l'organisation professionnelle de référence pour toutes les questions relatives à l'industrie sénégalaise.

Une contribution déterminante au développement national :

100 entreprises industrielles membres
75 milliards F CFA d'investissements
plus de 80 milliards F CFA de masse salariale
plus de 150 milliards F CFA de contribution fiscale

Traditionnellement dévoué à la défense des intérêts de ses membres (concertation avec les pouvoirs publics et les organisations de travailleurs), le SPIDS a suivi l'évolution de l'économie mondiale qui a provoqué une mutation des attentes de ses adhérents, vers plus d'information économique, et d'assistance au renforcement de leurs capacités. Le SPIDS a confié à des cellules techniques sectorielles la responsabilité de concevoir des programmes d'appui, des études, et de piloter leur plan d'action.

Les cellules techniques sont :

agroalimentaire
emballage
mécanique et métallurgie
chimie & plastique
textile & confection
énergie & mines
matériaux de construction

Les instruments de la compétitivité sont :

nouveau système de collecte et de diffusion de l'information par réseau inter/intranet
rapports sectoriels thématiques
cartographie des marchés sectoriels et des produits
conseils
veille réglementaire

La recherche constante d'une productivité industrielle accrue est mise en place par des programmes fédérateurs :

formation professionnelle continue
réseau d'insertion professionnelle et formation initiale

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 62

programmes de mise à niveau par fonction de l'entreprise : production et maintenance, métrologie, qualité, environnement, énergie, sécurité
valorisation de l'expertise industrielle (réseau de conseillers industriels)
Le partenariat avec L'ONUDI dans le cadre d'études sectorielles comme l'emballage s'inscrit dans cette dynamique.

Le SPIDS se positionne à présent comme un « accélérateur de développement industriel », une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels, et d'intervention technique au service de ses membres. Il est par ailleurs membre du Conseil National du Patronat du Sénégal - CNP

***Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)**

Créée en 1983, la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) a pour objet de:

- Défendre les intérêts professionnels de ses membres auprès de toute instance nationale ou internationale où ses intérêts peuvent être exposés ;
- Assurer la cohésion indispensable entre tous ses membres en favorisant la création ou le regroupement sectoriel des Entreprises ;
- Représenter un cadre de concertation pour une coopération étroite entre les opérateurs économiques sénégalais au sein des groupements sectoriels et entre opérateurs économiques appartenant à des secteurs différents ;
- Participer de la manière active au développement et à la prospérité économique et sociale.

La CNES regroupe des entreprises appartenant toutes au secteur formel compte plus de 1800 adhérents pour un chiffre d'affaires global de 2500 milliards de F CFA. Elle compte cinq fédérations :

- La Fédération de l'Industrie;
- La Fédération du Commerce et Services;
- La Fédération des Boulangers;
- La Fédération des Experts et Conseils;
- La Fédération Transit, Transport et Manutention.

A côté de ces fédérations, la CNES compte des associations et des syndicats constitués qui sont venus adhérer à l'organisation.

***La Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture de Dakar – CCIAD :**

La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar est un établissement public à caractère professionnel. Chargée de la défense des intérêts généraux des différentes branches économiques dont elle assume la représentation, elle est, de ce fait, en relation étroite avec les pouvoirs publics.

Ses attributions sont précisées dans le décret qui organise et régit le fonctionnement des Assemblées Consulaires. On peut la présenter comme l'intermédiaire entre ses ressortissants et les pouvoirs publics. C'est donc un organe de conseil pour tous les sujets de sa compétence qui lui sont soumis par les autorités de l'Etat, mais aussi un organisme de promotion, car elle peut et doit prendre l'initiative de suggestions et propositions dans tous les domaines économique, social, fiscal, juridique et douanier, et sur toutes questions intéressant la vie économique de son ressort consulaire, contribuant à améliorer la prospérité des entreprises de la Région.

La CCIAD offre :

- Une assistance à la création et au développement,
- Une assistance juridique, fiscale et administrative,
- Une information pratique et fiable,
- Une formation adaptée aux besoins des entreprises,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 63

- Un service de relations consulaires dans le monde.

Pour ce faire, le Chambre a défini ses objectifs qui peuvent être ainsi formulés :

- informer sur les situations économiques et commerciales;
- développer et valoriser le goût d'entreprendre;
- favoriser l'adaptation des entreprises à leur environnement;
- promouvoir des équipements à l'usage du commerce, de l'industrie et de l'agriculture;
- former des hommes et des femmes aptes à répondre aux besoins des entreprises.

Elle a également élaboré un programme d'actions à moyen terme d'appui au développement du secteur privé.

La CCIAD abrite dans ses locaux :

- Le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Dakar,
- Le premier Centre de Gestion Agréé du Sénégal,
- L'antenne nationale de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Représentation de la CCIAD dans la gestion de l'appareil économique :

L'Assemblée Générale qui représente l'ensemble des secteurs économiques joue un rôle important dans le développement économique de la Région de Dakar.

En effet, elle est étroitement associée à la gestion de l'appareil économique par sa participation à de nombreux organismes. C'est ainsi que ses représentants siègent dans plus 50 commissions, comités, associations ou conseils d'administration dont les activités s'exercent dans les domaines économiques les plus divers parmi lesquels :

- le Conseil Supérieur de la Planification, la Concertation Tripartite Etat - Secteur Privé - Syndicat des employés,
- le Comité Régional de Développement, la Commission de Transport, la Commission de l'Urbanisme, le Comité National d'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, le Comité de Simplification des Procédures et Formalités, le Conseil d'Administration du CICES, l'Assemblée Générale de l'Université, etc. .

Enfin l'Assemblée Générale est également un organe de promotion et de consultation pour tous les sujets relevant du domaine économique, juridique, fiscal, social et administratif intéressant les entreprises.

-Les Fabricants d'emballages :

L'offre sénégalaise en emballages est considérée comme diversifiée et de qualité..

Entreprises	Qualification
La Rochette	Carton plat et ondulé, sacs en papier
Fumoa	Fûts en métal, bouteilles, flacons et bidons en plastique, préformes plastique pour bouteilles d'eau minérale
SIMPA - Société industrielle moderne de plastique africain	sachets et gaines en

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 64

	PEBD, pots, casiers, Bouteilles, sachets, doypack
Cofisac	Sacs en polypropylène
Polyéthylène Sénégal	Sachets en PEBD
Plastindustrie - Cie industrielle des plastiques	Bouteilles et bidons en PE
Crown Sénégal	Boîtes métalliques
Chahine Products Company SA	Boîtes en polystyrène expansé
Cartonneries de Dakar	Carton ondulé
Siplast	Pots, sachets, bouteilles
Soplad	Bouteilles et bidons en PE
Soseplast	Sachets en PE
Rufisac	Sacs en papier
Cotoa - Compagnie de tissage de l'ouest africain	

-Partenaires au développement :

Union Européenne

***Le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) :**

Le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) analyse et identification systématique des potentialités et besoins dans certains sous secteurs/régions et ce, en synergie avec Pro€invest.

-Soutien non financier avec subventions à la fourniture de services de développement de l'entreprise ACP,

-Assistance directe à l'entreprise (technique, commerciale ...),

-Soutien aux initiatives conjointes d'opérateurs ACP/ UE dans les secteurs économiques,

-Renforcement de compétitivité et rentabilité des entreprises des pays ACP (maîtrise et transmission de savoir faire ...),

- Rapprochement par secteur, par métier ou par activité des entrepreneurs ACP à leurs homologues de l'UE

PRO€INVEST: Fonds de CDE

Pro€invest intervient à coût partagé à l'endroit des entreprises et organisations intermédiaires des pays ACP sous forme de :

- Soutien à l'optimisation des compétences des OI.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 65

- Assistance technique aux entreprises (OI inclus les Organisations privées nationales, régionales et sectorielles, les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les Agences de Promotion des Investissements (API) et autres institutions parapubliques tournées vers la promotion des investissements, les institutions financières, les associations ACP de consultants.
- Promotion à l'accès des nouvelles technologies de l'information, des techniques de gestion de projet et d'organisation. Consolidation des capacités de concurrence des entreprises.

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
Ministère de l'Industrie Ministère de l'industrie et de l'Artisanat	CCIAD	Union Européenne
Ministère du Commerce	CNP	ONUDI
Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME)	SPIDS	GTZ
Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)	CNES	CCI
APIX	UEDID	USAID
ISN, Institut sénégalais de normalisation	Entreprises fabricantes d'emballages	Banque Mondiale
ITA, Institut de technologie alimentaire	La Rochette	
	SIMPA - Société industrielle moderne de plastique africain	
	FUMOA	
	COFISAC	
	Crown Sénégal	
	Chahine Products	
	Plastindustries	
	Polyéthylène Sénégal	
	Rufsac	
	Siplast	
	Soseplast	
	Soplad	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 66

5.2.8. TOGO

- Structures étatiques :

*La zone franche industrielle du Togo

Particularité du Togo, sa zone franche fut créée à la suite de la loi N° 89-14 du 18 septembre 1989, dans le but de favoriser le développement des activités industrielles orientées vers l'exportation, en garantissant aux entreprises opérant sous ce régime, des meilleures conditions de compétitivité.

La zone franche togolaise constitue un instrument de développement économique car elle offre des possibilités de création d'emplois locaux permanents et permet au secteur industriel togolais d'accéder à de nouvelles formes de technologie et de connaissances techniques susceptibles d'accroître sa compétitivité sur le marché international.

L'administration de la zone franche togolaise est confiée à la SAZOF (Société d'Administration des Zones Franches), société d'économie mixte sous la tutelle du Ministre du commerce, de l'industrie, des transports, et du développement de la zone franche.

Le conseil d'administration de la SAZOF est constitué de neuf membres dont trois représentants l'Etat et six du secteur privé.

La SAZOF et le Centre togolais de promotion des investissements (CTPI) ont été les premières structures mises en place pour accueillir le projet. Ces deux organismes ont fonctionné séparément de 1990 jusqu'en mars 1994, date à laquelle leur fusion a donné naissance à la SAZOF actuelle. Celle-ci est l'autorité administrative de la Zone franche. Elle a pour objet de faciliter l'installation des unités de production en Zone. Elle assiste tous les promoteurs dans l'établissement des différentes formalités d'installation et suit leurs rapports avec l'Administration publique et les autres structures nationales. Le guichet unique est le principal organe de la SAZOF qui aide l'entrepreneur dans les deux jours ouvrables à obtenir son certificat d'agrément en Zone franche. En dehors de l'autorisation d'installation, le guichet unique assiste l'entrepreneur étranger dans ses démarches pour l'acquisition de certains documents administratifs, notamment la carte d'importateur, la carte de séjour, l'immatriculation au registre du commerce, le dépôt des statuts, la déclaration de l'entreprise à l'inspection du travail, l'annonce légale, le certificat d'imposition et le permis de construire.

▪ Présentation de la Zone Franche Togolaise

La Zone franche vise à stimuler au Togo le développement des activités de transformation et de services pour l'exportation en garantissant aux entreprises opérant sous ce régime, les meilleures conditions de compétitivité. Dès sa naissance, la zone franche a bénéficié de l'appui des organismes de coopération tels que le PNUD, l'ONUDI, l'USAID et l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC).

Elle offre un cadre favorable aux activités à vocation exportatrice. On y trouve l'industrie alimentaire, l'agro-industrie, les produits de la pêche, l'horticulture, les emballages, le cuir, l'habillement, les cheveux synthétiques, la construction métallique, l'industrie cosmétique et pharmaceutique.

Pour être agréées au statut de la zone franche, les entreprises doivent exercer une activité de transformation ou de services, garantir l'exportation de leurs produits et promouvoir l'emploi au Togo.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 67

▪ **Les avantages de la Zone Franche Togolaise**

La Zone Franche togolaise offre aux entreprises agréées le meilleur environnement des affaires en Afrique de l'Ouest :

- Exonération de tous droits et taxes de douanes à l'importation des matériels et équipements d'exploitation, des matières premières et consommables de même qu'à l'exportation de leur produits fabriqués dans la Zone Franche ;
- Exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant les dix premières années et paiement de cet impôt au taux réduit de 15 % dès la onzième année ;
- Sur le plan douanier et fiscal, l'entreprise en Zone franche ne paie que 2 % de taxe sur les salaires pendant les dix premières années de son existence.
- Elles bénéficient de tarifs préférentiels sur les prestations de services publics (eau, électricité, téléphone, frais portuaires etc...) ;

▪ **Les Accords Internationaux**

Le Togo est signataire de plusieurs accords internationaux dont les principaux sont : la convention ACP/UE qui donne aux produits originaires du Togo un accès préférentiel au marché des pays de l'Union Européenne, UEMOA, CEDEAO, MIGA, OHADA, CIRDI , SGP OCI, OAPI, NEPAD.

-Organisations du secteur privé

*** Le Conseil National du Patronat du Togo**

Le Conseil National du Patronat du Togo est une fédération des associations professionnelles représentatives du secteur privé regroupant des entreprises industrielles, commerciales, de services, du bâtiment et des travaux publics (BTP), des PME / PMI.

Il a été créé en 1963 sous l'appellation de Groupement Interprofessionnel des Entreprises du Togo (GITO), et a adopté sa dénomination actuelle le 19 novembre 1990.

Il est un acteur du dialogue social tripartite représentant les entreprises et les employeurs togolais, et travaille en partenariat avec le Gouvernement, les organisations de travailleurs, les institutions et les partenaires au développement.

Il s'est assigné les missions traditionnelles d'une confédération patronale, à savoir :

- Faire connaître aux autorités compétentes les points de vue du secteur privé sur les sujets impliquant l'entreprise, afin que celles-ci bénéficient d'un environnement favorable,
- Promouvoir l'esprit d'entreprise dans toutes les couches de la société,
- Contribuer au dialogue social, tant au niveau national qu'au niveau des entreprises
- Assurer la représentation des adhérents et du secteur privé tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau des organisations de travailleurs et des partenaires au développement.

Il compte parmi ses 14 syndicats de base :

- L'Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financiers – APBEF,
- L'Association des Femmes Chef d'Entreprises du Togo – AFCET,
- L'Association des Grandes Entreprises du Togo – AGET,
- Le Comité des Assureurs du Togo – CAT TOGO,
- L'Association Professionnelle des Navigateurs et Consignataires du Togo – NAVITOGO,
- Le Groupement Togolais des PME / PMI – GTPME/PMI,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 68

- Le Syndicat des Commerçants, Industriels Importateurs & Exportateurs – SCIMPEXTO,
 - L'Union Nationale des Transporteurs du Togo – UNATROT,
 - L'Union Professionnelle des Agréés en Douanes – UPRAD,
- qui ont tous un rôle à jouer dans la promotion de l'emballage.

Au plan international, le CNP – Togo est membre de :

- l'Organisation Internationale des Employeurs – OIE,
- La Confédération Panafricaine des Employeurs – CPE,
- La Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest – FOPAO,
- L'Organisation Internationale du Travail – OIT.

* **Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo**

Grâce à sa localisation géographique au cœur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO : 15 Etats membres) et à ses infrastructures de qualité (Port en eau profonde, réseau routier dense, aéroport moderne, hôtels de classe internationale), le Togo joue un rôle de plaque tournante pour les affaires dans la sous région.

* **La Chambre de Commerce du Togo** encore appelée la **Compagnie Consulaire Togolaise** est une institution qui date de l'époque coloniale, c'est en 1921 qu'elle vit le jour. Depuis sa création jusqu'à ce jour, la Compagnie Consulaire a fait l'objet de plusieurs textes qui l'ont restructurée.

Etablissement public dont le ressort couvre l'ensemble du Territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie est représentée dans chaque région par une délégation régionale.

Les missions du CCIT

- ▶ Organiser et représenter les personnes physiques et morales exerçant dans les différentes branches d'activités auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques nationaux et étrangers
- ▶ Contribuer au développement économique par toutes actions légales d'intervention (diffusion de l'information économique ; formation professionnelle ; gestion d'ouvrages, équipements ou services d'utilité publique ; création de Centre de Formalités d'Entreprises)
- ▶ Donner des avis soit sur demande du gouvernement soit de sa propre initiative sur les sujets d'ordre économique et sur les questions commerciales, industrielles et des services
- ▶ Délivrer ou authentifier des documents commerciaux Organiser l'arbitrage pour trancher des différends relatifs au Commerce, à l'Industrie et aux Services

Il est à noter que le Président du Cercle des Dirigeants de l'Entreprise et le Secrétaire Exécutif du Conseil National du Patronat sont membres du Bureau exécutif de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo.

Le Cercle des Dirigeants de l'Entreprise (CDE) du Togo fédère des associations telles que l'Association des Grandes Entreprises (AGET) et recrute individuellement des directeurs généraux de sociétés. Ces derniers sont, pour la plupart, membres du Conseil National du Patronat du Togo. Le CDE Togo rassemble 20% du Chiffre d'Affaires du patronat. Le but essentiel du CDE est de faire du lobbying. Selon le Président du CDE, il apporte des solutions aux problèmes ponctuels du secteur privé que le CNP ne peut pas résoudre. Si le besoin se fait sentir, le Président du CDE contacte directement le Chef de l'Etat. Actuellement, les commerçants togolais ont des problèmes de sortie de douanes, car ils font des grands détours pour accéder aux trois postes de douanes du Togo (Ghana, Bénin, Burkina

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 69

Faso). Il est à noter que le Bureau Exécutif de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo est membre du CDE.

Structures Etatiques	Secteur Privé	Partenaires au Développement
SAZOF	Conseil National du Patronat	PNUD
CTPI	S3P	ONUDI
	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo	USAID
	Cercles des Dirigeants de l'Entreprise	OPIC
	Afric Industrie	Union Européenne
	Triangle International	
	GTI	

5.3 Entreprises spécifiques visitées

Dans la logique de cette étude de positionnement stratégique, et afin d'identifier les forces et faiblesses de la production en zone UEMOA, nous avons sélectionné et visité des entreprises représentatives des secteurs d'activité parmi :

- Les industriels producteurs de biens de consommation, utilisateurs d'emballages
- Les industriels producteurs d'emballages

5.3.1 Utilisateurs d'emballages

5.3.1.1 Bénin

Mon Petit Bénin

1. Année de création : 2002
2. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Ingénieurs : 0	Agents de maîtrise : 2
Techniciens supérieurs : 5	Ouvriers :
3. Nombre total de personnel : 11
4. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
38 786	27 294	24 054	12 027

La baisse du CA en 2008 est due au déménagement de l'entreprise vers un autre site en construction.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 70

5. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Jus de Baobab	67	0
Chips de Fruit à pain Chips banane plantain Chips de patate douce Chips de Manioc	33	0

6. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local	100	100	100	100

Mon Petit Bénin envisage d'exporter vers le Sénégal, Niger, Burkina Faso et le Nigéria, à partir de Mars 2009.

7. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
42 379 Dont 3 500 en équipements	38 472 Dont 2500 en équipements	35 745	30 000 dont 12 500 en achat d'équipements

8. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Bobine en PP	5 Kg	15 000	Nigéria Ghana	N
Bobine en PE	1 Kg	2500 à 3500	Nigéria Ghana	N
Sachet prédécoupé en PP de contenance 50 g	39 253	7	Nigéria Ghana	N
Bouteille récupérée en verre de contenance 25 cl	82 000 bouteilles 12300 en Stock	10 à 30 suivant les périodes	Local récupération	
Etiquettes autocollants imprimées pour bouteille	94 300	10		N
Etiquettes autocollants imprimées pour sachet	39 253	10		

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 71

Capsule		8	Local	
Capsule		4,5	Ghana	N

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) :

R (bouteilles de jus) = 13,5 % ; R(Chips) = 8,5 %

Problématiques relatives aux emballages

La récupération des bouteilles en verre se fait de manière structurée, l'entreprise reçoit des bouteilles très propres. Les récupératrices béninoises subissent la concurrence des entrepreneures gabonaises et nigérianes qui viennent, à chaque fin d'année, proposer aux récupérateurs le triple du prix d'achat de la bouteille de 33 cl.

En ce qui concerne les emballages importés, l'alimentarité n'est ni justifiée par le fournisseur, ni analysée par le conditionneur. De plus, l'entrepreneur rencontre souvent des difficultés pour ouvrir les sachets prédécoupés pour leur remplissage du produit.

L'absence notoire d'industrie béninoise, pouvant imprimer sur la surfaces des sachets, est une contrainte partagée par les utilisateurs. L'entrepreneur pense que les emballages en Tétrapack et les films multicouches pourront combler un vide technique subi par les utilisateurs et contribuer à l'allongement de la durée de vie des produits de qualité.

Observations sur les Droits de Douanes :

Mon petit Bénin est une entreprise enregistrée sous le régime A, donc elle n'a pas le droit d'exporter. De ce fait, elle devra passer au régime B correspondant à une SARL pour pouvoir exporter de manière officielle.

9. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenue		
En cours	ISO 22000	
En prévision	ISO 26 000	

Coopérative de Transformation et d'Industries Alimentaires

- Année de création : 1997
- Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Ingénieurs :	1	Agents de maîtrise :	2
Techniciens supérieurs :	2	Ouvriers :	7
- Nombre total de personnel : 10 journaliers
- Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
42 000	28 000	32 000	55 000

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 72

5. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Jus d'ananas	70	0,1
Jus d'orange	5	
Nectar de Mangue	20	
Nectar de Papaye	1	
Nectar de baobabs	2	
Tchakpalo	2	

6. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local	95	100	100	
CDEAO	5			

7. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
283 000	176 000	35 000	870 000

8. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Bouteille neuve en verre de contenance 25 cl	80 000	140	Nigéria Ghana	N
Bouteille neuve en verre de contenance 33 cl	35 000	140	Nigéria Ghana	N
Capsules couronne	150 000	10	Nigéria Ghana	N
Etiquettes	150 000	9	Bénin	
Bobine de Film rétractable en PE	500 Kg	2 500	Bénin et Togo	N
Intercalaire en carton ondulé	600 Kg	1400	Bénin et Togo	N

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 73

Problématiques relatives aux emballages :

Il existe très peu d'emballages fabriqués ou fournis localement. De plus, le coût des emballages est très élevé avec une qualité qui laisse à désirer.

Enfin, le secteur du conditionnement de Jus et/ou Nectar est confronté à l'utilisation de bouteilles en verre récupérées de façon anarchique, par exemple ayant contenu de la bière.

Observations sur les Droits de Douanes :

En ce qui concerne les bouteilles en verre, les droits de Douanes sont très élevés, environnant 42,85 % de la valeur importée, il s'y ajoute les frais de transit de 2,65 % plus les frais d'approche.

9. Organisation professionnelle :

Président sortant de l'Union des Transformateurs des Fruits et Légumes (UTRAFEL)

Centre Songhaï

Songhaï est un Centre de formation, production, recherche et développement en agriculture durable. Ce mouvement vise à élever le niveau de vie des populations en Afrique pour un développement social et économique.

Il faut avoir à l'esprit que seule la partie production agroalimentaire a été pris en compte lors de la visite du centre. De ce fait, on trouvera ci après les données de la transformation des produits.

1. Année de création : 1997

2. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Ingénieurs : 1	Agents de maîtrise :
Techniciens supérieurs : 4	Ouvriers :

3. Nombre total de personnel : Permanent : 20

4. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Biscuit Soja (125 g)	2,81	
Galette à base de gingembre	16,22	
Galette à base de cajou		
Galette à base de noix de coco		
Farine à base de soja (500g)	5,05	
Jus d'orange, gingembre, Mangue, Papaye, baobabs, cocktail (33 cl et 25) cl	12,98	
Sirop de fruits (100 cl et 75 cl)	34,07	
Confiture	10,81	
Epices (25 cl)	18,03	
Savon (9x5, 5x 4,5) cm		

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 74

5. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local	75			
CDEAO et Grand export	25			25

6. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Bouteille récupérée en verre de contenance 25 cl		16	Récupératrices béninoises	N
Bouteille neuve en verre de contenance 33 cl		25	Récupératrices béninoises	N
Bocal en verre		65	Récupératrices béninoises	
Couvercle twist off		85	Achat local en provenance du Nigéria	N
Capsule couronne		6,5		
Bouchon à vis pour contenance 33 cl		35		
Bouchon à vis pour contenance 1litre		30	Nigéria	
Etiquettes pour Sirop et farine		25	Bénin	
Autres Etiquettes		10 à 15		
Sachets prédécoupés en PP	Kg	2 600		N
Sachet prédécoupé	sachet	3,6		N
Boite cartonnée de savon de dimension (9x5, 5x4, 5) cm		65		
Bidon en PEHD de 25 cl		60	Togo	

Problématiques relatives aux emballages

- Problème de fermentation observé sur le jus d'ananas pasteurisé au bout de 15 jours de conservation, alors que la durée de vie du produit est d'un an ;
- Apparition de moisissures en surface des bouteilles de sirop ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 75

- Emballages des produits de la charcuterie incompatibles.

De ce fait, le centre souhaite

- procéder au conditionnement sous vide des produits de la charcuterie ;
- conditionner ses jus dans des emballages en Tétra pack, en canette ou doypack ;
- ses farines dans des étuis cartonnés ;
- ses biscuits en sachets multicouches ;
- et avoir l'accès au marquage avec codes barre.

Unité Béninoise de Technologie Alimentaire

UBTA est un projet Bénino-Italien de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA)

1. Année de création : 1990
2. Nombre total de personnel : Permanent : 21

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Farine infantile « Rimalait »		
Farine Infantile « Céréso »		
Soja grillé et moulu		

4. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Boite cartonnée				
Préemballage en sachet PP prédécoupé	Sachets	19,36		
Etui	Pochettes	16,54		

Problématiques relatives aux emballages

Les équipements de conditionnement se présentent comme suit :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 76

- Thermosoudeuse à pédale de faible cadence, vétuste, datant de 1990
- Collage manuel des boîtes prépliées.

Cooperative Agrotechnic « Food Processing Industry »

1. Année de création : 1996
2. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Ingénieurs : 2	Agents de maîtrise : 2
Techniciens supérieurs : 1	Ouvriers : 12
3. Nombre total de personnel : Permanent : 20
4. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
60 426	84 452	68 876	100 000, 000

5. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Farine « Farimickelange » Adulte	35	Marginal
Farine « Farimickelange » Bébé	40	Marginal
Café moulu	15	Néant
Café « Espresso »	10	Néant

6. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local	98	98	98	100
CDEAO	2	2	2	
Grand export	Néant	néant	Néant	

La coopérative est en train de signer un contrat, avec une société américaine, pour une production annuelle de Farine Mickelange de 1000 tonnes.

7. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
85 000 dont 7 000 pour l'achat machine de broyage	110 000	220 000 dont 13 000 pour conditionneuse sous vide de café	250 000

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 77

8. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Boite cartonnée imprimée 5 couleurs (12x18x4, 5) cm	90 000	125	Local	
Boite cartonnée sans impression		50	Local	
Etui cellophane	90 000	6	Local	
Sachet en Polyéthylène de contenance 500 g	90 000	6	Local	
Caisse en carton ondulé	5 000	500	Local	

Problématiques relatives aux emballages

La quasi-absence d'industrie d'emballage au Bénin incite le Directeur à opter pour la mise en place d'une chaîne intégrée. De ce fait la Coopérative « Agrotechnic » compte acheter une imprimeuse et une rainureuse pour réduire le coût des emballages de 30 %. De plus, il souhaite s'approvisionner en emballages multicouches à la place des sachets prédécoupés en PE.

Observations sur les Droits de Douanes :

Il souhaite obtenir une exonération ou une réduction des D. Douanes.

9. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenu	DANA	1990
Validation	MSP	2005
	OMS	2005
	Médecin du Monde	2006
En cours	ISO 9001 version 2000 2006	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 80

7. Liste des principaux emballages et leurs prix

Année	Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
2007	Bidons rouges de 20 litres produits	1 547	1 224,607	IBCG	-

Ligne de production de bidons en PEHD qui se présente comme suit :

Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Ingénieurs : 03	Agents de maîtrise : 50
Techniciens supérieurs : 03	Ouvriers et Employés : 38
Nombre total de personnel : 99	Permanent : 98 Journalier: 01

Chiffre d'affaires 2007 : 1 671 000 francs pour la chaîne de fabrique de bidons

Liste des principaux emballages et leur prix Hors Taxes sortie usine

Désignation par famille d'emballages	Quantité minimale	Prix (FCFA)	Quantité maximale	Prix (FCFA)
Bidons en PEHD 30 litres		2200		
Bidons en PEHD 25 litres		2000		
Bidons en PEHD 20 litres		1800	-	-

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 81

Quantité de produits finis d'emballages fabriqués par année : (suivant les différentes gammes en Tonnes)

Technologie Listes d'Equipements	Type d'emballages finis	Capacité de production installée	Production annuelle d'emballages	Part marché local	Part marché Export
Fabrique de bidons par soufflage Fabrique de bouchons et joints par injection	Bidons de 20, 25 et 30 litres	60 bidons			Néant néant

Les indicateurs :

Produits	Niveau de Qualité	Contrôle en cours de fabrication	Contrôle produits d'emballage finis	Taux de reprises (%)	Taux de rebuts Prdts finis (%)	Taux de perte Matières Premières (%)	Taux de retour client (%)
Bidon en PEHD	Très bon	Visuel	Visuel		-	Presque nul	Néant

FINE COLOR

En 2007, Fine Color procède à de nouveaux investissements destinés à la **production d'eau de source à Ouémé**.

1. Année de création : 2007

2. Principaux produits de l'entreprise :

	% du CA	% export
Eau minérale	100	

3. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local	100 %	100 %	100 %	-

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 82

4. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
-	-	33 000	-

5. Liste des principaux emballages et leurs prix

Année	Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
2007	Préform		40,55		-
	Bouchon		7	Nigéria	
	Bouchon		14	UE	
	Film PE rétractable	Kg	2900	Transplast	
	Film PE (49x42) de 2058 Cm ²	cm ²	300	Transplast	

Il est à noter que la capacité installée est de 3000 bouteilles par heure, mais sa production tourne autour de 1500 bouteilles l'heure.

Problématiques relatives aux emballages

En ce qui concerne, le redémarrage de la thermo formeuse issue de l'ancienne société, le Directeur de Fine color compte commander un nouveau moule pour gobelets jetables.

Observations sur les Droits de Douanes :

Les DD sur les préforms importés s'élèvent à 45 %. Les honoraires des transitaires sont calculés sur la base de 2% de la valeur importée.

5.3.1.2 Burkina Faso

PROJET KARITE

1. Création : Est né de la volonté des autorités du Burkina FASO à organiser et accompagner les femmes, en matière de formation et appui matériel. Ce projet permettra à travers la mise à disposition de moulins mixtes, de réduire les travaux pénibles des femmes. Le projet accompagne les femmes à transformer leur production en savon, en beurre de karité et autres produits cosmétiques.

Le coût de la première phase du projet karité (allant de 2005 à 2007) s'élève à environ 400 millions de F CFA, financés à 90% par la Chine/Taiwan et à 10% par l'Etat Burkinabè.

D'après Monsieur Alioune Badra BORO, la difficulté première à laquelle est confrontée le projet est celle du prix de l'emballage.

Les entreprises transformatrices du karité commandent en majorité leurs emballages du Ghana. Pour faire face à cette difficulté liée au prix, les femmes se regroupent en association ou en coopérative pour faire des achats groupés, afin de diminuer le prix unitaire.

Le projet appuie les femmes pour participer aux foires et salons nationaux et internationaux et les conseille en matière d'orientation des acheteurs.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 83

Toutefois, le projet ne s'occupe pas, en ce moment de la comptabilisation des capacités de production et de réalisation de chiffres d'affaires. Mais, selon les zones, le projet avance vers cette comptabilisation.

2. Nombre de personnes occupées : Sur les 22 provinces encadrées par le projet sur 45 que compte le pays, le projet a pu recenser environ 15000 personnes qui travaillent sur le karité.

Cette activité de production et de transformation se réalise sur la période allant d'août à janvier, et se poursuit dans la transformation du savon et la commercialisation.

La production, la transformation et la commercialisation du karité permet aux acteurs de vivre décentement de leurs activités.

3. Les emballages utilisés sont :

- le pot en PET,
- les sachets en plastic pour les alimentaires (1 kg de beurre) ;
- et les petits emballages des produits cosmétiques (en pot et en carton ou des bouteilles en verre recyclés).

Pour tous ces produits d'emballages, les femmes préfèrent importer du Ghana que d'acheter sur place avec FASO PLAST, car d'après le technicien du projet, les prix vont du simple au double.

4. Problématiques liées aux emballages : à la difficulté liée au prix de l'emballage, faudrait-il ajouter celle de la personnalisation des emballages. Cette difficulté a pu être surmontée partiellement, pas sans surcoût, par certains acteurs de la filière comme KARILOR.

En 2007, les associations encadrées par le projet ont exporté 80000 tonnes d'amande de karité, sur la base des déclarations, qui sont différentes des réalisations réelles, et 400 tonnes de beurre de karité vers la France, l'Allemagne et les Etats-Unis dans des containers en bidons de 1000 litres.

Au delà des difficultés liées aux droits de douanes, de l'emballage et au coût de l'énergie, Monsieur BORO estime que l'Etat doit s'impliquer davantage pour mieux réglementer et rendre officielle l'ouverture et la fermeture des campagnes de production, de collecte, de transformation et de commercialisation.

Aussi, Monsieur BORO pense que pour résoudre cette problématique des transformatrices de karité, il faut non seulement revoir la politique de taxation (le droits de douanes) mais aussi revoir des mécanismes souples de crédits avec des taux réduits (actuellement les taux vont de 10 à 13% et plus)

KARILOR

1. Création : Est une entreprise privée dirigée par monsieur ZIEBA Boukari, qui est aussi membre et leader des associations de producteurs et transformateurs de karité du Burkina FASO. L'entreprise dispose de représentation en Côte d'Ivoire, au Mali, au Ghana, au Sénégal, au Togo et au Niger.

L'entreprise s'occupe de la transformation du karité en quatre catégories de produits cosmétiques : pour le corps, pour la toilette, pour les cheveux et pour le nettoyage. Faut-il ajouter, que la transformation fait appel à d'autres produits agricoles comme la citronnelle et le miel.

Pour tous ces produits, les emballages sont essentiellement importés du Ghana, car FASO PLAST est limité par sa capacité à satisfaire les commandes.

2. Emballages : les cartons d'emballages utilisés par Karilor sont transformés sur place, avec des sous-traitants auxquels les feuilles de cartons, achetées soit chez SONACEB ou CAREM, sont remises pour transformation.

A ce niveau, KARILOR estime les difficultés de plusieurs ordres :

- tout d'abord la personnalisation des emballages, qui fait grimper le prix ;
- le transport qui se fait par route avec des risques de pertes et de malformation ;
- l'instabilité des prix liée à celle de la monnaie au Ghana (liée au dollar) ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 84

- les confusions entre les produits de bonne qualité et de mauvaise qualité, engendrées par la standardisation des emballages utilisés ;

- et aussi les prix des emballages qui deviennent plus chers à cause des droits de douanes.

Avec toutes ces contraintes, KARILOR estime qu'il est difficile d'exporter vers les pays occidentaux qui sont plus exigeants en qualité et en traçabilité, mais compte tenu de l'originalité des produits, ils parviennent tout de même à exporter de petites quantités.

Même au niveau sous régional, les clients se plaignent très souvent de la qualité des emballages, qui sont déformés ou malformés.

Monsieur ZIEBA, qui participe au Salon sur les emballages de Paris tous les deux ans, pense, qu'au delà des efforts que les producteurs, les transformateurs et les commerçants de produits de karité emploient, l'Etat doit revoir la politique de taxation des emballages et aussi mettre sur pied une unité sous régionale de production d'emballage et un mécanisme de financement, qui rendront les unités plus compétitives.

5.3.1.3 Côte d'Ivoire

Société Ivoirienne de Traitement d'Anacarde S.A.

1. Année de création : 29 Août 1980
2. Nombre total de personnel : 1005
3. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA : non communiqué
4. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Amande de cajou	88 %	
Baume de cajou	12 %	

5. Répartition production par marchés en % : non communiqué
6. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA : non communiqué
7. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Sachet prédécoupé en triplex (PE/ALU/PP) imprimé de contenance 125 g de dimension (18,8x 12,25) cm	90 000 sachets	300	Afrique du Sud	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 85

Sac multicouche aluminée pour conditionnement sous vide de contenance 22,68 Kg	(3968) sacs		Afrique du Sud	
Fût de contenance 200 litres				
Emballage d'expédition Caisse en carton ondulé	3750 caisses Petit modèle 1984 caisses Grand modèle		Local par Embaci	

Remarque : (coût emballage/coût produit) = 20 % à l'export

Problématiques relatives aux emballages :

Coût des emballages importés élevés et faible cadence des équipements de production ;
Attribution de codes – barres du pays coûteuse : la SITA S. A. paye 600 00 francs F CFA par an.
Il est important de souligner que la Côte d'Ivoire a pu développer un système d'attribution de code barre locale, dont les trois premiers chiffres représente le code du Pays qui est le 618. Et ceci en étroite collaboration avec Global Standard One qui a une représentation en Côte d'Ivoire.

Observations sur les Droits de Douanes :

Les DD à l'export tourne autour de 1,4 %, puis vient s'ajouter d'autres taxes appliquées par l'Etat comme le DUS qui revient au producteur à 10 FCFA par kilogramme de produits transformés. La société ne voit pas l'utilité du prélèvement DUS.

8. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenue	BIO	

9. Organisations professionnelles

- Vice présidente de l'Alliance des cajous africains basé à Accra sous le couvert de WATH /USAID
- Vice présidente de la Fédération des Femmes Chefs d'Entreprise de l'Afrique de l'Ouest.

COCO PACK

1. Nombre total de personnel : Permanent : **30** Journalier : **50**

2. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
		426 400	656 000

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 86

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Noix de coco	100	100

Production annuelle de noix de coco = 2500 tonnes

4. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local				
CDEAO				
Grand export			100	100

5. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Sac imprimé en PPT		175	Local	O
Plateau en carton ondulé imprimé		275	Local par la Sonaco	O
Pallox		7500	Local	O

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) :

R (sac PPT) = 4,5 % ; R(Plateau en carton) = 9,92 % ; R (Pallox) = 6,52 %

Problématiques relatives aux emballages

La société est en train de faire des essais sur des sacs avec enzyme végétale (BIO). Mais Coco Pack a une contrainte de taille par rapport au Pallox, emballage perdu qui doit respecter la norme « NIM 15 / UE » pour traverser les frontières européennes.

Observations sur les Droits de Douanes :

Coco Pack rencontre des difficultés avec un de ses fournisseurs qui réclame les justificatifs de la quantité d'emballages utilisés à l'export.

6. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenu	Bio Eccocert	
	Eurepgap	2006
	Globalgap	2008
	ISO 9001	
En cours	ISO 14 000	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 87

SACO

1. Nombre total de personnel : 380 Permanent : 220 Journalier : 160

2. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
		93 477 237	99 284 408

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Poudre		
Tourteau		
Beurre		
Masse		

4. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Poudre : Papier Kraft lamellisé et microperforé			Sivem	
Tourteau : Papier Kraft (3 couches)			Sivem	
Beurre : soit carton + papier lamellisé (barrière O ₂), soit carton ou papier aluminisé, soit Big Box 1T avec film plastique intérieur PE			Sivem	
Masse : soit carton + papier lamellisé, soit carton papier aluminisé, soit carton + PE			Sonaco	
			Sivem	

Observations sur les Droits de Douanes

Vu les problèmes relatifs à l'Admission temporaire, Saco a décidé d'utiliser les emballages produits localement.

5. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenu	ISO9001 version 2000	
En cours	ISO22000	2009

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 88

IVOIRE TORREFACTION

1. Année de création : reprise en mai 2008

2. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
		487 000	600 000

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Café en sachets	100	5

4. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local				95
CDEAO				5 (Burkina)

5. Montant des investissements approximatif en 10³ FCFA :

rachat de la société pour un montant de 450 millions de FCFA en mai 2008, nouvelle usine prévue en mars-avril 2009, financée entièrement sur fonds propres, à hauteur de 150 millions de FCFA

6. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Sachets 3 couches : - couche intérieure : PE - seconde couche : Aluminium - couche extérieure : PP Avec valve fraîcheur	Consommation annuelle d'emballages: 180 millions de FCFA		Italie mais changement récent en faveur du Nigéria (malgré un coût plus élevé)	

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) : 26%

Observations sur les Droits de Douanes : DUS très importants : 150 FCFA/Kg

7. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
En prévision	ISO22000	2009

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 89

5.3.1.4 Guinée Bissau

La Guinée Bissau a connu ces dix dernières années deux évènements majeurs :

- Son intégration à l'UEMOA et à la zone Franc en 1997, qui l'a fait sortir de son isolement et lui permet de bénéficier du programme d'appui post-dévaluation mis en place avec le concours de la communauté internationale des bailleurs de fonds,
- La guerre civile de juin 98 à mai 1999 qui a détruit l'outil de production industriel et déstabilisé les structures économiques du pays.

Autant d'éléments qui l'ont empêché d'exploiter ses atouts : terres fertiles, eau en abondance, ressources naturelles (bois, phosphate, bauxite, pétrole), poisson et produits agricoles à fort potentiel (cajou, sorgho, arachide, huile de palme, bananes, coton, produits forestiers).

C'est donc un pays en restructuration que nous avons aujourd'hui, qui souffre d'un manque chronique d'investissements, d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées.

L'emballage en Guinée Bissau :

Il n'y existe aucune usine de fabrication d'emballages. La totalité des emballages produits sont intégrés dans le système de production des entreprises concernées : brasserie et eau minérale. Les autres activités utilisent des emballages importés ou réutilisent des emballages collectés sur le marché local et reconditionnés.

L'agriculture :

La principale source de devises est la noix de cajou qui représente 80 % des exportations, qui compte pour 30 % du PIB et fait vivre près de 47 % des ménages.

C'est une activité ancienne qui a débuté sous l'ère coloniale. Les premières exportations remontent à 1966 avec 7000 tonnes. Depuis l'indépendance, le niveau des exportations de la noix de cajou a fluctué au gré des aléas politiques et climatiques, passant de 200 tonnes en 1978, à 16.400 tonnes en 1990, 78.500 tonnes en 2001 et 93.000 en 2004. A partir de 2005, l'exportation des noix de cajou a dépassé les 100.000 tonnes (120.000 tonnes en 2007). Elle a rapporté environ 6.5 millions de dollars.

Evolution des exportations de noix de cajou :

Années	1966	1978	1990	2004	2007
Exportations (en tonnes)	7000	200	78 500	93 000	120 000

L'activité se limite à la culture, la cueillette et le triage manuel des noix en fonction du calibrage. Il n'y a donc pas de gros besoins en machines ou en personnel qualifié. Ce qui explique que cette activité ait pu se développer en dépit des difficultés rencontrées par le pays.

Les besoins en emballages sont de deux ordres :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 90

- Les noix sont conditionnées à l'état naturel dans des sacs en aluminium de 4 kg dans lesquels de l'azote est injecté pour la conservation. Ces sacs sont ensuite conditionnés dans des sacs en papier cartonné de 5 ou 22 kg importés du Brésil ou du Portugal, qui sont eux-mêmes placés dans des sacs de jute importés d'Europe et d'Inde en vue de leur exportation.

L'emballage dans la filière cajou :

Nature de l'emballage	Calibrage (poids total)	Origine importation	Quantités utilisées
Pochettes en aluminium	4 kg	Portugal	31 250 000
Sacs papier cartonné	5kg ou 22 kg	Portugal et Brésil	6 250 000
Sacs en jute	80 kg	Inde et Portugal	1 562 000

L'activité de noix de cajou ne génère que 6 millions de dollars car elle se limite à la culture et cueillette. Il n'y a pas de valeur ajoutée réalisée sur le sol national. Cette noix est rachetée en quasi exclusivité par des indiens qui ont développé une filière intégrée à l'échelle planétaire. Ils usent de leur position dominante pour fixer les prix d'achats. La marchandise est ensuite convoyée au Vietnam où ils ont trouvé les meilleurs prix pour la transformation. Enfin le produit fini est distribué à travers le monde, essentiellement les USA, l'Europe et le Japon.

La solution pour la Guinée Bissau consiste donc à développer des activités de transformation sur son sol, afin de capter la valeur ajoutée qui en découle.

C'est ainsi que l'Union européenne s'est investie dans la recherche d'usines désaffectées à remettre en service pour y loger des expérimentations de décorticage mécanisé et de valorisation du produit à coûts contrôlés. Son appui serait technique et financier.

La FUNDEI (Fondation Nationale pour le Développement des Entreprises et des Industries) a déjà financé une fabrique expérimentale de jus de cajou et a ainsi pu démontrer la justification économique de cette activité. Elle a travaillé avec des bouteilles de bières de 30 cl récupérées sur le marché et des bouchons en caoutchouc importés. Compte tenu du pouvoir d'achat et des contraintes de récupération des bouteilles vides, elle recherche des formules à emballages perdus tels que le tetra pack, mais à ce jour, les solutions proposées notamment au Brésil restent encore trop onéreuses.

D'autres initiatives ont été lancées, qui bénéficient de l'attention bienveillante des bailleurs : par exemple le vin de cajou pour diabétique développé par la marque « Tutu Silva » de Monsieur Antonio Silva Monteiro.

Toutes ces initiatives montrent que le potentiel de croissance du cajou en Guinée Bissau ne réside pas dans l'augmentation de la production, mais plutôt dans la transformation, par le conditionnement des noix avant exportation, et par la valorisation de ses dérivés : la noix, l'amande, la poire de cajou, le jus et la liqueur ; de la coquille de la graine, on peut extraire un liquide utilisé dans la production d'énergie.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 91

Evolution du marché :

Le marché mondial a connu des évolutions importantes :

- L'Inde a été obligée de déclarer l'origine de la noix transformée. Pour surmonter cette nouvelle réglementation, elle a pris la décision en 2006 d'investir dans les plantations d'arbres de cajou avec le but de substituer une production locale aux importations d'Afrique ;
- La Guinée Bissau, malgré son retard technologique, a découvert une grande opportunité de pouvoir exporter son amande sur le marché des produits naturels aux USA. Elle dispose d'une variété pour ce type de marché : la qualité « limpa » du terrain où l'arbre de cajou est planté : sans produit chimique sans pesticide.

Il existe déjà plus de 18 unités de transformation, en plus de **B&B, Agri Bissau, Licaju et Sicaju** qui, à l'échelle nationale, peuvent être considérées comme de grandes exploitations.

Pendant la campagne 2003, 26 tonnes d'amande ont été traitées et exportées par ces 18 unités, sans compter avec Agri Bissau qui a produit plus d'un conteneur / mois.

L'exportation globale peut être estimée à 124 tonnes pendant l'année 2003, vers les pays suivants : Portugal, Cap Vert, Sénégal, Mali, France, Guinée Conakry, Gambie.

Autres cultures commerciales :

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources forestières a encouragé le développement de projets liés à la production des fruits et légumes avec l'appui de la coopération bilatérale (Suède, Hollande, Portugal, France et Allemagne) et multilatérale (Union européenne, FAO, PNUD).

Actuellement 70 % de la production de fruits et légumes est assurée par des paysans et les « ponteiros », entreprises agricoles organisées mais tant que les conditions essentielles ne sont pas remplies, à savoir l'écoulement, la conservation, la transformation et la commercialisation, il ne saurait y avoir de réelles perspectives de rentabilité.

En attendant, des réseaux informels se chargent de la distribution de ces produits vers le Sénégal, où ils sont écoulés sur les grands marchés et où ils échappent à la comptabilité nationale.

L'Élevage :

L'élevage n'a pas bénéficié de programmes de développements prioritaires, le cheptel national est constitué de bovins, ovins, porcins, caprins exploités de manière artisanale et extensive.

Seule l'aviculture fait l'objet d'exploitations structurées et semi industrielles, qui alimentent le secteur formel : supérettes, restaurants, et les marchés.

Les aliments pour volaille, le maïs et les alvéoles pour les œufs sont importés du Portugal. Le Sénégal tente une percée timide dans ce secteur mais les tracasseries routières (4 à 5 jours pour relier Dakar et Bissau en contournant la Gambie) et les tracasseries douanières persistantes n'ont pas permis à ces opportunités de se concrétiser.

L'Industrie :

L'industrie est quasiment inexistante. Le tissu industriel national a été décimé par la guerre civile et le manque d'investissements. Il ne subsiste que deux exploitations industrielles d'envergure :

Africa Bottling Company qui a repris les actifs de la brasserie CICER, et avec des capitaux

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 92

marocains, a relancé la production de la bière « Pampa » le 18 novembre 2008, **CEM Bissau** qui produit l'eau minérale « Naturalis ».

La brasserie :

La brasserie nationale vient de rouvrir ses portes après une interruption de 6 ans. L'Etat bissau guinéen a accepté de prendre en charge son passif et de céder l'actif à une compagnie privée marocaine qui a relancé l'activité en octobre 2008 par la fabrication de la bière « Pampa » en bouteilles de 33 cl. La nouvelle société a pris l'appellation de Africa Bottling Company

L'option de bouteilles en verre de 33 cl avec système de récupération et de consigne a été retenue pour des raisons de réalisme économique : le pouvoir d'achat des ménages ne permet pas d'assumer le prix des emballages perdus, et les systèmes de récupération des bouteilles vides, à travers les emplois créés, garantissent la pérennisation de cette option.

La capacité de production annuelle de ABC représente :

15 millions de litres de bière « Pampa »,

10 millions de litres de boissons gazeuses

5 millions de litres d'eau minérale « agua do banding », en phase de démarrage.

Les besoins en emballages sont actuellement réduits : le stock de bouteilles de départ a été importé du Portugal, les étiquettes, bouchons et cartons de suremballages sont issus de l'ancien stock de la CICER et pour l'avenir, les dirigeants comptent mettre leurs fournisseurs portugais en compétition avec leurs homologues marocains (pays d'origine de l'investisseur) et le Sénégal pour les cartons, les étiquettes et les bouchons.

L'eau minérale :

La société CEM est un consortium portugais, espagnol et bissau guinéen qui a investi dans une usine d'embouteillage d'eau minérale, sous la marque « Naturalis », disponible en bouteilles plastiques de 1,5 et 0,5 litres.

Ses besoins en emballages sont réduits : elle est équipée de sa propre unité de soufflage de préformes pour la fabrication de ses bouteilles, qu'elle conditionne en pack de 6 par thermo rétraction. Ses cartons de suremballage sont importés d'Europe.

Les chiffres de production ne nous ont pas été communiqués.

Seule unité industrielle en activité dans ce secteur, elle tente de faire sa place sur un marché jusque là monopolisé par des marques importées d'Europe. Elle sera bientôt concurrencée par la marque de Africa Bottling Company, ce qui permettra d'obtenir des chiffres sur ce marché à fort potentiel de croissance en raison des risques persistants de maladies infectieuses (choléra...) qui lui confèrent une mission d'intérêt public.

Parallèlement à ces investissements industriels, des initiatives ont germé dans l'ensachage d'eau potable destinée à la consommation courante (sachets de 0,5 l) mais les analyses microbiologiques ont révélé que ces activités n'étaient pas toujours maîtrisées, les autorités sanitaires ont donc décidé de mieux les encadrer et avaient ordonné l'arrêt de production de la principale entreprise de ce secteur.

La pêche :

En terme historique, le secteur moderne de la pêche est né en Guinée Bissau avec l'événement de l'indépendance nationale en 1975, qui a vu le développement de trois concepts structurants :

- La création de sociétés mixtes,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 93

- Des politiques de coopération internationale avec des agences de développement,
- La délivrance d'autorisations/concessions de licences de pêche.

1. Avec la création de sociétés mixtes dans le domaine de la pêche industrielle, ont été créées des conditions pour l'apparition de la pêche industrielle. Les produits obtenus sont destinés essentiellement pour l'exportation, avec l'objectif d'obtenir les devises nécessaires pour le fonctionnement et le développement d'autres secteurs de l'économie nationale.
2. L'Option pour la politique de coopération Internationale avec des agences de développement vise l'obtention des moyens matériels et financiers nécessaires pour le développement du secteur, basés sur la création du centre d'appui à la pêche artisanal au niveau des régions. Cette stratégie a contribué au démarrage du volet pêche artisanale. La production de ce secteur été destinée à la consommation du marché interieur.
3. La décision prise par l'Etat d'autoriser la concession de licences aux bateaux de pays étrangers avait comme objectif la valorisation d'une partie des ressources halieutiques que la flotte nationale embryonnaire ne pouvait pas exploiter, vu sa capacité de capture très limitée.

Sous ce schéma de développement, le secteur de la pêche de Guinée Bissau a connu 3 étapes : l'implantation, la stagnation et la chute. La phase d'implantation a duré jusqu'en 1985. Pendant cette phase, la production a atteint jusqu'à 157.000 tonnes, en conformité avec les études VIRKIR/Mai/1988, sur le développement à long terme du secteur de la pêche en Guinée Bissau. Ensuite la période de stagnation est allée jusqu'en 1990 avec une production maximale de 121.000 tonnes par an. A partir de cette date, le secteur de la pêche Bissau Guinéen entre en régression avec une production maximale de 30.000 Tonnes par an, dont la majeure partie revient à la flotte étrangère.

Captures conjointes Pêche Artisanale/industrielle en tonnes/an.

Désignation	Années				
	1981	1982	1983	1984	1985
Pêche Artisanal	645	946	764	575	1095
Flotte Ind. National	4207	4226	1716	4726	2095
Flotte Ind. Est. /Soviétique: C/licence	136.900	132.000	67.737	0	35.000
autres/licences	2.059	20.700	13.481	13.086	10.000
Total	143.811	157.875	73.708	8.387	48.190

Source: Étude du Développement à long terme du Secteur des Pêches en Guinée-Bissau: VIRKIR/Mai/1988. Vol.1 p. 10

Évolution de captures et efforts de pêche industrielle de 1990 – 1997

Ordre	Année	Qtés captures (tonnes)	Nombre de navires
1	1990	121.169,71	167
2	1991	93.993,72	211
3	1992	43.416,51	157
4	1993	40.601,51	110
5	1994	33.446,30	89
6	1995	38.581,16	97

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 94

7	1996	33.812,72	110
8	1997	26.588,35	113

Source: Ministère des Pêches

La situation actuelle du secteur de la pêche de la Guinée Bissau se caractérise par une production très faible au niveau de la pêche industrielle. La production de la flotte pêcheurs plafonne à 35.000 tonnes par ans. Toute l'attention de la politique gouvernementale dans ce secteur est orientée vers la vente des licences, dans le cadre d'accords de pêche signé avec des pays tiers : l'Union Européenne, La République de Chine, l'Italie, le Sénégal, qui réalisent plus de 90% du tonnage du secteur. Ces accords internationaux constituent une source de revenus importante pour le budget général de l'Etat ainsi que d'emplois pérennes.

Actuellement la Guinée-Bissau n'exporte pas officiellement vers le marché de l'Union Européenne, suite à l'auto suspension temporaire d'exportation qu'elle s'est imposée, le temps de s'adapter aux normes internationales en vigueur. Dans la pratique, ses exportations se poursuivent à travers le Sénégal qui les comptabilise dans son PIB en réclamant des compensations au titre de l'intégration régionale. Les conditions préalables au changement de cette situation sont liées à la finalisation du processus d'accréditation du laboratoire de la pêche et à l'amélioration des conditions de travail du port de pêche, qui nécessitent un appui technique et financier des bailleurs de fonds.

Dans ces conditions, les besoins en emballages sont quasi inexistantes puisque les bateaux sont équipés de chambres froides et transbordent leur cargaison directement dans les centres de transformation à l'étranger.

La Pêche artisanale étant destinée au marché local, le conditionnement est rudimentaire, se limitant à des cageots et à l'utilisation de glace en barre ou en paillettes.

Les glacières et autres boîtes en polystyrène sont importées d'Europe et ponctuellement du Sénégal.

5.3.1.5 Mali

Grands Moulins du Mali (GMM S.A)

1. Année de création : 1979
2. Nombre total de personnel : **171**
3. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA : **31 361 000** au 31 décembre 2008
4. Principaux produits de l'entreprise : a commencé la production d'aliments de bétail cette année, et compte bien arriver au même niveau de CA pour les farines en 10 ans.

Désignation	% du CA	% export
Farines	97,5%	1,6%
Aliments de bétail	2,5%	0%

Sur ce chiffre d'affaires, il y a 800 millions F CFA de production d'aliments de bétail et 520 millions de F CFA d'export vers le Burkina FASO.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 95

5. Répartition production par marchés en % : 98,4 % sur le marché local (Mali) et 1,6 % sur le marché sous régional (Burkina FASO)

6. Montant des investissements approximatifs en 10³ FCFA : 7 900 000

7. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Sacs laminé en PP de 50 Kg	1 320 000 sacs	195 FCFA	Mali et Côte d'Ivoire	Régime suspensif de DD
Sacs non laminés en PP de 70 Kg	1 728 000 sacs	200 FCFA	Mali	Régime suspensif de DD

➤ **Problématiques relatives aux emballages :**

- Coût des emballages élevés pouvant atteindre jusqu'à 3% pour les sacs laminés de 50 Kg, et qui augmente avec les problèmes de production liés aux coupures d'électricité.
- La qualité des emballages fait souvent défaut.
- Attribution de codes – barres n'existe pas dans le pays, pour le moment.

C'est seulement, cette année, que des privés maliens associés à des tunisiens, ont créé une association en collaboration avec GS1 Tunisie. Ils sont à la recherche de repères et d'adhérents.

➤ **Observations sur les Droits de Douanes :**

Au Mali, il n'existe pas de droits de douanes à l'export, toutefois, l'entreprise pense que l'abattement du taux de déchet, qui est de 10%, doit être revu à la hausse (25% par exemple), car avec les coupures d'électricité les pertes atteignent souvent cela, surtout dans une région comme Koulikoro où la fourniture d'électricité n'est pas encore stable.

8. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
En cours	Préparation à la certification ISO 9001 version 2000	2007- 2008

9. Organisations professionnelles

- Trésorier de l'Organisation Patronale des Industriels (OPI)
- Chargé de la Communication au Conseil Malien des Chargeurs (CMC)
- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et membre de la commission d'élaboration de la Loi d'orientation du secteur privé du Mali

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 96

- Membre du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM).

Société des Eaux minérales du Mali (SEMM S.A)

- Année de Création : 1996
- Nombre total de personnel : Permanent : **38**
- Montant approximatif des investissements en 10³ FCFA : 1 022 000
- Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2007	2008	2009 prévisionnel
1 196 477	1 523 158	1 649 514

- Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Eau minérale	82%	18%

L'entreprise a exporté vers la Guinée, pour 223 millions de FCFA environ en 2007.

- Répartition production par marchés en % :

	2006	2007	2008	2009 prévisionnel
Local	92%	82%	82%	65%
Guinée	8%	18%	18%	35%

- Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Préformes de 30 grs pour les bouteilles de 1,5L	6 192 000	345 FCFA	France	10,5% de DD et 18% de TVA
Préformes de 18 grs pour les bouteilles de 0,5 L	609 376	260 FCFA	France	10,5% de DD et 18% de TVA
Sachets en PE 0,5 L	96 880			
Cartons de 12 bouteilles	516 000		Sénégal et Ghana	Du Sénégal c'est seulement la Tva, du Ghana c'est + 7,5 %

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 97

Cartons de 24 bouteilles	30 000		Sénégal et Ghana	Du Sénégal c'est seulement la Tva, du Ghana c'est + 7,5 %
--------------------------	--------	--	------------------	---

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) :

R (carton) = 18% ; R (Bouteille+capsules+étiquettes) = 22 %

➤ **Problématiques relatives aux emballages**

- coût des emballages très élevés pouvant atteindre jusqu'à 40%.
- les préformes étant fabriqués avec des normes internationales européennes, l'entreprise enregistre plus de perte que le taux d'abattement prévue aux droits de portes.
- Attribution de codes – barres n'existe pas dans le pays, pour le moment.

➤ **Observations sur les Droits de Douanes**

Au Mali, il n'existe pas de droits de douanes à l'export. Toutefois, l'entreprise pense que l'abattement du taux de déchet qui est de 10%, doit être revu à la hausse (25% par exemple), car avec les coupures d'électricité les pertes atteignent souvent cela.

8. Certifications : Aucune certification ou préparation n'est entamée par l'entreprise. Toutefois, puisque l'entreprise appartient au même groupe que GMM, les dirigeants attendent de voir les résultats au niveau de cette dernière pour entamer la préparation de la SEMM. Faut-il souligner également, que les contrôles des laboratoires nationaux se font régulièrement pour la qualité de l'eau.

L'OFFICE DU NIGER

1. Création : L'office du Niger est le plus ancien périmètre irrigué de l'Afrique de l'Ouest et l'un des plus étendus. Aménagé à partir des années 1930 dans le delta intérieur du fleuve Niger, il devait devenir selon les premiers projets élaborés, le principal fournisseur de coton des industries textiles de la France coloniale, le grenier à riz de l'Afrique de l'ouest et un lieu d'innovations technique et sociale. Les objectifs étaient très ambitieux avec près d'un million d'hectares à aménager en 50 ans. Les grands ouvrages ont été conçus et construits pour répondre à ces objectifs. Parmi ceux-ci il faut citer le pont-barrage de markala situé sur le Niger à 30 KM de Ségou. Ce barrage permet de relever le niveau d'eau d'environ 5 mètres au-dessus du niveau normal de l'étiage, ce qui permet de dominer de vastes plaines du delta intérieur du Niger.

Aujourd'hui c'est environ 82000 hectares qui sont aménagées et mis en valeur (riz, cannes à sucre, cultures maraichères)

2. L'office du Niger contribue aujourd'hui à près de 60 % des besoins de consommations en riz du Mali. Différentes reformes, comme d'ailleurs à l'office riz du Niger (Niamey), sont intervenues à l'office du Niger à partir des années 1980. Et depuis, l'Office se trouve dans une dynamique de promotion de l'investissement. Chaque année, l'office enregistre près de 2000 demandes d'installation d'agro-entrepreneurs.

3. Emballages

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 98

L'office du Niger utilise des sacs en jutes commandés généralement par les utilisateurs exploitants au Ghana et au Sénégal ainsi que des sacs en PP commandés sur place auprès de EmbalMali (sac boro fama).

OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA

1. Création : Ancien polder de l'office du Niger, situé à 30 KM de Bamako, l'OPIB est la dernière phase d'une longue série de mutations institutionnelles. Depuis janvier 1998 il est devenu un Etablissement Public à Caractère administratif (EPA). L'OPIB est rattaché au Ministère de l'agriculture et a pour mission de réaliser le développement intégré de la zone.

2. Personnes occupées : L'OPIB couvre une zone de 22 villages, pour une population de 25 209 habitants, 16 934 personnes occupées par l'office, pour 2993 exploitants agricoles. L'OPIB est réalisé sur 2700 hectares aménagés et dotés d'un système d'irrigation avec maîtrise d'eau totale permettant une production en toute saison.

3. Investissements : Le projet d'intensification du périmètre irrigué de Baguinéda financé par le FAD pour un montant de 14,92 millions d'UC, démarré en 2007, a pour objectif sectoriel de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Les cultures des produits maraichers transformés par les femmes et les organisations professionnelles, rencontrent de difficultés liées à la qualité des emballages et même à la disponibilité des emballages. L'OPIB situé à 30 KM du plus grand centre de consommation du Mali qu'est Bamako, ne rencontre pas les mêmes problèmes de conservations des produits maraichers que l'Office du Niger qui se trouve à plus de 250 KM de Bamako.

4. Les emballages : Néanmoins les deux offices utilisent des sacs en jutes et des sacs et PP commandés chez Embal MALI et aussi des sacs tissés en paille pour la pomme de terre et les échalotes ; les cartons imprimés importés sont aussi utilisés pour les fruits et légumes.

Ces deux offices servant de tremplin à l'industrie agroalimentaire ne se sont pas occupés pleinement de la problématique de l'emballage.

LE PROJET KARITE du MALI

Le nom karité signifie « arbre à beurre en wolof », on l'appelle aussi « Si tulu » en bambara d'où son nom en anglais « shea tree ». Le karité (*vitellaria paradoxa*) est l'unique espèce connue du genre *Vitellaria* et de la famille des Sapotaceae. L'arbre pousse naturellement dans les zones sahéliennes de l'Afrique de l'ouest et peut atteindre à l'âge adulte (30 ans) 15 mètres, il produit 20 Kg de fruits et 5 Kg d'amendes sèches pour 1 à 2kg de beurre de karité. L'amende de karité contient 45 à 55% de matières grasses.

1. Création : Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement du Mali a initié un projet « appui aux groupements féminins dans l'exploitation du karité » en vue d'accroître les revenus des femmes intervenant dans la filière karité par le renforcement de leurs capacités de production, d'organisation et le développement des circuits de consommation.

Ce projet est appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans le cadre de son programme intégré du Mali (PIM II).

Il a pour objectif global de contribuer à la lutte contre la pauvreté des femmes intervenant dans la filière karité en augmentant leurs revenus.

2. Personnel : Il intervient dans les régions les plus productives en karité du Mali, notamment Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Il appuie plus de 12000 femmes réparties en 34 groupements et coopératives, autours de 6 centres de productions, dont 4 sont fonctionnels aujourd'hui.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 99

En 2008, le PNUD s'est joint à l'ONUDI pour appuyer le programme dans les régions de Ségou et Sikasso.

3. Productions : les centres de production, disposant également de statut d'entreprise, sont :

Union des sociétés coopératives des productrices de karité « Si Yiriwa »,

Production : 80 tonnes d'amendes par an.

Transformation : 47 tonnes par an

Produits : amendes de bonne qualité, beurre de karité, savon à base de karité, crème.

Coopérative des productrices de karité du cercle de Ségou « Si Bulomba »

Production : 80 tonnes d'amendes par an et 5 tonnes de beurre.

Transformation : 16 tonnes d'amendes par an

Produits : beurre de karité amélioré.

Union des sociétés coopératives des productrices de karité du cercle de kementi

Production : 45 tonnes d'amendes par an.

Transformation : 20 tonnes par an

Produits : amendes de bonne qualité, beurre de karité, savon à base de karité, crème.

Coopérative des productrices de karité de Sikasso

Production : 80 tonnes d'amendes par an.

Transformation : 16 tonnes par an

Produits : beurre de karité amélioré.

Coopérative des productrices de karité de Kita

Production : 45 tonnes d'amendes par an.

Transformation : 23 tonnes par an

Produits : beurre de karité amélioré.

Coopérative des productrices de karité de Bancoumana

Production : 45 tonnes d'amendes par an.

Transformation : 20 tonnes par an

Produits : beurre de karité amélioré.

Le Mali est le plus important potentiel de karité au monde avec 250 000 tonnes d'amendes par an, dont 80 à 100 000 tonnes pour le Mali. Seulement, moins de 1% de production est exportée.

Le projet Karité a pour objectif d'amener à 80 000 tonnes l'export d'ici 2015 sur une production d'environ 100 000 tonnes/an.

4. Emballages : malgré leurs ambitions de transformation et de développement, toutes les coopératives sont à la recherche de partenaires capables de transformer partiellement leurs produits dans des emballages adaptés et facilitant l'export et la commercialisation.

Toutes ces unités de production ont pour perspectives de développement : l'augmentation de leurs capacités de production et de transformation ; la diversification de leurs produits ; la certification Bio et le développement de l'export. Toutes choses qui ne peuvent se réaliser sans prendre à bras le corps la question de l'emballage, en termes de coûts, de qualité et de disponibilité.

COOPERATIVE MULTIFONCTIONNELLE JEKA BAARA

1. Création : unité de transformation et valorisation des produits agricoles et de cueillettes, appuyée par le projet Initiatives intégrées pour la croissance économique au Mali de l'USAID.

Créée en avril 2004, l'unité est spécialisée dans la production et la transformation des :

- Des fruits et légumes (mangue séchée et nectar, karité)

- Produits de coco râpé sucré et non sucré, sirops et instantanées de bissap, tamarin et de gingembre.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 100

- Et de céréales (fonio, mil, sorgho, maïs)

2. Emballages : Les produits de mangues séchées sont vendus dans des achats PET et les sirops dans des bouteilles recyclées et des bouteilles en PET mais manquant tout esthétisme d'imprimés vendables à l'export.

Quant au fonio, le coût des emballages en sachet PET revient à 6,5% du prix de revient d'1 Kg de fonio précuit ; pour la bouteille en PET imprimée et personnalisée du jus de tamarin, l'emballage revient à environ 20% du prix de revient d'un litre. Avec ce niveau de cherté, les productrices ne sont pas satisfaites de la qualité qui est une entrave à la commercialisation à l'export.

SOCIETE D'INTERET COLLECTIF (SICA) de SIKASSO

Création : organisation de second degré, créée en février 2006 regroupant 29 coopératives de base, bénéficiant aussi de l'appui de l'IICE de l'USAID qui compte plus de 1076 exploitants et 10000 ménages ruraux.

La SICA s'occupe essentiellement de la pomme de terre, avec des variétés comme : Aïda, Claustral, Mondial, Pamina, Sahel, Odessa, Spunta, Fabula, etc.....

La SICA a pour objectifs :

- Produire et commercialiser 10 000 tonnes de pommes de terre fraîches ;
- Vulgariser les formules d'engrais spécifiques adaptées pour la production de la pomme de terre.
- Mobiliser les ressources internes et substantielles afin d'aller vers l'autonomisation de la SICA.

L'unité en plus de l'IICE dispose d'autres partenaires pour le développement de son activité, notamment : l'IFDC, le PCDA, Kafo JIGINEW, la BNDA, etc.

Emballages : la commercialisation de la pomme de terre se fait dans des sacs tissés en nylon avec mailles très ouvertes, comme pour l'échalote.

UNION REGIONALE DES COMMERCANTS EXPORTATEURS DE POMMES DE TERRE DE SIKASSO (URCEP)

Bénéficiant aussi de l'appui stratégique de l'IICE de l'USAID, avec les mêmes partenaires que la SICA, et les mêmes variétés de pomme de terre que SICA, l'Union a pour objectifs :

- Produire et commercialiser 6000 tonnes de pomme de terre fraîches dont 3500 au niveau national et 2500 tonnes au niveau sous régional.
- Vulgariser les formules d'engrais spécifiques adaptées pour la production de la pomme de terre.
- Mobiliser les ressources internes et substantielles afin d'aller vers l'autonomisation de l'URCEP.

La commercialisation de la pomme de terre se fait dans des sacs tissés en nylon avec mailles très ouvertes, comme pour l'échalote.

KISSIMA INDUSTRIE SARL

Est une unité de transformation de balanites (Zeguené), produit essentiellement :

- L'huile brute de balanites ;
- L'infusette de balanites ;
- Le savon ;
- Le Choco-zéguéné ;
- L'aliment bétail ;
- Le bonbon authentique ;
- Les combustibles.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 101

Une unité qui d'après la promotrice ne souffre d'aucune mévente, mais plutôt des problèmes liés aux emballages et à la présentation des produits pour une meilleure exportation. Les sachets et les bouteilles de PET utilisés sont chers et ne répondent pas au besoin de personnalisation de la promotrice. L'entreprise ne dispose pas d'informations sur la part des emballages dans les produits finis vendus.

UNITES DE SECHAGE DE MANGUES DE BOUGOUNI, YANFOLILA ET KOLONDIÉBA

L'activité principale des unités est la transformation des mangues et des autres céréales, en dehors des saisons de mangues. Elles exportent leurs produits vers la sous région et l'Europe.

Campagnes	Production vendue	Chiffres d'affaires en FCFA
2005	1265 kg	4 427 500
2006	1460 kg	5 110 000
2007	3350 kg	13 400 000
2008	7000 kg	21 000 000

En 2005, les unités ont exporté vers la France 300 Kg de mangues séchées dans des sachets PET encartonnés.

En 2006, 500 Kg ont été exportés vers la France, la Suisse, le Burkina et le Sénégal.

En 2007, 1500 Kg ont été exportés vers les mêmes pays. Ainsi, ces unités exportent chaque année environ 40 % de leur production, le solde étant vendu au niveau local.

Ces unités travaillent avec divers partenaires, soit pour augmenter les capacités de production, soit pour améliorer la qualité des produits, soit pour soigner la présentation des produits à travers les emballages. Ces partenaires sont : Helvetas Mali, le PCDA, le projet Cadre intégré, Positive food Suisse, l'IER, kafo Jiginew.

Les unités ont amélioré et diversifié leurs produits grâce à ces partenaires, en produisant maintenant :

- sous forme de boissons, dans des bouteilles PET commandées et soufflées au Mali ou dans des bouteille en verres recyclées (sirops, jus et instantanés)
- sous forme de croquettes, emballées dans des sachets PET, souvent personnalisés (mangues séchées, croquettes de gingembre, croquettes de coco)
- sous forme de produits céréaliers, également mis dans des sachets PET de ½ Kg et 1 Kg (fonio, brisure de maïs, graine de bouillie et farine enrichie)

Aux dires des représentants des unités, les sachets en PET représentent souvent 6 % à 7 % du prix de revient du Kg de fonio.

5.3.1.6 Niger

SOCOPAP

1. Création : Créée en 1996, la société s'occupe de la collecte, de la production, de la commercialisation des produits agro-pastoraux. Le capital social de la société est détenu par des Nigériens et des Nigérians, dans un partenariat sud-sud. Le marché se trouvant au Nigeria et la production de lait et de céréales étant abondante au Niger, la société n'a pu mobiliser que la moitié du capital, soit 130 millions de francs CFA. Ceci a amené l'entreprise à contracter des prêts bancaires pour financer son activité.

2. Personnel : 5 employés permanents, dont 2 cadres supérieurs et 3 agents et plusieurs saisonniers pendant les campagnes d'achat.

3. Part de marché : 80% sont exportés et 20% consommés localement.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 102

Face aux difficultés de financement de l'activité, l'entreprise a rapidement revu ses ambitions à la baisse, en ayant comme seuls objectifs la commercialisation du mil, sorgho et niébé et en se retirant de la collecte et de la production.

En année normale, le marché nigérien de niébé porte sur 1 million de tonnes, la SOCOPAP ne réalisant que 1000 tonnes soit 0,1% du marché.

4. Evolution du chiffre d'affaires : l'entreprise, avec un chiffre d'affaires de 300 millions de F CFA depuis sa création en 1996, a vu son chiffre d'affaire stagner autour de 400 millions de F CFA, limitation due essentiellement au manque de financement bancaire.

5. Emballages : bien qu'ils n'y aient pas de plaintes liées aux emballages de la part des clients, les consommateurs apprécient mieux les doubles ensachages ou les sacs qui protègent mieux contre la poussière.

Les autres exigences des clients sont relatives au caractère neuf et blancheur des sacs, avec souvent des logos et marques. La contenance est de soit 100 kg ou 105 kg.

La difficulté principale de cette société, qui achète généralement en octobre-novembre pour ensuite stocker et revendre pendant les périodes de soudures de mars-avril et mai, se résume au financement de son activité d'achat et de stockage.

Puisque l'entreprise fait essentiellement du niébé commercialisé sur le Nigeria et sachant que le niébé, à l'origine, est un produit ayant une certaine dose d'infestation, l'entreprise souffre énormément des problèmes d'emballages en PP (polypropylène). Ces sacs en PP sont essentiellement importés du Nigeria, aucune infrastructure de fabrication de ce produit n'existant au Niger. Ces sacs coûtent environ 200 à 250 F CFA l'unité, pour contenir un produit de 10 000 et 15 000 FCFA, soit de l'ordre de 2% de la valeur du produit fini.

Monsieur MALIKI BARHOUNI pense que les prix des emballages sont raisonnables, et il n'y a pas de problèmes d'approvisionnement à ce niveau. Toutefois, dit-il, compte tenu des exigences de qualité et de conservation dues aux spécificités du niébé lui-même, nous serons obligés d'aller vers des sacs qui laissent moins passer les poussières, comme ceux fabriqués en Côte d'Ivoire, voire aller vers des doubles ensachages. Faudrait-il noter que Niger Plastic basé à Maradi ne parvient pas à être compétitif face aux autres sacs importés.

Eu égard aux accords de partenariats avec les voisins du Nigeria, la SOCOPAP exporte 90% de sa production vers le Nigeria et le Ghana. De manière générale, les sacs importés de ces pays et fournis par les clients sont directement déduits de façon compensatoire.

ORIBA

1. Création : Créée en 2007, dirigée par Monsieur HALIFA Ibrahim, ORIBA bénéficie d'une exonération de 5 ans qui doit expirer en 2012.

La Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10 millions de FCFA, avec 85 travailleurs permanents, a pour activité la production de jus de jus en bouteilles PET et des boissons gazeuses avec une ligne en PCO de production d'eau minérale. L'entreprise est aujourd'hui l'élite des producteurs de jus de fruits au Niger.

2. Investissements : ses installations modernes de fabrication de jus de fruits ont nécessité un investissement de 1.300 millions de FCFA sur fonds propres et de 350 millions de FCFA de prêts bancaires.

3. Le personnel : composé d'environ 60 travailleurs, dont des cadres ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés. La fonction technique est assurée par Monsieur Souleymane Assane, ingénieur en

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 103

maintenance de système de production déclare ne pas avoir de problèmes liés à la production à ce jour, il en est de même du côté des responsables qualité et finances qui sont respectivement Michel TRASSIDA, ingénieur en traitement des eaux et des fluides industriel et Ismaël YSSOUF, technicien supérieur en informatique de gestion. Tous sont des responsables fortement engagés pour la cause de l'entreprise avec de réelles compétences et expertises. Toutefois, puisque l'entreprise en est à ces débuts, il serait bon d'envisager des appuis pour mieux assurer la maintenance et la qualité totale dans l'entreprise.

Le service approvisionnement est assuré par le Directeur Général lui-même qui implique peu les responsables qualité et technique :

- Les produits chimiques sont importés de l'Allemagne auprès de l'entreprise WILDE ;
- Les emballages sont importés de TRANSFOR PAPIERS au Maroc ;
- Les sucres sont importés de divers fournisseurs au Bénin ;
- Le CO2 est importé de NBB (la nouvelle brasserie bamakoise) au MALI ;
- Les base concentrées sont importées de WILDE en Allemagne ;
- Les préformes de PET sont importées de France

Pour mieux gérer les pertes, qui sont de 2,5% sur les emballages, dues essentiellement au remplissage et au soufflage, un cahier de charge a été élaboré, qui donnerait des instructions à suivre pour les commandes et les contrôles dans les processus d'approvisionnement.

De la commande à l'arrivée des marchandises du Maroc ou de l'Europe, il faut environ 3 mois, c'est pourquoi l'entreprise constitue des stocks de sécurité de 6 mois.

4. Evolution du chiffre d'affaires : avril 2008 80 millions FCFA, mai 117 millions FCFA, juin 129 millions FCFA, juillet 2008 150 millions FCFA, aout 2008 174 millions FCFA soit un total depuis sa création de : 768 millions FCFA avec l'en cours.

5. L'emballage total, c'est-à-dire le PET, la capsule et le film coutent environ 26% du prix de revient du jus en PET. Dans ce calcul, il faut retenir que le PET fait 49 F CFA, la capsule 8 FCFA et les autres suremballages 9 F CFA, soit un total de 66 FCFA. On voit aisément combien l'emballage pèse sur le prix de ce produit.

6. Problématiques liées aux emballages : trois problèmes ont été identifiés à ce niveau :

- Premièrement, le prix de l'emballage cher avec des taxes d'environ 22,5 % (dont la TVA et les autres taxes communautaires)
- Les pertes engendrées par le soufflage des préformes, qui n'est pas maîtrisé.
- Spécifiquement, l'emballage du casier commandé généralement sur PSOPLAST se désintègre facilement.

Pour faire face a ces difficultés, l'entreprise estime qu'il faudra tout d'abord revoir la politique de fiscalité intérieure et le TEC. Aussi, l'entreprise a entrepris des démarches pour encourager les ramasseurs qui revendent, à d'autres utilisateurs, ces emballages.

En ce qui concerne sa part de marché, l'entreprise ne la connaît pas, ni n'est en mesure d'estimer le marché national de consommation de boissons de jus.

LABAN NIGER

1. Création : Laban Niger (signifiant lait fermenté en langue vernaculaire arabe) est une société créée en 2004 par Monsieur Mohamed RHISSA, opérateur économique nigérien, avec un capital social de 20 millions de FCFA détenu par trois frères actionnaires, dont le promoteur. Les activités proprement dites n'ont commencé que qu'à la fin de 2004 avec une capacité de production de 15000 litres de yaourts en sachets de 200ml.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 104

Cette capacité a été augmentée à 30 000 litres par jour, soit 100% en 2006, et à 45 000 litres soit 50% en 2007.

La diversité de la production est passée du yaourt principal aux autres yaourts comme yaourt banane et le lait caillé de même que la production d'eau de table en sachet de 500 ml à la marque Laban Niger.

Les parts de marchés estimées donnent 42% à Niger lait (qui est le leader dans la branche), 40% pour Laban Niger et 18% pour SOLANI (qui est le doyen des producteurs de lait au Niger).

2. Investissements : Les installations de production de cette unité moderne ont nécessité un investissement d'environ 500 millions de F CFA sur fonds propres.

3. Personnel : 50 travailleurs dont 18 permanents et des temporaires et dont 6 cadres supérieurs.

4. Evolution du chiffre d'affaires : 172 millions de F CFA en 2005, 1.409 millions de F CFA en 2006, 1.970 millions de CFA en 2007 et de bonnes perspectives en 2008.

5. Les emballages utilisés sont des PET en sachet et des films en 3 couches importés du Maroc auprès de la société TRANSFORPAPIERS à Casablanca. Toutefois, l'entreprise a fait des prospections du côté de l'Arabie Saoudite : la société NAPCO GROUP OF COMPANY a proposé des beaux emballages mais beaucoup plus chers, avec une couche noire qui évite le contact du lait avec le sachet, cependant cette couche noire à l'intérieur n'est pas habituellement connue par les consommateurs qui risqueront de s'en méfier.

L'entreprise utilise 210 tonnes d'emballages par an importées du Maroc.

Ces emballages sont payés rendu à Niamey 2,71 euros par kilogramme soit 1777 FCFA par kg, représentant un peu moins de 8% du prix de revient du yaourt. Le lait qui est la matière principale importé de l'Europe et de l'Amérique Latine revient 50% du prix de revient. A ce niveau, il faut souligner que l'entreprise, au départ, avait souhaité mobiliser la production locale de lait, mais les producteurs locaux en plus de l'insuffisance de leurs productions n'ont pu respecter les conditions d'hygiène et de taux d'acidité du lait.

La société est exonérée sur 5 ans du paiement des droits de douanes. Toutefois, elle paye la TVA de 19%, 1% de prélèvement communautaire, 1% de taxe de statistique et 1% d'autres taxes soit un total de 22% sur les emballages importés. A ces charges, il faudra ajouter les droits de douanes que l'entreprise commencera à payer à la fin de l'exonération c'est-à-dire en octobre 2009.

6. Problématiques liées aux emballages : Au niveau de cette société, le dirigeant pense qu'il faudrait s'attaquer pour leur branche à trois niveaux de problèmes :

- L'emballage qui coûte déjà cher malgré l'exonération sur cinq ans, soit 7,6%. A ce niveau Niger Plastic implanté à Maradi a fait des propositions non adaptées sur le plan qualité.

- Les pertes sont encore importantes au niveau des emballages, soit 3%, dont 2% engendrées par les circuits de commercialisation/distribution et 1% dans le processus de production.

- L'utilisation des pertes pose problème, car pour le moment l'entreprise reverse les pertes dans une décharge et ensuite procède à leur incinération. Toutefois, il faut souligner qu'il n'y a pas de sociétés de collecte et de traitement des déchets au Niger. Les sachets jetés par les consommateurs sont réutilisés par les pépinières dans le jardinage. Dans tous les cas, le chef d'entreprise pense qu'il faudrait bien s'occuper un jour pour résoudre les problèmes causés à l'environnement. A ce niveau le directeur pense qu'il faut encourager, sinon contribuer à créer des sociétés récupératrices et transformatrices des déchets plastiques.

RIZ NIGER

1. Création : société d'économie mixte, créée en 1967 avec une capacité annuelle de transformation de 25 000 tonnes, disposant de trois unités industrielles :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 105

- Tillabéry : 15 000 tonnes ;
- Niamey : 6000 tonnes ;
- Kollo : 4000 tonnes.

La société Riz Niger est une unité en restructuration disposant d'une capacité de stockage de 8900 tonnes.

Répartition du Capital : 825 millions de FCFA

Etat du Niger : 30% soit 247,5 millions de francs CFA

Travailleurs de Riz Niger : 35 % soit 288,75 millions de FCFA

Coopératives rizicoles : 30 % soit 247,5 millions de FCFA

Privés : 5% soit 41,25 millions de FCFA

2. Activités principales :

- achat de riz paddy, auprès des coopératives ;
- la transformation qui consiste à décortiquer et à mettre le produit dans des sacs ;
- et la commercialisation des produits.

Les coopératives sont appuyées par la société en électricité et en engrais.

Les emballages composés de sacs en PP sont achetés par les coopératives auprès de la société, qui elle-même s'approvisionne sur les marchés du Ghana, du Nigeria et du Burkina Faso.

3. Conditionnement des produits finis :

- Riz 33 en sacs par 5, 25 et 50kg aussi.
- Riz brisure en sacs de 50kg.
- Fine brisure en sacs de 50kg.
- Semoule en cartons de 18kg contenant 24 sachets de 750 g.
- Son de riz en sacs de 50kg.

Les sacs en PP et des sacs en jutes (à bases végétales et qui donnent plus d'air au paddy pour dégager l'humidité) sont livrés aux coopératives.

La production de Riz Niger a porté sur 70 000 tonnes de paddy soit 45 000 tonnes de riz blanc ; alors que les besoins nationaux en riz s'élèvent à 210 000 tonnes, soit une part de marché relative de 21% pour Riz Niger. Faut-il noter aussi, qu'il existe dans le pays plusieurs petits moulins qui font le décorticage pour la consommation directe.

De 2004 à aujourd'hui, l'entreprise n'a fonctionné que sur les prestations de services au compte de l'OPVN (Office des Produits Vivriers du Niger), afin de constituer des stocks de sécurité alimentaire.

Les premiers emballages de l'OPVN sont récupérés à 90%. Les sacs en jutes sont réutilisables pendant au moins quatre campagnes, les sacs en PP ne le sont que pour deux campagnes.

Durant la même période, l'entreprise a consommé 90 000 sacs de jutes importés du Ghana, de la Côte d'Ivoire et de la Chine, 560 F CFA l'unité et 90 000 sacs en PP importés de FASOPLAST, du Nigeria et de la Chine à 210 F CFA l'unité.

Le taux de perte en sacs est de 3%

Depuis quelques années, l'entreprise a commencé à se concentrer sur quelques difficultés liées à l'emballage :

- La disponibilité des emballages ;
- La cherté des prix des emballages sur les produits spéciaux (comme la semoule et la farine 21,5%) ;
- La qualité des sacs importés du Nigeria qui se désintègrent rapidement avec la manipulation.

Les stocks de sécurité de sacs de l'entreprise ne porte que sur une campagne 6 mois.

Utilités et propositions de l'entreprise :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 106

C'est pourquoi le chef d'entreprise pense qu'il faudrait créer, au sein de l'UEMOA, une unité de fabrication d'emballages sacs en PP de qualité et à bon prix.

SOLANI

1. Création : née en 1968 par l'opération goût de lait lancé par le PAM et l'UNICEF pour les femmes enceintes, en âge de procréer et les enfants.

En 1996, dans le processus de privatisation des entreprises publiques, OLANI a été achetée par Monsieur Amadou HIMA SOULEY à travers une société agroalimentaire qui lui appartenait, dénommée FANMILK NIGER. Depuis 1998, elle devenue une société anonyme appartenant à Amadou HIMA SOULEY au capital de 750 millions FCFA.

2. Depuis, le promoteur a procédé à un vaste programme d'investissement et de modernisation. Ainsi des investissements de 400 millions ont permis d'amener la production de 5.000 litres par jour à 25 000 litres par jour.

3. Nombre total de personnel : 80 travailleurs composés de permanents, de stagiaires et de journaliers.

4. Les emballages :

Sont constitués essentiellement de sachets en PET, importés surtout du Maroc avec la société TRANSFORPAPIERS de Casablanca, du Burkina FASO avec FASOPLAST (pendant les périodes de ruptures) et du Ghana avec FIMPACK, qui est de même qualité que FASO PLAST.

Les cagettes sont importés de OLPACK devenu SISEP.

La consommation est de 80 tonnes de sachets PET par an et de 540 cagettes par an.

5. Problématiques relatives aux emballages :

- les commandes prennent environ 4 mois pour arriver à destination et les stocks de sécurité sont limités à 6 mois.
- la disponibilité du produit emballage n'est pas assurée
- le prix des emballages (surtout pour la personnalisation des produits)
- les conditions de paiement : 100% avant la réception.
- la qualité totale de l'emballage non garantie, envoyé par le fournisseur.
- les déchets incinérés par l'entrepris et au sein de l'entreprise (l'entreprise compte mettre un système de ramassage des déchets et retour à l'entreprise contre récompense).

UNILEVER NIGER

1. Création : La SPCN (Société de Produits Chimiques du Niger) a été créée en septembre 1965 par l'état nigérien avec pour mission de fournir des produits de première nécessité à la population nigérienne.

A partir de 1990, la société est devenue totalement privée avec la cession des actions de l'Etat à la société BLOHORN de Côte d'Ivoire qui en devenait majoritaire après une décennie de collaboration en tant que partenaire stratégique.

Depuis septembre 2004, SPCN est devenue Unilever Niger par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Elle fait donc partie du groupe Unilever Francophone de l'Afrique de l'Ouest dont le siège se trouve à Abidjan.

Son capital à ce jour se répartit comme suit :

Unilever côte d'Ivoire (Ex-Blohorn) 57%

Unilever Overseas holding PLC 10%

Privés nigériens et étrangers 33%

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 107

2. Evolution du chiffre d'affaires

Aujourd'hui, reconnue comme leader dans le domaine de la qualité, Unilever Niger a réalisé en 2007 une valeur ajoutée de 796 millions de FCFA et un chiffre d'affaires moyen de 4,45 milliards entre 2002 et 2007, sans compter ses importations, qui rapportent aux finances publiques des recettes fiscales essentielles pour les équilibres macro financiers.

Tous ces facteurs contribuent à témoigner de la contribution de l'entreprise au développement de l'économie du Niger.

Le tableau ci-dessous dresse un récapitulatif des ses ventes sur la période de 2002 à 2007.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffres d'affaires en millions NET	4256	4856	4746	4485	4408	3954

3. Les principaux produits

Unilever Niger produit du savon mixte et plus principalement :

Lavibel junior et Lavibel standard, fabriqués à partir de la soude caustique, de l'acide gras et du concret.

L'entreprise commercialise également des produits importés comme BF4, Bel ivoire, Omo, Rexona et Lux.

4. Effectifs : Unilever Niger emploie 115 employés au 31 décembre 2007, avec des traitements salariaux parmi les plus avantageux au Niger, contribuant ainsi à assurer la survie de très nombreuses familles.

5. Les parts de marchés

Années	Unilever	Product. Artisanale	Importations
2007	48%	29 %	23 %
2006	48 %	29 %	23 %
2005	35 %	30 %	35 %

6. Les emballages

<i>Type emballage</i>		<i>Origine</i>	<i>Poids unitaire</i>	<i>Prix de revient</i>
Film plastique	Habillage BF4	UCI	2.18 g	8.804 F CFA/Unité
	Habillage Panthère	COVINIL (Espagne)	1.38G	6.389 F CFA/Unité
Carton	Lavibel Standard	GPPI POLYCRAFT	145 – 155 g	122.49 F CFA/Unité

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 108

		(Ghana)		
	Lavibel Junior	GPPI POLYCRAFT (Ghana)	135 – 142 g	122.4 F CFA/Unité

5.3.1.7 Sénégal

Comme dit dans la description de la méthodologie au chapitre 4, il n'a pas été jugé utile de reprendre dans le présent rapport l'ensemble des enseignements sur l'industrie agro-alimentaire sénégalaise de la précédente étude (Etude de positionnement stratégique de la branche emballage au Sénégal réalisée par l'ONUDI en 2005). Le lecteur voudra donc bien s'y reporter.

Depuis 2006, le secteur agro-alimentaire n'a pas connu de grands bouleversements, hormis les effets conjugués de la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires qui ont freiné l'expansion des industries classiques, et les effets conjugués de la vache folle et de la grippe aviaire qui, par la fermeture des frontières à l'importation, qui ont favorisé l'essor des filières aviculture, viande et lait, que nous développons dans le chapitre 7.

Les industriels sénégalais ont poursuivi la consolidation de leur activité en investissant dans l'outil de production, dans les ressources humaines et dans le management. Les gains de productivité réalisés leur ont permis de réduire les coûts de production sans bouleverser leurs prix de vente, en dépit de la flambée des prix du pétrole et des matières premières.

Il est vrai que la baisse du pouvoir d'achat des ménages ne leur laissait que peu de choix : enrayer la hausse des prix ou les voir se détourner vers la contrebande ou les importations low cost en provenance d'Asie.

Notons également qu'à présent ce sont cinq associations professionnelles (et non plus quatre) qui se sont distinguées ces dernières années par leurs actions de valorisation de la production par l'emballage. Il s'agit de :

- La Fédération nationale de Transformation des produits de la mer (FE.NA.TRA.PRO.MER)
- L'Association Nationale des transformateurs de fruits et Légumes (Transfruleg)
- Le Groupement d'Intérêt Economique de Transformations des céréales Locales (G.I.E TCL)
- La Fédération des Producteurs Maraîchers de la Zone des Niayes (FPMN)

auxquels est venue s'ajouter

- La Fédération des Professionnels de l'Agro-Alimentaire (FP2A)

La FP2A a été créée le 14 novembre 2005 avec pour mission :

- de réunir les acteurs de l'agro alimentaire du Sénégal,
- d'aider à la formation de ses membres
- d'aider à trouver des emballages adaptés à leurs produits
- de stimuler la recherche de financements pour consolider l'activité,
- de favoriser la mutation des entreprises artisanales en industries,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 109

- de défendre les intérêts de la profession auprès des décideurs administratifs et institutions.

La FP2A a réalisé des opérations d'envergure :

- Participation à des foires : Fiera 2006 et 2008, Siagro 2006 et 2008,
- Formation en comptabilité et gestion pour 6 entreprises membres,
- Confection d'une requête Proinvest pour gérer l'approvisionnement au niveau sous régional,
- Etude technique pour l'acquisition d'une bouteille spécifique aux jus de fruits et sirops,
- Formation HACCP pour deux structures membres,
- Distribution de semences gratuites aux producteurs, Confection d'un bulletin d'informations « FP2A-AGRO/INFOS ».

Et surtout, la FP2A est l'initiatrice avec la FUMOA et l'ADEPME du lancement d'une bouteille en polypropylène randum personnalisée, réservée spécifiquement à l'emballage des boissons, jus et sirops issus de la production locale.

Cette bouteille au design spécifique est attrayante et identifiable sur les rayons des magasins, elle contribue ainsi à la valorisation de la production des transformateurs.

L'autre originalité de cette initiative est le montage technico financier assuré par les 3 partenaires : La FUMOA a pris en charge les aspects techniques du programme, l'ADEPME le volet appui institutionnel et coordination et FP2A les tests grandeur nature et le volet promotion auprès de ses membres à qui cette bouteille est réservée.

Aux termes de ce partenariat, FP2A bénéficie d'une ristourne de 2 à 3 % du chiffre d'affaires réalisé par la FUMOA sur ses ventes exclusives à ses membres, et également d'une retenue de 25 F CFA par bouteille qui lui est reversée tous les 6 mois.

Au final, les trois partenaires escomptent un retour sur investissement rapide de cette initiative dont le principe de mutualisation figurait parmi les recommandations de l'étude de positionnement stratégique de la branche emballage au Sénégal réalisée par l'ONUDI en 2005.

5.3.1.8 Togo

Société Générale des Grands Moulins du Togo (SGMT)

1. Année de création : 1974

Sous la dénomination des **Moulins de Lomé**, l'entreprise a démarré avec une production journalière de 120 tonnes en 1974. Actuellement la production annuelle de la SGMT tourne autour de 100 000 tonnes.

2. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :
 - Ingénieurs : 8 Agents de maîtrise : 19
 - Techniciens supérieurs : Ouvriers spécialisé : 68

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 110

3. Nombre total de personnel : 173 Permanent : 100 Temporaire : 73

4. Chiffre d'affaires approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
4 134 356	3 855 786	4 521 335	

5. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Farine française	43	
Farine anglaise	56	
Semoule		

6. Répartition production par marchés en % :

	2005	2006	2007	2008 prévisionnel
Local		60	60	
CDEAO		40	40	

7. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Sac en coton bleu de contenance 50 Kg de farine française	75 000	468()	Hong Kong	
Sac en coton rouge de contenance 50 Kg de farine Anglaise	75 000	468	Hong Kong	

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) :

R (farine française) = $468/18450 = 2,54 \%$

R (farine anglaise) = $468/23500 = 1,99 \%$

Problématiques relatives aux emballages

Il est à noter que la production de la SGMT a baissé de 50 % à cause de l'entrée frauduleuse de farine au Togo. De plus, son exportation de farine vers le Ghana est bloquée par les pouvoirs publics ghanéens, qui exigent que celle-ci soit fortifiée pour être acceptée.

La farine de la SGMT est conditionnée dans des sacs en coton pour lui permettre de respirer et d'allonger sa durée de vie, par contre la fraude est conditionnée dans des sacs en PPT. La durée de vie de la farine issue de la fraude ne doit pas excéder quatre mois. Mais les importateurs informels ont tendance à garder leur farine pendant plus d'une année, ce qui provoque l'apparition de vers blancs invisibles à l'œil nu.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 111

Société Africaine de Fruits et Légumes (SAFLEG)

La SAFLEG une entreprise agréée au statut de Zone Franche togolaise.

- Année de création : 1995
- Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :
 Agents de maîtrise : 1
 Techniciens supérieurs : 1 Ouvriers : 30
- Nombre total de personnel : Permanent : 10-12 Journalier : 30
- Chiffres d'affaires approximatifs en 10³ FCFA :

2006	2007	2008 prévisionnel
214 128	167 871	200 000

- Principaux produits de l'entreprise :

La SAFLEG est la seule unité de traitement en Afrique de l'Ouest qui pratique la méthode de déshydratation des fruits tropicaux selon les techniques de l'agriculture biologique.

Désignation	% du CA	% export
Ananas	98.5	
Mangues	1	
Bananes	0.5	

- Répartition production par marchés en % :

	2006	2007
Local	2	2
CDEAO		
Grand export	98	98

- Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Claryl 3210 x pebd70 Sans impression HT 160x200mm M. 70 / D. 000	89 690	81,33	France	Régime Zone Franche : 50% des droits de douane pour la part consommée au Togo

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 112

Problématiques relatives aux emballages

Il est à noter que les sachets prédécoupés de marque « ELIOPACK » font partie des emballages haut de gamme, au coût très élevé. Le stockage d'un container entier d'emballages nécessite forcément l'immobilisation de fonds importants.

8. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenue	ECOCERT	1995
En cours	FLO-CERT (commerce équitable)	2008

Projets de développements

Les promoteurs de la SAFLEG sont en finalisation de projets de développements de plusieurs activités du secteur de l'Agroalimentaire. Entre autres, la mise sur pied d'usines de transformation pour les produits suivants :

- Coco râpé (en Côte d'Ivoire) ;
- Concentré d'ananas bio (au Togo) ;
- Concentré d'ananas (en Côte d'Ivoire) ;
- Poivre vert (au Togo) ;
- Etc ...

Le groupe est propriétaire de plusieurs bâtiments industriels au Togo, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Cameroun, au Nigeria. A titre d'information, le groupe possède au Togo un bâtiment industriel (ex usine Ducros) qui est actuellement vide et qui peut accueillir plusieurs projets industriels dans son périmètre.

En résumé, le groupe veut aller de l'avant dans le développement de la filière agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, il maîtrise l'approvisionnement des matières premières, il possède les infrastructures nécessaires et a les débouchés sur les marchés internationaux...et est donc ouvert à toute éventualité allant dans ce sens.

SITRAPAL « Vivalait »

La SITRAPAL est une entreprise agréée au statut de Zone Franche togolaise.

1. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :
 - Agents de maîtrise : 5
 - Techniciens supérieurs : 4
 - Ouvriers : 81
2. Nombre total de personnel : Permanent : 90 Journalier :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 113

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
« Vivalait instantanée » 5g, 15g, 250g Lait en poudre nature 400g, 500g		80
« Vivacafé » 40 g		80
« Chocomilk » 18g , 40g		80
Vivalait sucré 8g, 12g		80

4. Répartition production par marchés en % :

	2006	2007
Local	5	5
CEDEAO	80	80

5. Montant des investissements approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
50 000 dont 8 000 sur une machine de 200 000 FCFA			

6. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Vivacafé Sachet multicouche imprimé quatre couleurs avec e= 9microns	800 000 m ²	24	Italie	Régime Zone Franche : 50% des droits de douanes.
Vivalait sachet triplex de contenance 500g ; 250g ; 5g ; 15g ;	1 312 600 m ²	0,33	Italie	

Remarque : Rendement (coût emballage/coût produit) :

R coût (Sachet/Lait) = 15 %

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 114

Problématiques relatives aux emballages

Une contrainte majeure réside dans la durée de vie de l'emballage par rapport au stockage. De ce fait, Sitrapal contrôle les matières premières à l'entrée frontalière tout en exigeant du fournisseur un certificat d'analyse.

L'entreprise a arrêté son export vers le Nigéria à cause des exigences de la Nafdac, laboratoire de contrôle, qui, dans le but de protéger ses consommateurs, exige à l'exportateur un étiquetage complet en tenant compte de la dénomination du produit et du code à barres.

Brasserie BB Lomé S.A.

La Brasserie BB est située dans la banlieue nord de Lomé, tandis que l'usine BB Kara se trouve à 400 Kms de Lomé, sur la nationale allant au Burkina Faso. Elle appartient au Groupe Castel.

1. Année de création : 1962

2. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :

Cadres : 18

Agents de maîtrise : 74

Management direction : 7

Personnel d'exécution: 150

On note, d'une part à BB Lomé, 267 permanents et 39 contractuels et, d'autre part à BB Kara, 46 permanents et 8 contractuels.

3. Nombre total de personnel à BB Lomé : 306

4. Chiffres d'affaires approximatifs en 10³ FCFA :

2006	2007	2008 prévisionnel
27 000 000	28 000 000	32 000 000

Estimation pour 2009 : approximativement 38 milliards de Francs CFA.

5. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Boissons gazeuses		25
« Coca Cola »	27,46	
« Cocktail »	20,50	
Bières		25
« Castel »	24,07	
« Flag »	15,53	

6. Répartition production par marchés en % :

	2006	2007
Local		74,8
CEDEAO		25
Grand export		0,2

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 115

7. Montant des investissements approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
			13 000 000

Le plan de renouvellement des investissements d'un montant de 15 milliards arrive à échéance en 2009.

8. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Bouchons capsules			Centrale d'achat à Genève	
Bouteille en verre		140 220	Soca- verre au Cameroun	
Boite en fer blanc et couvercles	65 millions		Tunisie	
Carton barquette (40x26x6) cm		91	Ghana	
Film rétractable			Groupe castel Europe	
Etiquettes imprimées Collerettes imprimées Casiers en PEHD Grand casier Petit casier		6 3 1600 1400	Cotonou Général Industriel du Togo	

Remarque : la capacité installée de la ligne « Boisson Gazeuse » est de 22000 bouteilles par heure, soit une production annuelle de 850 000 hectolitres. Le rendement d'utilisation tourne autour de 80 % avec deux équipes de 8 heures chacune.

9. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenu	Démarche HACCP, TCCM (Coca Cola, Management Système) Remplace le TCQS	
En cours	ISO 9001 version 2000	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 116

Les Huileries « Nioto »

Héritière de deux sociétés privatisées en **1987**, Nioto est une entreprise à capitaux franco-togolais. Dans ses installations, constamment modernisées, Nioto fabrique, à partir de matières premières locales, des huiles alimentaires aux normes internationales. Elle produit, en particulier, sous la marque Queen's, de l'huile alimentaire extraite des amandes de graines de cotonnier. Son laboratoire suit en permanence, de la réception des matières premières au conditionnement, les différentes phases de fabrication, contrôle et garantit la qualité des huiles : c'est le prix de la sécurité du consommateur.

Nioto est également spécialiste de la trituration des amandes de karité ; elle produit et commercialise, notamment sur le marché international, du beurre brut lavé ou, selon la demande, du beurre neutre. Depuis 2001, Nioto est engagée dans un partenariat avec la société hollandaise, appartenant au groupe malaisien I. O. I, Loders Croklaan, acteur dominant du marché mondial du karité. Cet accord qui s'est élargi en 2004 avec l'entrée de Loders au capital de Nioto fait de Nioto la principale unité de trituration de karité en Afrique de l'Ouest.

D'autre part, Nioto commercialise de l'oléine importée qui est affinée avant d'être distribuée dans les pays de la sous-région.

1. Nombre total du personnel sur site et qualifications par niveau de formation :
300 personnes composées de cadres, agents de maîtrise et ouvriers

2. Chiffres d'affaires approximatifs en 10³ FCFA :

2006	2007	2008 prévisionnel
12 288 000	12 650 000	10 000 000

Cette baisse de CA, en 2008 est due au défaut d'approvisionnement en matières premières. D'une importation annuelle de grains de coton de 40 000 tonnes, Nioto est actuellement à 20 000 tonnes.

3. Principaux produits de l'entreprise :

Désignation	% du CA	% export
Grains de coton		
Beurre de Karité Brut		
Huile de coton		
Autres huiles		

Il est à noter que la production du beurre de Karité brut est en croissance : de 10 000 tonnes en 2005, il est passé à 16 800 tonnes en 2006 et actuellement la production s'élève à 20 000 tonnes. Par contre, l'approvisionnement en grain de coton est en chute libre de 56 670 tonnes en 2005 à 21 610 tonnes en 2008.

4. Montant des investissements approximatif en 10³ FCFA :

2005	2006	2007	2008 prévisionnel
18 000 000			

L'inauguration des nouvelles installations de Nioto suite à l'augmentation de capacité de trituration et à l'extension de son atelier de conditionnement a été faite en Décembre 2004

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 117

5. Liste des principaux emballages et leurs prix

Désignation	Quantité annuelle et unité	Prix unitaire (FCFA) HT	Origine	Application régime AT (O/N)
Bidon de contenance 20l en PEHD			Chaîne intégrée	
Bouteille en PET de contenance 0,9 litre			Chaîne intégrée	
Bidon de contenance 25l en PEHD			SOTOGOC (Togo)	
Bidon de contenance 25l en PEHD		1600	AllPack SISEP (Abidjan)	
Bidon de contenance 5 l en PEHD		410	Fasoplast (Burkina Faso)	
Préform en PET	100 000		Yougoslavie	

Les capacités installées sont de 40 bidons de contenance 20 litres par heure et de 1000 bouteilles en PET par heure. Les bouteilles en PET sont stockées depuis 2003 et le stock de préforms en PET est encore sur place.

Problématiques relatives aux emballages

Les bidons de 20 litres, fabriqués par Nioto, ne satisfont pas les consommateurs, qui ont l'habitude d'acheter des bidons de 25 litres. Ainsi, les dirigeants de Nioto souhaitent investir en équipements de production de bidons de 25 litres.

6. Certifications :

Type	Désignation	Depuis
Obtenue	ISO 9001 VERSION 2000	
En cours	ISO 22000	
En prévision	ISO 14 000	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 118

5.3.2 Producteurs d'emballages

5.3.2.1 Bénin

Association Sino – Béninoise de Développement

- **Signalétique**

Activité de l'entreprise : Créée en 1999, l'Association Sino- Béninoise est présente dans cinq villages du sud comme du nord du Bénin et travaille en étroite collaboration avec l'Etat béninois. Son système de fonctionnement lui permet d'octroyer des prêts et des équipements de production aux coopératives. De plus, la collaboration entre ce groupe d'ingénieurs chinois et l'Etat a pour finalités : d'une part de construire des écoles et postes de santé dans les villages, d'autre part de former les producteurs agricoles et de développer ce secteur (promotion de l'emploi des jeunes).

Effectifs et qualifications : 147 employés dont 23 ingénieurs, 13 agents de maîtrise, 40 techniciens

Estimation de la situation économique :

Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA	2 000 000	3 000 000	3 500 000
Montant des investissements en 10 ³ F CFA	1500	1000	1000

Remarque : L'Association s'approvisionne en Chine.

- **Equipements et emballages**

Le président de l'Association Sino-béninoise de Développement est basé à Zinvié, qui constitue le parc d'exposition des équipements avec des salles de montage et de réparation du matériel. A coté de son offre résumée ci-après, on y trouve des équipements légers et produits semi finis d'emballage.

Equipements	Capacité	Prix en 10 ³ FCFA
Enrobeuse ou thermosoudeuse		1600
Machine à cloche (Sous vide)	2500 à 3000 sachets/heure	650
Injection – soufflage	2000 à 3000 bouteilles /h	Variable suivant les options
Pose - sleever (étiquettes en	3000 étiquettes / h	1600

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 119

PE)		
Operculeuse	60 opercules / h	180
Remplisseuse semi-automatique	60 flacons /h	150
Thermoformeuse : fabrication de barquettes	1 tonne / jour ou 28571 barquettes de 35 g par jour	Non communiqué
Tank en acier inox	1000 litres	350
Tank en acier inox	2000 litres	500
Mélangeur électrique	750 tours / minutes	40
Emballages	Commande minimale	Prix unitaire en FCFA
Préform en plastique d'un litre et bouchon	30 000	55
Préform en PP de 250ml + bouchon	30 000	45
Bouteille en polyéthylène de 250 ml + bouchon	30 000	55
Bouteille tétraédrique en PET de 500 ml	30 000	75
Petit sachet prédécoupé en PE	100	1,5
Sleever imprimé 4 couleurs	30 000	5
Sachet en PE, dimensions (1x0,80) mètres, imprimé 4 couleurs pour agriculture	30 000	300
Moule personnalisé	1	380 000

Il faut noter que l'association a mis en place une unité de conditionnement d'eau en sachet de 250 ml sur un de ses sites et crée parallèlement des micros entreprises de jus de fruits dont la capacité maximale de production tourne autour de 3000 bouteilles par jour. C'est sur cet élan de coopération avec l'Etat béninois, s'investissant à fond dans des activités sociales et environnementales, que le Président de l'Association sino - béninoise opte pour la récupération des emballages plastiques : sa façon de contribuer à la gestion de l'environnement. Il met également en place deux machines d'injection pour la fabrication de corps creux destinés au conditionnement des produits chimiques et la production de fournitures scolaires (double-décimètre et règles).

L'association exporte 155 % de ses produits vers le Gabon, Burkina Faso, Togo et Niger.

▪ Perspectives

Le Président souhaite s'implanter dans d'autres villages enclavés du Bénin en vue de leur développement socio-économique.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 120

ARMEL AFRIQUE

▪ Signalétique

Activité de l'entreprise : Créée en 1996 sur un site de 1800 m² à Godomey, Armel Afrique est **une imprimerie** spécialisée dans le cartonnage pour la production **d'articles à usage scolaire et de bureau.**

En 2004, avec l'appui du Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CEPEPE), pour combler un vide sur le marché national, Armel se donne les moyens de ses ambitions en mettant en œuvre les nouvelles technologies pour la fabrication **d'emballages en carton ondulé.**

Effectifs et qualifications : 10 employés permanents.

Estimation de la situation économique :

Année	2004	2005	2006 à nos jours
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA		10 000	
Montant des investissements en 10 ³ F CFA	104 000 Imprimeuse 3 couleurs, découpeuse et formation		
	46 000 Installation de l'usine		

Dans son esprit partenaire, Armel Afrique s'approvisionne en plaques et encre à Téma chez Ghana Printing and Packaging Industries (GPPI), dont les droits de douanes représentent 30 % de la valeur importée, auquel il convient d'ajouter les coûts de transport par la route et les frais de transit. La colle est achetée localement.

▪ Equipements et emballages

L'objectif principal de la cartonnerie « Armel – Afrique » est le partage de l'ère industrielle au sein de l'UEMOA en :

- investissant dans les secteurs de manufacture d'emballages manquants au Bénin, telles que la cartonnerie ;
- forçant l'admiration grâce à la qualité.

La cartonnerie Armel Afrique est équipée d'une flexographie 3 couleurs en un passage et d'une découpeuse. Elle peut réaliser toute découpe : pads, simple face, simple cannelure, caisses américaines, caisses télescopiques, plateaux, caisses à poussins, boîtes à écrous, boîtes à archives, boîtes à pizza, présentoirs.

Mais, la cartonnerie est confrontée à un problème d'écoulement de sa production. La Direction de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 121

l'entreprise met en cause l'Etat béninois qui n'aurait pas joué son rôle. En effet, les conditionneurs visés sont les exportateurs d'ananas et les fabricants de produits cosmétiques. Toujours selon la Direction, l'Etat devrait imposer aux exportateurs fruitiers un approvisionnement local d'emballage carton puisse qu'il finance les exportateurs fruitiers à hauteur de 100 millions F CFA pour l'achat des emballages en carton. Les exportateurs fruitiers préfèrent importer leurs emballages carton d'Europe. Ce choix a poussé la Direction d'Armel Afrique à envoyer un courrier de contestation au ministère de tutelle (Ministère du Développement rural), mais sans retour.

▪ **Perspectives**

Considérant que l'évolution de son marché ne dépend pas d'elle mais des actions des pouvoirs publics, la Direction de la cartonnerie entrevoit quelques pistes :

- La délocalisation de la cartonnerie au Ghana ou la vente de ses équipements ;
- La réflexion sur la possibilité de la mise en place d'une association de développement au profit des producteurs et consommateurs de la Sous – Région (ADPCS).

BETRA SARL

▪ **Signalétique**

Activité de l'entreprise :

La Société Béninoise de Transformation appartient au Groupe La Roche SARL qui a plusieurs départements : industries, quincaillerie, matériaux de construction, télécommunications et produits agro-alimentaires. BETRA SARL a démarré ses activités en 1999 en produisant des gaines en **polyéthylène (PE)** pour les isolations. C'est en 2005 que l'entreprise a fait de nouveaux investissements pour la **fabrication de bidons en polyéthylène haute densité (PEHD)**.

Effectifs et qualifications : 15 employés dont le Chef d'usine, le responsable de production, l'assistant du Directeur Général et 9 ouvriers encadrés par un technicien.

Estimation de la situation économique :

Année	2005	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA	187 943	200 000	
Montant des investissements en 10 ³ F CFA	500 000 (Investissements sur fonds propres du Groupe)		

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 122

Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA	12 529 526	13 333 333	
--	------------	------------	--

BETRA SARL importe ses granulés et ses encres d'Europe et des USA et juge que les droits de douane (DD) sur les matières premières importées sont très élevés par rapport à leur activité. Les taux de DD s'élèvent à 5 % de la valeur des granulés de PE, de même que les colorants.

▪ Equipements et emballages

BETRA SARL s'est dotée d'une extrudeuse soufflage, d'un montant de 45 000 000 FCFA, avec une capacité installée de 7000 bidons par jour. **La production journalière de BETRA est de 6000 bidons correspondant à un taux d'utilisation extrudeuse de 85 %, en 3 équipes de 8 heures** qui correspond à 2000 bidons par équipe. Les taux de rebuts tournent autour de 20%-30% et sont réinjectés dans la production. La société effectue des tests en interne pour l'analyse de ses produits finis (tests d'étanchéité). **Sa production annuelle tourne autour de 2 190 000 bidons, soit environ 613 tonnes.** Elle propose une gamme de 4 couleurs standards dont le:

- Bidon pack blanc destiné au conditionnement d'eau de javel pour conserver la stabilité du produit ;
- Bidon pack translucide destiné aux produits acides et cosmétiques ;
- Bidon pack jaune pour l'huile alimentaire « Vitalor » ;
- Bidon pack bleu destiné aux usines de peintures et de vernis ;

La commande minimale est de 100 bidons en PEHD, de contenance 5 litres. Le bidon revient à 474 F CFA l'unité ;

BETRA est en mesure de fabriquer une couleur personnalisée, pour permettre à certains clients de se démarquer dans leur environnement concurrentiel. Ceci peut être illustré par l'exemple de la société « VITALOR » qui commande entre 10 000 et 15 000 bidons par mois au prix unitaire de 410 F CFA. BETRA possède des moules pour fabriquer des bouchons de toutes couleurs. Les joints étanches des bouchons sont importés du Nigéria à un prix tournant autour de 10 et 20 F CFA l'unité.

Auparavant Betra avait fixé sa commande minimale de bidons, de contenance 5 litres à 1000 bidons. Ce qui ne convenait pas à la plupart de ses clients, issus des micro-entreprises. Actuellement, la commande minimale chez Betra tourne autour de 100 bidons. Cependant, un de ses concurrents, l'Industrie Béninoise des Corps Gras, qui possède une chaîne intégrée, cède le bidon de contenance 5 litres à 390 F CFA alors que Betra est à :

- 475 F CFA pour une commande minimale de 100 bidons
- 410 F CFA pour une commande personnalisée de VITALOR (huilerie alimentaire) de 100 000 bidons de 5 litres.

Perspectives

La Direction estime que les procédures administratives pour la création d'entreprise sont longues et contraignantes au Bénin. En effet, l'entrepreneur se retrouve autour de plusieurs interlocuteurs pour l'établissement des différentes formalités d'installation. Il serait donc utile de pouvoir traiter avec un seul interlocuteur, possédant toutes les compétences étatiques requises pour la création d'une entreprise ou industrie : d'où la **proposition de création d'une Agence Béninoise de facilitation**. Egalement, il y a un souhait clairement exprimé de voir naître, au niveau de l'UEMOA, une **révision des taxes douanières appliquées aux matières premières importées**.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 123

TRANSPLAST

Signalétique

Activité de l'entreprise : Construite sur une superficie de 10 000 m ² , Transplast est une entreprise de fabrication de films et sachets en PE.			
Effectifs et qualifications : non communiqué.			
Estimation de la situation économique :			
Année	2004	2005	2007
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA		150 000	200 000
Montant des investissements en 10 ³ F CFA	32 000 Sur fonds propres		

Le Directeur de Transplast ne trouvait pas les mots pour exprimer ses contraintes de production qui vont du coût exorbitant des approvisionnements énergétiques et taxations de matières premières. La société importe ses matières premières (granulés et colorant) de la France et estime que les taxations et redevances sont exorbitantes. **Mise à part les taxes harmonisées de la zone UEMOA, les pouvoirs publics béninois leur prennent 3% de Taxes sous la forme AIB (Avance d'Impôts sur les Bénéfices) sur la valeur importée.** Le responsable pense que l'Etat abuse, tout en se demandant l'utilité de la Chambre de Commerce au sein de leur environnement patronal.

Equipements et emballages

La Société Transplast s'est dotée **d'une extrudeuse, d'une découpeuse et d'une broyeuse de déchets plastiques**, d'un montant de 32 000 000 FCFA, avec une **production journalière de 350 Kg, correspondant à 105 tonnes par an.** Elle propose une gamme de :

- films alimentaires de différentes dimensions destinés aux producteurs d'eau pour enrober les packs et conditionner d'autres produits alimentaires ;
- shopping bag non alimentaire de dimensions (210x370) mm, d'épaisseur de 10 microns ;
- et de petits sachets prédécoupés.

Subissant la concurrence déloyale des **fournisseurs informels et utilisateurs de petits sachets en provenance des pays limitrophes tels que le Nigéria qui ne payent aucunes taxes,** Transplast a arrêté cette production. De plus, la Direction estime que la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) doit revoir, à la baisse, le tarif appliqué aux industriels. Ce tarif s'élève à 125 FCFA par KWh. En effet, l'énergie est cédée à l'Etat à moins de 50 % de son prix de cession (56 FCFA/ KWh) par la Communauté Électrique du Bénin (CBE). Les baisses de tension et les ruptures fréquentes dans la

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 124

distribution constituent un frein. Les problèmes d'approvisionnement en énergie électrique engendrent des arrêts fréquents des installations et l'augmentation subséquente des coûts de production. **Enfin, le dumping nigérian constitue pour la société Transplast des menaces à sa pérennité.**

Perspectives

La Direction souhaite :

- réorganiser la société pour la rendre plus compétitive et moderne à travers la recherche de financement.
- que la SBEE propose des tarifs préférentiels aux industriels et d'annuler son système de calcul sur la base de consommation énergétique minimale.

5.3.2.2 Burkina Faso

FASO PLAST

Signalétique

Fasoplast a débuté ses activités en 1986, à l'origine pour satisfaire les besoins en emballages de matière plastique à base de polypropylène et de polyéthylène pour les producteurs locaux de coton, farine et sucre.

Aujourd'hui, elle a quelque peu diversifié ses activités et satisfait environ 50% de la demande intérieure globale en objets plastiques.

La société produit 2 000 tonnes de produits finis et devrait atteindre rapidement 2 500 tonnes par an.

Les matières premières de base proviennent essentiellement de Côte d'Ivoire, de France et du Brésil.

Le groupe IPS détient 51% de Fasoplast, SOFITEX 29%, DAGRIS et l'Etat du Burkina Faso chacun 7%, les Grands Moulins du Burkina 3% et 2% pour une douzaine de petits porteurs privés. Le capital de FASO PLAST est de 681 400 000 FCFA.

Activités de l'entreprise : FASO PLAST compte 3 départements de production :

- Sacs tissés (en polypropylène) ;
- Sachets, gaines, films (imprimés ou non imprimés) en polyéthylène ;
- Articles ménagers et industriels par injection : cagette, seau ; cordes, ficelles.

Les activités en rapide expansion sont les sacs en polypropylène, les sachets en polyéthylène, les articles ménagers, les casiers de bouteille pour la brasserie SODIBO BRAKINA.

Les sacs tissés représentent 40 % de l'activité (clients : SOSUCO/sucrerie, SOFITEX/coton) et les articles ménagers qui constituent l'image de marque de la société sur le marché local: 5 à 10% seulement.

Depuis 1992, la société exporte certains récipients en plastique dans les pays voisins, principalement au Mali, Niger et Togo. Cette activité représente environ 10% de ses ventes.

FASO PLAST produit des sacs tissés en polypropylènes utilisés par les riziocoles et céréaliers, des sachets en polyéthylènes utilisés par les minoteries, les confiseries, les agroalimentaires et les jardiniers de pépinières, et aussi des produits d'injection/soufflage pour les brasseries, les confiseries et les huileries.

Les parts de marchés de la société ont régressé depuis 5 ans. Sur un marché de 18 millions de sacs consommés dans le pays, FASO PLAST a vu sa part de marché passer de 90% à 80 % aujourd'hui. La

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 125

consommation de sacs au niveau national progresse de 7 à 8 % par an, ce sont les importateurs qui profitent de cette progression. Ils sont passés d'une part de marché de 10% en 2002 à 20% aujourd'hui. C'est donc inquiétant et préoccupant pour la société FASO PLAST puisque les sacs en polypropylène occupent 40 % du Chiffres d'affaires.

Quant on sait que sur 7 milles tonnes de sachets en polyéthylène consommés au Burkina FASO (qui est souvent revue à 11 tonnes avec les importations irrégulières), les importateurs détiennent 90 % du marché, laissant seulement 10% pour FASO PLAST.

Effectif et qualification : l'entreprise emploie environ 140 travailleurs, dont des ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés.

Equipements et emballages

Aujourd'hui, FASO PLAST a un besoin réel de renouvellement d'équipements, car les machines ne permettent pas de répondre à la personnalisation des clients, à une impression de qualité et même à la production de sacs en HDPE et de produits spécifiques. Les moules et les lignes de tissages ne répondent pas aux exigences d'une clientèle très diversifiée, ce qui nécessitera des investissements lourds, auxquels l'entreprise ne peut faire face pour le moment.

Perspectives

Les attentes des clients deviennent de plus en plus difficiles à satisfaire, car à la date d'aujourd'hui, FILTISAC met sur le marché sous régional des sacs en PP et PET de meilleure qualité et à meilleur prix. Pour l'ensemble des produits céréaliers, surtout les farines, les sucres et les semoules, l'entreprise va être amené à glisser sur ce genre de sacs, dicit le directeur commercial assurant l'intérim du directeur général, monsieur PARE André.

La société compte utiliser toutes les technologies permettant d'isoler les produits de l'impression, comme les doublures intérieures en PET des PP ou les sacs intégrés comme ceux de FILTISAC de la Côte d'Ivoire.

La personnalisation des sacs comme le souhaite un grand nombre de clients aujourd'hui est à l'étude, mais non programmée.

SONACEB

Signalétique

Créée en 1987, SONACEB transforme et commercialise du carton ondulé à partir de plaques brutes importées d'Abidjan.

A l'origine, elle fut créée pour répondre au marché national des exportations de fruits et légumes.

La tendance s'est régulièrement inversée et actuellement 80% du chiffre d'affaire résulte du secteur industriel, 20% seulement du secteur maraîcher.

La capacité de production de l'usine est de 5 000T/an, ce qui est largement supérieur à la production actuelle.

Activité de l'entreprise : La société produit des emballages de qualité reconnue, la principale difficulté rencontrée avec ses clients de la filière maraîchère étant celui des prix jugés élevés.

Les produits finis sont :

- Les caisses à rabats ou caisses américaines de différentes dimensions destinées principalement aux industriels (sucre, savon, cigarettes) : 85% du chiffre d'affaires ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 126

- Les emballages maraîchers pour les fruits destinés à l'exportation (plateaux découpés, caisses cloches de différentes formes) : 10% du chiffre d'affaires ;
- Les autres emballages : valisettes publicitaires, pare-soleil, boites archives, boites de rangement etc., en petite quantité : 5% du chiffre d'affaires.

Perspectives

La SONACEB installée à Bobo Dioulasso, pour faciliter l'accès à la matière première qui vient essentiellement de la Côte d'Ivoire, comptait développer son activité à travers la production des cultures maraîchères et les unités locales. Elle a toujours réalisé plus de 80 % de son chiffre d'affaires avec les unités agroalimentaires du pays (SOSUCO, SOFIB, MABUCIG, COBU, SN-CITEC, BRAKINA). Aujourd'hui, le manque d'organisation des maraîchers et les difficultés liées aux importations irrégulières font que l'activité de l'entreprise est sérieusement touchée.

Globalement 4 obstacles freinent le développement du secteur de l'emballage :

- L'étroitesse du marché ;
- La baisse très importante de la demande de la filière maraîchère (seulement 10 % du CA de SONACEB aujourd'hui);
- La fiscalité : TVA imposée sur les cartons utilisés pour l'exportation des fruits et légumes ;
- Le coût des facteurs de production comme l'électricité.

Face à ces difficultés, l'entreprise compte adhérer aux programmes de restructuration et de mise à niveau et surtout moderniser son outil de production pour améliorer sa compétitivité.

La SONACEB fait face à une concurrence de plus en plus forte de la part d'usines installées au GHANA, pays limitrophe.

Elle tente depuis le début de l'année 2002 de conquérir le marché malien, l'usine locale SOME PAC connaissant des difficultés et à l'arrêt depuis 2002. Mais sur ce marché, se trouvent également la Rochette de Dakar et les entreprises Ghanéennes.

5.3.2.3 Côte d'Ivoire

EMBACI S.A. Manufacture d'emballage de Côte d'Ivoire

Signalétique

Activité de l'entreprise: Embaci S.A. produit une gamme complète d'emballages en **papier-carton**, composée de caisses en carton ondulé, boîtes et étuis en carton plat, étiquettes adhésives, journaux. Ces produits sont imprimés selon le cahier de charge du client.

Effectif et qualifications : 250 employés dont 50 temporaires qui sont utilisés en fonction des demandes saisonnières. Embaci est dotée de personnels qualifiés dont des ingénieurs mécaniques, électroniques et de maintenance qui assurent pleinement leur rôle.

Estimation de la situation économique :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 127

Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA	4 361 735	4 591 300	5 509 560
Montant des investissements en 10 ³ F CFA	Cartonnerie 1 967 700		
	Imprimerie 655 900		
Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA	17 446 940	18 365 200	22 038 240

Il faut noter que la société Embaci a une politique très sélective car elle n'approvisionne pas la Sous-Région à cause des contraintes des réglementations douanières, à savoir les acquis retours à l'export que la douane ivoirienne lui exige de justifier. Alors que l'exportateur - utilisateur d'emballages, qui a bénéficié du régime suspensif, n'est pas inquiet et a souvent du mal à justifier la sortie des emballages du pays.

Equipements et emballages

Avant la crise ivoirienne, Embaci S.A. s'était dotée d'équipements simples dont une découpeuse de bobine de papiers, de faible capacité, qui, associée à une main-d'œuvre très qualifiée, a bénéficié d'une importante mise à niveau. Par la suite, Embaci a consenti de gros efforts d'investissements en modernisant son parc de production avec des équipements neufs de marque taïwanaise et d'occasion de marque européenne. L'imprimeuse 8 couleurs recto- verso facilite une production de très bonne qualité d'étiquettes adhésives, de caisses d'expédition et d'étuis cartonnés. De ce fait, Embaci a la possibilité d'être plus flexible avec ses clients et de **réduire le coût d'achat d'emballages pour une commande minimale équivalente à 1000 cartons.**

Il est à noter que les pièces de rechange de ses équipements de production sont fabriquées localement par la société « Carena », atelier mécanique pour réparation de navires ; 80% des encres d'impression sont achetés localement avec une prévision de stock de matières premières d'environ cinq mois. Toutefois, **la société dispose de peu de superficie (2500m²) pour le stockage de ses produits finis et de ses matières premières importés.** Depuis la crise ivoirienne, vécue avec une baisse de 20% de son chiffre d'affaires en 2002, la société rencontre des difficultés d'approvisionnement car les fournisseurs étrangers lui imposent des paiements anticipés de la commande. Découlant de toutes ses contraintes, on observe **un taux d'utilisation machine de 60 % avec un temps d'engagement de 10 heures par jour.**

Perspectives

Embaci S.A. va s'équiper d'une découpeuse de papier à forte cadence et assurer le montage d'équipements, d'origine suédoise, achetés depuis 2002 (l'assistance au montage de ces équipements devait se faire depuis 2003 mais la crise ivoirienne en avait décidé autrement). Ceci contribuera à l'allègement des Droits de Douanes (DD) appliqués. Ils sont calculés sur la base du tarif du produit importé. En effet, Embaci S.A. paye des DD de 5 % sur la valeur de la bobine de papier de format

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 128

imprimerie, qu'il découpe par la suite. Alors que l'importation du papier découpé engendre 20 % de taxation douanière sur la valeur.

SONACO

Signalétique

Activité de l'entreprise : Créée en 1964, la Société Anonyme Sonaco est une filiale de la société française SICAL qui a été privatisée et repris par le Groupe Rossmann. Ce dernier est implanté en France, Espagne, Pologne, Roumanie. La Sonaco a une filiale au Burkina Faso dénommée Sonaceb. Depuis 2007, une nouvelle filiale est ouverte au Ghana dénommée Sonapack. La Sonaco produit et transforme des matières premières en plaques de carton. **La Sonaco fournit des plaques à ses deux filiales africaines** à hauteur de 7 % de sa production à la Sonapack et 5 % à la Sonaceb. **Certifiée ISO 9001 version 2000 et leader du carton ondulé en Afrique**, son offre concerne :

- la simple face modulable qui est considérée comme un produit semi-fini en bobine de largeur 2,42 m) ;
- la double face qui est constituée d'une couche de carton ondulé en sandwich entre deux couches carton de grammage bien étudié ;
- et la double – double constituée de deux couches de carton ondulé en sandwich.

Effectif et qualifications : 168 employés dont certains temporaires utilisés en fonction de la demande saisonnière. Fait marquant : la société possède un Responsable Recherche-Développement et Qualité.

Estimation de la situation économique :

Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA*	14 594 871	16 704 764	16 265 714
Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA	86 874 232	99 433 116	96 819 726

*Source : www.rossmann.com

Il faut noter que la Sonaco est confrontée à l'éternel problème de l'apurement des produits exportés par leur « client – conditionneur ». **Ce régime suspensif, simplifié au niveau de la douane, impose à la Sonaco de justifier les acquis-retours du client exportateur.** Ceci constitue un facteur bloquant pour les entreprises sérieuses lorsqu'on retrouve le même produit sur le marché local.

Equipements et emballages

La production annuelle de la Sonaco est d'environ 57 000 tonnes correspondant à un taux d'utilisation machine de 60% suivant les activités saisonnières des utilisateurs d'emballage. Sa

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 129

prévision de stock de matières premières est de quatre mois minimum et est payée au comptant. Sonaco possède le plus grand site industriel de production d'emballage en carton d'Afrique avec une unité de fabrication de carton pour cornières de palettisation, de carton plat, de cannelures B, C, E et une découpeuse rotative pour les plateaux et barquettes de fruits. De l'impression deux couleurs, ils sont passés aux trois couleurs.

La Sonaco propose une large gamme de produits de toutes sortes de papiers dont :

- La bobine de simple face modulable destinée au conditionnement de fèves en vrac ;
- La caisse américaine trois couleurs destinée au conditionnement de cacao ;
- Les plateaux et barquettes destinées aux conditionneurs de fruits frais.

Il est important de souligner que la Sonaco est **leader africain des emballages autobloquants** (plateaux mécanisés). Mais elle est confrontée aux contraintes de coûts élevés de maintenance de la machine production d'autobloquants. De plus, **Sonaco possède un laboratoire d'essai interne pour les analyses les plus significatives** (RCV, ECT et essai Cobb). Elle s'efforce de satisfaire les besoins du client en analysant les résistances à la compression verticale et à l'écrasement à plat du carton. Ainsi, pour gérer la perte de résistance due à l'environnement géo climatique (HR = 0,80), Sonaco S.A. augmente le grammage du papier. Il faut noter que la société rencontre **des difficultés de transbordement et de stockage de ses matières premières**.

80 % de la production de la Sonaco sont destinés aux produits d'exportation, donc sous régime suspensif (Admission temporaire des produits finis). Elle couvre le marché des grands producteurs soit : 180 000 tonnes d'ananas, 190 000 tonnes de bananes, 8000 tonnes de mangues et autres tonnages de fruits équivalent à 28 milliards d'emballages par an. Mais seuls les grands producteurs bénéficient du régime suspensif. Pour gérer cette contrainte qui affecte les coopératives de petits producteurs, **la Sonaco a mis en place une ristourne à leur profit**.

Le rendement du couple « emballage- produit », soit le rapport coût de l'emballage/ coût du produit tourne autour de 40 % à 60 %.

Perspectives

L'objectif principal de la Sonaco est d'avoir **une approche des marchés sous-régionaux** afin de pouvoir dissuader les exportateurs africains qui préfèrent importer d'Europe leurs emballages sous Admission Temporaire, notamment en réduisant les coûts logistiques des exportateurs. La Sonaco est sur le point de mettre sur le marché un emballage destiné à l'horticulture.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 130

CROWN SIEM

Signalétique

<p>Activité de l'entreprise : Installée depuis 1954 en Côte d'Ivoire, Crown Siem est une filiale du groupe Crown Holding Inc., leader mondial de l'emballage en acier. Au niveau du groupe Crown, Crown Siem appartient à la Division « Food Africa », composée du Maroc, Sénégal, Ghana, Afrique du Sud et Madagascar. Cette Division est sous la tutelle de Crown Europe. La source principale d'approvisionnement en matières premières est Arcelor Métal France. Certifié ISO 9001 version 2000, Crown Siem maintient sa position de leader dans la conception et la fabrication des emballages métalliques en zone UEMOA. Elle propose une gamme variée de produits allant de la boîte classique ronde en fer blanc pour les conserves alimentaires aux contenants pour produits chimiques en passant par les articles de fermeture.</p> <p>Effectifs et qualifications : 282 employés dont 42 journaliers. L'organigramme est composé de compétences avérées à chaque niveau de l'entreprise dont quatre expatriés.</p>			
<p>Estimation de la situation économique :</p>			
Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA		18 759 069	20 391 501
Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA		66 521 521	72 310 287

Il faut noter que la gestion des usines du Sénégal et du Ghana est confiée à la Côte d'Ivoire.

Equipements et emballages

Les emballages de Crown Siem sont conçus et produits grâce à une chaîne complète constituée de 6 ateliers:

- Atelier 1 : deux lignes d'impression offset 4 couleurs sur métal avec four de séchage ;
- Atelier 2 : boîte emboutie avec la presse ;
- Atelier 3 : boîte 3 pièces avec la machine presse ;
- Atelier 4 : bouchon couronne et testeur d'étanchéité ;
- Atelier 5 : machine de packaging « seaux » ;
- Atelier 6 : fonds ;

Y sont inclus le cisailage et la soudure électrique.

Au cœur de cinq secteurs, Crown Siem propose une large gamme dont :

- Les boîtes 2 pièces et 3 pièces destinées (droite, moulurée, empilable) à l'alimentaire tel que le thon (Pêche et froid, Scodi), café –cacao (Nestlé et Chocodi), lait (Groupe Sapled), jus de fruits,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 131

bière et cocktail (Solibra), sauce graine (Unilever, Sapex) ;

- Les boîtiers aérosols et boîtes « pièces » destinés aux insecticides, gaz et désodorisants ;
- Les boîtes industrielles destinées à la peinture, diluant, colle et vernis ;
- Les supports mosquito destinés aux produits anti-moustiques ;
- Enfin les bouchons - couronnes destinés aux bouteilles de boissons gazeuses, vin et bière.

Les couvercles « easy open » sont importés de Crown Nantes, Laon et Angleterre.

Des exportations directes sont organisées vers le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal avec Agroline et SESncds, vers le Togo avec BCM (peinture) et le Bénin avec SIL Bénin (peinture).

Les emballages de Crown Siem sont fabriqués selon les standards internationaux en vigueur dans le secteur. Ils respectent les normes d'alimentarité, de qualité et d'environnement. Ils sont inviolables, à usage unique et recyclables.

Les compétences du personnel de Crown Siem sont prodiguées au client : assistance théorique et pratique au sertissage des boîtes métalliques.

Perspectives

Le coût de la matière première n'arrête pas de grimper : de 20% d'augmentation en janvier 2008, Crown Siem subit actuellement une hausse de 50 % de ses approvisionnements en acier. Une négociation a finalement abouti à garantir jusqu'en Avril 2009 le prix de l'acier. Parallèlement, pour contrer la hausse de l'acier, le groupe tente encore de réduire l'épaisseur des boîtes (de 0,16mm à 0,14mm). Au plan de la qualité, Crown Siem est en cours de certification ISO 14000 et OHSAS (environnement et sécurité).

SISEP – ALLPACK

Signalétique

Activité de l'entreprise :

ALLPACK, leader de l'emballage plastique industrie en Côte d'Ivoire rejoint Le Groupe Industrial Products Services (West Africa), du réseau Aga Khan, en 1995, et renforce ainsi l'implantation et la notoriété du groupe dans ce secteur d'activité. Son dynamisme et ses performances lui ont permis de se positionner en leader incontesté sur les films "techniques" conquis avec des brevets (TENAX®). La diversification de sa production permet à ALLPACK d'être le partenaire privilégié des grands acteurs des principaux secteurs industriels.

SISEP rejoint Le Groupe IPS (WA) en 1995 en même temps qu'ALLPACK. Maîtrisant parfaitement la technique **de l'extrusion soufflage et de l'injection**, SISEP offre d'excellents produits de conditionnement en plastique.

Effectifs et qualifications : 150 employés dans un organigramme composé de compétences avérées à chaque niveau de l'entreprise dont un directeur technique de formation en génie mécanique, méthode et organisation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 132

Estimation de la situation économique :			
Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA (Hors taxes)		7 263 033	8 000 000
Montant des investissements en 10 ³ F CFA			1000 000
Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA		48 420 220	53 333 333

Equipements et emballages

Leader dans le soufflage du polyéthylène en Côte d'Ivoire, avec une capacité installée de plus de 25000 tonnes, SISEP est depuis 2001, **le premier fabricant de préformes PET en Côte d'Ivoire**. La maîtrise du processus d'extrusion soufflage et d'injection permet à SISEP de satisfaire une demande variée et exigeante répondant aux normes internationales dans des secteurs très diversifiés. ALLPACK reste le partenaire privilégié des grands acteurs des principaux secteurs industriels et dispose d'une capacité installée de plus de 6000 tonnes. Ainsi, le Groupe SISEP – ALLPACK, équipé d'un laboratoire de sérigraphie et de tampographie, proposait une gamme variée de :

- Films et gaines agricoles ;
- Sacheries maraîchage, gaines de protection grande culture, « chaussettes » de coton, sacs engrais ou céréales de contenance 1 à 50 Kg ;
- Films industriels imprimés ou non imprimés d'emballage et de conditionnement de type: rétractable, non rétractable, étirable (palettisation), complexe (Barex 5) thermo rétractable ;
- Sacheries de la grande distribution : sacs grandes surfaces (bretelles), sacs publicitaires (cabas et poignées), sacs poubelles, sacs pour pâtisseries, sacs pour pharmacies, sacs de riz, sel ou sucre ;
- Emballages industriels, Conditionnement alimentaire : Liquides (lait, sirop), Eau potable et distillée, Boissons, Huiles alimentaires ;
- Emballages complexes et emballages de produits d'entretien ;
- Bouchons, capsules et couvercles ;
- Cagettes, bassines, tubes électroniques (isoranges, isogris), cornières de palettisation et divers.

A travers un choix stratégique, SISEP- Allpack vient de céder l'activité « films techniques » à Filtisac appartenant aussi au groupe IPS, pour se concentrer sur la production de corps creux. Tout en s'appuyant sur un leader multinational « Unilever » pour développer le « Co packaging » c'est-à-dire la sous-traitance de la production d'emballage en utilisant ses propres équipements de soufflage et de conditionnement, dans les locaux d'Unilever Coast Ivoire. Cette force leur permet de diversifier les sections de production :

- Section de fabrication « SISEP –Allpack » ;
- Et la section « Unilever Coast – Ivoire » ;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 133

De plus, l'entreprise détient un service Qualité Intégrée (Laboratoire et démarche HACCP) pour l'analyse de matières premières et des produits finis suivi d'une formation interne et continue de ses employés. Enfin, à travers une fabrication de masse, à coût réduit de modèles standard, dont la finalité réside dans une économie d'échelle, la production annuelle est bien optimisée. Elle correspond à 80 % de la capacité installée. Les approvisionnements groupés en matières premières qu'effectue le Groupe constitue un atout pour l'entreprise.

Une de leurs faiblesses tourne autour de la problématique de droits douanes (DD) à l'importation de matières premières. Car, la circulaire d'information 2008 de la dernière commission de l'UEMOA a fixé les droits de douanes des préformes importées à 20 % alors qu'ils n'étaient que de 10 % auparavant. Cette nouvelle disposition est appliquée en Côte d'Ivoire mais ne l'est pas au niveau des huit pays membres de l'UEMOA. Le souhait du Directeur Général Adjoint de SISEP – ALLPACK est l'harmonisation des procédures de contrôle au niveau de l'espace UEMOA.

La principale menace est la contrefaçon que subissent les clients-utilisateurs de bouteilles avec fermeture à bouchons. Cette contrainte a poussée la Solibra à enrober le goulot de sa bouteille d'eau de marque « AWA » pour assurer son inviolabilité.

Perspectives

L'un des projets le plus pertinent, c'est **l'optimisation des produits d'emballage** en termes de poids et qualité à travers la recherche de moules et matériaux appropriés. Ce projet a été soumis au Programme de Renforcement de Capacités.

L'autre volet concerne le programme d'investissement pour compenser l'augmentation de 20 % des Droits Douane à l'importation des préformes et enfin la prévision de certification ISO.

FILTISAC S.A.

Signalétique

Activité de l'entreprise :

En 1988 est créée la première unité d'emballage polypropylène du réseau à Abidjan, FILTISAC Synthétiques. Filtisac est une filiale du Groupe IPS, qui est aussi spécialisée dans la fabrication de sacs en jute (fibres naturelles). En vue de diversifier sa production de sacs de jute, FILTISAC lança la fabrication de fil de jute de haute qualité en 1991. Le fil produit est destiné à la fabrication des moquettes et des tapis tissés et à la production des mèches pour explosifs. **Filtisac est certifiée ISO 9002 par la SGS depuis 1997** : la première unité de production industrielle à l'obtenir en Afrique de l'Ouest. Elle témoigne d'une ferme volonté de répondre aux défis de la mondialisation.

Effectifs et qualifications : 1200 employés dont 800 vacataires au sein d'un organigramme bien structuré à chaque niveau de l'entreprise dont un directeur technique de formation en génie mécanique, méthode et organisation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 134

Estimation de la situation économique :			
Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA		22 757 474	27 407 407
Productivité de la Main d'œuvre (CA / Effectif) en F CFA		18 964 562	22 839 506

Equipements et emballages

Filtisac SA est composée de deux sections :

La section de fabrication de sacs de jute

La capacité annuelle de production de sacs en jute destinés au café, cacao et anacarde est de 22 millions. Une **baisse de production** a été observée durant ces trois dernières années **allant de 16 millions à 17 millions de sacs de jute**. Ceci est dû à la baisse de la production de café, qui passe de 200 mille tonnes à 120 mille tonnes, du cacao qui avoisine les 1,5 millions de tonnes dont 28 % de produits semi finis ne sont pas destinés à ce type de conditionnement. Et, enfin, la production d'anacarde qui est un nouveau marché en Côte d'Ivoire s'élève à 300 mille tonnes par an. La différenciation des sacs en jute se situe au niveau des dimensions : l'un sert en bordure de champ pour le ramassage, l'autre à l'export du produit conditionné. L'approvisionnement en fibres se fait uniquement au Bangladesh car le sisal du Mali ne produit pas un sac de qualité. On observe **une menace** due au **cours du jute qui a doublé** favorisant la baisse de la quantité produite et l'augmentation du coût du produit fini. Mais **Filtisac maintient le monopole** du secteur de production de sacs en fibres naturelles car les sacs de jute importés arrivent souvent mouillés et donc de mauvaise qualité.

La section de production de sacs en Polypropylène tissé (PPT) constituée de plusieurs modèles tels que :

Le sac AD*STAR, produit phare de Filtisac SA, est fabriqué avec des bandelettes de haute résistance. Une technologie de pointe assure la qualité du sac pour la satisfaction des conditionneurs minotiers, cimentiers et autres filières industrielles (engrais, aliments de bétails, farine, granulés, sucre, sel, riz). Les contraintes rencontrées avec la filière coton, qui de 40 % du CA du sac en PPT est passé à 20 % constitue une faiblesse. De plus, **les valeurs de références des produits semis finis en PPT sont en train de disparaître dans certains pays. Un autre point fort du sac AD*STAR** est sa forme de brique après le remplissage qui permet une parfaite palettisation, d'où l'optimisation de l'espace de stockage et un réemploi garanti du sac, et dès lors **une rentabilité assurée**.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 135

Le modèle OPTIMYST est un sac de contenance 1000Kg à 1500 Kg, à 4 sangles de levage insérées dans les coutures verticales du conteneur souple. Grâce à ses cloisons verticales, ce modèle garde une forme cubique une fois rempli. Cette caractéristique permet une économie d'environ 20% sur les coûts de transport et d'entreposage.

Le modèle PROTEC VRAC 2000 a été conçu pour contenir au minimum deux tonnes de coton - graines. Sa taille est parfaitement adaptée à la production moyenne d'un paysan exploitant un à deux hectares. Il existe aussi le modèle Protect vrac 10 000 pour contenir 10 tonnes de graines de coton.

Filtisac S.A. est équipée :

- d'une machine automatisée de capacité installée de 10 000 tonnes par an avec **un taux d'occupation de 7000 tonnes** sur un temps réel de marche de 24 h sur 24 h. La maintenance se fait en période morte (Mai – Juin) ;
- une imprimante de 4 à 6 couleurs avec traitement de type CORONA pour une meilleure adhérence de l'impression ;
- un laminoir : le traitement de la surface de la toile par effet CORONA pour une meilleure adhérence de l'enduction.

Perspectives

Les projets :

- Investissement au Mali dans la recherche et développement de culture de jute pour la réduction de la dépendance d'approvisionnement à partir du Bangladesh.

Les souhaits :

- Filtisac SA veut exiger de Codinorm des normes de spécifications et méthodes de contrôle des matières premières dans des laboratoires certifiés ;
- Mise en place de nouvelles valeurs de références contre la contrefaçon.

5.3.2.4 Guinée Bissau

Il n'existe pas de fabricant d'emballages en Guinée Bissau. Les seules activités d'emballage industrielles recensées sont intégrées dans la ligne de production des deux industries installées : la brasserie d'Africa Bottling Company, ex CICER, et l'usine d'embouteillage d'eau minérale de la société CEM Bissau.

La brasserie a relancé ses activités en octobre 2008 par la fabrication de la bière « Pampa » en bouteilles de 33 cl.

L'option de bouteilles en verre de 33 cl avec système de récupération par la consigne a été retenue pour des raisons de réalisme économique : le pouvoir d'achat des ménages ne permet pas d'assumer le prix des emballages perdus.

Les besoins en emballages sont actuellement réduits : le stock de bouteilles de départ a été importé du Portugal, les étiquettes, bouchons et cartons de suremballages sont issus de l'ancien stock de la CICER et pour l'avenir, les dirigeants comptent mettre leurs fournisseurs portugais en compétition avec leurs homologues marocains (pays d'origine de l'investisseur) et le Sénégal pour les cartons, les étiquettes et les bouchons.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 136

L'eau minérale « Naturalis » de la société CEM est disponible en bouteilles plastiques de 1,5 et 0,5 litres. Elle est équipée de sa propre unité de soufflage de préformes pour la fabrication de ses bouteilles, qu'elle conditionne en pack de 6 par thermo soufflage.

Ses cartons de suremballage sont importés d'Europe.

Les chiffres de production n'ont pas été communiqués.

5.3.2.5 Mali

EMBALMALI

Signalétique

Société créée en 1999 par l'Etat Malien, l'IPS (Industrial Promotion services), des privés maliens, l'HUICOMA (huilerie Cotonnière du Mali) et la CMDT (compagnie Malienne du développement du Textile).

La composition du capital a changé, à l'occasion du rachat des actions de la CMDT par l'Etat Malien en 2002. Le capital est aujourd'hui de 1 000 000 000 FCFA et est détenu comme suit :

IPS (Filtisac Abidjan) = 53%

Etat Malien = 20%

Huicoma : 10%

Petits porteurs privés maliens : 17%

Activité de l'entreprise : l'entreprise produit des **sacs en PP** (polypropylènes), pour le marché local de la production de céréales et de transport des denrées et engrais. Les matières premières sont essentiellement importées de l'Afrique du Sud, du Brésil et de la Corée du Sud.

Effectif et qualification : le nombre de salariés a évolué de 78 travailleurs à la création à près de 200 travailleurs aujourd'hui, composé d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers qualifiés.

La capacité de production de l'usine est aujourd'hui de 22 millions de sacs par an, face à un marché estimé à 50 millions de sacs pour 2008-2009. Il faut noter qu'aujourd'hui, EmbalMALI dispose d'environ de 70 % de parts de marché, le solde étant détenu par les importateurs irréguliers. Irréguliers, car la valeur de référence est fixée à 1 868 FCFA par Kg, ce qui ne permet en aucun cas d'importer régulièrement et vendre sur le marché malien.

Il faut toutefois relativiser ces 30 % de marché détenus par les importateurs irréguliers. En effet, il y a des sacs recyclés à travers les importations de riz et il y a aussi des sacs de seconde ou troisième utilisation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 137

**Evolution des productions, du chiffre d'affaires et des investissements
Production d'EmbalMALI de 2002 à 2009**

	U.C	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Extrusion	Kg	1038082	1220383	1324717	1357209	1313385	1794930	1420931	
Tissage	MI	9097629	11490104	13038028	14068639	14901589	20296896	167746560	23000000
Confection	U	8036094	11713800	12245785	11741746	12975140	17007928	14783368	
Impression	U				10468228	11083961	14964142	12362421	
poids emballés	Kg	883597	1155883	1234290	1321891	1256100	1608122	1280399	
déchets	kg	84038	49829	36349	37402	42160	99024	75136	
% déchets	%	7,19%	4,12%	2,74%	2,76%	3,21%	5,52%	5,85%	
nbre de jours	U			311	312	313	317	280	322
Gr/ML		0,114	0,106	0,102	0,096	0,088	0,088	0,085	
grammage		80g/m2	75g/m2	70g/m2	70g/m2	67g/m2	62g/m2	60g/m2	60g/m2

L'entreprise a connu un essor certain de production sur le marché, jusqu'en 2007. A partir de 2007, suite aux mauvaises récoltes et aux importations importantes de riz que cela a engendré, elle a vécu des difficultés.

Toutes fois, les prévisions face à l'initiative riz « 2008-2009 » du Gouvernement et aux bonnes récoltes annoncées, elle reprendra ses parts de marchés.

La diminution du grammage s'explique par le fait des produits concurrents qui utilisent du HDPE (haute densité de poly éthylène), qui permet une moindre consommation de matières. L'entreprise s'est donc dirigée vers cette évolution technologique.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est de 2 milliards de FCFA en 2004 et à plus de 4 milliards de FCFA en 2008.

EmbalMALI, qui reste leader de ce type d'emballage au Mali, c'est-à-dire les sacs en polypropylène, dispose de peu de marge brute aujourd'hui. Pour un prix de revient de 190 F CFA le sac, l'entreprise est obligée de vendre à seulement 195 F CFA le sac « BORO FAMAA » (ou le sac ROI), face à des prix de l'ordre de 150 F CFA pour la fraude.

Equipements et emballages

Investissements de 2004 à 2011 en millions de FCFA

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	total
Montants	300	200	400	500	100	400	450	550	2900

En 2007, l'entreprise a investi pour environ 500 millions de FCFA, pour renouveler tous les métiers à tisser et en partie des machines à impression. Ce qui fait que l'entreprise dispose aujourd'hui d'équipements très performants, qui leur permettra selon leurs prévisions de tourner à 100% de la capacité pour 2009.

Aujourd'hui, l'entreprise tourne avec 4 équipes de 8 travailleurs permanents à l'exploitation, 7 jours sur

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 138

7 jours pour un total annuel de 322 jours de travail.

L'entreprise dispose d'une cellule de contrôle de la qualité rattachée au directeur technique, qui est par ailleurs le directeur de la R&D au sein du groupe IPS. Grâce aux efforts de qualité, constatés et confirmés par les clients eux-mêmes, l'entreprise a pu faire face jusqu'ici aux fraudes. Elle dispose également d'un laboratoire très performant et bien équipé pour les contrôles de résistance au soleil et de la qualité du PP.

Cette qualité se traduit par la résistance du sac « boro famaa », qui est de 1200 heures, soit 3 mois de résistance au soleil, grâce au système de protection anti U.V. utilisé. Alors que les produits de la concurrence ne peuvent même pas résister 2 mois au soleil.

L'entreprise gère les plaintes, à travers la direction commerciale et la direction générale, des plaintes essentiellement axées sur la qualité de la tenue de l'encre sur le sac. Ce problème est en passe d'être résolu dès 2009.

Les perspectives

EmbalMALI, compte tenu des pertes de parts de marchés engendrées par les importations irrégulières et l'arrivée de sacs en HDPE (surtout de la Chine), envisage dès 2009 de démarrer une production de sacs en HDPE ainsi que des sacs en Lenau pour le marché des oignons et échalotes du Niger et les tubercules du Mali. Pour ce dernier segment de marché, l'entreprise compte produire sur 3 ans 15 millions de sacs. Ces projets feront également face aux autres difficultés rencontrées par l'entreprise, notamment :

- Les importations irrégulières, qui sont souvent des sacs de seconds choix, et des sacs non conformes à la résistance de 1200 heures/ aux Rayons U.V.
- Les coûts des facteurs de production : l'électricité est à 87 F CFA/KWh contre 47 F CFA en Côte d'Ivoire. Le PP étant une dérivée du pétrole, avec la crise des mois précédents, la tonne est passée de 1050 euros à 1400 euros, avec une taxation de 5% de droits de douane ; ce que l'entreprise ne peut répercuter sur les prix.
- Augmentations généralisées des matières premières de 30% (alors que cette matière première fait 50% du prix de revient)
- Coût des antis U.V.
- Le défaut relatif à l'encre d'impression sur les sacs sera résolu dès 2009.

5.3.2.6 Niger

Au Niger, il n'existe qu'une unité de fabrication de sachets en PET, installée en 2008 à Maradi, à la frontière du Nigeria, dénommée Niger Plastic. Cette unité a fait des propositions de fournitures aux unités utilisatrices comme LABAN Niger et SOLANI mais les produits sont de très mauvaise qualité et sont donc rejetés par ces utilisateurs potentiels. D'ailleurs, ces chefs d'entreprises pensent que Niger Plastic s'est installé à Maradi pour le marché du voisin Nigérian, où l'exigence de qualité serait moindre.

Au début de ses activités, Unilever Niger produisait également des emballages en cartons, mais depuis plus de 7 ans, cette activité n'est plus assurée par l'entreprise.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 139

5.3.2.7 Sénégal

L'industrie de l'emballage au Sénégal se caractérise par un partage du marché par des filiales ou membres de groupes internationaux (Crown, Aga Khan pour Fumoa – Cofisac, Bolloré puis Imperial Tobacco pour la SAI), qui exercent une position dominante sur leur segment. Le reste du marché est sous le contrôle d'entreprises indépendantes (SIMPA, La Rochette, Chahine Product, Sapin, SIPS) parfois créées avant l'indépendance par des français, puis rachetées par des nationaux (La Rochette).

- | | |
|---------------------|---|
| - FUMOA / COFISAC | Bouteilles en plastique, fûts métalliques, sacs |
| - SIMPA | Produits en plastique, bouteilles, sachets, bassines et seaux |
| - SIPLAST | Produits en plastique |
| - CHAHINE PRODUCTS | Boîtes isothermes en polystyrène |
| - La ROCHETTE DAKAR | Cartons plats et ondulés |
| - SAPIN | Emballages plastiques, films et barquettes |
| - CROWN SENEGAL. | Boîtes métalliques |
| - RUF SAC | Sacs en jute, matières synthétiques |
| - SIPS | Papeterie |
| - SIPASEN | Boîtes isothermes en polystyrène |
| - SAI | Cartonnage léger et impression (tabac et pharmacies) |

Le secteur a été considérablement modernisé ces dernières années, tant du point de vue de l'investissement productif – les fabricants de boîtes métalliques, de cartons et l'imprimeur assurent avoir un équipement sans égal en Afrique sub-saharienne – que sur le plan de l'organisation : Fumoa – Cofisac, La Rochette, Crown, SAI et SIMPA sont certifiés ISO.

Pourtant, la situation du secteur reste préoccupante, essentiellement pour des raisons externes à l'entreprise.

Malheureusement, au niveau des statistiques, la dernière enquête nationale complète sur l'industrie date de 2001, réalisée par la Chambre de Commerce, et c'est elle qui figure actuellement dans l'observatoire de l'Industrie du Ministère.

Quant au SPIDS, il tente désespérément chaque année avant l'AG de recenser les statistiques de ses membres, et la dernière enquête complète date de 2004.

Situation économique du secteur

Entreprise	Activité	Chiffre d'aff 2004	Effectif	Invest 2003	Invest 2004
		Millions F CFA	Pers	Millions F CFA	Millions F CFA
Crown	Boîtes métal	6374	114	81	
La Rochette	Cartons	11102	165	700	300
SAI	Imprimerie	4293	63	126	122
SIPS	Papeterie	4868	178	271	211

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 140

<i>Fumoa</i>	Fûts-Bidons	3399	91	315	680
<i>Rufsac</i>	Sacs	5503	59	60	208
<i>Sipasen</i>	Boîtes isoth	687	9	30	30
<i>Cofisac</i>	Sacs	3076	106		
<i>Sapin</i>	Films – sacs	1689	42	200	43
<i>Chahine Pro</i>	Boites iso	456	15	30	82
Totaux		41447	842		

La section « Emballage » représente environ 40 Milliards de chiffre d'affaires et emploie quelques 850 personnes.

Le secteur en recul s'explique :

- **par la faible croissance de l'économie sénégalaise (6%)**, notamment l'agriculture (hivernage tardif), l'exportation de produits horticoles (forte concurrence internationale) et des produits de la mer (raréfaction des espèces, et conserveries de thon tournant en dessous de leur seuil de rentabilité) ;
- **par la suppression de certaines activités porteuses**, telles que le transfert par Nestlé Sénégal de sa ligne de production de lait concentré au Ghana, qui représente un manque à gagner important pour Crown Sénégal ;
- **par l'importation croissante de produits d'emballage** pour concurrencer un produit national jugé souvent peu compétitif par les industries utilisatrices (coût) ;
- **par une envolée des prix des matières premières**

La hausse très importante des matières premières est due essentiellement à la forte demande du marché chinois et à la forte augmentation du prix des produits pétroliers.

Les professionnels de l'emballage considèrent avoir rempli leur contrat d'entrepreneur en réalisant de gros investissements matériels et immatériels dans un contexte économique et fiscal difficile. Le développement des activités économiques ne relève pas de leurs prérogatives. Ils attendent donc des pouvoirs publics une politique plus volontariste de promotion de l'agroindustrie, du tourisme, ainsi que l'amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire des affaires afin de créer les conditions d'un réel décollage économique.

Pour l'heure, les entreprises d'emballage sont à 60% de leur capacité de production, il leur est difficile dans ces conditions de proposer à leurs clients industriels locaux des prix compétitifs et un réel service de recherche et développement.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 141

Evolution du Compte de Résultats dans le sous secteur des Industries du Caoutchouc et Plastiques (Valeur en Millions de F CFA)

Années	2003	2004	2005	2006
Chiffres d'Affaires	44 576	46 090	48 601	53 740
Dont Vente Produit fabriqués	43 658	44 931	47 741	41 820
Dont Chiffres d'Affaires à l'exportation	5 255	7 433	727	52
Valeur Ajoutée	9 286	9 814	10 142	10 665
Excédent Brut d'Exploitation	4 763	4 748	5 009	5 287
Produits d'Exploitation	46 523	47 713	49 656	56 261
Résultats d'Exploitation	661	514	589	1 205
Produits Financiers	224	164	173	156
Résultats Financiers	-1 537	-1 629	-1 700	-1 722
Produits des activités ordinaires	46 747	47 877	49 829	56 417
Résultats des activités ordinaires	-877	-1 115	-1 110	-517
Produits H.A.O	1 450	208	818	116
Total Général des produits	48 197	48 085	50 647	56 533
Résultat Net	-817	-1 075	-1 679	-678

Source : Observatoire de l'Industrie - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 142

Evolution des Ratios de Gestion et de Structure Financière dans le sous secteur des Industries du Caoutchouc et Plastiques

Années	2003	2004	2005	2006
Production(en Millions de F CFA)	45 477	47 028	48 853	54 904
Valeur Ajoutée/ Production	0,204	0,209	0,208	0,194
EBE/ Valeur Ajoutée	0,513	0,484	0,494	0,496
Frais de Personnel/ Valeur Ajoutée	0,487	0,516	0,506	0,504
EBE/ Actif Immobilisé	0,179	0,181	0,206	0,218
Dot. Aux Amortissements/ Valeur Ajoutée	0,475	0,465	0,460	0,414
Dot. Aux Amortissements/ EBE	0,926	0,962	0,932	0,834
Résultat Net / Capitaux Propres	-0,109	-0,148	-0,249	-0,076
Résultat Net/ Chiffre D'Affaires	-0,018	-0,023	-0,035	-0,013
Dettes Financières/ Capitaux Propres	1,638	1,659	1,684	1,332
Dettes Financières/ Ressources Stables	0,621	0,624	0,627	0,571
Frais Financiers/ Valeur Ajoutée	0,168	0,175	0,176	0,168
Impôts et Taxes/ Valeur Ajoutée	0,068	0,066	0,075	0,074
CAF/ Valeur Ajoutée	0,362	0,354	0,326	0,348
Capitaux Permanents/ Dettes à Long Termes	0,611	0,603	0,594	0,751
Frais Financiers/ Chiffre D'Affaires	0,035	0,037	0,037	0,033
Résultats D'Exploitation/ Chiffre D'Affaires	0,015	0,011	0,012	0,022
Valeur Ajoutée/ Chiffre D'Affaires	0,208	0,213	0,209	0,198
Résultats D'Exploitation/ Valeur Ajoutée	0,071	0,052	0,058	0,113

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 143

Valeur Ajoutée/ Frais de Personnel	2,053	1,937	1,976	1,983
Valeur Ajoutée/ Dot. Aux Amortissements	2,063	2,115	2,135	2,377
Dettes Financières/ Total Passif	0,226	0,217	0,190	0,191
CAF/ Dettes Financières	0,258	0,267	0,270	0,293
Créances Clients/ Chiffre D'Affaires 360	73,47	70,03	79,47	81,71
Crédits Fournisseurs/ Achats 360	206,53	204,57	215,65	168,89
Capitaux Propres/ Capitaux Stables	0,302	0,301	0,289	0,344

Source : Observatoire de l'Industrie - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

L'industrie du plastique connaît depuis 2004 une progression régulière avec une pointe en 2006, due essentiellement à la progression de segments tels que le copackaging chez SIMPA, au développement des marchés des détergents avec l'arrivée de nouveaux acteurs (Madar) et une offensive des jus et produits laitiers locaux, dynamisés par les effets de la crise sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans l'industrie du carton (voir ci-dessous), ce qui prouve bien la connexion entre le carton (suremballage) et le plastique, ainsi que leur dépendance des fluctuations du marché de la consommation

Evolution du Compte de Résultats dans le secteur des Industries du Papier, Carton, Edition et Imprimerie (Valeur en Millions de francs CFA)

Années	2003	2004	2005	2006
Chiffres d'Affaires	41 756	44 949	45 900	48 245
Dont Vente Produit fabriqués	34 809	35 827	36 966	38 480
Dont Chiffres d'Affaires à l'exportation	3 010	3 291	1 485	1 737
Valeur Ajoutée	10 831	11 865	12 207	11 578
Excédent Brut d'Exploitation	4 349	4 924	4 573	3 630

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 144

Produits d'Exploitation	42 046	45 091	47 111	49 363
Résultats d'Exploitation	1 317	1 701	828	-419
Produits Financiers	296	269	151	260
Résultats Financiers	-908	-803	-1 147	-850
Produits des activités ordinaires	42 343	45 360	47 262	49 623
Résultats des activités ordinaires	408	899	-319	-1 269
Produits H.A.O	280	921	339	1 072
Total Général des produits	42 622	46 282	47 600	50 695
Résultat Net	97	1 030	-742	-680

Source : Observatoire de l'Industrie - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

Evolution des Ratios de Gestion et de Structure Financière dans le secteur des Industries du Papier, Carton, Edition et Imprimerie

Années	2003	2004	2005	2006
Production(en Millions de F CFA)	40 274	43 256	44 954	46 762
Valeur Ajoutée/ Production	0,269	0,274	0,272	0,248
EBE/ Valeur Ajoutée	0,402	0,415	0,375	0,314
Frais de Personnel/ Valeur Ajoutée	0,598	0,585	0,625	0,686
EBE/ Actif Immobilisé	0,261	0,303	0,255	0,195
Dot. Aux Amortissements/ Valeur Ajoutée	0,298	0,284	0,326	0,369
Dot. Aux Amortissements/ EBE	0,741	0,684	0,870	1,179
Résultat Net / Capitaux Propres	0,008	0,083	-0,067	-0,060
Résultat Net/ Chiffre D'Affaires	0,002	0,023	-0,016	-0,014
Dettes Financières/ Capitaux Propres	0,657	0,588	0,686	0,786

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 145

Dettes Financières/ Ressources Stables		0,397	0,370	0,407	0,440
Frais Financiers/ Valeur Ajoutée		0,108	0,085	0,084	0,080
Impôts et Taxes/ Valeur Ajoutée		0,071	0,072	0,082	0,087
CAF/ Valeur Ajoutée		0,306	0,379	0,289	0,310
Capitaux Permanents/ Dettes à Long Termes		1,522	1,700	1,458	1,273
Frais Financiers/ Chiffre D'Affaires		0,028	0,022	0,022	0,019
Résultats D'Exploitation/ Chiffre D'Affaires		0,032	0,038	0,018	-0,009
Valeur Ajoutée/ Chiffre D'Affaires		0,259	0,264	0,266	0,240
Résultats D'Exploitation/ Valeur Ajoutée		0,122	0,143	0,068	-0,036
Valeur Ajoutée/ Frais de Personnel		1,671	1,709	1,599	1,457
Valeur Ajoutée/ Dot. Aux Amortissements		3,307	3,381	2,821	2,605
Dettes Financières/ Total Passif		0,168	0,150	0,146	0,164
CAF/ Dettes Financières		0,418	0,608	0,454	0,387
Créances Clients/ Chiffre D'Affaires 360		113,65	108,20	122,36	121,02
Crédits Fournisseurs/ Achats 360		177,82	194,97	212,02	202,97
Capitaux Propres/ Capitaux Stables		0,515	0,566	0,485	0,462

Source : Observatoire de l'Industrie - Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

A l'instar de ce qui a été dit au chapitre 5.3.1.7, il n'a pas été jugé utile de reprendre dans le présent rapport l'ensemble des enseignements sur l'industrie de l'emballage sénégalaise de la précédente étude (Etude de positionnement stratégique de la branche emballage au Sénégal réalisée par l'ONUDI en 2005). Le lecteur voudra donc bien s'y reporter.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 146

5.3.2.8 Togo

S3P (Printing Packaging & Publishing)

▪ Signalétique

Activité de l'entreprise : La S3P est une entreprise agréée au statut de Zone Franche togolaise. C'est en 2007 que la S3P a démarrée sa production.

Effectifs et qualifications : 32 employés dont 1 ingénieur, 4 techniciens, 8 ouvriers, les journaliers varient de 4 à 10.

Estimation de la situation économique :

Année	2006	2007	2008 Prévisionnel
Désignation			
CA en 10 ³ F CFA		360 000	
Montant des investissements en 10 ³ F CFA		5 000	

La S3P s'approvisionne en carton, vernis, encre, bobine de papier, bobine d'étiquette adhésive et consommable en Suisse, Finlande et au Liban.

▪ Equipements et emballages

La société 3P est suffisamment équipée pour satisfaire les besoins de ses clients. Elle possède :

- une imprimeuse de type offset deux couleurs ;
- une flexographie (étiquettes adhésives) qui peut imprimer jusqu'à six couleurs ;
- un surfaçage : dorure et spot UV à plat ou sélectif ;
- des machines de découpe, gaufrage, pliage, collage et massicot.

Ayant consenti beaucoup d'efforts pour s'équiper de machines très performantes, la S3P délivre à ses clients des produits de haute qualité dont on trouvera la liste ci-après :

Désignation	Nombre de couleurs	Prix unitaire (sortie d'usine) en FCFA
Boite cartonnée « dos bois » de 250g/m ²	4	30
Boite cartonnée « dos bois » de 250g/m ²	5 + vernis	40
Boite de savon	3	15
Boite de savon	3 avec dorure	23
Bandeaux en carton plat pour cheveux artificiels	4	35
Couronnes en carton plat	5	15
Etiquettes en papier « REH » pour bouteille	4 et « vernis une face »	6

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 147

d'eau de contenance 1,5 litre		
Etiquettes en papier « REH » pour bouteille d'eau de contenance 5 litres	4 et « vernis une face »	8
Format A4	4	100
Format (40x60) cm	4	150
Etiquettes adhésives de laize minimale 17 cm		6

Ces prix correspondent à une commande minimale d'un million d'articles.
 Ses principaux clients à l'export sont la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Niger. 25 % de la production annuelle sont vendus à des conditionneurs locaux .

▪ Perspectives

La S3P souhaite élargir son marché d'exportation vers des pays qui ont des difficultés d'accès à ses produits.

Afric Industry Emballage Industriel

Créée en 2003, Afric Industrie est une société agréée Zone Franche, elle fournit des :

- Shopping bags multicolores ;
- Sachets imprimés ;
- Films rétractables ;
- Bobines de gaines ;
- Bâches de plusieurs dimensions ;
- Sachets prédécoupés de dimensions variées (en cm) : (8x30) ; (5x21) ; (6x18) ; (11x30) ; (15x35).

Afrique Industry de la Zone Franche Togo fabrique sous licence Afric Industry Abidjan.

Triangle International

Triangle International est une société de distribution d'emballage en carton ondulé. Elle importe les emballages carton du Ghana et les revend sur le marché togolais.

La production d'emballage carton est quasi absente dans l'environnement industriel du Togo.

Autres fabricants d'emballages agréés au statut d'entreprise Zone Franche

- Société italienne de production de films complexes installée dans la Zone industrielle qui ne satisfait pas le principal utilisateur de films (producteur de lait en poudre) dans la zone franche. Ce dernier arrive à s'approvisionner à des coûts moins élevés que ceux proposés localement.
- Général Industriel du Togo (GTI) est producteur de casiers en PEHD et couvre largement le marché togolais ; il est aussi producteur de tubes d'isolation et bâches, d'articles ménagers, de sachets en PE de dimensions (120 x 80) mm pour les conditionneurs d'eau , de sachets en PE bretelles et de mobiliers de jardin.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 148

6. ETUDE SYNTHETIQUE DE LA BRANCHE A L'ECHELLE INTERNATIONALE

6.1. Situation en Europe

6.1.1. Le marché européen

La filière plastique

L'utilisation du plastique, comme matériau d'emballage en Europe, consomme 18,2 millions de tonnes de matières plastiques de base par an et alimente 37% des débouchés de la plasturgie. Le secteur de l'alimentaire constitue le premier client de l'emballage plastique (70% des débouchés en Europe).

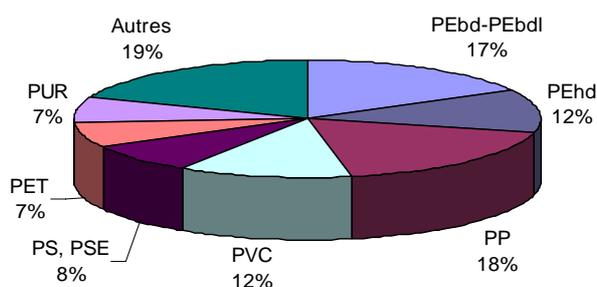
Tableau 1 : Répartition des emballages plastiques par application, 2007

Secteur	%
Boissons	25
Produits laitiers	9
Autre alimentaire	36
Total alimentaire	70
Industries	5
Produits chimiques domestiques	6
Autre non-alimentaire (ex : cosmétique, pharmaceutique,...)	19
Total non-alimentaire	30

Il existe près de vingt sortes distinctes de matières plastiques, chacune ayant plusieurs niveaux de qualité. On compte cinq familles de plastiques principales : le polyéthylène (comprenant le polyéthylène à basse densité (PEbd), le polyéthylène à basse densité linéaire (PEbdl) et le polyéthylène à haute densité (PEhd)), le polypropylène (PP), le chlorure de polyvinyle (PVC), le polystyrène (comprenant le PS solide et le PSE expansible) et le polyéthylène téréphtalate (PET).

Ces cinq grandes familles totalisent ensemble près de 75 % de la demande totale de matières plastiques en Europe.

Figure 1: Demande des plasturgistes par polymère, 2007



	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 149

Il est souligné qu'une croissance importante a été enregistrée dans le l'utilisation du PET, tant pour bouteilles que pour films.

La filière papier-carton

L'industrie des emballages en **papier-carton** réalise la transformation du carton ondulé, du carton plat et du papier pour le conditionnement des produits, l'expédition et la présentation sur le lieu de vente (PLV). Cette industrie allie tradition et innovation. Ce double engagement assure en premier lieu aux divers supports toutes les qualités d'un vecteur de communication efficace. En second lieu, la préoccupation environnementale et la lutte contre le gaspillage conduisent les entreprises à recycler près de 75% de papiers récupérés.

Le carton ondulé occupe une place prépondérante dans la filière emballage, surtout via les caisses et boîtes. L'Europe participe à raison de 27% à la production mondiale de carton ondulé (47 millions de m² de carton ondulé produits en 2007).

Les caisses en carton évoluent dans la conception de formes et de fonctions. En effet, la demande de prêt-à-vendre (PAV) ou de mise en rayon rapide (MER) ne cesse de croître à la demande des distributeurs mais surtout suite à l'essor de l'e-commerce. La création de petits formats, avec parfois calage intégrés, sont nécessaires aux e-commerçants devant livrer rapidement le consommateur. Les distributeurs quant à eux veulent accélérer la mise en rayon, les caisses doivent donc s'ouvrir facilement, profiter d'un message marketing dans le rayon, faciliter la mise en rayon et être éliminées facilement après usage.

Le papier est quant à lui apprécié en Europe. En effet, la perception du papier en tant qu'emballage à été investiguée en 2006 auprès d'habitants de 7 pays européens. Ceux-ci approuvent l'utilisation du papier dans l'emballage et l'étiquetage (pour son aspect environnemental) et, pour un même produit, seraient 87% à choisir du papier plutôt qu'un autre type d'emballage. L'emballage papier est également considéré comme pratique et agréable au touché. De plus, il met en valeur le produit contenu.

Tableau 2: consommation et production de papier pour emballage en Europe en '000 de tonnes

	Production			Consommation		
	2006	2007	Taux de croissance	2006	2007	Taux de croissance
Caisses carton	24558	24478	-0,3%	22627	22954	1,4%
Feuilles carton	8420	8575	1,8%	6398	6546	2,3%
Papiers d'emballages	4143	4160	0,4%	3319	3300	-0,6%
Autres	4108	4198	2,2%	3920	4123	5,2%
TOTAL	41229	41411	0,4%	36264	36923	1,8%

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 150

La filière verre

L'Europe des 27 est considérée comme le plus grand marché du verre dans le monde. Le secteur du **verre** d'emballage regroupe les fabricants de bouteilles, de bocaux, de flacons et d'ampoules pharmaceutiques. Au niveau européen, l'Allemagne, la France et l'Italie sont les principaux producteurs d'emballage en verre, avec respectivement 21%, 20,4% et 19,1% de la production totale. La bouteillerie est majoritaire.

Le dynamisme de la profession accompagne les produits de l'agro-alimentaire. La verrerie d'emballage est un secteur très concentré, de par ses caractéristiques technologiques contraignantes.

Les emballages en verre reflètent une image de qualité, personnalisée par une large variété de formes.

Selon la Fédération concernée, la production totale de verre d'emballage en Europe a augmenté de 4% en 2007 par rapport à 2006

Tableau 3 : Production européenne 2007 de verre réceptifs (bouteilles, jarres, flacons) en tonnes

Pays	1997	2005	2006	Taux de croissance 06/05	2007	Taux de croissance 07/06	Taux de croissance 07/97
France	3.642.322	3.784.280	3.828.086	1,2%	3.721.876	-2,8%	2,2%
Allemagne	4.293.693	3.895.151	3.885.600	-0,2%	4.080.300	5,0%	-5,0%
Italie	2.929.182	3.543.333	3.549.041	0,2%	3.620.522	2,0%	23,6%
Pologne	873.493	1.088.151	1.119.531	2,9%	1.230.019	9,9%	40,8%
Portugal	751.221	1.024.395	1.095.835	7,0%	1.231.335	12,4%	63,9%
Espagne	1.684.208	2.143.971	2.148.107	0,2%	2.222.361	3,5%	32,0%
Royaumes-Unis	1.969.600	2.081.000	2.159.804	3,8%	2.244.441	3,9%	14,0%
Danemark, Estonie, Finlande, Suède, Suisse, Pays-Bas	-	3.250.945	2.005.823	-	2.131.024	6,2%	-
Bulgarie, République Tchèque, Grèce, Hongrie, Roumanie, Slovaquie	-		1.148.677	-	1.211.474	5,5%	-
Turquie	449.840	535.100	597.000	11,6%	705.000	18,1%	56,7%
TOTAL	-	21.346.326	21.537.504	0,9%	22.398.352	4,0%	-

La filière métal

La production du secteur de l'industrie des emballages **métalliques** à destination agroalimentaire se partage entre boîte de conserve et boîte boisson. Vieille de plus de 150 ans, la « boîte à sardines » représente un modèle traditionnel de l'emballage métallique.

Le secteur des emballages métalliques est fortement concentré. Les entreprises sont, le plus souvent, filiales de grands groupes de dimension internationale. L'industrie européenne d'emballages métalliques représente environ 17% de l'industrie globale des emballages européenne, elle marque une augmentation de 0,6% en 2007 par rapport à 2006.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 151

Les fortes exigences en matière d'environnement et de sécurité alimentaire (accompagnées des demandes en terme d'ergonomie et de marketing) conduisent l'innovation dans ce secteur, ce qui permet au métal de se positionner sur d'autres segments.

L'amélioration permanente des produits d'emballage métallique concerne la diminution de l'épaisseur des boîtes, le traitement des parois pour le contact alimentaire, la brillance, le design, les décorations en 3D, l'ouverture facile, l'emballage microondable et l'emballage refermable.

La filière compte encore développer les opportunités liées au potentiel de formabilité des emballages et à l'utilisation des aciers revêtus de polymères.

Notons que l'innovation du secteur ne se limite pas aux emballages primaires. Plusieurs marques ont lancé les « pack frigo », carton munis d'une large ouverture prédécoupée assurant une distribution plus aisée des boîtes boisson. L'emballage offre aussi un plus, pour le transport par le consommateur, grâce à sa poignée.

L'opportunité de nouveaux segments découle essentiellement des emballages métalliques micro-ondables. Il a été démontré en 2007 que dans des conditions normales d'utilisation, les emballages en acier et en aluminium de faible hauteur et à large ouverture peuvent être utilisés en toute sécurité dans les fours à micro-ondes actuels. Les chercheurs ont également démontré que les aliments sont réchauffés de façon plus uniforme dans des emballages métalliques qu'en emballages plastiques. Pour le consommateur, ceci offre une praticité accrue avec la possibilité de réchauffage tant au four à micro-ondes qu'au four traditionnel (et parfois au barbecue). Les marques développent depuis des gammes de produits adaptés tels que les plats préparés et les soupes.

Côté matériaux, les fabricants (de boîtes de conserves, boîtes boissons, d'aérosols ou de vaporisateurs) se tournent vers l'aluminium car celui-ci offre un niveau optimal de conservation et de protection contre les ultraviolets, l'humidité et l'oxydation tout en étant recyclable à 100%.

La production européenne de 2005 se chiffre à environ 4,8 millions de tonnes d'acier pour emballages. L'alimentaire (humain et animal) représente le principal segment du secteur (54%) suivi par le "segment standard" (boîte peinture, industrielles) (14%) puis les boissons (12%) et aérosols (8%).

Les préoccupations environnementales des fabricants s'étendent au choix des encres et des vernis, pour garnir l'intérieur des boîtes boissons en particulier, afin de contrôler efficacement les éventuels effets polluants de ces constituants chimiques.

❑ LES BOITES BOISSONS

La boîte boisson a connu une production record en 2007 (50,2 milliards d'unités), on note une augmentation des formats 50cl et 15cl. Les bières et softs-drinks sont les principaux sous-segments suivis des jus de fruits et nectars. Outre les formats standards, les mini-fûts à bière, destinés aux particuliers, sont également cités comme segment porteur.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 152

Les boîtes boissons sont fabriquées à partir de 50% de matériaux recyclés et sont en moyenne à 95% recyclables.

Environ 1 boîte sur 3 est en acier. L'Espagne est au premier rang européen pour le remplissage de boîtes boisson en acier, et au second rang pour les boîtes boisson tous types confondus.

Côté innovation, Coca-cola France a lancé en 2008 la première canette refermable (de 50cl) sur la marché. Celle-ci permet de conserver le gaz et le goût du breuvage durant 24h. En outre, un sticker avec témoin d'ouverture protège le système des poussières et saletés.

La bouteille métallique, présente au Japon depuis longtemps, fait également son apparition sur le marché européen. Les possibilités de décorations, la refermabilité, la protection ainsi que la possibilité de subir un traitement thermique après remplissage sont des atouts cités. Elle existe en acier ou en aluminium et est bien entendu destinée aux boissons mais l'utilisation pour d'autres denrées liquides et les liquides du secteur santé sont envisagés. Elle pourrait également profiter aux produits parapharmaceutiques qui pourraient bénéficier de la fonction barrière à l'humidité de la bouteille, évitant ainsi l'utilisation (coûteuse) de dessiccant.

Des nouveautés très spécifiques font également leur apparition, tel que la canette permettant la séparation de composant. Actuellement destinée aux produits pour sportifs, elle comporte une capsule imperméable à l'eau et l'air comportant le composé actif, qui doit rester au sec. Lorsque la boîte est ouverte, la pression intérieure s'abaisse, ce qui provoque l'ouverture du bouchon de la capsule dont le contenu se mélange alors avec le liquide. Ce même système est appliqué à des bouchons en plastique contenant des réservoirs qui, une fois emboîté sur une bouteille (d'eau du commerce) libère la substance (poudre, granulés, concentré) pour constituer la boisson désirée.

❑ **LES CONSERVES ALIMENTAIRES**

70 milliards de boîtes de conserve sont produites chaque année en Europe, le secteur est en légère diminution.

En France, la livraison de boîtes pour conserves appertisées s'élève en 2007 à 357.300 tonnes, soit près de 60% de la consommation totale de boîtes métalliques. Les boîtes de conserves appertisées se veulent pratiques : 92,1% des boîtes françaises sont empilables et 86% sont munies de système à ouverture facile.

❑ **LES AEROSOLS**

Avec 5,414 milliards d'unités produites en 2007, l'Europe est le leader du marché, celui-ci équivalant à près de 12 milliards d'aérosols. Suivent ensuite les Etats-Unis et la Chine.

Tableau 4: Répartition du marché européen des aérosols par secteurs

Produits cosmétiques	53,80%
Produits d'entretien	21,30%
Produits alimentaires	8,05%
Produits automobiles et industriels	7,55%
Produits pharmaceutiques et vétérinaires	6,35%
Peintures et vernis	2,95%

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 153

En Europe, les aérosols en acier (54,19%) sont plus présents que ceux en aluminium (45,45%).

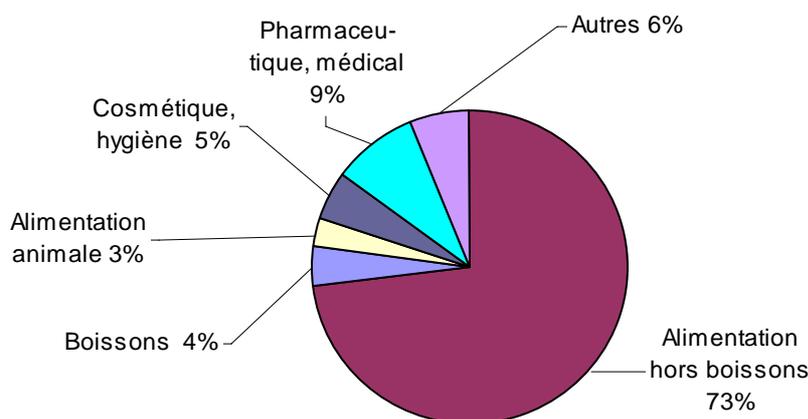
La filière bois

L'emballage en **bois** est fortement concurrencé par le carton et le plastique. Au niveau mondial, le bois n'engendre que 4,5% des flux de l'emballage. L'agroalimentaire absorbe la production des emballages légers. Le transport et la logistique utilisent en quantité importante les palettes et caisse-palettes pour la livraison de la plupart des biens d'équipement et des produits de consommation. Les palettes en bois représentent un quart des emballages en bois et la majorité du parc des palettes. Les caisses en bois, par contre, rivalisent difficilement avec leurs homologues en carton et plastique. La valorisation des emballages en bois reste très inférieure à celle des autres matériaux.

Les emballages souples

Le marché de l'emballage flexible représente un peu plus de 3,5 millions de tonnes (dont 73 % sont dédiés uniquement à l'emballage alimentaire). En forte croissance sur le marché naissant de l'Europe de l'Est (<2 kg/capita), l'évolution de la demande est en revanche beaucoup plus modérée en Europe de l'Ouest. Sur ce marché plus mature, le taux de pénétration de l'emballage flexible est en effet plus important et atteint >5kg/capita.

Figure 2 : marché européen de l'emballage flexible



Les emballages souples sont souvent constitués de polyéthylène, en association avec du papier et/ou de l'aluminium.

Le marché de l'emballage **plastique souple** est en constante évolution. En effet, côté clients, on demande la totale, c'est à dire les 3P : protection, promotion, performances.

- **Protection** : pour les films plastiques, des efforts constants sont faits en matière de barrière de protection à l'oxygène, à la vapeur d'eau, gaz, humidité, arômes, UV, ... Les films techniques dont

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 154

font partie les films à perméabilité contrôlée permettent d'augmenter la durée de vie des fruits et légumes.

- **Promotion** : un produit, pour être vendu, doit être vu. Sur ce plan, les films offrent l'embaras du choix. La transparence est à la mode. Mais la différenciation se fait aussi par les procédés d'impression, en jouant sur plusieurs facteurs : la qualité de surface vis-à-vis de l'impression, l'impression double face, la de-métallisation, la surenduction mat. Les propriétés « antibuée » sont devenues un critère essentiel des emballages pour certains types de produits comme les feuilles de salades et les légumes cuisinés.
- **Performances** : vitesse de conditionnement, étanchéité des scellages, rigidité, force de cohésion, résidus de solvants, adhérence des encres, planéité, etc

Les fabricants d'emballages flexibles (de tous types) voyant leurs ventes en augmentation l'expliquent notamment par la croissance du secteur hygiène et cosmétique ainsi que la création de portion pharmaceutique individuelle pour les personnes âgées.

Une enquête visant à comparer les perspectives d'avenir des emballages souples et du carton plat conclut que 40% des experts interrogés s'attendent à passer de l'emballage souple au carton, 40% entendent opter pour plus de carton dans leur matériaux complexes tandis que 20% pensent passer du carton au matériaux plastiques. Le choix d'utiliser du carton plat pour des emballages souples est particulièrement cité lors du lancement de nouveaux produits.

Cet engouement pour le carton de la part des fabricants s'expliquerait de par les bénéfices attendus pour l'ensemble de la chaîne, y compris l'utilisateur final, à recourir à des matériaux renouvelables plutôt qu'issus du pétrole.

Tendances et perspectives en France

Le marché français des emballages, actuel et à moyen terme, est développé en annexe 6, tant en terme de débouchés que de matériaux, de facteurs d'influence et de perspectives d'exportation. Nous ne retenons ici que certains points clés.

L'alimentaire et principalement le sous-secteur des aliments non-liquides, reste le principal secteur de débouché pour les fournisseurs d'emballages. Il est suivi par les secteurs de la santé et pharmacie ainsi que de la cosmétique. Ce dernier, particulièrement dynamique et diversifiée, recouvre tous les produits destinés à entrer en contact avec les différentes parties externes du corps humain.

En terme de perspective de croissance, ces deux derniers secteurs sont les plus porteurs actuellement. Une progression de l'alimentaire liquide est également attendue.

Du côté des matériaux, le plastique et le papier-carton sont en tête de production. Les biomatériaux ont fait leur apparition sur le marché et leur perspective de croissance est excellente. Outre ceux-ci, le plastique a, à moyen terme, les plus forte perspective de croissance.

En tête des facteurs d'innovation se trouve le développement durable, tant pour les acheteurs que pour les fabricants d'emballage, il est suivi de la réglementation et de la normalisation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 155

Les aérosols sont de plus en plus présents. En effet, les résultats de 2007 dans le secteur du métal démontrent la progression des livraisons pour aérosols tant en tonnage (+2,9%) qu'en chiffre d'affaires (+3,7%). Cette augmentation peut notamment être expliquée par l'augmentation du marché cosmétique et parfumerie, favorisant en particulier le développement des aérosols en aluminium. Sur le plan européen, la progression du chiffre d'affaires (+4,6%) est du même ordre qu'en France.

Synthèse 6-1 SITUATION EN EUROPE – Le marché de l'emballage

SYNTHESE

Le marché de l'emballage

Le secteur alimentaire est le premier client des emballages plastique. L'industrie de l'emballage plastique est en évolution permanente, et les progrès réalisés portent essentiellement sur le plastique souple pour ses avantages en termes de protection et de promotion du produit emballé, ainsi qu'en termes de performances (vitesse de conditionnement, étanchéité des scellages, ...).

Les emballages en papier-carton, qui allient tradition et innovation, présentent les principaux avantages suivants : vecteur de communication efficace, protection de l'environnement et lutte contre le gaspillage par le recyclage.

L'industrie du verre, principalement concentrée en Allemagne, en France et en Italie, produit des bouteilles, des pots, des flacons et des ampoules pharmaceutiques.

La traditionnelle boîte de conserve en métal subit une vive concurrence de la part des autres matériaux dans le secteur agroalimentaire. Par contre, le métal trouve d'autres applications, notamment dans le domaine des boîtes boissons et des aérosols. La profession se mobilise fortement en matière de protection de l'environnement.

Enfin, l'emballage en bois est fortement concurrencé par le carton et le plastique.

Relevons que l'UE ne rencontre aucun problème de disponibilité des matériaux d'emballage. Le choix des entreprises utilisatrices d'emballages vers tel ou tel matériau n'est guidé quasiment que par des considérations esthétiques et techniques.

6.1.2. Les matériaux d'emballage

La revue des produits d'emballage proposés par les fournisseurs d'emballage donne une idée des matériaux utilisés en Europe dans les segments retenus : à chaque emballage son matériau. La diversité des emballages est proportionnelle à la diversité des produits et des exigences des clients. Les propriétés et quelques applications des différents matériaux sont abordées dans ce chapitre.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 156

Tableau 5 Matériaux d'emballage en Europe

Matériaux	Propriétés	Quelques applications
PLASTIQUES		
PEBD (Polyéthylène basse densité)	<ul style="list-style-type: none"> • Barrière vapeur d'eau • Souplesse pour joints d'étanchéité • Moulabilité • Déchirabilité • Flexibilité • Inertie chimique • Transparence • Très bonne étirabilité • Effet tactile 	<ul style="list-style-type: none"> • Barquettes • Boîtages • Bouchons vissés ou encliquetés • Embouts • Films étirables et rétractables pour fardelage (regroupement de produits) et palettisation • Flacons • Joints de bouchons • Sacs • Sachets • Tubes
PEHD (Polyéthylène haute densité)	<ul style="list-style-type: none"> • Barrière vapeur d'eau • Moulabilité • Rigidité (pour essais mécaniques) • Résistance aux chocs • Inertie chimique • Tenue au stress-cracking • Stérilisation • Apte à la congélation (-40°C) • Opaque 	<ul style="list-style-type: none"> • Bidons • Bouchons vissés ou encliquetés • Bouteilles • Caisses et casiers • Capes • Films pour routage • Flacons • Fûts et conteneurs réutilisables • Pots • Tubes



Matériaux	Propriétés	Quelques applications
PP (Polypropylène)	<ul style="list-style-type: none"> • Rigidité (résistance à la stérilisation) • Résistance au froid • Barrière vapeur d'eau • Inertie chimique • Apte à la congélation (-40°C) • Apte au micro-ondes (+120°C) • Faible densité • Tenue au stress cracking • Résistance à la pliure • Conditionnement à chaud • Transparence de contact 	<ul style="list-style-type: none"> • Alvéoles • Barquettes • Bouchons vissés et à charnières • Caisses et casiers réutilisables • Capes • Feuilles pour thermoformage • Films et sachets transparents • Flacons • Plats réchauffables • Pots • Seaux • Tubes
	<ul style="list-style-type: none"> • PP clarifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Flacons
	<ul style="list-style-type: none"> • OPP (PP bi-orienté) 	<ul style="list-style-type: none"> • Films
	<ul style="list-style-type: none"> • PPE (PP expansé) : résistance aux chocs répétés 	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages réutilisables
PVC (Polychlorure de vinyle)	<ul style="list-style-type: none"> • Inertie • Bonne étirabilité • Machinabilité • Excellente mémoire • Tenue au stress-cracking • Transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Barquettes • Boîtes • Bouteilles • Flacons • Blisters • Feuilles pour thermoformage • Films alimentaires • Films pour le médical
PS (Polystyrène)	<p>Compact</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>PS cristal</u> : transparence, brillance, rigidité • <u>PS choc</u> : opacité, résistance aux chocs, brillance, sécabilité <p>Direct gazing : allégé, chaud au toucher, thermoformable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Barquettes (associées à un film étirable) • Boîtes à œufs • Bouchons • Capes • Feuilles pour thermoformage : pots pour produits laitiers, gobelets pour distributeurs automatique • Plats/ plateaux



Matériaux	Propriétés	Quelques applications
		<ul style="list-style-type: none"> Boîtiers cosmétiques, compact disc
PSE (Polystyrène expansé)	<ul style="list-style-type: none"> Légèreté Isothermie Densités multiples Formes simples ou complexes Moulabilité Etanchéité Tenue mécanique Résistance aux chocs Complexage PSE + films 	<ul style="list-style-type: none"> Barquettes Caissettes Caisses de transport Calages de protection Plateaux alvéolés Palettes de transport alimentaire
PET (Polyéthylène téréphtalate)	(A)PET (amorphe)	<ul style="list-style-type: none"> Barquettes Boîtes Bouteilles Couvercles Feuilles pour thermoformage Films Flacons Pots
	(C)PET (cristallisé)	<ul style="list-style-type: none"> Barquettes pour fours (220°C) Blisters Bouteilles Films Flacons
	PET(G) (Glycol) Co-polyester amorphe, propriétés identiques à l'(A)PET	<ul style="list-style-type: none"> Barquettes Couvercles Feuilles pour thermoformage
Copolymère PET/PEN	<ul style="list-style-type: none"> Barrière aux gaz Barrière aux UV Tenue température 	<ul style="list-style-type: none"> Flacons Bouteilles
Complexes (association de matériaux à base de PE, PP, PVC, PET,	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation à la structure de l'application : complémentarité des propriétés Barrière aux arômes, parfums, gaz, 	<ul style="list-style-type: none"> Emballages souples et rigides à propriétés barrières spéciales Fermeture pour

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 159

Matériaux	Propriétés	Quelques applications
EVOH, PVDC, aluminium, papier ou carton)	eau	thermoscellage • Tubes • Conditionnement sous atmosphère modifiée ou sous vide
PC (Polycarbonate)	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence • Stérilisation • Résistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles • Flacons
PA (Polyamide)	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance aux chocs, aux fluages • Résistance aux huiles et graisses à température élevée • Résistance aux solvants et bases • Tenue en fatigue • Résistance aux écarts de température (-50°C à +170°C) 	<ul style="list-style-type: none"> • Films alimentaires • Bouchages intérieurs
Autres matériaux	<ul style="list-style-type: none"> • PAN (Polyacrylonitrile) • PVDC (polychlorure de vinylidène) • EVA (Copolymère éthylène vinylacétate) • ... 	



BIOPLASTIQUES				
Matériaux	Origine	Avantages	Inconvénients	Applications
PLA (Poly Lactic Acid)	Amidon de maïs, de pomme de terre	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence • Facilité de mise en oeuvre • Anti-buée • Bonne barrière aux odeurs et aux huiles • Impression facile 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible résistance à la chaleur • Faible élasticité • Faible imperméabilité 	Tous types de process pour les emballages agroalimentaires, cosmétique...
Amidon plastifié	Amidon (blé, maïs, pomme de terre) + Copolyester de pétrole	<ul style="list-style-type: none"> • Elastique 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mise en oeuvre • Opaque • Contiennent encore des additifs à base de pétrole 	<ul style="list-style-type: none"> • Films alimentaires • Sacs
PHA (poly-hydroxy-alcanoates)	Amidon (maïs), sucre (canne à sucre), travaux de recherche sur la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à la chaleur supérieure à 100°C • Elasticité jusqu'à 600% • Perméabilité proche d'un PS 	<ul style="list-style-type: none"> • Opaque • Prix 	Tous types de process pour les applications les plus contraignantes
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • PHBV (polyhydroxybutyrate) • PHV (polyhydroxyvalérate) • PBS (polybutylènesuccinate) • AAAC (aliphatiques-aromatiques copolyesters) • PET modifié • Polymères hydrosolubles d'origine pétrochimique : <ul style="list-style-type: none"> ○ PVOH (PolyVinylalcool) ○ EVOH (EthylVinylalcool) • ... 			

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 161

Matériaux	Propriétés	Quelques applications
PAPIER-CARTON		
Papier kraft (recyclé ou non)	<ul style="list-style-type: none"> • Léger et souple • Recyclable • Biodégradable • Bon marché • Sensible à l'humidité (donc utilisable pour produits peu humides ou à durée de vie courte) • Résistance mécanique limitée • Opaque 	<ul style="list-style-type: none"> • Sacs pour transport de produits d'épicerie • Sacs à parois multiples (transport de farine, ciment, ...) • Sachets • Etiquettes • Recouvrement de boîtes • Papier alimentaire • Opercules (yaourt)
Carton plat		<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes (pliantes) • Tetra-brik (combiné à l'aluminium ou au plastique)
Carton ondulé Simple face (SF), Double face (DF), Double cannelure (DD), Tripe cannelure (TC)		<ul style="list-style-type: none"> • Caisses • Cales

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 162

Matériaux	Propriétés	Quelques applications
BOIS		
Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Biodégradable • Résistance à l'écrasement 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisses • Palettes • Caisses-palettes • Fûts et tonneaux • Cagettes • Plateaux
VERRE		
Verre	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclable • Très transparent • Bonne résistance mécanique • Etanche aux gaz • Isolant 	<ul style="list-style-type: none"> • Pots • Bouteilles • Ampoules
METAL		
Aluminium, fer, acier...	<ul style="list-style-type: none"> • Protection UV • Léger • Solide • Laminé facilement à d'autres matériaux • Recyclable • Résistance à la chaleur • Bonne résistance mécanique • Etanche aux gaz • Non absorbant 	<ul style="list-style-type: none"> • Opercules • Couverts • Boîtes • Films (emballage beurre et fromages) • Barquettes • Boîtes boisson • Bidons • Boîtes de conserve appertisées

6.1.3. L'étiquetage

Les consommateurs de l'UE considèrent l'étiquetage comme un élément essentiel du produit. Des indications probantes permettent d'affirmer que, à travers l'ensemble de l'UE, les consommateurs attachent une grande importance aux informations qu'ils peuvent obtenir par le biais de l'emballage et de l'étiquetage des produits alimentaires. Il n'est guère surprenant dès lors que 3 consommateurs sur 4 considèrent que ces informations figurent au premier rang parmi les types de données qui leur sont nécessaires pour arrêter leur décision d'acheter un produit. L'étiquette est considérée comme le "certificat" du produit - un élément qui aide à l'identifier, et qui fournit des informations objectives sur son utilisation et son contenu.

Remarque : c'est la raison pour laquelle le pire des défauts pour les étiquettes est de se décoller, ce décollage étant de nature à inquiéter le consommateur.

Les objectifs fondamentaux des règles communautaires en matière d'étiquetage des produits alimentaires sont:

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 163

- de garantir aux consommateurs l'accès à toutes les informations objectives nécessaires
- de protéger les consommateurs contre toute information trompeuse.

Les règles communautaires établissent l'obligation, pour tout produit alimentaire vendu à des consommateurs européens, que l'étiquetage comporte une information sur un certain nombre de caractéristiques objectives du produit alimentaire en question. Ces règles établissent également des restrictions portant sur l'information offerte par toutes les étiquettes de produits alimentaires qui apparaissent dans la Communauté.

Effet des règles communautaires

L'adoption des règles communautaires communes par le Conseil des Ministres oblige tous les Etats Membres à transposer ces règles dans leurs législations nationales.

Les règles communautaires concernant l'étiquetage des denrées alimentaires impliquent également que les différents Etats Membres ne peuvent pas introduire de dispositions nationales qui soient plus sévères que les normes communautaires, à moins qu'il n'existe de sérieuses raisons pouvant justifier l'adoption de telles dispositions, à commencer par des nécessités spécifiques de protection de la santé publique.

En d'autres termes, l'effet légal des règles communautaires est double: d'une part, les intérêts des consommateurs sont protégés, et d'autre part, des règles uniformes sont en place et permettront la libre circulation des produits à travers les frontières internes de la Communauté.

Contenu des règles communautaires

Le caractère très étendu de cette législation ne nous permet pas d'en faire une présentation détaillée dans ce rapport. Toutefois, nous en présentons les grandes lignes en annexe 1 et pour plus de détails, le lecteur se référera aux Directives européennes ou règlements nationaux, notamment pour les produits spécifiques tels que les produits phytosanitaires (produits dangereux) et les produits à base de plantes (produits parapharmaceutiques).

Synthèse 6-2 SITUATION EN EUROPE – Etiquetage

SYNTHESE

Etiquetage

L'étiquetage est un élément essentiel du produit, puisque l'étiquette est considérée comme le « certificat » du produit, c'est à dire un élément qui aide à l'identifier et qui fournit des informations objectives sur son utilisation et son contenu. En Europe, la législation en matière d'étiquetage est importante et vise essentiellement à:

- garantir aux consommateurs l'accès à toutes les informations objectives nécessaires
- protéger les consommateurs contre toute information trompeuse

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 164

En outre, il ne faut pas oublier le rôle essentiel que joue l'étiquette au niveau du marketing des produits : les producteurs modifient régulièrement le design de leurs étiquettes pour relancer les ventes.

Nous pouvons relever à ce stade-ci que le respect de la législation en matière d'étiquetage par les industries est une condition sine qua non de développement des exportations vers les pays de l'UE.

Au niveau du marketing et du design, il est essentiel également de proposer des produits aux étiquettes attrayantes et correspondant aux goûts du public cible.

6.1.4. Le couple produit-emballage

Les fruits et légumes

La conception d'un emballage approprié aux fruits et légumes doit correspondre à la caractéristique de chaque produit, en tenant compte aussi de sa destination finale et du système de distribution par lequel passera le produit.

Il existe une large variété d'emballages spécifiques aux fruits et légumes, ils varient suivant les familles de produits mais aussi suivant les origines et les habitudes de chaque région ou pays de production. Les emballages évoluent constamment en fonction des nouvelles techniques de fabrication et de la vulgarisation de nouveaux matériaux issus des industries chimiques.

La composition des conditionnements, bien qu'étant variée, doit répondre aux contraintes de la filière et permettre d'atteindre l'objectif visé : améliorer la qualité des fruits et des légumes pour mieux satisfaire la clientèle.

Les fonctions demandées aux emballages, tant primaires que secondaires, sont donc multiples :

- Protection et conservation des produits : protection contre les chocs et manipulation, contre le dessèchement, contre certaines évolutions
- Service au consommateur tel que la garantie de poids, la facilité d'ouverture de versage et de fermeture, la stabilité, la facilité de rangement et de préhension ou encore les informations sur la maturité et sur le mode de production
- Information et présentation
- Limitation de l'impact sur l'environnement
- Service pour les utilisateurs de la filières (distributeurs, détaillants,...) tel que l'optimisation de la mécanisation sur ligne de production ou la commodité lors du passage en caisse

Dans les pays industrialisés, le développement des filières fruits et légumes semble aujourd'hui lié à la mise sur le marché de produits frais, à longue durée de conservation, et gardant intacts leurs propriétés organoleptiques.

En effet, on constate d'une part que le consommateur exige de plus en plus de ces produits qu'ils conservent leurs propriétés gustatives et leur teneur en vitamines et d'autre part ce client pressé tend aussi à rechercher des produits prêts à l'emploi et déjà transformés (salade de fruits frais, légumes épluchés...) avec les mêmes exigences.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 165

L'étude de la consommation de fruits et légumes en France révèle cependant qu'en 2007 le consommateur devient plus pragmatique et se laisse guider en priorité par le prix de la marchandise, qu'il veut de première fraîcheur. L'achat impulsif du à la séduction du rayon diminue au fil des ans.

C'est à ce titre que nous avons jugé opportun de nous pencher sur le marché des fruits et légumes préemballés.

Fruits et légumes préemballés

□ IMPORTANCE ET ENJEUX DU PREEMBALLÉ ¹

Le préemballé représente en moyenne un tiers des références observées en linéaire : les fruits représentant environ 60% contre 40% pour les légumes. Il existe bien entendu des différences notables selon les produits et le type de magasin. C'est en hypermarché que l'on observe le nombre le plus élevé de références préemballées. Auprès des hard-discounters, le préemballé fait jeu égal avec le vrac, tandis qu'en supermarché, il constitue un quart des références. Tous formats confondus, le nombre de références de préemballé (30%) est donc deux fois moins important que pour le vrac.

L'importance du préemballé vis à vis du vrac diffère d'un produit à l'autre. On distingue notamment les espèces où le préemballé constitue dorénavant le mode de vente dominant comme pour la fraise, la framboise, les mélanges de légumes à cuire ou mélanges de pomme et la tomate cerise. A contrario, toutes les espèces habituellement vendues à la pièce sont moins que les autres vendues avec un préemballage : la pièce constituant déjà en quelque sorte l'équivalent d'une unité de vente. Entre ces deux pôles coexistent des situations intermédiaires de plus ou moins grande importance. Cinq espèces de fruits et légumes regroupent plus de la moitié du nombre de préemballés mis en marché dans la filière française : tomate, carottes, oignons, endive et ail, banane, fraise, pomme, orange et citron.

En France, il a été envisagé de vendre les fruits à la pièce, sans pesée, mais le consommateur français exprimait en 2007 que cela ne l'intéressait que peu, voire pas du tout (41%). On peut donc en déduire que des emballages unitaires ne sont pas une tendance future.

De plus, la liberté de choisir ses fruits et légumes revêt une grande importance pour le consommateur français (40%), ce qui pourrait constituer un frein au développement du préemballage. La fraîcheur du produit est le critère de sélection principal (73%) tandis que l'information disponible (8%) et la décoration (7%) ne sont pas prépondérantes.

Les attentes du consommateur vis-à-vis des préparations de fruits concernent essentiellement des jus de fruits frais et des fruits pour consommation immédiate. Viennent ensuite la compote fraîche, la salade de fruits frais. Les fruits pré-découpés arrivent en dernier. Le consommateur français est moins intéressé par les préparations de légumes que par les préparations de fruits. Les légumes portionnés sont en tête, suivis des prêts à consommer/à cuire. Les légumes cuits n'intéressent vraiment que 15% des personnes interrogées.

¹ Chiffres issus d'une étude réalisée par le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 166

❑ CATEGORIES DE PREEMBALLAGES²

Les types de préemballage les plus utilisés sont la barquette et le sachet (ils représentent ensemble près de 75 % des préemballages dans les linéaires).

La barquette apparaît comme le type de préemballage le plus souvent rencontré (plus d'une fois sur deux). Le filet (22%) et le sachet constituent les deux autres formes de conditionnement significativement présentes alors que l'utilisation des mini-plateaux ou de conditionnement sous film paraît beaucoup plus restreinte (3% des observations en préemballé).

Dans cette configuration, il n'est pas surprenant que le plastique occupe la première place parmi les matériaux rencontrés dans les rayons (70%). Le plastique s'utilise, en effet, aussi bien sur le créneau concurrencé des barquettes et mini-plateaux que sur celui des sachets, des films et des filets. Les autres matériaux interviennent par conséquent de façon moindre dans la composition des unités de vente. Seul le carton sort un peu du lot (environ 20%), notamment grâce aux mini-plateaux de pêche et nectarine, melon et tomate. La présence du bois est de l'ordre de 10%.

Les préoccupations écologiques actuelles tendent tout de même à promettre à bel avenir à la cellulose moulée, celle-ci est produite à base de papier recyclé et avec un faible impact sur l'environnement (faible consommation énergétique, sans rejet). Les nouvelles technologies (dites de contre-moulage) permettent actuellement d'élargir la gamme des applications possibles via l'augmentation de la résistance des emballages et l'amélioration de leur aspect (deux faces parfaitement lisses).

Un peu moins des deux tiers de ces emballages constituent des conditionnements de regroupement de 1 à 2 kg. La barquette de 1kg est le format de préemballage le plus couramment utilisé. Au-delà, les professionnels font appel aux emballages de type sachet, filet et mini-plateau. Les produits préemballés de plus petite taille (de moins de 500g) qui proposent l'équivalent d'une portion ou un nombre réduit d'unité de produit représentent un peu de moins de 15% de l'offre de fruits et légumes préemballés.

❑ LE COUPLE PRODUIT-EMBALLAGE

De manière générale, les légumes sont le plus souvent conditionnés en barquettes filmées ou operculées alors que les fruits sont le plus souvent présentés en barquettes contenues dans un sachet ou enserrées dans un filet..

Au niveau des **barquettes**, la fraise est le premier fruit rencontré, suivi de la cerise. Ces barquettes sont généralement munies de couvercles afin d'offrir une protection contre les chocs et les tassements, protection pouvant être renforcée par la présence d'un film à bulles. En revanche, des produits plus pondéreux comme le kiwi, l'abricot, la pêche et nectarine, sont le plus souvent conditionnés en barquette plastique sous filet d'1kg ou pour la pomme en barquette polystyrène de 1kg ou de 2kg en bois. La tomate cerise, parmi les légumes en barquette est principalement conditionnée en barquette de 250g avec un couvercle alors que la carotte est plutôt en barquette plastique filmée de 1kg.

Les barquette sont donc généralement demandées pour commercialiser des petits fruits mais l'intérêt du consommateur pour le format UVC, qu'il peut directement acheter, incite les fabricants à réduire les

² Chiffres issus d'une étude réalisée par le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 167

plateaux à la taille UVC également pour des fruits plus volumineux (tels que les pommes) ou proposer par exemple des barquettes de type portion (triangulaires) pour les raisins. Ceci permet d'optimiser la zone d'étiquetage, tant informatif que décoratif, mais facilite également la traçabilité au travers des différents intervenants jusqu'au consommateur.

Les **sachets** sont utilisés tant pour les fruits que pour les légumes, mais semblent moins polyvalents que les barquettes car plus souvent destinés à des conditionnements de type économique. Deux fois sur trois, il s'agit de sachets soudés pour le conditionnement de pommes ou de carottes en 2 kg ou alors de sac de 1kg pour des carottes, endives, bananes ou oranges. Les sachets avec lien sont le plus fréquemment observés en pomme ou carotte dans les mêmes volumes que précédemment. Le sachet ouvert concerne essentiellement des bottes d'asperge de 500 g voire quelques salades.

Les **filets** représentent le troisième type de préemballage le plus fréquemment rencontré. Comme pour les barquettes, son utilisation est un peu plus fréquente dans la famille des fruits que des légumes. Un peu plus d'une fois sur deux, il s'agit de filet simple qui convient à toutes les tailles de préemballage et qui s'adapte mieux que le girsac (filet avec une bande en polyéthylène imprimée) aux plus petites unités de conditionnement (notamment le 500g). Cependant, le filet se positionne sur le même créneau économique que le sachet, c'est à dire les formats de 1 ou 2 kg.

Le conditionnement sous **film** ou en **plateau** est plus marginal. Le film intéresse un peu plus la famille des légumes (brocoli, concombre) que celles des fruits (bananes). A l'inverse, le mini-plateau sert essentiellement à la vente d'unités économiques de 2kg et en majorité de fruits tels que pêche et nectarine, abricot, melon. Les plateaux de pêches ou de nectarines sont en carton ouverts tandis que ceux contenant des melon sont en carton ou en bois recouvert.

❑ **TECHNIQUES DE PREEMBALLAGE**

L'action du refroidissement et l'ajustement thermique optimal sont essentiels pour maîtriser l'évolution physiologique, physico-chimique et sanitaire du produit. Une protection complémentaire du froid est apportée par le contrôle de l'environnement gazeux autour du végétal. Il s'agit de manière passive ou active d'abaisser la teneur en oxygène, d'augmenter celle du gaz carbonique, d'obtenir une humidité élevée et, dans une moindre mesure, d'éliminer l'éthylène ou d'en réduire les effets. Ces situations de températures appropriées et d'atmosphères ajustées peuvent augmenter le délai de conservation de 10 à 50% environ par rapport à l'effet température seul.

L'atmosphère modifiée, par rapport à l'atmosphère contrôlée en chambre froide où il y a une gestion des gaz, s'applique à l'emballage en général où les interventions ne sont guère possibles. Le dispositif doit s'autoréguler.

Dans le cas de l'emballage sous atmosphère modifiée, plusieurs paramètres sont à connaître pour obtenir les effets attendus qui sont une augmentation de la durée de vie, un maintien des différents critères de qualité, un ralentissement de la croissance des microorganismes...

A priori, tous types de fruits et légumes sont concernés par cette technique. Dans les faits, ce sont plutôt les fruits ou légumes climactériques (qui continuent à mûrir après la récolte).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 168

Le procédé consiste à envelopper les denrées alimentaires avec un mélange gazeux présentant certaines propriétés protectrices et réactives susceptible de modifier son métabolisme, et à maintenir ce mélange gazeux grâce à un emballage de type film, plus ou moins perméable :

- films étirables en PVC, films PE basse densité, films PP orientés ou complexes de type PS/EVOH/PS ou PS/EVOH/PE
- films micro-perforés (par aiguilles froides ou chaudes, laser, décharges électrostatiques, ...), films sélectifs, ou films hydrophiles (bio-films, films polymères)
- la base de l'emballage est constituée d'une barquette (thermoformable ou préformée) sauf dans le cas des sachets souples, dits flow pack.

L'atmosphère modifiée repose donc sur un équilibre subtil entre :

- l'intensité respiratoire et la quantité conditionnée produit frais
- la perméabilité et la surface d'échange du film
- la température ambiante

Fruits et légumes non pré-emballés

Quel que soit le niveau de distribution auquel on s'adresse, les caisses sont utilisées pour transporter et présenter les produits. Les trois matériaux traditionnels se retrouvent : à savoir **le carton, le bois et le plastique**. En Belgique, le bois et le carton restent utilisés pour les fruits tandis que le plastique se généralise pour les légumes. En France, le carton et le bois restent privilégiés pour les 2 catégories. En Allemagne et en Hollande, les bacs en plastique sont fort répandus tant pour les fruits que pour les légumes. En Europe, d'une manière générale, le plastique devient de plus en plus répandu, au détriment du bois pour lequel il existe un écueil de taille : il est interdit en cuisine collective.

Tableau 6 Avantages et inconvénients des types de caisses

Type de caisse	Avantages	Inconvénients
Carton	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscriptions et dessins imprimés ▪ Légèreté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes de résistance à l'humidité ▪ Pas d'harmonisation au niveau des dimensions → préparation des palettes difficile ▪ Palettes instables (caisses non gerbables) → renversements ▪ Ecrasement de la marchandise (gestion des lourds-légers)
Plastique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coefficient de remplissage des palettes supérieur de 15% par rapport aux emballages bois et carton car caisses gerbées plus haut --> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût de la gestion de la consigne (le fournisseur la facture à la centrale qui doit la refacturer à ses magasins) ▪ Il faut une quantité importante pour que le prix



	<p>gain en transport entre la plateforme et les magasins</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ristourne logistique accordée par le fournisseur des caisses (IFCO, CHEP, EPS)▪ Pas de coût de gestion des déchets (bois et cartons)▪ Emballages lavables présentent un avantage au niveau de l'hygiène▪ Pas de variation tarifaire (contrairement au carton)▪ Logistique prise en charge par IFCO, CHEP ou EPS▪ Travail des préparateurs facilité : picking plus facile grâce à l'ergonomie des bacs → amélioration des conditions de travail▪ Transport facilité, palettes stables, pas d'écrasement, pas de renversement de palettes → moins de litiges et de pertes de marchandise▪ Marchandise protégée des chocs → conservation améliorée▪ Le format standard facilite la préparation des palettes▪ Pas de gestion des lourds-légers (caisses gerbables entre elles) → pas besoin d'inclure le critère de fragilité lors de l'organisation des commandes▪ Pas besoin de tarer les palettes, car tous les bacs	<p>devienne intéressant</p>
--	--	-----------------------------

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 170

	plastique ont la même masse	
--	-----------------------------	--

Pour plus de détail concernant le conditionnement des fruits et légumes, le lecteur trouvera en annexe 2 un développement des thèmes suivants :

- L'emballage en carton
- L'emballage en bois
- L'emballage en plastique
- L'emploi d'alvéoles
- La standardisation des caisses
- Le point de vue général des opérateurs
- Le choix des différents acteurs de la filière
- Les emballages individuels pour consommateurs
- L'hygiène des emballages
- La manutention, le transport et le stockage

Les conserves alimentaires

Les conserves alimentaires sont en métal, en verre ou en emballage flexible.

LES CONSERVES APPERTISEES

Les français sont grands consommateurs de conserves (50kg en moyenne par an et par habitant) et premiers producteurs européens de légumes et plats cuisinés (3ème au rang des fruits et du poissons).

Le développement des portions individuelles et des plats préparés que l'on constate dans le secteur des conserves appertisés s'accompagne de modifications dans la forme des boîtes, qui prennent parfois l'aspect d'un bol dans lequel le repas est directement offert à la consommation. Le bol est alors muni d'une cuillère ou d'un ustensile à mi-chemin entre la cuillère et la fourchette.

Les emballages en aluminium continuent d'évoluer comme en témoigne la boîte deux corps (au lieu des trois de la boîte de conserve classique). Les avantages de ce nouveau concept sont : moins d'aluminium et des emballages moins chers. La boîte Peelian conçue ainsi est destinée aux conserves de poissons : sardines entières, filets de sardines, filets de thon... Le scellage des couvercles n'est plus effectué par pression mais par ultrasons. Le principe consiste dans une agitation moléculaire du revêtement polypropylène. Ce qui permet en même temps des cadences plus rapides. Autre avantage, les boîtes sont emboîtables et non superposables. La feuille d'aluminium, dont l'épaisseur varie entre 100 et 130 µ pour la boîte Peelian, est entièrement imprimable. Elle est protégée par une laque à l'extérieur et un film polypropylène à l'intérieur. L'avantage des emballages en aluminium par rapport au carton est de fermer l'emballage par un opercule (type complexe aluminium/PE) ou bien d'utiliser un couvercle muni d'une étiquette.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 171

La composition des couvercles est semblable à celle des boîtes. On notera la généralisation des couvercles permettant l'ouverture des boîtes sans l'aide d'ouvre-boîtes. Pour cela, deux systèmes existent : l'ouverture totale à anneau et l'ouverture pelable.

Dans le premier cas, il y a amincissement localisé du métal associée à un anneau de préhension. Ce système est le plus fréquent. L'ouverture pelable est un opercule en aluminium thermoscellé muni d'une languette. Celui-ci se décolle de la boîte pour offrir une ouverture totale. Ce système plus récent est principalement utilisé pour les produits nomades (salades, desserts).

Selon une enquête réalisée auprès de 400 consommateurs, la perception des systèmes à ouverture facile (SOF) est très positive parmi les consommateurs testés :

- 96% trouvent utile l'ouverture facile
- 92% apprécient le maintien de l'intégrité du produit
- 91% apprécient la rapidité d'ouverture
- 89% sont sensibles à son aspect pratique
- 88% notent une meilleure hygiène
- 75% soulignent sa sûreté.

63 % de ces consommateurs seraient prêts à payer un surcoût d'environ 8 % du prix de la conserve pour bénéficier de l'ouverture facile.

L'utilisation de SOF est de plus en plus souvent assortie de mesures de sécurité telles qu'une bonne fixation de l'anneau, un prédécoupage optimal permettant de limiter l'effort de l'utilisateur et l'absence de tranchant de la boîte ouverte.

□ LES CONDITIONS D'UTILISATION DES CONSERVES

En France, le Comité Interprofessionnel de la conserve (CIC) réactualise périodiquement les règles à suivre pour l'utilisation rationnelle des boîtes. Il s'agit d'un code détaillé de partenariat entre les producteurs d'acier, les fabricants d'emballages et les conserveurs. Ces recommandations tiennent principalement en compte la résistance aux contraintes mécaniques et la durabilité (compatibilité entre contenant et contenu).

- contraintes mécaniques
 - o surpression interne pendant la montée en température
 - o dépression interne après refroidissement et pendant l'entreposage
 - o opérations de transfert et de manutention (tenir compte de la résistance axiale, de la planéité des sols, du bon état des palettes, à l'absence de chocs)
- compatibilité contenant-contenu :
 - o la notion de conserve appertisée est liée à celle d'une «stabilité générale» sur une période d'entreposage assez longue (de 2 à 5 ans en pratique), à la température ambiante normale de nos climats. Le législateur distingue la DLUO – date limite d'utilisation optimale – et la DLC – date de limite de consommation - qui est imposée aux denrées périssables. La mise en vente d'une denrée au delà de sa DLUO n'est pas sanctionnée pénalement, mais dégage le producteur de sa responsabilité.

Il est bien entendu que la nature des denrées influence de façon prépondérante la durabilité et on distingue :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 172

- produits neutres :
 - Légumes (pois, maïs, macédoine, flageolets...)
 - Poisson à l'huile (sardine, thon...)
 - Plats cuisinés, pâtés, aliments pour animaux
 - Confitures, crèmes dessert
- produits relativement agressifs
 - Légumes (haricots verts, salsifis, champignons, céleris)
 - Poisson au naturel
 - Plats cuisinés en sauce (vin, tomate...)
- produits nettement agressifs
 - Légumes acidifiés (betteraves, rémoulades...)
 - Salades « exotiques »
 - Poissons en sauce marinades (moins agressifs vis-à-vis de l'aluminium)
 - Fruits en général, en compote ou au sirop, tomates.
- les composants responsables de la corrosion sont communs à l'acier et à l'aluminium (chlorures et acides alimentaires) ou spécifiques au fer blanc (les nitrates, les produits de métabolisme comme l'oxyde de triméthylamine des poissons, les anthocyanes des fruits rouges, les tannins des marrons, le soufre résultant de produits phytosanitaires ou de pré-traitements, par exemple le SO₂ dans les jus de fruits).
- le fer blanc peut également être sensible à la formation d'hydroxy-méthyl-furfural au départ des sucres de la tomate lors d'un traitement thermique trop sévère, ou à la présence de quantités excessives d'oxygène dans l'espace de tête (dégazage insuffisant)
- la température d'entreposage joue un rôle important. Ainsi selon la méthode ASLT (pour « accelerated shelf life testing ») et pour un Q₁₀ de 3, un entreposage de 6 mois à 35°C correspond à une durabilité de 31 mois à 20°C.

Les produits de la mer se situent dans la classe des produits sulfurants, c'est à dire dont certains composants, comme les protéines, peuvent se dégrader sous l'action de la chaleur en composés soufrés susceptibles de se combiner aux métaux présents (dépôts généralement de couleur noirâtre).

Il y a une dissolution partielle de l'étain et formation d'hydrogène. De fait, cette migration d'étain confère au bout de quelques mois un goût particulier qui n'apparaît pas dans les boîtes en aluminium.

❑ LES BOCAUX EN VERRE

Par «pot» ou bocal industriel on entend un récipient en verre de large ouverture comportant une bague conçue pour l'application d'un bouchage étanche, l'ensemble permettant d'assurer le conditionnement de produits alimentaires et leur conservation.

Le verre offre la liberté de créer toutes les formes possibles.

De par sa composition chimique, qui doit impérativement être maintenue dans des tolérances étroites pour des raisons d'industrialisation – vitesse de fusion, affinage, conditions de formage- le verre d'emballage silico-sodo-calcique peut être considéré comme parfaitement inerte vis-à-vis de l'entière des denrées alimentaires.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 173

Les pots industriels supportent les chocs thermiques normaux nécessités par l'industrie de la conserve et aux chocs mécaniques normaux d'une ligne de conditionnement. Enfin, ils sont caractérisés par une résistance à l'écrasement vertical en relation avec les contraintes à subir lors du bouchage et du gerbage.

Ils sont classiquement conditionnés de la manière suivante :

- palette en bois 1000 mm x 1200 mm recyclable
- des lits complets de pots disposés sur des cartons intercalaires perdus généralement sur une hauteur de 2 m
- le tout recouvert et maintenu par une housse plastique rétractée à chaud.

Les pots de verre sont habituellement bouchés à l'aide de capsules métalliques. Il s'agit d'un couvercle comportant un joint d'étanchéité, adapté aux différentes bagues de verrerie et permettant d'assurer l'étanchéité du récipient nécessaire au conditionnement et à la conservation des produits.

Les capsules les plus courantes sont :

- Twist-Off ou Eurotwist
- Eurocap ou Eurocap X
- Pry-Off
- Press-Twist (PT)
- Deep-Press (DP).

Elles existent dans divers diamètres de 27 à 110 mm. Ces différents types de capsules existent maintenant depuis de nombreuses années. Leur description de structure et de composition ne sera donc pas détaillée plus avant à ce stade.

Leur composition répond aux mêmes impératifs que ceux qui président à celle des boîtes, une attention spéciale doit également être accordée aux joints et aux conditions de bouchage pour assurer une parfaite étanchéité des emballages réalisés.

❑ **LE SACHET A MAINTIEN VERTICAL**

Le sachet à maintien vertical (Doypack) est de plus en plus utilisé. Il existe en version souple ou semi-rigide, ils sont fabriqués de matériaux multicouches, coextrudés et/ou laminés, avec ou sans feuille d'aluminium.

Ces sachets sont utilisés pour les solides comme pour les liquides et se retrouvent dans tous les rayons, des denrées alimentaires aux cosmétiques, en passant par les produits chimiques.

Les avantages soulignés par les fabricants sont notamment :

- la longue conservation des produits grâce aux films barrières utilisés.
- le conditionnement à chaud du produit, après pasteurisation permettant une très grande stabilité du produit dans le temps, sans addition de conservateur.
- stérilisation dans l'emballage (avec utilisation de film PP intérieur) pour les plats cuisinés, aliments pour animaux etc
- économie de frais de transport et de stockage avant remplissage (emballages légers et plats avant remplissage)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 174

- surface d'impression maximale
- ouverture et fermeture faciles: ouverture prédécoupée au laser et refermeture par ZIP ou bouchon
- gain de place après utilisation (déchets), le sachet étant pliable

Les produits de la pêche

Le marché européen s'évalue à près de 11 millions de tonnes de poisson. Les pays les plus consommateurs étant la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne.

Les produits à valeur ajoutée ont la cote : les poissons aisés à préparer (en filets) gagnent du terrain de même que les produits fumés et les plats préparés à base de poisson.

Tous les poissons entiers sont, tout au long de la chaîne de distribution, placés en conteneurs, en plastiques ou isothermes, sur glace. Ils sont véhiculés en camions frigorifiques.

Les innovations se situent à ce niveau et sont issues des préoccupations écologiques renforcées. Un distributeur à lancer l'utilisation de boîtes réutilisables en remplacement des boîtes en polystyrènes traditionnelles. Ces boîtes en PE renforcé par un additif antibactérien, peuvent être stérilisées et réutilisées plus de 300 fois. Le couvercle contient un réservoir de gel (dont la sécurité sur le plan alimentaire est garantie) qui est réfrigéré jusqu'à des températures de -40°C. Le fait de ne plus utiliser de glace permet de conditionner davantage de poissons dans les caisses.

Le poissonnier détaillant présentera toujours ses poissons frais sur glace et exécutera, généralement, devant son client, l'éviscération, la découpe et la levée éventuelle en filet. Il emballera la marchandise en papier sulfurisé ou en sachet plastique.

Le poissonnier du rayon poissonnerie de la grande surface effectuera la même démarche que le détaillant s'il possède un rayon de vente à la découpe. Depuis peu, certains distributeurs français utilisent une alternative à l'emballage traditionnel (feuilles d'emballages et dans des sacs en plastiques,) des produits frais à la découpe. Il s'agit d'un sac fraîcheur se présentant sous la forme d'une enveloppe, de taille et matériaux variables (papier / feuille métallisée ou bi-PP ou bi-OPP, etc), dotée d'une fermeture définitive ou repositionnable. Ce système hermétique est rapide d'utilisation et permet d'éviter le suremballage.

Les distributeurs proposent également à leur clientèle des produits préemballés. Ce préemballage est constitué généralement d'une barquette en polystyrène expansé, la barquette étant filmée et garnie intérieurement d'un absorbeur d'exsudat. Ces produits sont exposés à la vente en comptoir réfrigéré.

Certains grossistes préparent le travail du poissonnier dans leurs propres ateliers et livrent, au poissonnier détaillant ou au poissonnier grande surface, des produits portionnés et préemballés (barquette en polystyrène expansé, la barquette étant filmée et garnie intérieurement d'un absorbeur d'exsudat).

Les crevettes, cuites dès la pêche, sont acheminées, sous atmosphère réfrigérée en bacs plastiques vers les lieux de distribution. Elles sont présentées au consommateur en comptoir réfrigéré et fournies en sachet de papier sulfurisé. Elles sont également présentées en barquette scellées ou en sacs hermétiques.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 175

Les produits céréaliers

Nous présentons ci-après les types d'emballages utilisés en Europe pour les produits céréaliers transformés suivants :

- Riz
- Blé
- Farine (y compris farine infantile)
- Semoule
- Grains
- Biscuits à base de céréales
- Céréales petit déjeuner

Riz

□ **RIZ SEC EN VRAC**

De nombreuses variétés de riz sont conditionnées en vrac dans des **boîtes cartonnées** (carton plat) imprimées de contenance de 170 g, 500 g, 1kg, ou 2kg. La plupart du temps, un de ces 2 systèmes de versement du produit est prévu :

- bec verseur cartonné qui permet une fermeture correcte de la boîte
- ouverture à déchiqueter sur le côté de la boîte

Sur la face avant de certaines boîtes, on trouve une fenêtre ovale transparente qui permet de voir les grains de riz et de juger de la quantité restante dans le paquet après ouverture.

On trouve également le riz en vrac emballé dans des **sachets en plastique transparents** (PEBD ou PP) de contenance de 500 g. Caractéristiques :

- étiquettes autocollantes apposées sur le sachet ou plus rarement sachet préimprimé
- fermeture facilitée par un système de languette autocollante. Innovation : le système « strip-it ». L'ouverture se réalise en tirant sur un filament en haut du paquet. Pour le refermer, il suffit de rabattre le bord supérieur de l'emballage contre la bande adhésive. Le système peut s'intégrer en ligne sur la plupart des emballages souples.
- parfois graduations préimprimées sur le sachet pour faciliter le dosage

□ **RIZ SEC EN SACHETS CUISSONS**

Le riz est de plus en plus fréquemment présenté sous forme de sachets cuissons en plastique microperforé (PEHD), eux-mêmes emballés dans une boîte en carton préimprimé (fourreau).

Les sachets cuissons ont généralement une contenance de 125 g (portion pour 2 personnes) et plus rarement une contenance de 62,5 g. Caractéristiques :

- fente sur le dessus, permettant d'insérer une fourchette pour égoutter le sachet après cuisson
- souvent ouverture à déchiqueter sur le côté
- parfois « coins froids » qui permettent une manipulation aisée du sachet chaud

La boîte en carton qui contient les sachets cuissons prévoit généralement une ouverture facile (déchiquetage selon pointillés sur le dessus de la boîte).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 176

RIZ SEC SOUS VIDE

Le riz OXFAM est emballé en sachet sous vide glissé dans une boîte en carton.

RIZ PREPARE

Le riz cuit et préparé est présenté soit :

- sous forme de sachets cuissons micro-ondables (PE - complexe) de 250 g
- sous forme de raviers en plastique micro-ondable (PVC/PE) avec opercule en aluminium. Les raviers sont emballés par 2 dans un emballage cartonné.

Les innovations dans ce domaines portent essentiellement sur la praticité offerte au consommateur après le réchauffage (coin froid pour ouverture du sachet, égouttage optimum,etc).

GALETTES DE RIZ

Les galettes de riz sont empilées (une vingtaine) et emballées dans un sachet en plastique transparent (PEBD ou PP).

Farine

Les farines sont emballées dans des sachets en papier kraft imprimé de contenance de 500 g (farines spéciales), 1kg ou 2 kg (farines pour pain).

On trouve quelques rares farines emballées directement dans des boîtes cartonnées.

Semoule

SEMOULE EN VRAC

Généralement, les semoules sont emballées en vrac soit :

- en sachets transparents (PEBD ou PP) de 500 g, avec étiquette autocollante sur l'avant et l'arrière du paquet et système de fermeture avec languette autocollante
- en boîtes en carton de 500 g ou 1 kg, avec trou à perforer sur le côté du paquet ou bec verseur pour un versement plus facile.

SEMOULE EN SACHETS CUISSON

Plus rarement, la semoule est emballée en sachets cuisson vapeur microperforés (PEHD) d'une contenance de 100g regroupés par 5 dans une boîte en carton.

Graines

Les graines (sésame, lin, son de blé, tournesol, courge, pavot...) sont emballées dans des sachets en plastique transparents (PEBD ou PP) d'une contenance de 250 g.

Biscuits aux céréales

BOITES OU PAQUETS

Les biscuits sont le plus souvent emballés dans des sachets fraîcheurs préimprimés ou transparents (PE) par 2, 3 ou 4 dans une boîte en carton ou un emballage plastique .

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 177

Les boîtes en carton présentent généralement une ouverture facile. Raffinement : la boîte s'ouvre sur le devant, ce qui fait office de présentoir et se referme facilement.

Plus rarement, on trouve des paquets de biscuits dans lesquels les biscuits ne sont pas emballés dans des sachets séparés.

❑ **PORTIONS INDIVIDUELLES**

Les barres de céréales sont emballées individuellement dans des étuis en plastique transparent préimprimé (PP) ou feuilles alu/papier.

Céréales petit déjeuner

Toutes les céréales petit déjeuner sont emballées de la même manière. Ce qui fait dès lors la différence d'une marque à l'autre, c'est le graphisme des impressions sur le carton.

Les céréales sont emballées dans un sachet fraîcheur (HDPE) lui-même glissé dans un étui en carton souvent composé en grande partie (80%) de papier recyclé.

Caractéristiques du sachet fraîcheur :

- base et sommet sont thermo-scellés
- garantie de fraîcheur du produit
- ouverture « pelable », de manière à ce que le sachet puisse être ouvert facilement
- refermable

Il existe sur le marché des machines qui combinent les 2 opérations : ensacheuse verticale intégrée dans une ligne de conditionnement en étui. Cet ensemble a l'avantage de faire tomber le sachet directement dans l'étui, au lieu d'être introduit manuellement.

Notons la nouveauté constituée par les mini biscuits petits déjeuner emballés en Tetra Rex (Tetra pak au toit pointu, habituellement utilisé pour les jus de fruits). Outre la dispense de sachet intérieur, celui offre une plus grande facilité lors du versement et une meilleure fermeture grâce à une baguette fermoir.

Remarques :

On l'a vu, les produits céréaliers sont bien souvent emballés dans du papier (farine) ou du carton. Se pose alors le problème du scellage de l'emballage (colle). La qualité du collage est déterminée par trois facteurs (hors le choix de la colle elle-même) :

- le support carton (boîte, étuis, emballage d'expédition...)
- la machine et sa cinématique
- l'environnement, qui ne se limite pas aux conditions dans lesquelles se déroule l'opération, mais s'étend à la destination du produit (on n'utilise pas la même colle selon que le produit est expédié dans les pays chauds ou bien dans le Nord)

Le marché des colles peut se résumer aujourd'hui à 2 grandes tendances :

- le développement de produits plus technologiques, ayant des performances d'adhésion qui répondent à des supports difficiles à coller (cartons recouverts de vernis, ou pelliculés par des films plastiques, impression riche, surfaces (étuis) de plus en plus fermés...), ce qui nécessite des colles capables de résister à des températures plus élevées, de l'ordre de 180-185°C (hotmelt).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 178

En effet, pour ces applications, il faut faire appel à des produits plus visqueux qui doivent être utilisés très chauds pour passer sans problème dans les applicateurs. Les températures élevées ont par contre deux inconvénients : les risques de brûlure pour l'opérateur en cas d'intervention et les risques de carbonisation, sans parler des émanations de fumées indésirables en agroalimentaire.

- la nouvelle génération des colles à basse-température (moins de 130°C) prennent le contre-pied des colles à haute température, du fait des risques évoqués. Outre ces avantages, s'ajoute pour les étuis (sans sachets à l'intérieur) la réduction des odeurs dues à la colle. L'alternative en matière de colles froides, ce sont les colles à l'eau. Mais en raison de leur temps de séchage environ 10 fois plus long que celui d'un hotmelt classique (élimination beaucoup plus rapide de la chaleur que de l'eau), ce type de colles n'est plus utilisé en principe en fin de ligne chez les producteurs. On la retrouve par contre fréquemment utilisée sur les emballages fabriqués en amont par les transformateurs (packs de bouteilles, sachets de farine, etc).

La colle représente une faible partie du budget d'achat matières premières d'un industriel : 0,2% ou 0,5%. Mais les coûts cachés (colis défectueux, perte de produits, image de la marque...) sont estimés à 100€ pour 1€ de colle.

Les produits laitiers

Les boissons lactées sont de plus en plus souvent emballées dans des récipients PET ou HDPE – aux dépens du carton et des bouteilles en verre. Dans l'assortiment des boissons lactées, c'est surtout aux yogourts liquides, aux boissons lactées et aux lait dit laits frais ESL (Extended Shelf Life) ayant une durée de conservation prolongée que l'on doit la propagation du PET.

Laits

□ ECREME, DEMI-ECREME OU ENTIER

La consommation moyenne de lait par habitant est d'environ 92 litres/ans en Europe.

Le lait est généralement conditionné carton ou Tetra pack et en bouteilles en plastique PET ou PEHD. Toutefois, les « bag-in-box » ont fait leur apparition sur le marché.

Le conditionnement en bouteille en verre est devenu rare.

La plupart du temps, le conditionnement en bouteille ou Tetra Pack se fait par 6 pièces, suremballées par un film plastique rétractable (PEBD). Dans ce cas, des poignées adhésives sont de plus en plus présentes sur le dessus de l'emballage. En Europe, le marché de l'emballage du lait est encore dominé par le carton, mais la part de marché des bouteilles PET et PEHD est en croissance constante.

En France, la progression de la bouteille plastique de 1 l par rapport à la brique papier carton est de +2% entre 1997 et 2000, de + 7% entre 2000 et 2003 et de + 6% entre 2003 et 2006.

En 2006, la répartition par matériaux (% du tonnage d'emballage) est de 47% de PET, 46% de brique carton et 6% de PEBD.

La bouteille de plastique 1l représente 44% du marché en 2006.

Le PET élargit également l'utilisation de bouteilles en plastique du rayon frais à l'ambient, un marché jusqu'ici principalement occupé par les briques, suivies des bouteilles multicouches extrudées-soufflées. Selon les fabricants, l'émergence du PET s'explique par son esthétique et ses propriétés barrière améliorées par une plus grande maîtrise des procédés de remplissage ultra-propre et aseptique. Le PET

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 179

sur le marché du lait est apprécié également pour son aspect transparent et brillant, sa légèreté et sa résistance aux chocs.

En terme d'innovation, des mini-doses de lait (UHT ou ESL) en stick ont fait leur apparition sur le marché.

- « **TETRA PAK** »
 - contenance de 200ml (avec paille), 500 ml ou 1l
 - boîtes à base rectangulaire ou carrée
 - ouverture :
 - clapet en plastique refermable sur le dessus de la boîte combiné à un opercule aluminium : patch PE + tab strip (languette aluminium) + bouchon
 - ou découpe d'un angle aux ciseaux ou par déchirement

- **BOUTEILLES PLASTIQUES (PET OU PEHD MULTICOUCHES)**
 - contenance de 500 ml ou 1l
 - bouchon à visser (PEHD) avec opercule aluminium d'inviolabilité
 - étiquettes en papier enroulées autour de la bouteille

Le PEHD est l'unique matériau qui convient pour les 3 types de lait : pasteurisé, UHT et stérilisé.

L'influence de la lumière, en fait celle des rayons ultraviolets, est un phénomène connu et étudié de longue date, en particulier sur le lait conditionné en bouteilles plastique. Les interactions des UV sont très complexes et nuisent souvent de manière inattendue aux qualités qu'on attend d'un produit de marque, comme la couleur, la saveur ou la valeur nutritionnelle. La complexité de l'action est due au fait qu'il existe aussi un effet matriciel ; à savoir que l'effet de la lumière sur un des composants de la boisson peut le faire réagir avec d'autres et déclencher une suite de phénomènes. Par exemple la vitamine B12, très stable isolément, se dégrade en présence, simultanée, de vitamine C et de rayonnement UV. Le goût et les composants nutritionnels sont beaucoup plus sensibles aux UV que la couleur. Le hit-parade de l'affectation donne en fait le goût en premier, suivi des vitamines et en dernier la couleur. Il reste un large champ d'investigation lié au fait que l'industrie n'a pas encore défini de norme générale pour la protection anti-UV des emballages en PET. Alors que certains additifs pour PET permettent d'absorber des UV dans la gamme des 370 nanomètres, des études montrent que ce n'est qu'au niveau des 390 nm que la protection est complète : en précisant qu'il s'agit d'un emballage ne permettant qu'à 5% de la lumière UV (390 nm de longueur d'onde) de traverser les parois. Les emballages protégés anti-UV apportent une plus grande souplesse de composition des produits en permettant l'utilisation d'ingrédients qui peuvent être éventuellement sensibles aux UV et d'éliminer les additifs de sensibilisation dans les boissons.

Les paramètres clés d'une DLC longue en bouteille PET :

- l'épaisseur de la paroi de la bouteille
- le temps de stockage des bouteilles vides
- la qualité du revêtement barrière

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 180

- la proportion d'absorbeur³ (il reste une barrière à l'oxygène jusqu'à épuisement)

Premier lien entre le consommateur et l'emballage, le **bouchon** est plus qu'un simple système de fermeture. Il remplit les fonctions suivantes :

- sécurité : la sécurité est une des premières attentes du consommateur. Par là entendons l'absence de risque de pollution, qui suppose une fermeture hermétique.
- hygiène : les garanties d'hygiène sont pour une part, en quelque sorte, intégrées dans les bouchons, compte tenu de la matière intrinsèque du/des joints et de la transformation à haute température. Mais la stérilisation des composants du bouchon est pratiquée, la plupart du temps, avant leur introduction dans le bloc de remplissage-bouchage.
- produit : le bouchon doit forcément répondre aux exigences des produits (exemple : bouchons spéciaux pour la bière)
- confort d'utilisation : notamment au niveau de la vitesse d'écoulement.

- **BOUTEILLES EN VERRE**

On trouve quelques rares bouteilles en verre transparent d'1l avec capsule en métal.

- **BAG-IN-BOX[®]**

Composé d'une outre souple protégée d'une boîte en carton et disposant d'un système de soutirage, le B.I.B. est apparu il y a une vingtaine d'années.

L'outre est composée de plusieurs couches de film, dont le nombre et la composition varie notamment en fonction de la contenance et de la destination de celle-ci.

Les films intérieurs ont pour objectif d'assurer l'étanchéité de la poche. Les films extérieurs sont généralement des films barrières aux échanges gazeux. Les combinaisons sont multiples, par exemple à base de PELBD pour les produits ayant une courte durée de conservation ou METPET (polyester recouvert d'une couche d'aluminium) ou EVOH coextrudé qui présentent une meilleure protection contre l'oxydation et la dégradation UV.

Les bouchons sont en fait des systèmes de soutirage (robinet presseur ou à levier) dont les caractéristiques varient en fonction du produit, de l'utilisation (produit, collectivité ou particulier, ...) et des machines de remplissage. Ceux-ci garantissent l'étanchéité de la fermeture et peut être aseptique. Le B.I.B. comporte souvent une poignée en plastique.

Les modèles de contenance plus importants, destinés aux professionnels, peuvent s'adapter à différents systèmes de distribution.

Les méthodes de remplissages peuvent ou non être aseptiques.

Utilisé dans un premier temps presque exclusivement pour le vin, les B.I.B. sont conçus pour tous types de liquides qu'ils soient fluides ou épais et visqueux. Leur emploi se généralise maintenant à une majorité des liquides alimentaires, voir même des cosmétiques et des produits chimiques.

³ Absorbeur = substance ajoutée au matériau PET et permettant des réactions chimiques au travers de copolymères oxydables liés par covalence au matériau d'emballage. Son rôle est de se lier aux substances indésirables et ainsi de les neutraliser. Parmi elles, il y a l'éthanal. C'est donc un moyen de réduire les goûts indésirables dans l'eau notamment.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 181

En 2006, le format B.I.B. représente 9% du marché en France, 12% au Danemark, 25% en Finlande et 42% en Norvège.

La caisse-outre répond aux attentes communes des utilisateurs particuliers et professionnels en terme de consommation fractionnée. Le concept a pour particularité de rétracter l'outre au fur et à mesure du soutirage, le produit reste donc protégé, sa conservation après ouverture en est augmentée.

Ses autres avantages sont également nombreux, en terme de praticité pour l'utilisateur de marketing (la surface de communication est importante) ou d'économie. Le remplisseur bénéficie également de la diminution du poids des emballages et de la diminution du volume de stockage et de transport avant remplissage (les B.I.B. pouvant être stockés et emballés à plat).

La contenance proposée pour le lait est de 3l , 5l (pour le consommateur), 10l et 20l (pour les professionnels, notamment en restauration collective).

Les systèmes de fermetures/soutirages sont généralement constitués d'un robinet aseptique.

Le BIB évolue cependant et de nouveaux types sont actuellement proposés (mais non encore commercialisés) pour les formats de 3l ou 5l. Ce « Bag'Innov » est un sachet autoportant à double soufflet visant à offrir les avantages de la caisse-outre pour un poids minimum d'emballage. Ce sachet peut être réalisé dans différentes structures de films et peut être équipé d'accessoires de bouchages et de vidanges divers.

LAIT EN POUDRE

Le lait en poudre est emballé soit dans des **boîtes en carton** d'1 kg, avec suremballage en cellophane transparent. Un bec verseur métallique est prévu sur le côté de la boîte.

On trouve également des boîtes de 200 g en métal léger avec couvercle en plastique (lait en poudre pour le café).

LAIT CONCENTRE

Le lait concentré est présenté au consommateur soit :

- en boîte métallique de 170 g ou 410 g. Ces boîtes ne présentent pas toujours une ouverture facile.
- en tube plastique (PEHD)
- en capsule métallique de 9g (9 capsules déposées sur une barquette (PP) emballée par un film transparent).

LAIT CREME

Les crèmes sont emballées dans des petites bouteilles en verre de contenance de 160 ml ou 200 ml, de forme relativement jolie, permettant d'être utilisée directement à table. Bouchon (PEHD) facile à refermer.

Yoghourt

NATURE OU AUX FRUITS

Caractéristiques de l'emballage des yoghourts :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 182

Les portions sont généralement individuelles de 100g, 125g ou 150g en pots plastique (PP, PE), parfois en verre ou en céramique. Il existe quelques pots « familiaux » de contenance de 500 g en pots PS ou bocal en verre

- pots PS ou PP préformés ou fabriqués à partir de la feuille laitière en PS ou APET : opaques de couleur blanche (parfois transparent, lorsque les fruits sont séparés du yoghourt)
- étiquette :
 - en papier ou en plastique autocollante
 - ou banderole décor en complexe papier imprimé avec enduction thermocollante
 - ou inscriptions uniquement sur l'opercule
- opercule complexe papier - polyester non métallisé imprimé avec vernis de thermoscellage (pour les pots thermoformés) ou aluminium
- regroupés par 2, 4, 8 ou 12
- généralement pots soudés l'un à l'autre
- suremballage généralement en carton (au-delà de 4 pots), éventuellement en plastique (PE) sous forme de film, d'anneaux ou de filets.

En 2006, la répartition par matériaux (% du tonnage d'emballage) est de 51% de plastique, 24% de papier carton et 26% de verre.

❑ **YOGHOURT A BOIRE**

Les yaourt à boire sont présentés de diverses manières :

- bouteilles en plastique (PEHD) :
 - 100 g ou 600 g
 - opercule d'inviolabilité en aluminium pour les petites bouteilles, recouvert d'un bouchon à visser sur les grandes bouteilles
 - étiquette : banderole papier ou film plastique
 - petites bouteilles regroupées par 6, tenues par un carton au niveau du capuchon
- Tetra brik :
 - 1l
 - boîte à base carrée et dessus en pointe
 - bouchon à visser sur le dessus de la boîte
- emballage plastique souple (PEBD) que l'on ouvre en déchirant un des coins ou bouchons (PEHD) à visser sur opercule aluminium.

Innovation : stickpack à double compartiment. L'un contient un yaourt liquide et l'autre renferme de la pulpe de fruit. Une pliure centrale permet de mélanger les deux produits à l'ouverture. La structure PET, qui contient les zones de prédécoupe, est imprimée en cello-émail (polypropylène avec un aplat de couleur). Un film PE recouvre l'ensemble.

❑ **LAIT BATTU**

Le lait battu est présenté dans des « tetrapak » ou bouteilles PEHD d'1l.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 183

FROMAGES BLANCS

- pots PS blancs
- étiquette papier ou plastique autocollante ou non
- opercule recouvert par un couvercle en plastique clipsable (transparent ou blanc)
- contenance de 250 g, 500 g ou 1kg
- particularité des « petits suisses » entourés d'un papier avant d'être emballés dans des pots PS de 60 g.

Une étude Louis Harris de novembre 2005 constate que les ventes du format 1 kilo ont considérablement diminué depuis leur lancement en 1975, au profit des doses individuelles. Il en va de même pour les yaourts en format familial de 50 cl.

Jus de fruits, confitures

Jus de fruits

De manière générale, le marché européen des jus et nectars de fruits progresse chaque année en raison des choix santé du consommateur. En 2007, la consommation moyenne était de près de 23l par personne, les jus (63,7%) étant préférés aux nectars (36,3%).

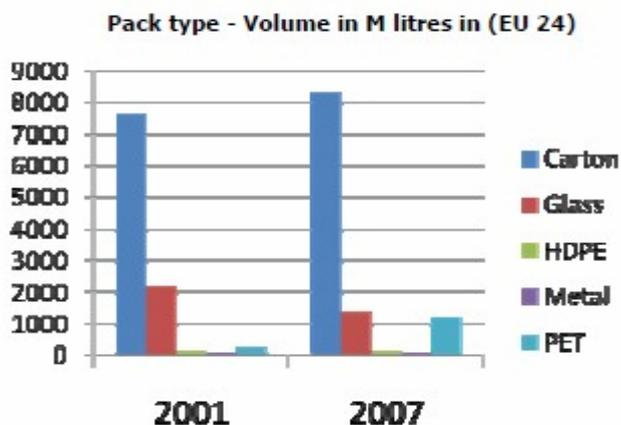
L'Allemagne, la France, le Royaume-Unis et l'Espagne sont les principaux consommateurs de jus et nectar au sein de l'Europe des 24.

En terme de saveur, une augmentation du choix des jus multi-fruits et des jus de type « baies » est à noter.

Les jus de fruits sont conditionnés principalement dans des emballages de types bouteilles en verre, bouteilles en plastique et tetra-pak, et dans une moindre mesure dans des cannettes, cubi, et sachets souples.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 184

Figure 3: évolution des matériaux d'emballage des jus de fruits



Source: Canadian Wisdom Annual Series 2008

Le carton et le verre sont les deux principaux matériaux utilisés, mais le PET augmente de manière significative. Le carton est reconnu pour sa facilité de stockage tandis que le PET se développe dans la consommation de type nomade.

La proportion est variable selon la région. En effet, pour la France par exemple, le verre est largement majoritaire sur le carton. En 2006, la répartition par matériaux (% du tonnage d'emballage) est de 73% de verre, 22% de brique et 6% de PET pour la France.

En terme de format, le conditionnement de 1l était majoritaire en 2004 (70%) suivi par les plus grands conditionnements (21%). Le conditionnement individuel ne correspondait qu'à 9% du marché français, la consommation de jus de fruit étant plus familiale que nomade.

❑ BOUTEILLES EN VERRE

Caractéristiques :

- verre transparent (exceptionnellement, verre brun)
- conditionnements divers : 20cl, 25cl, 30cl, 75cl, 1l (format le plus courant)
- bouteilles de formes variées
- verre lisse ou cannelé
- étiquette en banderole de papier. Nouveauté : bouteille entièrement recouverte d'un film plastique imprimé très coloré
- capuchon en métal à visser (parfois recouvert d'un film transparent garantissant l'inviolabilité)
- petites bouteilles en pack de 4 ou 8

❑ BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Caractéristiques :

- matériau :
 - PE, PP ou PVC (monocouche)
 - PEHD (multicouches, barrières aux UV, à l'oxygène et aux arômes)
 - PAN (plus récemment)
- plastique transparent
- conditionnements divers : 33cl, 50cl, 1l, 2l

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 185

- bouteilles de formes variées
- plastique lisse ou cannelé
- étiquette en banderole de papier. Nouveauté : bouteille entièrement recouverte d'un film plastique imprimé très coloré
- parfois en pack de 4 bouteilles (film rétractable imprimé en PEBD)
- bouchon PEHD à visser, garantie d'inviolabilité

❑ « TETRA-PAK »

Le terme brique n'est plus suffisant pour désigner les emballages carton sur le marché des jus de fruits, du lait et des soupes. Depuis peu, les gammes s'enrichissent d'un étui carton Combishape de forme au choix. Cet emballage joue un rôle de différenciation dans le positionnement de produit, surtout dans un marché du lait dominé à 70% par des marques. L'idée est de ne pas délivrer 2 fois la même géométrie sur un même marché : possibilité de réaliser 30000 formes différentes à partir de 40 bases (ovales, triangulaire, carré, rectangulaire, penta ou octogonale ou en forme de lune, ...). Cet emballage s'approche de la fonctionnalité d'une bouteille PET grâce au nouveau bouchon vissé shapeTwist en trois parties (adaptateur, opercule d'inviolabilité, bouchon à vis). Cette innovation devrait révolutionner les marchés du lait et des jus de fruits.

Caractéristiques des tetra-pak:

- conditionnements : 20cl (avec paille ou capuchon) ou 1l
- base rectangulaire ou carrée. Nouveauté : combishape
- ouverture :
 - clapet en plastique refermable sur le dessus de la boîte combiné à un opercule aluminium : patch PE + tab strip (languette aluminium) + bouchon
 - découpe d'un angle aux ciseaux ou par déchirement
 - bouchon à visser (sécurité d'inviolabilité) situé sur le haut de la boîte
- pack de 3, 4 ou 6

❑ CANNETTES

La cannette n'est pas très présente au niveau des jus de fruits. La plupart sont en format plus fin et plus allongé (25cl) que la cannette habituelle de 33cl.

❑ BAG-IN-BOX

On trouve quelques jus de fruits classiques emballés en bag in box aseptique:

- conditionnement de 3l ou 5l (10l pour la restauration collective, avec système de distribution)
- robinet PEHD

❑ SACHETS SOUPLES

Les sachets souples (type doypack) font partie des derniers développements en matière d'emballage des jus de fruits. Ils sont faits d'un matériau multi-couche dans lequel l'aluminium est la couche barrière essentielle. Ces sachets, qui tiennent pour la plupart debout, ont un impact visuel important et ont été adoptés essentiellement pour les boissons sports et santé. La plupart disposent effectivement d'un système qui rend la consommation « on the move » plus facile.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 186

Même si le poids de l'emballage vide d'un sachet de 200ml est moins élevé que celui d'une feuille de papier, le sachet est très résistant et offre une barrière de protection essentielle pour les produits sensibles. Le poids remarquablement léger de ces emballages permet d'importantes économies au niveau des frais de transport.

Confitures

Les Français, les Anglais et les Allemands sont les plus grands consommateurs de confiture en Europe.

CONDITIONNEMENT CLASSIQUE

Les confitures sont présentées :

- dans des bocaux en verre d'une contenance variant entre 300 et 350g
- couvercle métallique à visser (blanc ou imprimé)
- étiquette papier collée ou banderole papier
- peu de variations dans la forme des bocaux : exceptionnellement, on rencontre des bocaux à facettes, ou des bocaux ayant plus une forme de « boule »

Les innovations rencontrées dans la présentation des confitures sont identiques à celles de tous produits à tartiner, que l'on retrouve maintenant en « tube à presser ». Ce tube est en fait un flacon de plastique doté d'un bouchon doseur visant notamment à faciliter l'utilisation par les enfants.

CONDITIONNEMENT POUR COLLECTIVITES ET HOTELS

▪ **Boîtes métalliques ou seaux plastique (PP)**

Ce type de conditionnement est réservé aux grandes quantités allant de 400g à 6kg.

▪ **Portions individuelles**

Les petites portions individuelles sont présentées soit :

- dans des barquettes en plastique (PS) avec opercule papier/aluminium ou aluminium
- dans des barquettes métalliques avec opercule aluminium
- en petits pots en verre

Les extraits de plantes

Les extraits de plante sont conditionnés sous diverses formes, détaillées ci-après.

Outre les facteurs d'innovation valable pour l'ensemble du secteur emballage, les nouveautés sont ici dictées par le souci de sécurité. Les emballages doivent permettre la stérilisation du produit sans en abîmer la substance active, ce qui nécessite parfois d'avoir recours à d'autres méthodes que la stérilisation traditionnelles (tindallisation, utilisation de rayons gamma,...)

Gélules et comprimés

Les gélules sont présentées en vrac ou sous blister (PET).

VRAC

Les gélules sont présentées dans des piluliers de diverses dimensions soit :

- en verre moulé ou étiré

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 187

- en plastique PEBD, PEHD ou PET

Une large variété de bouchons existent. Les flacons sont souvent emballés eux-mêmes dans une boîte en carton qui contient une notice d'utilisation.

BLISTER

La présentation des gélules sous blister est de plus en plus appréciée, notamment pour les raisons suivantes :

- plus facile à transporter dans un sac à mains
- hygiène parfaite
- meilleure conservation

Quels sont les principaux éléments à prendre en compte pour choisir un matériau approprié de mise sous blisters?

Films emboutis

Le choix des matériaux pour le formage et la fermeture des blisters dépend des nécessités de protection du produit contre la lumière, la chaleur et l'humidité. Chaque matériau présente une résistance différente à ces éléments, ce qui influe sur la durée de vie et les conditions de stockage des produits conditionnés.

- les films emboutis plastiques tels que chlorure de polyvinyle (PVC), polypropylène (PP) et polyester (PET) sont thermoformés et en général incolores et transparents. Toutefois, pour les emballages à sécurité enfant ou les produits devant être protégés de la lumière, le film embouti peut aussi être opaque.
- le PVC utilisé comme film embouti est dénommé rigide car il est pratiquement dépourvu de tout produit assouplissant. C'est actuellement le type de film le plus utilisé et ses caractéristiques sont idéales. Sa perméabilité à la vapeur d'eau est très faible. Toutefois, le PVC subit des critiques car sa combustion provoque des émissions de chlorhydrate et si la combustion se fait dans certaines conditions, elle peut produire de la dioxine. Certains estiment donc que d'autres matériaux, en particulier le PP, remplaceront finalement le PVC. Toutefois, d'autres estiment que l'utilisation pharmaceutique du PVC est si faible (2%) par comparaison avec l'industrie du bâtiment que son remplacement n'a pas à intervenir.
- le PVC revêtu de PVDC possède des caractéristiques comparables à celles du PVC non revêtu, si ce n'est que la perméabilité à la vapeur d'eau des films ainsi revêtus est réduite d'un facteur 5-10. Le revêtement est appliqué d'un seul côté, face au produit et à la pellicule de recouvrement.
- les films en PVC-CTFE fabriqués à partir de PVC et d'ACLAR (CTFE) ont une perméabilité à la vapeur d'eau plus faible que tous les autres films utilisés en emballage sous blister. Les soucis écologiques que suscite le PVC s'appliquent aussi aux films en PVC-CTFE.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 188

- la tendance actuelle est à l'utilisation du PP comme matériau d'emballage sous blister. La perméabilité à la vapeur d'eau du PP non revêtu est plus faible que celle du PVC et comparable à celle du PVC revêtu de PVDC. L'un des problèmes que pose le traitement du PP est le thermoformage. La température nécessaire pour cette opération et la température du processus de refroidissement ultérieur doivent faire l'objet d'une régulation très précise. Un autre problème est le cintrage des plaquettes – qui impose souvent de redresser les plaquettes sous PP avant leur emboîtement.
- il existe un nouveau film thermoformé à haute imperméabilité fabriqué à partir d'un granulé plastique nouveau dénommé COC (copolymère cyclo-oléfine). Il convient aux applications de conditionnement pharmaceutiques et cosmétiques, qui exigent d'excellentes qualités d'imperméabilité à l'humidité, une transparence parfaite et une bonne rigidité. Les films COC sont dépourvus de solvant et stratifiés des deux côtés avec des films de PP en 30 microns, ce qui donne un stratifié dépourvu de solvant. Le système de conditionnement combiné avec recouvrement en aluminium à ouverture par pression et fermeture par PP garantit une parfaite intégrité de fermeture. Il existe aussi des stratifiés pelables et pelables/ouvrables par pression.
- le PS est parfaitement adapté au thermoformage mais sa forte perméabilité à la vapeur d'eau ne permet pas de l'utiliser comme matériau pour l'emballage sous blister à des fins pharmaceutiques.
- film formé à froid ((OPA) polyamide à orientation biaxiale, aluminium and PVC). La combinaison OPA-ALU-PVC (nylon-ALU-PVC) permet d'éliminer presque entièrement la perméabilité à la vapeur d'eau. En raison de la part importante d'aluminium dans ce stratifié, le recyclage de ce matériau est possible, surtout du fait que la plupart des matériaux de recouvrement se composent aussi d'aluminium. On fait actuellement des efforts considérables pour remplacer le PVC par du PP dans ces stratifiés afin de respecter les réglementations écologiques. Comme d'autres stratifiés à base d'aluminium, le stratifié OPA-Aluminium-PVC est formé à froid et non thermoformé. Le coût par m² est équivalent à celui du PVC revêtu de PVDC. Toutefois, le formage à froid exige une plus grande quantité de matériau que le film plastique thermoformé, pour l'emballage d'une même quantité et d'une même taille de comprimés ou de capsules.

Normalement, la perméabilité des films plastiques emboutis augmente avec la température. Ce n'est pas vrai pour les matériaux à base d'aluminium. L'usage d'un film plastique permet aussi une nette réduction de l'épaisseur du matériau. Cependant, si l'on compare les taux de transmission de vapeur d'eau des matériaux et des emballages terminés, on constate toujours un rapport direct entre l'épaisseur du film et l'effet barrière obtenu.

Matériau de Recouvrement

La pellicule de matériau de recouvrement se compose d'un support, par exemple aluminium, avec sur une face une couche imprimée et sur l'autre un produit d'étanchéité, par exemple une laque thermosoudable. Cette laque est placée du côté du produit et du film embouti.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 189

- **Pellicule de recouvrement.** Une fois les comprimés ou les capsules disposés dans le support embouti, la pellicule de recouvrement vient se coller par-dessus. Les températures de collage peuvent s'étager entre 140 et 300°C. Il y a deux méthodes de fermeture : intermittente, avec des plaques de fermeture, et continue, avec des rouleaux de fermeture. Les machines intermittentes fonctionnent à des températures plus basses que les machines continues. Les machines intermittentes demandent aussi un temps d'opération plus long. Un élément essentiel de la pellicule de recouvrement est le revêtement soudable. La face de la pellicule qui se trouve du côté du produit et du film embouti doit être revêtue d'un matériau thermosoudable. La solution habituelle est une laque thermosoudable qui doit respecter les normes de la FDA et correspondre avec précision aux différents films emboutis. Correspondre avec précision veut dire qu'avec un paramètre de collage prédéterminé, un effet de soudage permanent entre le matériau de recouvrement et le film embouti doit être garanti, quelles que soient les conditions climatiques. Exigence supplémentaire, la résistance du soudage doit respecter des tolérances prédéterminées.
- **Aluminium dur.** L'aluminium dur est le matériau de recouvrement à ouverture par poussée le plus utilisé en Europe. La pellicule a en général une épaisseur de 25 microns, qui pourraient par la suite être réduits à 15 microns. La dureté de l'aluminium facilite l'ouverture par poussée. En général, seule la face supérieure est imprimée mais on peut aussi prévoir une impression sur la face recouverte de laque thermosoudable. Une double couche de laque thermosoudable (une couche primaire et une deuxième couche qui effectue la fermeture) est désormais la norme pour la pellicule de recouvrement. La couche primaire assure une adhérence optimale de la laque thermosoudable sur la pellicule d'aluminium. La laque de la dernière couche peut alors être parfaitement accordée au film embouti. Si la couche d'impression est colorée, la laque thermosoudable appliquée par-dessus peut protéger le produit emballé de tout contact avec les pigments. S'il faut prévoir une impression sur la face recouverte de laque thermosoudable, la seule autre solution est d'en appliquer deux couches, les encres d'impression devant être placées entre la couche primaire et la couche de laque effectuant le collage.
- **Aluminium souple.** On l'utilise fréquemment pour les emballages à ouverture par poussée avec sécurité enfants. À l'exception du type d'aluminium utilisé, la structure de ce matériau est la même que celle de l'aluminium dur. La souplesse et l'épaisseur de ce type d'aluminium contribuent à empêcher les enfants de réussir à accéder aux comprimés. Le matériau de recouvrement est aussi doté d'une perforation le long des lignes de soudure pour empêcher qu'on puisse l'enlever en une seule pièce par pelage.
- **Papier-Aluminium.** Pour une combinaison de papier et d'aluminium, le poids du papier est de 40-50 g/m². Aux États-Unis l'épaisseur de l'aluminium est plus forte qu'en Europe. La raison en est qu'en Europe ce matériau de recouvrement est utilisé pour les emballages avec sécurité enfants, la pellicule d'aluminium est donc relativement mince. Aux États-Unis ce type de matériau est utilisé pour les emballages pelables, et la pellicule d'aluminium doit être relativement épaisse pour que l'opération soit efficace. L'impression peut se faire directement sur la face papier.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 190

- **Papier-PET-Aluminium.** Un matériau de recouvrement constitué d'un stratifié papier-polyester-aluminium est souvent dénommé pellicule pelable-à ouverture par poussée. Ce type de matériau est surtout utilisé aux États-Unis, et pratiquement inconnu en Europe. Le principe en est que l'on commence par enlever par pelage le stratifié papier-PET, après quoi l'on peut extraire le comprimé par poussée à travers l'aluminium.

Infusions

Les infusions sont présentées dans des boîtes en carton comprenant des sachets-filtre.

Sirops et fluides

Les sirops et fluides sont présentés dans des flacons en verre étiré ou moulé. C'est au niveau des capuchons et des systèmes de doseurs que se joue la différence entre les différentes marques. Selon leurs dires, les fabricants de flacons pharmaceutiques seraient de plus en plus consultés pour fabriquer les flacons en plastiques car ce dernier est plus léger, incassable et la compatibilité contenant/contenu est la plupart du temps favorable à la suite des tests effectués par leurs clients pour valider le type de conditionnement.

Baumes et crèmes

Les baumes et les crèmes sont présentés en tubes (EVOH).

Ampoules

Les ampoules en verre sont placées sur des barquettes en plastique préformées (PEBD). Le tout est emballé dans une boîte en carton.

Côté nouveautés, la monodose de verre operculé arrive sur le marché des compléments alimentaires et pharmaceutique. Cet emballage séduit pour plusieurs raisons : la sécurité (absence de débris de verre à l'ouverture, à la différence des ampoules une ou deux pointes), le coût industriel compétitif et le coût final du produit (supérieur à une ampoule classique mais moindre qu'un flacon). Son opercule pelable en aluminium permet une ouverture facile ou l'utilisation d'une paille (plus adaptée à l'utilisation par des enfants par exemple).

Gommes

Les gommes à sucer sont emballées dans des boîtes métalliques faciles à ouvrir et refermer.

Inhalations

Les produits à inhaler se présentent en flacons en PE avec bouchon pulvérisateur. Les innovations sont issues des nouvelles ou futures réglementations pharmaceutiques.

Les systèmes de diffusion de produits concentrent leurs optimisations sur la précision et la sûreté, avec une protection du produit renforcée, et une délivrance au patient plus contrôlée.

Notons que depuis 2006, les inhalateurs destinés aux médicaments visant à traiter les voies pulmonaires ont pour obligation d'intégrer un compteur de doses.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 191

Les produits phytosanitaires

Les emballages vides de produits phytosanitaires présentant un réel danger pour la santé et l'environnement, ils comprennent une mention du type : « *Vider complètement l'emballage, le rendre inutilisable et le faire détruire conformément aux dispositions régionales. Diluer les surplus de traitement au moins 10 fois et les appliquer sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut en aucun cas être réutilisé à d'autres fins.* »

Liquides

Tous les liquides sont emballés dans des bidons PEHD (bidons en métal très rares) de diverses contenances, formes et accessoires pratiques. Pour l'usage des particuliers, ces bidons sont parfois (rare) emballés dans une boîte en carton. Par contre, pour l'usage des agriculteurs, plusieurs bidons sont regroupés dans un emballage secondaire en carton.

Parmi les accessoires pratiques, on trouve :

- anse pour manipuler le bidon
- bouchon de sécurité
- bouchon avec bec verseur
- surbouchon servant de doseur
- bouchon pulvérisateur
- kit de pulvérisation
- graduation préimprimée sur le bidon

Remarque : les accessoires pratiques sont plus nombreux pour les produits à destination des particuliers, les agriculteurs disposant des machines pour la dispersion.

Granulés et poudres

EN FLACONS/FUTS PLASTIQUE

Les flacons/fûts plastique (PEHD) sont fermés par des bouchons de types divers (vissés et à charnières). Pour les particuliers, les flacons sont souvent emballés dans une boîte en carton, dans laquelle est placé le mode d'emploi et éventuellement un doseur en plastique.

Pour les quantités importantes, la boîte en carton présente un système de poignée (trou sur le dessus de la boîte permettant de glisser la main). Les boîtes en carton ne sont pas toujours scellées, ce qui permet de les ouvrir facilement pour se rendre compte du contenu et éventuellement lire le mode d'emploi détaillé.

EN SACS

Pour l'usage des particuliers, les sacs sont en papier épais ou en plastique souple, et sont eux-mêmes emballés dans une boîte en carton. Pour certains produits, cette boîte en carton est elle-même emballée d'un film plastique transparent.

Pour l'usage des agriculteurs, les sacs grande contenance sont composés de plusieurs couches :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 192

- couche intérieure plastifiée (PP)
- deuxième couche aluminium
- troisième couche papier marron
- quatrième couche papier imprimé

Un lien permet de refermer le sac intérieur en plastique (pour produits entamés).

❑ EN BOITE CARTON

Exceptionnellement, on trouve des granulés emballés directement dans une boîte ou un fût en carton. La boîte comprend à ce moment là un système de bec verseur sur le côté, tandis que le fût contient un récipient doseur à l'intérieur.

Synthèse 6-3 SITUATION EN EUROPE - Le couple produit-emballage

SYNTHESE

Le couple produit-emballage

Le lecteur a trouvé dans ce chapitre un descriptif détaillé des types d'emballages utilisés en UE pour chacun des produits visés par l'étude.

Au niveau des **fruits et légumes**, on se rend compte qu'il existe une large variété d'emballages, variant en fonction des familles de produits, des origines et des habitudes de chaque pays de production, de la destination finale et du système de distribution par lequel passera le produit. Le développement des filières fruits et légumes semble aujourd'hui lié à la mise sur le marché de produits frais, à longue durée de conservation, prêts à l'emploi, éventuellement transformés (salades de fruits frais, légumes épluchés...) et gardant intactes leurs propriétés organoleptiques. Fort heureusement, des techniques existent pour maîtriser l'évolution physiologique, physico-chimique et sanitaire de ces produits.

Les fruits et légumes préemballés sont conditionnés principalement en barquettes, sachets et filets. Quant aux fruits et légumes en vrac, quel que soit le niveau de distribution auquel on s'adresse, ils sont transportés et présentés dans des caisses en plastique, en carton ou en bois, chacun de ces matériaux présentant des avantages et des inconvénients.

En fonction de son volume de production, l'entreprise qui utilise des cartons pour emballer ses fruits et légumes, analysera l'opportunité d'acheter ou d'avoir à disposition une machine à monter les cartons.

Au niveau des **conserves alimentaires**, on trouve principalement l'emballage métallique et l'emballage en verre. Toutefois, l'emballage souple (type Doy Pack) est de plus en plus utilisé.

Le secteur des emballages métalliques est fortement concentré : les entreprises sont, le plus souvent, filiales de grands groupes de dimension internationale. Les fortes exigences en matière d'environnement et de sécurité alimentaire ainsi que la forte concurrence de l'emballage plastique conduisent le secteur à

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 193

s'améliorer et à innover de façon permanente : diminution de l'épaisseur des boîtes, traitement des parois pour le contact alimentaire, évolution du design, ouverture facile, microondabilité...

On notera l'importance des règles à suivre pour l'utilisation rationnelle des boîtes en métal, entre autres au niveau de la résistance aux contraintes mécaniques et de la durabilité (compatibilité entre contenant et contenu).

Le secteur des emballages en verre est un secteur très concentré, de par ses caractéristiques technologiques contraignantes. Les emballages en verre reflètent une image de qualité, personnalisée par une large variété de formes. Ils sont en outre parfaitement adaptés à l'emballage des denrées alimentaires, compte tenu de leur inertie totale vis-à-vis des denrées alimentaires.

Au niveau des **produits de la pêche**, les poissons entiers sont généralement, tout au long de la chaîne de distribution, placés en conteneurs, en plastiques ou isothermes, sur glace. Ils sont véhiculés en camions frigorifiques. Les poissons sont présentés au consommateur final soit préemballés en barquette en polystyrène expansé, la barquette étant filmée et garnie intérieurement d'un absorbeur d'exsudat, soit sur glace. Ils sont alors éviscérés, découpés et levés éventuellement en filet devant le client, et emballés ensuite dans du papier sulfurisé ou en sachet plastique.

Au niveau des **produits céréaliers**, on trouve une très large variété d'emballages : les boîtes cartonnées, les sachets en plastique, les sachets cuissons, les sachets sous-vide, les sachets en papier pour la farine, les sachets fraîcheurs glissés dans un étui cartonné. On retiendra l'importance d'un scellage de qualité, avec ses contraintes et les facteurs déterminant la qualité du collage.

Au niveau des **produits laitiers**, on trouve pour le lait les bouteilles en plastique ou les tetra pak (l'emballage en bouteilles en verre devient rare tandis que la caisse-outre fait son apparition). On notera l'importance de maîtriser les effets de la lumière sur le lait conditionné en bouteilles plastique, de même que les paramètres clés pour obtenir une longue DLC. Le lait en poudre est conditionné dans des boîtes en carton ou en métal, tandis qu'il s'agira de boîtes métalliques ou de tubes pour le lait concentré. Enfin, on trouve les pots en plastique ou en verre pour les yoghourts classiques, tandis qu'on retrouve les bouteilles en plastique, les tetra-brik ou l'emballage souple en plastique pour les yoghourts liquides.

Au niveau des **jus de fruits**, on trouve les emballages traditionnels que sont les bouteilles en verre, bouteilles en plastique et tetra-pak et dans une moindre mesure des cannettes et des cubi. Par contre, les sachets souples (type doypack) font partie des derniers développements. Ces sachets, qui tiennent pour la plupart debout, ont un impact visuel important et ont été adoptés essentiellement pour les boissons sports et santé.

Au niveau des **confitures**, on trouve essentiellement l'emballage en bocal en verre pour les ventes au particulier, tandis qu'un conditionnement spécifique en boîtes métalliques, seaux plastiques, portionnement individuel (plastique, métal ou verre) est proposé pour les collectivités et hôtels.

Au niveau des **extraits de plantes** (valable également pour les **produits cosmétiques et pharmaceutiques**), on trouve une très large variété d'emballages liée à la très large variété de formes que peuvent prendre ces produits. Les gélules sont emballées soit en vrac dans des bocaux en verre ou

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 194

en plastique, soit sous blister. On notera à ce propos les principaux éléments à prendre en compte pour choisir un matériau approprié de mise sous blisters : films emboutis et matériaux de recouvrement. Les infusions sont présentées en sachets filtre rangés dans une boîte en carton. Les sirops et fluides sont présentés dans des flacons en verre étiré ou moulé. Les baumes et les crèmes sont présentés en tubes (EVOH). Les ampoules en verre sont placées sur des barquettes en plastique préformées (PEBD), le tout emballé dans une boîte en carton. Les produits à inhaler se présentent en flacons en PE avec bouchon pulvérisateur.

Au niveau des **produits phytosanitaires**, tous les liquides sont emballés dans des bidons PEHD (bidons en métal très rares) de diverses contenances, formes et accessoires pratiques. Les granulés et poudres sont conditionnés en flacons/futs plastique (PEHD), fermés par des bouchons de types divers (vissés et à charnières). Les sacs sont en papier épais ou en plastique souple, et sont eux-mêmes emballés dans une boîte en carton. Pour certains produits, cette boîte en carton est elle-même emballée d'un film plastique transparent. Pour l'usage des agriculteurs, les sacs grande contenance sont composés de plusieurs couches.

En conclusion, une large gamme d'emballages, où la variété ne se fait pas tant au niveau des matériaux qu'au niveau du design, de la praticité, de la sécurité (inviolabilité), de la durée et qualité de conservation. L'industrie de l'emballage est en recherche permanente de solutions au design innovant, de systèmes d'ouverture et de fermeture à la fois pratiques et originaux, de techniques qui permettent le prêt à l'emploi, le prêt à chauffer, ...

Les linéaires des supermarchés regorgent d'une multitude de produits de qualité identique, où le seul élément de différenciation réside dans l'emballage. En conséquence, il est essentiel que les produits candidats à l'exportation disposent d'un packaging attractif.

On remarquera par ailleurs que tous les emballages autorisent la bonne conservation des produits sur une durée de vie de plus en plus longue. Cet avantage (devenu exigence sur le marché de l'UE) est le fruit d'un choix adéquat du matériau d'emballage, mais également (et peut-être surtout) de techniques de fabrication et de conditionnement respectant des mesures strictes en matière d'hygiène.

6.1.5. La mini-dose en Europe

La mini-dose en Europe était principalement est de plus en plus utilisée pour rencontrer les besoins liés à l'évolution des habitudes de consommation : nomadisme, vie en solitaire, envie de beaucoup de produits différents, circulation métro-pédestre, appartements (donc frigo et armoires de rangements minuscules), ... Le mini a l'avantage de permettre à des marques de proposer leurs produits dans de nouveaux circuits de distribution présents sur les trajets déambulatoires des nomades que sont les européens, tels que les distributeurs automatiques par exemple.

La mini-dose est utilisée pour de nombreux produits alimentaires (notons l'augmentation des portions individuelles de fromage, par exemple) mais également de plus en plus souvent en cosmétique (masques et crèmes diverses).

Les solutions pour maîtriser les fabrications et les emballages en mini-dose existent. Ce sont les mêmes technologies que celles utilisées pour le conditionnement normal, mais avec des machines d'équipement

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 195

plus pointues. Dans le domaine des mini-doses, le packaging fait la part belle aux plastiques, en particulier aux films souples en mono ou multi couches. On utilise la technologie de flopack ou du doypack, ou bien on en profite pour faire des ajustements autorisant des formes plus ludiques (rondes, en mini-berlingots).

Si le conditionnement en mini-doses offre des avantages de praticité pour les consommateurs, il présente cependant 2 inconvénients majeurs : un coût élevé et un volume important de déchets d'emballages. Le coût du conditionnement en mini-doses est effectivement élevé pour les raisons suivantes :

- Technologies coûteuses
- Cadences de production encore faibles
- Matériaux chers
- Volume important de matériaux

Les prix pratiqués sont donnés à titre illustratif dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 Prix des emballages mini-doses

Dénomination	Marque	Type d'emballage	Poids du contenu en gr	Prix unitaire en €	Prix au kg en €	Facteur au kg
Double concentré de tomate	Elvea	Boîte métallique	2750	2,57	0,94	4,28
Double concentré de tomate	Elvea	Boîte métallique	140	0,56	4,00	
Riz long grain	Uncle Ben's	Sac plastique	5000	11,78	2,36	1,66
Riz long grain	Uncle Ben's	Sachet plastique	125	0,49	3,90	
Moutarde	Devos-Lemmens	Bocal en plastique 2L	2120	2,58	1,22	2,64
Moutarde	Devos-Lemmens	Bocal en verre 300ml	318	1,02	3,21	
Café soluble Gold Dessert	Nescafé	Bocal en verre	200	7,40	37,00	1,33
Café soluble Gold Dessert	Nescafé	Stick complexe	2	0,10	49,20	
Lait concentré stérilisé	Nestlé	Boîte métallique	410	0,81	1,97	3,57
Lait concentré stérilisé	Nutroma	Coupelle aluminium	9	0,06	7,03	
Sel de mer fin	La Baleine	Boîte carton	1000	1,05	1,05	1,77
Sel de mer fin	La Baleine	Boîte carton ronde avec doseur	500	0,93	1,86	

Ainsi , il est intéressant de noter que la petite boîte de double concentré de tomate de 140g revient plus de 4 fois plus cher au kg de matières vendues que la boîte de 2750g.

Il est également intéressant de comparer l'évolution des prix en fonction des réductions de poids, illustrée dans le tableau suivant.

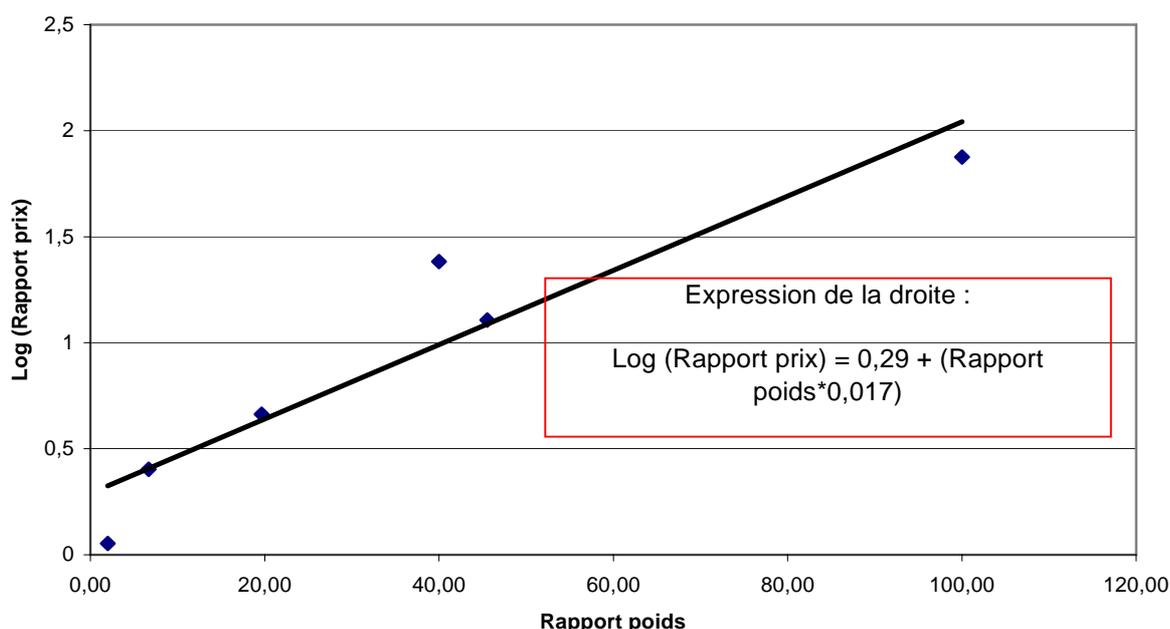
	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 196

Tableau 8 Mini-doses : évolution des prix de l'emballage en fonction du poids⁴

Dénomination	Rapport de contenu	Rapport de prix
Double concentré de tomate	19,64	4,59
Riz long grain	40,00	24,16
Moutarde	6,67	2,53
Café soluble Gold Dessert	100,00	75,20
Lait concentré stérilisé	45,56	12,77
Sel de mer fin	2,00	1,13

En mettant en ordonnées le logarithme du rapport de prix d'une matière quelconque et en abscisse le rapport de poids d'un emballage quelconque, on parvient à tirer la corrélation existant entre les 2 types de valeurs.

Figure 4 Corrélation entre le prix et le poids des micro-emballages



⁴ Prix relevés chez Makro en Belgique le 9 octobre 2008

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 197

Synthèse 6-4 SITUATION EN EUROPE - La mini-dose en Europe

SYNTHESE

La mini-dose en Europe

La mini-dose en Europe est de plus en plus utilisée pour rencontrer les besoins liés à l'évolution des habitudes de consommation. Le packaging de la mini-dose fait la part belle aux plastiques, en particulier aux films souples en mono ou multi couches. Si le conditionnement en mini-doses offre des avantages de praticité pour les consommateurs, il présente cependant 2 inconvénients majeurs : un coût élevé et un volume important de déchets d'emballages. Les tableaux et graphiques présentés dans le chapitre mettent en évidence ces 2 phénomènes.

La mini-dose, en UE, apporte une réponse intéressante à une demande d'une population qui dispose des moyens financiers pour la payer.

6.1.6. Situations connexes

La protection de l'environnement fait partie des situations connexes à la problématique de l'emballage. Le lecteur trouvera en annexe 3 des informations concernant cette situation en UE.

Aspect législatifs

Ce chapitre présente une synthèse de la réglementation européenne et internationale se rapportant à l'emballage. La législation alimentaire européenne peut être divisée en 3 groupes de règlements : les règlements de base, les règlements horizontaux qui s'appliquent à l'ensemble des denrées alimentaires et les règlements verticaux qui s'appliquent à une ou à un groupe de denrées alimentaires. Ils sont présentés en annexe 4.

Maîtrise du risque alimentaire

Près de 75% des emballages produits sont destinés à l'emballage de denrées alimentaires. Ces dernières années, lors de la production et de l'emballage de ces denrées alimentaires, la sécurité alimentaire est devenue de plus en plus un point prioritaire. Cela s'explique par l'augmentation de la production de masse, des innovations technologiques en matière de processus de préparation, les diverses exigences des consommateurs en matière de facilité d'emploi, de meilleures méthodes d'analyse qui apparaissent, l'impact financier quand il faut retirer des rayons des produits non sûrs et de la médiatisation (cfr. la crise de la dioxine).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 198

Hazard Analysis of Critical Control Points (HACCP)

Suite à leur responsabilité vis-à-vis de leur produit, les fabricants d'emballages sont aussi de plus en plus confrontés à la demande de leurs clients de mettre en place un système garantissant la sécurité alimentaire. Ce système devrait respecter les principes de Hazard Analysis of Critical Control Points (en abrégé HACCP tel que décrit par le Codex Alimentarius). Cette approche vise à ce que tout acteur de la chaîne d'approvisionnement, puisse éliminer ou maîtriser les conséquences néfastes pour la santé du consommateur. Cela veut dire que chaque producteur doit identifier les risques microbiologiques, physiques ou chimiques propres à son environnement de production et qu'il doit ensuite déterminer les points critiques afin de maîtriser ces dangers. Si ce n'est pas fait, cela pourrait présenter des risques pour le consommateur (p.ex. maladie). Trop souvent, l'entreprise risque de nuire à l'image de la marque figurant sur l'emballage, avec les graves conséquences financières que cela comporte.

Good Manufacturing Practice (GMP)

Il arrive souvent que les fabricants d'emballages trouvent qu'une analyse HACCP telle qu'elle est utilisée dans l'industrie des denrées alimentaires, est difficilement applicable à leur situation. D'une part, la plupart des matériaux d'emballage rendent impossible la prolifération des bactéries et ils sont dépourvus de bactéries dangereuses (le plus souvent le matériau d'emballage est inerte pour les bactéries, contrairement aux denrées alimentaires). D'autre part, lors de la production d'emballages, on peut néanmoins identifier des risques physiques, chimiques et aussi microbiologiques. Mais on peut souvent les maîtriser suffisamment en suivant un programme de conditions de base. Un exemple très souvent suivi est la Good Manufacturing Practice (GMP). Celle-ci comprend la rédaction d'un plan de gestion, suite auquel on prend toute une série de mesures pour garder sous contrôle tous les risques pour la sécurité alimentaire. Tout d'abord, il est important de commencer par une qualité de départ optimale. Les spécifications des matières premières sont ici un facteur important (cela vaut tant pour les denrées alimentaires que pour les emballages).

Deuxièmement, il est important de maîtriser les facteurs d'environnement. Ici, l'infrastructure, la maîtrise de la qualité de l'eau et de l'air, l'utilisation de lubrifiant de qualité alimentaire, etc., jouent un grand rôle.

En outre, il faut mettre au point un plan de nettoyage. Il est aussi très important de maîtriser la production de déchets, de manière qu'elle ne soit pas à son tour une source de contamination. L'entretien régulier des machines (machines de production et d'emballage) offre une meilleure garantie de produire des denrées alimentaires sûres.

En matière de lutte contre la vermine, il faut procéder de manière systématique, dresser un plan reprenant l'emplacement des appâts, effectuer l'enregistrement systématique, assurer le suivi des actions correctives à prendre et cataloguer les fiches de sécurité des produits de lutte utilisés afin de la rendre aussi maîtrisable.

La traçabilité est aussi très importante, pas seulement de la matière première au processus mais aussi pendant le processus même et ensuite du produit fini jusqu'au client. Il faut ici prévoir une procédure de rappel afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'incident ou de calamité.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 199

Il faut ensuite surveiller l'hygiène corporelle du personnel employé ainsi que du personnel externe en fixant des règles d'hygiène, suffisamment adaptées aux dispositions sanitaires. Bien entendu, dans ce contexte, la fonction d'exemple de la direction joue un rôle important. Enfin la rédaction d'un programme de formation et de recyclage pour le personnel et utile pour informer le personnel des risques potentiels et le motiver à agir en conséquence.

Norme BRC/IoP

Suite aux possibilités de l'industrie de l'emballage de mettre en œuvre le système HACCP, les acteurs de la grande distribution britannique (BRC - British Retail Consortium) ont élaboré la norme BRC/IoP en collaboration avec l'industrie de l'emballage (IoP - Institute of Packaging). Cette norme porte sur la production et la livraison de matériaux d'emballage pour l'emballage et le conditionnement de denrées alimentaires et la production de matières premières. La direction est chargée de l'organisation, un coordinateur BRC/IoP est ensuite responsable de la mise en œuvre pratique et du suivi. En premier lieu, il faut mettre en place un système de gestion des risques. Pour cela, on a demandé aux fabricants d'emballages de dresser l'inventaire des dangers possibles et des implications pour le consommateur final. On attend aussi la mise sur pied d'un système de gestion technique reprenant notamment la gestion des documents, la gestion du processus, la traçabilité et les procédures de rappel, les audits internes, la procédure de réclamation et l'évaluation des fournisseurs.

La norme BRC/IoP accorde aussi beaucoup d'attention aux conditions d'hygiène de la production. Tout d'abord, des normes sont prévues pour le lieu d'établissement de l'usine, le flux de marchandises, l'infrastructure, l'entretien des installations, la procédure d'entretien et le traitement des déchets. Ensuite des mesures sont prises afin de maîtriser toutes les contaminations possibles (corps étrangers, produits chimiques ou biologiques, vermine). Enfin, on examine tout ce qui touche à l'hygiène corporelle. Comme les mesures à prendre dépendent des risques pour la denrée alimentaire à emballer, on détermine dans une dernière phase la catégorie de risques à l'aide d'un arbre de décision.

International Standardization Organization (ISO)

Au niveau international aussi, on se préoccupe de la qualité et de la sécurité alimentaire. La plupart des acteurs dans le secteur des denrées alimentaires ont déjà mis en œuvre les fameux systèmes de gestion de la qualité existants (ISO 9001) et/de l'environnement (ISO 14001).

Pour offrir des garanties maximales dans le domaine de la sécurité alimentaire, on a estimé nécessaire de mettre en place un tel système de gestion. En mars 2003, l'ISO a publié une première version de la norme ISO 22000 (Food safety management systems - Requirements for organizations throughout the food chain) portant sur les exigences auxquelles doit répondre le système de gestion pour la maîtrise de la chaîne alimentaire.

Étant donné que la sécurité alimentaire doit en principe être assurée par tous ceux qui participent à la chaîne alimentaire, la nouvelle norme ISO 22000 sera d'application sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et les parties concernées : depuis les éleveurs et les producteurs agro-alimentaires, les fabricants de machines et d'emballages actifs dans le secteur de l'alimentation jusqu'aux entreprises de distribution et de vente au détail.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 200

La structure de l'ISO 22000 est analogue à celle de l'ISO 9001:2000, l'une visant la sécurité alimentaire, et l'autre la qualité des produits. C'est vrai qu'elles partent de deux points de départ différents : pour la sécurité alimentaire, c'est en effet le consommateur qui est déterminant, tandis qu'avec la qualité, il s'agit d'exigences que le client pose dans l'étape suivante du processus.

Outre les exigences de gestion de la qualité, dans laquelle cadre complètement la norme ISO 22000, la technique HACCP, telle qu'elle est définie par les principes et le plan à étapes du Codex Alimentarius ainsi que les divers programmes de conditions de base reposant sur les General Principles of Food Hygiene, sont intégrés. Cette norme répond ainsi la demande d'une norme certifiable qui combine le programme de conditions de base, l'HACCP et les éléments de gestion en un ensemble efficace.

Le fait que la norme ISO 22000 puisse être appliquée à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire et que plusieurs exigences reprises dans la norme BRC soient couvertes présente un avantage important. La grande différence avec les normes existantes est que la norme ISO 22000 ne reprend pas de liste détaillée des « bonnes pratiques ». Cela n'aurait guère de sens étant donné la diversité des entreprises et des situations.

La norme exige néanmoins la mise en oeuvre des bonnes pratiques mais renvoie dans ce but aux codes des divers secteurs, qui sont acceptés au niveau international.

La norme ISO 22000 a donc pour objectif d'uniformiser la définition du système de gestion pour la sécurité alimentaire dans tous les aspects de la chaîne alimentaire. Sa version définitive est parue en septembre 2005.

Aspects Marketing

Fonction marketing de l'emballage

L'emballage est devenu, au fil des dernières années, un enjeu stratégique de premier ordre et fait partie intégrante du mix-marketing (les 4 P). Placé au centre de la stratégie marketing, le packaging fait appel à des notions d'esthétique (couleur, forme, graphisme), de matière (toucher, poids, aspect), de fonctionnalités (ergonomie, valeur d'usage) et d'information (étiquetage...). En effet, dans les magasins en libre-service, le produit doit se vendre tout seul. En conséquence, le conditionnement et l'emballage doivent contribuer à ce que le produit soit facile à placer en rayon, supporte la manipulation par le client, soit repérable parmi les produits concurrents, ait une bonne image, si possible dans la langue et selon les habitudes locales.

L'emballage remplit trois fonctions essentielles :

- une fonction de protection du produit (protection contre les altérations, bris, sécurité alimentaire, température...)
- une fonction de distribution du produit ou des lots de produits (manutention, logistique, transport...)
- une fonction marketing, et plus particulièrement :
 - o alerte (impact, attraction exercée sur le consommateur)
 - o attribution (connotation immédiate à un univers de référence de produits)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 201

- information (en plus des contraintes et des mentions légales, l'usage du produit, son mode d'emploi, les opérations promotionnelles...)
- positionnement (expression du produit en relation avec sa qualité, son prix, sa cible, les attentes de celle-ci, sa personnalité...)
- service aux consommateurs (stockage, transport, rangement, utilisation du produit).

Au-delà des aspects sécuritaires, l'emballage constitue, dans le contexte commercial actuel, un outil marketing très apprécié, et ce, pour plusieurs raisons :

- **Un consommateur pressé**

Premièrement, le manque de temps reste une donnée fondamentale de l'acte d'achat : 80% des actes d'achat se font en moins de 40 secondes et 60 % en moins de 10 secondes. L'essentiel de la communication entre une entreprise et son client se fait dans un délai très court, pendant lequel un maximum d'informations doit être transmis.

Avec la marque, l'emballage est devenu le principal vecteur permanent de la communication d'entreprise. En ce domaine, l'attractivité d'un produit sur un linéaire résulte pour 35 % de l'emballage, de 26 % du prix et pour 20 % de la mémoire de l'acheteur.

- **Une différenciation de plus en plus nécessaire**

De plus, la très grande majorité des achats alimentaires se fait en libre-service et en grande surface (dans 70 % des cas). Au cours des 20 minutes de magasinage, le consommateur moyen fait ainsi face à plus de 5 000 références (produits différents), soit l'équivalent de 250 produits à la minute. L'emballage, dans ce contexte, est un puissant outil de différenciation. Ce phénomène est encore plus net avec les MDD (marques de distributeur), lesquelles ne bénéficient pas de la notoriété et de la caution "qualité" des grandes marques. Aussi, en l'absence de campagne publicitaire, l'emballage des produits de distributeurs devient le principal argument, avec le prix, capable de jouer un rôle décisif en faveur ou en défaveur de l'impulsion d'achat.

- **L'emballage comme principal vecteur de l'innovation**

De nombreuses études mettent également en avant l'inconstance du consommateur, dont la présence devient de plus en plus rare sur le même lieu de vente et de plus en plus versatile, même en étant satisfaite. Cette évolution comportementale entraîne de la part des industriels une véritable inflation d'innovations. Il devient dès lors évident que l'emballage a un rôle essentiel à jouer, comme en témoignent les résultats de l'enquête Secodip qui révèle que 25 % des nouveaux produits alimentaires sont en fait des innovations liées uniquement au conditionnement (emballage).

- **De nouvelles exigences de la part des distributeurs**

Enfin, le secteur de la distribution est devenu le partenaire naturel des activités d'emballage. Le traitement quotidien des questions de conditionnement, de rotation des produits, de logistique (mise en rayon rapide, fraîcheur des produits, réduction des ères de stockage, flexibilité dans la manipulation, modularité des emballages), et de recyclage, donne l'obligation aux distributeurs et aux producteurs de présenter des produits aux emballages performants.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 202

En somme, l'évolution du contexte commercial impose des emballages plus légers, plus efficaces, plus accrocheurs, plus sécurisants sur la qualité et dotés d'une lisibilité suffisante.

Design

Il semble se dégager 4 facteurs essentiels de réussite du design :

- économie : recherche du processus de fabrication le plus rationnel et le plus économique.
- ergonomie : adaptation des formes et des fonctions pour une utilisation rendue plus facile, confortable et agréable
- esthétique : séduction de l'imaginaire et motivation des sens en vue de déclencher l'acte d'achat par les couleurs, la matière et les formes.
- efficacité : optimisation de l'ensemble des fonctions du produit dans une démarche de plus grande simplicité pour l'utilisateur, mais aussi avec l'objectif d'améliorer les résultats de l'entreprise.

Parmi les évolutions sensibles prises en compte dans la conception des emballages des produits de consommation alimentaires, plusieurs tendances se dégagent, toutes concourant vers plus une grande praticité :

- **Le nomadisme** en concevant des produits « portables » destinés à accompagner l'utilisateur lors de ses déplacements : kits de toilette et de parfumerie, barres chocolatées et maintenant saucissons vendus en sachets de 10 bâtonnets, boissons sans bouchon. Les jeunes ont pour référent la tribu familiale, mais font des allers retours dans leurs tribus de copains, chez leur copine dans une autre famille, voyagent facilement, ont fréquemment leur moto. Ils portent des pantalons et des vestes à poches multiples et sont accompagnés par des produits dits nomades. Et les adultes suivent maintenant les jeunes. Résultat : des produits toujours sous la main. Evian en bouteille 1,5 l pour la table, en 33 cl pour la télé, en barquette operculée chez MacDonald's, en bouteille à trou pour le jogging, etc.
- **L'hyper-adaptation** qui propose des packaging simplifiant au maximum l'usage du produit sur le lieu habituel de « consommation » (exemple : produits à ouverture facile)
- **La conservation optimum** en améliorant l'hygiène et la durée de vie du produit (exemple : emballage fraîcheur du gruyère Emmentaler Président)
- **L'anti-effraction** ou témoin d'inviolabilité pour rassurer le client sur le fait que le produit n'a jamais été utilisé ou ouvert auparavant (exemple : technique mise en place sur les pack tetra-brik)
- **Le sécuridosage** destiné à améliorer la précision du dosage en supprimant le risque de contact (exemple : utilisé sur les désherbants)
- **La déclinaison maximale**, qui prône l'usage d'un même contenant pour accueillir toutes les déclinaisons de gammes du produit, avec seulement un simple élément distinctif pour les différencier (couleur, par exemple)
- **La transparence** dans le but de rassurer sur le contenu du produit, sachant que l'approche translucide contribue à mettre en valeur le produit (exemple : conditionnement de champignons dans un bocal en verre).
- **L'ère de l'être** : on s'assume, on est soi, simplement, sans fard, sans passion. On recherche aussi, tout naturellement, des produits qui nous permettent de nous réaliser, d'où des conditionnements aux lignes sobres, simples, épurées, délivrant, également, pléthore d'informations.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 203

- **La dramatisation événementielle** pour se démarquer : un produit en linéaire doit crier de plus en plus fort pour exister quel que soit le secteur.
- **Le cosmopolitisme ou multi-culturalité** : ce qui était exotique hier ne l'est vraiment plus. Les moins de 25 ans ne sont plus surpris de rien et nous enseignent ce que sera demain. Mais le monde reste vaste, et les concepts produits et packagings peuvent trouver leurs sources dans des origines encore inexplorées, comme l'Australie ou l'Afrique Noire ou, tout simplement, dans les traditions régionales françaises.
- **La variété des sens ou design polysensoriel** : au-delà de la vue - des formes, des couleurs -, la conception des produits et leur design font maintenant appel aux autres sens (recherche permanente de sensualité, de douceur) :
 - o l'ouïe, avec le design sonore
 - o le toucher, avec l'invention de nouveaux matériaux, la notion d'image de marque tactile
 - o l'odorat, avec le retour de l'encens, des bois parfumés, la découverte de nouvelles senteurs, ...
 - o le goût, avec les produits désaisonnalisés comme des yourts aux abricots en hiver,...
- **Le produit civique et l'écologie** : il est un gage de bonne conduite du fabricant, qui montre ainsi qu'il ne fait pas travailler des enfants, qu'il verse une partie de sa marge à une fondation, qu'il respecte les animaux, la nature, en proposant un recyclage des déchets.
- **Contre les couleurs neutres**, les couleurs vives reviennent, signes de vitalité, fraîcheur, énergie
- **Face à une consommation de masse**, il faut rendre sa dimension humaine à l'individu : mini série, cobranding, le pack doit exprimer du sur mesure.

De l'importance des couleurs

À 10 mètres des produits, la couleur est le premier élément visualisé, alors qu'à 4 mètres, c'est la forme qui est d'abord vue. Lorsque le produit est pris en main, la relation change avec le consommateur jusqu'à enclencher un passage à l'acte (achat) dans 80 % des cas. La couleur joue donc un rôle déterminant. Voici quelques éléments pour choisir la bonne :

- la couleur préférée est le bleu (35 %, selon des études); le bleu fort et vif étant pour les hommes et le bleu ciel, plus léger, pour les femmes
- le vert est la deuxième couleur la plus couramment citée par des groupes de personnes appréciant également l'orange
- le violet est la troisième couleur la plus citée, dans une teinte tournant au rouge. Les personnes de 18 - 29 ans aiment cette couleur car ils la trouvent sexy
- le rouge et le noir sont également cités (généralement le rouge pour les hommes et le noir pour les femmes, mais certaines personnes d'âge moyen y voient un symbole de deuil)
- les adolescents aiment le violet, l'orange et un ton de vert de vase
- les couleurs les moins appréciées sont le jaune-vert intense, les oranges vifs et toutes les couleurs fluorescentes en général
- les couleurs peuvent être déclinées en plusieurs teintes et il est parfois préférable d'utiliser des tons plus adoucis.

Enfin, le tableau suivant synthétise les différentes évocations associées aux différentes couleurs couramment utilisées.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 204

Tableau 9 Associations couleurs – évocations

COULEUR	VIE			
	PHYSIQUE	SOCIALE	SPIRITUELLE	AFFECTIVE
Blanc	hygiène	justice	sagesse	loyauté
Noir	mort	nihilisme	pessimisme	tristesse
Rouge	force	puissance	volonté	passion
Orange	appétit	ambition	orgueil	joie
Jaune	santé	richesse	intelligence	infidélité
Vert	repos	fortune	activité	espérance
Bleu	calme	arts	vertu	tendresse
Indigo	guérison	humanité	résolution	ardeur
Violet	sommeil	politesse	bonté	jalousie

Synthèse 6-5 SITUATION EN EUROPE - Situations connexes

SYNTHESE

Situations connexes

Parmi les situations connexes à l'emballage, on trouve bien entendu l'ensemble de la **réglementation européenne** se rapportant à l'emballage. De nombreuses réglementations imposent les normes à respecter aux niveaux suivants :

- **Etiquetage** : la réglementation vise à garantir aux consommateurs l'accès à toutes les informations objectives nécessaires et la protection contre toute information trompeuse. A ce titre, la réglementation définit :
 - Les mentions obligatoires telles que la référence du lot (nécessaire à la traçabilité), la date limite de consommation, les coordonnées du responsables, etc
 - Les mentions facultatives telles que celles relatives aux aspects nutritionnels. Le consommateur européen porte effectivement un intérêt croissant à la relation entre la denrée alimentaire et la santé.
 - La référence à des labels de qualité.
- **Environnement** : face à l'accroissement de la quantité de déchets, la Commission Européenne a élaboré un dispositif qui concerne tous les acteurs de l'emballage – producteurs, distributeurs, consommateurs, contribuables et citoyens- qui participent à la gestion de la longue chaîne d'activités du secteur. Les réglementations visent d'une part la réduction au minimum nécessaire du poids et du volume de l'emballage et d'autre part la possibilité d'offrir une valorisation en fin de vie (recyclage et valorisation énergétique).
- **Sécurité alimentaire** : nombreuses exigences en matière de traçabilité et de maîtrise du risque alimentaire (mise en place d'un système HACCP, respect des GMP, normes BRC, ISO, ...).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 205

Au niveau **international** aussi, on se préoccupe de la qualité et de la sécurité alimentaire. Les systèmes de gestion de la qualité existants (ISO9001 et ISO 14001) sont mis en place dans la plupart des entreprises, et l'ISO 22000 (spécifique à la maîtrise de la chaîne alimentaire) se développe fortement.

Bien que nous ayons déjà abordé à plusieurs reprises l'aspect omniprésent du **marketing**, il nous semblait important de traiter le sujet de manière spécifique. L'emballage est devenu un enjeu stratégique de premier ordre et fait partie intégrante du mix-marketing (les 4 P). L'emballage doit favoriser la vente : en effet, dans les magasins en libre-service, le produit doit se vendre tout seul. En conséquence, le conditionnement et l'emballage doivent contribuer à ce que le produit soit facile à placer en rayon, supporte la manipulation par le client, soit repérable parmi les produits concurrents, ait une bonne image, si possible dans la langue et selon les habitudes locales. Au niveau du desing, l'emballage doit être beau, à la mode, correspondre à l'image du produit qu'il emballe, d'un toucher agréable,...

Nous retiendrons de ce chapitre l'existence d'une législation européenne et internationale à laquelle toutes les industries et produits mis en vente sur le marché européen doivent satisfaire.

Enfin, nous insisterons encore une fois sur l'importance des moyens à mettre en œuvre pour proposer sur le marché des produits dont l'emballage sert de vecteur principal de vente

6.1.7. Tendances en Europe

L'emballage existe depuis la nuit des temps et se modifie au fil des évolutions sociales et des progrès techniques. Les principales tendances au niveau des emballages en Europe concernent les aspects économiques, écologiques, marketing et sécurité.

Niveau économique

L'aspect économique prend le dessus, c'est ce qui ressort des tendances observées : réduction des quantités de matériaux ou du nombre de composants de l'emballage, solutions alternatives au suremballage comme le double operculage.

La productivité des ateliers est une donnée économique importante : les équipementiers ont énormément progressé en qualité de machines. Presque toutes les machines aujourd'hui sont équipées de moteurs « brushless ». D'où une flexibilité et une précision numérique. Les robots font aussi leur entrée un peu plus loin dans la ligne d'expédition, évitant au personnel des tâches répétitives à hautes cadences.

Au niveau économique, on citera également l'évolution constante du nombre de produits dans les linéaires, qui incite les distributeurs à exiger des emballages qui prennent moins de place, qui peuvent tenir verticalement ou qui permettent de réduire les coûts de mise en rayon. Les emballages en carton offrent de nombreuses possibilités. Les solutions de mise en rayon rapide passent soit par des caisses américaines améliorées, soit par des emballages de distribution spéciaux. Les emballages prêts à vendre (EPV) ont 3 exigences à remplir :

- la protection durant le transport

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 206

- la mise en rayon rapide avec 3 possibilités : l'absence de carton dans le rayon, une partie de la caisse/emballage qui sert de présentoir, la mise en place, dans les zones palettes en général, de l'emballage entier soit plateau soit caisse américaine adaptée pour que le consommateur puisse se servir facilement.
- Le troisième rôle de l'EPV est promotionnel. L'impression du carton donne une image de la marque et doit attirer le consommateur.

La démarche vise en somme à faire d'une pierre deux coups : on facilite la mise en rayon en laissant les produits dans une partie de l'emballage et comme celle-ci reste dans le linéaire, elle va servir de présentoir. Avec l'avantage que le carton est un matériau qui offre une très grande souplesse, grâce aux découpes, perforations, pliages... La grande distribution fait aujourd'hui pression sur ses fournisseurs pour que ce type d'emballages prenne le pas sur les caisses américaines standards. La mise en rayon est un des facteurs clé. Le temps moyen actuel qui est de l'ordre de 15 secondes, est principalement fonction de l'emballage.

Niveau écologique

Le thème du « développement durable » trouve, aujourd'hui, dans le secteur de l'emballage une résonance particulière. Après le chantier du recyclage, la profession s'attelle à un deuxième chantier : la réduction à la source, sous la pression de la réglementation et l'aiguillon du point vert. Logique écologique après logique économique : il faut se préoccuper davantage du choix des matériaux. Tout l'art sera d'optimiser pour concilier cette tendance avec l'amélioration des fonctionnalités premières de l'emballage, à savoir son rôle protecteur vis-à-vis du produit, sa praticité vis-à-vis du consommateur, ses qualités commerciales vis-à-vis de la marque.

Les leviers de prévention des déchets d'emballage sont multiples :

- **La simplification de l'emballage** via la remise en cause et l'analyse fonctionnelle de chaque élément constituant l'emballage visant la réduction du poids de celui-ci
- **L'optimisation dimensionnelle de l'emballage** : la modification de forme, l'optimisation volumétrique ou la réduction d'épaisseur
- **L'évolution du matériau et l'amélioration de sa mise en œuvre** : le remplacement d'un matériau par un matériau aux performances supérieures et l'amélioration des techniques de transformation du matériau permettant un gain de matière

Economie de matériaux

De nombreuses actions de réduction des poids unitaires des conditionnements sont menées par les industriels. On chasse les moindres grammes en trop (dans les cols de bouteilles, par exemple) et on essaie aussi d'optimiser les emballages d'expédition, devenus dans certains cas surdimensionnés.

A titre d'exemple, la canette aluminium est aujourd'hui 40% plus légère et la canette en acier 50% plus légère qu'en 1970. Le poids unitaire des pots à yaourts en plastique de 125 gr (qui représentent plus de 85% du marché) est passé en moyenne de 5,4 gr en 1997 à 4,8 gr en 2000 et 4,7 gr en 2003.

Les cartons de suremballage font également l'objet de prévention des déchets, soit par l'utilisation de matériau recyclé soit par une diminution de la surface totale utilisée. De même, les éventuels intercalaires carton séparant les différentes couches ont été éliminés.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 207

Figure 5: exemples de réduction du poids des emballages

	Poids contenu	Poids contenant			Réduction
		1986/1987 (g)	1996/1997(g)	2006/2007 (g)	
Plastique					
Sac de caisse en plastique	10kg	24		5,5	77%
bouteille d'eau de source	1,5l	40		25	38%
barquette plat cuisiné	300g	40		23	43%
caisse poisson polystyrène expansé	100g	100		87	13%
Verre					
Bouteille de jus de fruit ou nectar	1l		52	42	19%
Papier-carton					
Brique de jus de fruit ou nectar	1l		33	36	-9%
Métal					
Canette alimentaire en acier	850ml	>100	+ - 96	85	>15%

Nouveaux matériaux : les bioplastiques

Les bioplastiques se basent sur deux réalités distinctes : la gestion de la fin de vie et l'origine de la ressource. Ils sont donc classés selon deux grandes catégories : les plastiques compostables, développés à partir de ressources renouvelables ou de ressources fossiles, et les plastiques produits à base de ressources renouvelables.

Les plastiques compostables sont par exemple le PLA (acide polylactique), le PHA (polyhydroxyalcanoate), le PHB (polyhydroxybutyrate), le PHV (polyhydroxyvalérate) et d'autres matériaux produits par exemple à base de cellulose chimiquement modifiée ou encore à partir de gaz naturel.

Beaucoup d'entre eux appartiennent également à la seconde catégorie, des plastiques produits à base de ressources renouvelables. Parmi ceux-ci, le plus connu et le plus utilisé est le PLA. Ce matériau polymère issu de ressources végétales renouvelables annuellement telles que le blé, la betterave, le maïs ou le riz, dont les propriétés mécaniques se rapprochent de celle du PET, se prévaut d'être une alternative sérieuse aux emballages plastiques (aussi bien emballage préformé que feuille FFS). Ce matériau est biodégradable en station de compostage industriel en deux mois à 60°C et avec 100% d'humidité. Nouveaux clients, nouvelles applications, les films à base de PLA sont en train de faire leur chemin, un peu partout en Europe.

Dans la catégorie des produits développés sur base de ressources renouvelables, existent également des produits non compostables tels que des polyesters basés sur du bio-propanediol (POD), des polyamides à base d'huile de ricin et sous peu du PE ou PVC développés à partir de bio-éthanol (par exemple de sucre).

Notons tout de même que les emballages en plastique ne représentent que 4 à 6% de l'utilisation du pétrole. L'utilisation de bioplastiques n'aura donc pas d'impact majeur sur le niveau de consommation du pétrole. Les industriels estiment cependant que la démarche est utile, surtout que cela leur permettra d'être moins dépendants du cours du pétrole.

Il est estimé en 2007 que 75 000 à 100 000 tonnes de bioplastiques sont utilisées (sur les 48 millions de tonnes que représente le marché européen du plastique), toutes applications confondues. La croissance

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 208

annuelle est supérieure à 20%. Au niveau international, les bouteilles produites à partir de bioplastique compostable a atteint 10 millions de litres en 2006, soit une hausse de 150% par rapport à l'année précédente.

Les experts s'accordent à dire que le marché potentiel réaliste est de 5-10% du marché total, sans compter les nouveaux développements prévus tel que le PE basé sur des ressources renouvelables. Avec ceux-ci, le potentiel serait de 5 millions de tonnes de bioplastiques d'ici 2020.

Le développement du marché des bioplastiques, qui a débuté dans la majorité des pays européens, est le plus important en Angleterre, en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont suivis de la Belgique, le France, l'Autriche, la Suisse et les pays scandinaves.

Les bioplastiques remplacent petit à petit les sacs destinés au shopping mais ont également une place grandissante sur le marché des emballages.

Actuellement les bioplastiques sont utilisés dans plusieurs types d'emballages alimentaires tels que des sachets, des filets, des plateaux (fruits et légumes, chocolats,...), des barquettes (pour fruits et légumes ou même plus récemment pour des viandes, du poisson, du fromage, de la charcuterie ou même des plats préparés) mais aussi des flacons et bouteilles pour les boissons et produits lactés. Ils se combinent également au papier pour former des emballages pour fromages et certains pays ont également lancé la production d'emballages pour les produits d'hygiène.

Préoccupation montante pour le développement durable, les bioplastiques gagnent donc du terrain et de beaux jours leurs sont promis. Il est toutefois à noter qu'ils sont encore au stade du développement, les caractéristiques techniques actuelles limitent encore leurs applications. Leur utilisation, dans le domaine de l'emballage, n'est pas généralisable, aujourd'hui, à l'ensemble des produits alimentaires et/ou non alimentaires. Les emballages en PLA par exemple ne permettent pas le passage au microonde et ne sont que peu résistant à l'eau. De plus, les processus de production, de distribution et de recyclage des bioplastiques ne sont pas encore optimisés.

Les exigences de la grande distribution

Les grands distributeurs prennent aujourd'hui systématiquement en compte l'environnement dans la spécification des produits et des emballages. Carrefour, par exemple, a élaboré un Référentiel Emballage pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques au sein du groupe. Il définit les caractéristiques d'un bon emballage et intègre des critères environnementaux. Quatre grands pays européens (France, Espagne, Italie et Belgique) ont parallèlement réduit les impacts de leurs emballages.

Monoprix fut le premier distributeur à vendre des produits issus de l'agriculture biologique dans un emballage 100% végétal (PLA), depuis ces emballages ont pris place dans plusieurs chaînes de distribution, aux rayons fruits et légumes et plats préparés frais.

En France, la grande distribution a signé en 2008 une convention d'engagement pour un commerce durable. Parmi ces engagements, on note la promesse d'augmentation de 15% des produits alimentaires biologiques ainsi que la réduction du nombre d'emballages de 10% d'ici 2012 et l'amélioration du recyclage en intégrant les matériaux recyclés dans les emballages avec un objectif de 75% pour le verre

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 209

et le papier carton.

Dans cette optique, le Groupe Carrefour par exemple déploie la substitution des cartons et cagettes destinés au conditionnement et au transport des marchandises, par des bacs plastiques réutilisables.

En conclusion, tous les acteurs de la chaîne de l'emballage optent pour une démarche industrielle, l'écoconception. Les fabricants renforcent ainsi leur politique d'allègement des produits pour optimiser l'utilisation de matières premières et limiter les consommations d'énergie. Ils s'engagent également pour le développement de matériaux biodégradables.

Niveau marketing

Le marketing n'est pas oublié dans les innovations. Rentre dans cet aspect marketing d'une part le service au consommateur et d'autre part le design.

▪ Service au consommateur

L'évolution de la démographie et des modes de vie modifie notre consommation. Réduction de la taille de la cellule familiale, augmentation de la durée de vie et donc du nombre de personnes vivant isolées. En parallèle, le rapport au temps évolue, avec l'aspiration des personnes à se libérer des contraintes du quotidien et à disposer de plus de temps pour elles. La diminution du temps de préparation des repas, l'achat croissant de produits tout prêts et de produits préemballés au détriment du vrac, la déstructuration des repas, une consommation de plus en plus nomade et individualisée, la recherche de praticité sans cesse accrue reflètent l'évolution des modes de vie et des attentes des consommateurs. Toutes ces évolutions ont évidemment une influence sur la façon dont nous faisons nos achats et donc sur les emballages.

L'innovation emballage vue du côté des consommateurs s'oriente vers la recherche de solutions produits, avant la préférence donnée à tel ou tel matériau. On assiste sur ce plan à un véritable foisonnement de solutions. Produits et emballages ne se sont jamais autant confondus. Les deux tendances fortes concernant la praticité sont le développement de :

- **l'emportable** : bouteilles gourdes, barquettes transformées en simili plateau-repas, encas conditionnés en stick, etc
- **systèmes unitaires** liés au développement de la consommation hors domicile : solution d'ouverture/fermeture facile (système à curseur et à glissière), mini-dose, portions et doses individuelles, UVCI, emballages à emporter (exemple de la bouteille d'eau avec poignée de transport), etc.

On citera enfin les changements de comportements des consommateurs tels que le refus de la globalisation ou le respect du développement durable, qui incitent les industriels à un retour aux spécificités locales et à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.

▪ Design

Au niveau du design, l'innovation la plus importante est la possibilité de varier les formes, grâce à de nouvelles technologies (exemples : petites bouteilles plastiques par un procédé de thermoformage à moules ouvrants, le combishape...)

Les tendances actuelles :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 210

- développement du serial marketing (séries limitées). Certaines grandes marques internationales utilisent la série limitée de manière intensive pour redonner à leurs clients un sentiment de rareté et répondre à leur besoin d'unicité. Nous avançons progressivement vers une forme de packaging à la carte.
- différenciation, identification de la marque par le design des emballages (le nom de la marque disparaît au profit du logo)
- l'ailleurs comme moteur d'envie : recherche de nouveaux territoires imaginaires communs.
- sophistication : une nouvelle race de produits habillés de packagings tantôt épurés à l'extrême, tantôt excessivement sophistiqués envahissent les rayons. Les bons vieux codes graphiques "terroir" ne semblent plus faire recette. La tradition a vécu, place à la modernité...
- l'émotion comme moteur d'innovation : partage d'émotions par des tribus⁵ transversales (jeunes, sportifs, ...)

Niveau sécurité

Quels que soient les impératifs économiques ou écologiques, l'emballage reste lié au contenu, sa fonction première étant de le protéger. Les emballages devront augmenter la DLC tout en réduisant la casse, maîtriser les exsudats, maintenir la couleur du produit, avoir une ouverture facile, être hermétique. A plus long terme, d'autres évolutions sont à prévoir. Parmi elles, l'ouverture de nouveaux marchés en frais emballé comme le poisson, le traiteur frais ou encore les fruits et légumes. Enfin l'harmonisation européenne va progressivement interdire les pratiques de conditionnement en magasin.

▪ Nouveaux matériaux

La guerre des matériaux continue, chaque filière cherchant de nouvelles applications correspondant à de nouveaux débouchés :

- l'innovation la plus connue, la plus réussie, est le remplacement de la boîte métal par des sachets plastiques, type Doypack, qui améliorent les qualités organoleptiques des produits.
- les fabricants de films travaillent depuis de nombreuses années sur les multicouches comprenant des barrières au gaz ou à l'humidité. Parmi les nouveautés, on signale le développement des polycétones aliphatiques, une nouvelle famille de matériau barrière obtenu par polymérisation d'alfaoléfines et de monoxyde de carbone.
- étanchéité des bouteilles PET pour le conditionnement de la bière et des boissons gazeuses : revêtement de silice réalisé par procédé plasma.
- barquette carton enduite d'un film susceptior (film métallisé qui permet de convertir les micro-ondes en chaleur afin de réchauffer, de brunir et faire croustiller les aliments) pour conserver la croustillance au micro-ondes.

⁵ Fait référence au marketing tribal ou marketing des tribus. Une tribu, au sens postmoderne du terme, est un ensemble d'individus pas forcément homogène (en terme de caractéristiques sociales objectives) mais interreliés par une même subjectivité, un même affect et capables d'actions collectives vécues intensément bien qu'éphémères.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 211

▪ Emballages actifs et intelligents

La législation antérieure sur les matériaux et articles destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires constituait une barrière à l'utilisation de nouveaux matériaux innovants qui pourraient être intéressants pour l'industrie alimentaire ou les consommateurs. Les récents développements techniques ont permis à l'industrie alimentaire de créer des emballages « actifs » qui prolongent la qualité du produit et sa durée de conservation et des emballages « intelligents » qui peuvent assurer la surveillance de la denrée alimentaire et transmettre des informations sur sa qualité (présente et passée). Les composants actifs dans les emballages alimentaires seront autorisés dans la mesure où ils respectent les autres législations européennes sur la sécurité alimentaire. De plus, ce texte introduit des exigences en terme de traçabilité de manière à ce que les matériaux entrant en contact avec les denrées alimentaires soient identifiés à tous les stades de la production et de la distribution. (Voir règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE.).

Dans le secteur des fruits et légumes, la création d'emballages actifs biodégradables (complexe bioplastiques et papier) est de plus en plus fréquente pour étendre les durées de vie des produits et permettre de proposer une gamme plus large de 4ème gamme. Le système de contrôle d'atmosphère implique l'absorption ou l'émission des gaz spécifiques par/à partir du matériau d'emballage et éventuellement le contrôle de la concentration en gaz. Le contrôle actif de l'atmosphère va donc au-delà des simples systèmes à atmosphère modifiée.

Les emballages actifs sont généralement créés par ajout d'agents tels que :

- des absorbeurs d'oxygènes, de dioxydes de carbone, d'éthylène, d'humidité ou même d'odeurs.
- des agents anti-microbiens libérés dans les emballages

Les néerlandais de TNO ont développé le système Bio-Switch de libération contrôlée de composés actifs dans les emballages. L'application développée met en jeu un lysozyme, agent antimicrobien naturel extrait de l'œuf, absorbé dans une matrice d'amidon. Une présence microbienne dans le milieu engendre la consommation de l'amidon par les amylases des microorganismes, ce qui entraîne la libération du lysozyme et ainsi le déclenchement de l'action anti-microbienne.

Les emballages intelligents sont généralement des emballages actifs avec une fonction supplémentaire. Une première catégorie comprend ceux qui contiennent un capteur ou un indicateur qui réagit aux changements de l'environnement et les signale. La seconde catégorie est celle des emballages interactifs qui détectent les changements mais y apportent aussi une réponse. On peut citer dans le premier cas les indicateurs chromatiques qui passent du blanc au bleu si l'oxygène pénètre dans l'emballage, ou de l'incolore au rouge si l'emballage dépasse une température de consigne.

Le groupe néo-zélandais Jenkins a développé une étiquette intelligente pour des poires plus mûres. Cette étiquette indique le degré de maturité du fruit au consommateur. Les différentes couleurs prises par l'étiquette au cours de l'évolution du produit (de rouge à jaune) indiquent son degré de maturité. Le changement de couleur est induit par une réaction liée aux arômes libérés au cours de la maturation du fruit. Pour l'instant développé pour les poires conditionnées, le procédé est en cours d'adaptation pour les kiwis, les avocats et les melons.

Dans le second cas, on peut citer les emballages qui réagissent au taux d'éclairement en changeant de couleur pour filtrer la lumière.

Les emballages intelligents ne sont pas encore très présents sur le marché compte tenu de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 212

leur coût.

La nanotechnologie tente également de se faire une place sur le marché des matériaux d'emballages alimentaires via les nanomatériaux. Ceux-ci sont des films à base de nanocomposites polymère càd des polymères renforcés par de petites quantités (moins de 5% en poids) de nano-objets (particules, fibres, cristaux...). Les études réalisées ont montré que ces matériaux présentent une amélioration de certaines propriétés (mécaniques comme le renfort et l'allègement ou de barrière à l'oxygène en conservant leur transparence) ou permettent de nouvelles fonctions (optiques, électromagnétiques ou thermiques) propriétés. Cependant ces nanotechnologies ne sont pas encore fort développées en raison notamment de la réticence probable des consommateurs.

▪ **Traçabilité :**

Traçabilité par des outils d'identification plus rapides et plus fiables et sans fil, tags et liaisons radio. Les étiquettes à identification radio RFID (Radio Frequency Identification) commencent à se répandre. Les puces contenant toutes les informations produits étant incorporées à l'emballage.

Synthèse 6-6 SITUATION EN EUROPE - Tendances en Europe

SYNTHESE

Tendances en Europe

Le secteur de l'emballage est en constante évolution. Les principales tendances concernent les aspects économiques, écologiques, marketing et sécurité.

L'aspect **économique** prend le dessus : réduction des quantités de matériaux ou du nombre de composants de l'emballage, solutions alternatives au suremballage, amélioration de la productivité (grâce à des machines plus performantes), évolution constante du nombre de produits dans les linéaires, qui incite les distributeurs à exiger des emballages qui prennent moins de place, qui peuvent tenir verticalement ou qui permettent de réduire les coûts de mise en rayon.

Au niveau **écologique**, le thème du « développement durable » trouve, aujourd'hui, dans le secteur de l'emballage une résonance particulière. Après avoir mené à son terme, au moins pour certaines filières (verrerie, papier-carton) le chantier du recyclage, la profession s'attelle à un deuxième chantier : la réduction à la source, sous la pression de la réglementation et l'aiguillon du point vert. L'allègement des matériaux reste donc un critère de performance incontournable pour tous les emballages. Les solutions mono-matériau restent privilégiées et proposent des emballages 100% recyclés de plus en plus performants. Les matériaux deviennent biodégradables et parfois compostables. S'il ne se dégrade pas, l'emballage se veut réutilisable, c'est le cas notamment dans les tâches logistiques de transport des produits intermédiaires (palettes, bacs navettes repliables et emboîtables, ...).

Au niveau **marketing**, la tendance est d'augmenter sans cesse le service fourni par l'emballage (prêt à l'emploi, facile à emporter, facile à ouvrir, prêt à la cuisson, portionnable, etc) et d'innover en permanence au niveau du design.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 213

Au niveau **sécurité**, il est entendu que l'emballage restant lié au contenu, sa fonction première est de le protéger. A ce niveau là, les exigences sont de plus en plus nombreuses : augmenter la DLC tout en réduisant la casse, maîtriser les exsudats, maintenir la couleur du produit, avoir une ouverture facile, être hermétique. Pour ce faire, de nouveaux matériaux sont développés pour aboutir à des emballages dits « actifs » ou « intelligents ».

Il devient aujourd'hui bien clair que, face à la crise économique que nous connaissons, la compétition entre ces caractéristiques va être renforcée.

6.2. Analyse Forces et Faiblesses – Opportunités et Menaces

A la suite de la revue du marché européen, nous dressons ci-après une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur à l'échelle internationale.

Segment	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Emballage tous matériaux confondus	<ul style="list-style-type: none"> • Véritable outil marketing • Garantie de sécurité, hygiène, traçabilité des produits • Large variété de matériaux et emballages disponibles • Qualité et technicité des matériaux • Adéquation contenu/contenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Surcoût apporté aux produits 	Recherche de nouveaux concepts : <ul style="list-style-type: none"> • matériaux biodégradables • standardisation des sur-emballages (pour faciliter et améliorer le transport et le stockage) • Emballages qui réduisent les coûts de mise en rayon • Outil de différenciation et de compétitivité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisibilité pour l'environnement • Migration des éléments chimiques du contenant vers le contenu
Emballage métallique	<ul style="list-style-type: none"> • Protection maximale du contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements en outil de production de grande ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Renchérissement du prix de l'acier • Forte concurrence de l'emballage



		(industrie lourde) • Coût prohibitif de transport des emballages vides		plastique • Formats peu modifiables • Croissance du marché des produits alimentaires surgelés et frais
Emballage papier-carton	• Individualisation et traçabilité aisées	• Investissements en outil de production de grande ampleur (industrie lourde) • Faible résistance mécanique ou physique	• Recyclage • Outil de présentation des produits dans les surfaces de vente	• Disponibilité des matières premières
Emballage plastique	• Multitude d'applications et de formes • Réutilisation des caisses	• Volatilité des prix de la pétrochimie	• Evolution des habitudes de consommation	• Augmentation des prix pétroliers • Disponibilité des matières premières • Problématique de la protection de l'environnement
Emballage verre	• Intégrité de l'emballage • Mise en évidence des produits	• Fragilité • Coût prohibitif de transport des emballages vides • Investissements en outil de production de grande ampleur (industrie lourde) • Besoin de standardisation des formats	• Retour vers des contenants plus naturels	• Forte concurrence de l'emballage plastique

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 215

6.3. Benchmarking

Cette partie représente un résumé succinct des constats relevés au niveau de la situation des emballages au sein de l'UEMOA et de l'Europe.

Nous avons retenu les points qui se prêtaient le plus à la comparaison, et nous avons présenté les résultats sous forme de tableaux, pour assurer une meilleure lisibilité. Nous distinguons les aspects techniques des aspects économiques.

En ce qui concerne spécifiquement les emballages de fèves de cacao et de café (exclusivité de la Côte d'Ivoire), la comparaison entre l'UEMOA et l'Europe ne peut être faite, puisque ces matières ne sont pas produites en Europe.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 216

6.3.1. Aspects techniques

Thèmes	Europe	UEMOA
Produits maraîchers		
Types d'emballages	<p>Vrac : Caisses en carton, bois et plastique. Le plastique se généralise pour les légumes, la location de caisses en plastique se généralise également.</p> <p>Préemballé : Barquettes, mini-plateaux, sachets, films et filets en plastique.</p>	<p>Tous pays : Produits non transformés : bassines et seaux en plastiques utilisés pour la récolte. Conditionnement dans des sacs de jute ou sacs de PP (en moindre proportion) du lieu de production au marché. Produits transformés : cageots en plastique et sacs tissés à mailles ouvertes pour la récolte dans les champs et leur transfert vers l'usine. Conditionnement pour l'exportation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation dans des cageots plastique de 20 à 25kg ▪ Plateaux en carton ondulé ▪ Barquettes (matières premières importées) ▪ Peu de films actifs ▪ Peu de caisses en bois
Normalisation des emballages	Tendance pour la normalisation dimensionnelle de toutes les caisses.	Il n'y a pas de réglementation locale, ni de normalisation sur les emballages de fruits et légumes. Toutefois, cette activité étant à vocation exportatrice vers l'Europe, les producteurs sont soumis aux normes

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 217

		européennes. La seule norme sénégalaise, appliquée, est le code d'usage : CAC/RCP 44 – 1995 (Codex Alimentarius) qui est recommandée pour l'emballage et le transport des fruits légumes tropicaux frais.
Disponibilité des emballages	Carton : fournitures à plat et mise à disposition par les cartonnières aux producteurs et/ou emballeurs de machines de montage des cartons. Bois : approvisionnement aisé grâce à la localisation des fabricants à proximité des zones de grande production. Plastique : bonne grâce à la concurrence que se jouent les logisticiens associés à de plasturgistes.	Carton : disponible (matière première importée) Bois : peu disponible (matière première se raréfie) Plastique : disponible Pour le Niger : importation depuis Fasoplast (Burkina) Pour le Togo et Bénin : importation du Ghana Pour le Mali : depuis la faillite de la SOMEPEC, les importations de cartons se font du Sénégal et du Ghana ; pour le bois, c'est à partir de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Pour le Burkina FASO : malgré l'existence de la SONACEB, des importations se font du Ghana pour les cartons et de la Côte d'Ivoire pour le bois. Pour la Guinée Bissau : la totalité des emballages est importée
Réutilisation des emballages	Pratiquée de manière exceptionnelle et pour autant que les emballages soient, suivant la législation, neufs et propres.	Tous pays : Pratiquée de manière intensive pour les caisses en bois et en plastique, souvent sans nettoyage adéquat et par des acteurs non structurés. Emballages en carton réutilisés pour les marchés populaires. Les micro entreprises les utilisent pour le groupage et la palettisation de leurs produits finis.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 218

		<p>Au Mali, au Burkina Faso et au Niger : ce sont surtout les sacs en PP, en en jutes, qui, malgré les productions nationales de Embalmali et Fasoplast, sont utilisés et même réutilisés plusieurs fois (souvent deux à trois saisons)</p> <p>Mali Burkina Faso et Niger : Les bouteilles en PET vides sont aussi utilisées par des femmes fabricant des jus et sirops, surtout en milieu rural et semi urbain.</p> <p>Pour la Guinée Bissau : en l'absence de fabricants d'emballages sur le territoire et en raison du faible niveau de revenus, la réutilisation est la règle de base, y compris dans les industries d'embouteillage naissantes.</p>
Prestataires de services pour l'emballage réutilisable	Très présents (IFCO et CHEP): ramassage et nettoyage des caisses.	Tous pays : Absent
Utilisation d'accessoires d'emballage pour la limitation des échanges gazeux	Intensive.	Tous pays : Quasi nulle.
Marchés sur lesquels les produits sont distribués	Part importante pour la grande distribution. Part limitée pour les marchés parallèles.	Tous pays : Marchés locaux et Grande distribution pour les exportations.
Traçabilité	Traçabilité complète jusqu'au stade du détail.	Tous pays : Traçabilité (depuis la parcelle de récolte jusqu'en Europe) pour les grandes entreprises exportatrices. Pour les PME : inexistante.
Utilisation de palettes pour le transport	Intensive.	Tous pays : Absente, sauf pour exportation.
Politique volontaire commune au	Très forte surtout au niveau des groupements	Sénégal, Mali et Niger : Programme Qualité UEMOA

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 219

niveau de la qualité	régionaux des agriculteurs	Mali : Agence nationale de le sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) Guinée Bissau : balbutiant mais prometteur en raison de la prise de conscience de la sécurité alimentaire, référence aux épidémies de choléra Au Togo : peu d'informations sur le programme au niveau de la Chambre de Commerce Autres pays : très faible
Utilisation d'alvéoles de calibrage et de calage pour produits délicats	Intensive	Tous pays : Faible
Condition de transport depuis la récolte	A quelques exceptions près (cultivateur amenant sa propre récolte aux criées ou aux marchés municipaux), transport et stockage réfrigéré tout au long de la chaîne de distribution	Tous pays : Pas de transport réfrigéré.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 220

Thèmes	Europe	UEMOA (inexistence de productions de conserves au Bénin, Burkina, Mali, Niger, Togo et en Guinée)
Conserves		
Types d'emballages	Marché dominé par les boîtes métalliques. Emballages en aluminium continuent d'évoluer. Présence de plus en plus importante des sachets Doypack pour le thon et préparations à base de thon.	Boîtes métalliques.
Disponibilité	Disponible	Boîtes métal : disponibles, mais dépendent de la situation quasi monopolistique des fabricants de boîtes métalliques (Crown Sénégal et CMB SIEM Crown).
Qualité	Maîtrisée	Perfectible, problèmes de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ corrosion ▪ cabossage des boîtes dû à une mauvaise palettisation ▪ manque de propreté des boîtes remplies (traces d'huile) ▪ sertissage
Impression	Boîtes imprimées ou étiquettes sur boîte, suivant les volumes.	Boîtes imprimées ou étiquettes sur boîte, suivant les volumes.
Praticité	Boîtes métalliques : majorité de boîtes à ouverture facile (86%) et empilables (92%).	50% des boîtes à l'exportation sont à ouverture facile, et parfois empilables.
Design	Innovation constante	Peu d'efforts d'innovation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 221

Manutention des boîtes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport sur palettes ▪ Housses rétractables pour la protection et la stabilisation des boîtes sur les palettes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport sur palettes parfois endommagées ▪ Films pour stabilisation des boîtes sur les palettes
Sécurité et hygiène alimentaire	Dispositif législatif important (notamment Directives européennes) qui incite les conserveurs à mettre en place de manière volontariste des mesures leur permettant d'assurer la conformité de leurs produits aux exigences légales.	Méthodes peu répandues mais exigées pour l'exportation.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 222

Thèmes	Europe	UEMOA
Produits de la mer (frais, congelés, séchés)		
Conditions de transport depuis le port	Conteneurs, plastiques ou isothermes, sur glace. Camions frigorifiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Film Plastique ▪ Caisse en PSE (2 à 6 kg)
Disponibilité de boîtes isothermes	Large variété dimensionnelle	L'exportation des poissons frais et congelés se fait exclusivement par boîtes isothermes en polystyrène expansé produites localement.
Formes de présentation aux consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non emballé, sur glace. Eviscération, découpe et levée éventuelle en filet exécutées devant le client. Emballage en papier sulfurisé ou en sachet plastique. Apparition du sac fraîcheur se présentant sous la forme d'une enveloppe, de taille et matériaux variables (papier / feuille métallisée ou bi-PP ou bi-OPP, etc), dotée d'une fermeture définitive ou repositionnable ▪ Préemballé en barquette en polystyrène expansé, filmée et garnie intérieurement d'un absorbeur d'exsudat. Produits exposés à la vente en comptoir réfrigéré. ▪ Les crevettes sont acheminées sous atmosphère réfrigérée en bacs plastiques vers les lieux de production. Présentées en 	Non emballé.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 223

	comptoir réfrigéré et fournies en sachet de papier sulfurisé. Elles peuvent être préemballées en barquettes scellées ou en sacs hermétiques.	
Disponibilité de films pour la limitation des échanges gazeux	Large variété : rétractable ou non.	Utilisé pour l'exportation.
Sécurité et hygiène alimentaire	Maîtrisée	Maîtrisée pour l'exportation : les commandes font l'objet d'une analyse microbiologique sur le site de conditionnement et l'Autorité Compétente agréée par la CE délivre un certificat sanitaire pour assurer les Autorités Compétentes de la CE que les produits ont été traités dans le respect de la législation Européenne.

NOTE : les poissons fumés d'eau douce produits au Mali sont exportés dans la sous-région (principalement le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire) en sacs de jute et cartons (route du poisson).

Les poissons fumés du Sénégal, destinés à l'exportation sous-régionale, sont enveloppés dans des sachets micro perforés en PE puis mis dans des caisses en carton ondulé sur lesquels sont découpés des trous d'aération.

Les poissons séchés, destinés à l'exportation internationale, commencent à être conditionnés sous - vide par quelques micro-entreprises sénégalaises.

Les crevettes et crustacés séchés, destinés à l'export, sont conditionnés dans des sachets prédécoupés en PP ou PE où sont apposées une étiquette autocollante. Ce type de conditionnement est courant dans la Zone UEMOA.

La Guinée Bissau s'est auto suspendue d'exportation vers l'Europe, le temps de se mettre aux normes en termes d'équipement du port de pêche et d'accréditation du laboratoire d'analyses. Sa production de poisson est vendue aux entreprises sénégalaises qui l'exportent, les volumes étant enregistrés dans la production du Sénégal.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 224

Thèmes	Europe	UEMOA
Produits céréaliers (couscous, semoule, brisures, farine)		
Type d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sachets PEBD ou PP ▪ Etuis cartonnés ▪ Sachets cuissons en PEHD, micro-perforé ▪ Sachets cuissons micro-ondables en PE-complexe ▪ Raviers plastique micro-ondable (PVC/PE) avec opercule en aluminium ▪ Suremballage des sachets cuissons en étuis cartonnés ▪ Papier kraft 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous pays : Bobine de sachets prédécoupés en PE ▪ Tous pays : Sacs en PE avec protection intérieure en PP ▪ Seaux en PE (sauf Niger) ▪ Sachets prédécoupés en PP (sauf Niger) ▪ Etuis cartonnés (sauf au Burkina, Mali et Niger)
Disponibilité	Tous matériaux disponibles	Tous pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ PEBD est le plus répandu pour utilisations ordinaires. Le moins cher, mais limites techniques (fragile, peu étanche aux gaz). ▪ PEHD tend à remplacer le PEBD pour utilisations plus exigeantes, mais plus cher et plus opaque. ▪ PP meilleur que PE, mais plus cher et moindre disponibilité ▪ Films multicouches : prix élevés et faible disponibilité (pas fabriqués localement). Au Sénégal, les films multicouches sont

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 225

		fabriqués par le Simpa. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carton plat et ondulé : disponible
Conservation des aliments	Maîtrisée	Tous pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conditionnement d'un produit insuffisamment sec dans un emballage étanche se traduit par une détérioration rapide qu'il n'aurait pas connu s'il était resté en vrac. ▪ Problème de perforabilité des emballages courants par les insectes (les PE courants, fragiles mécaniquement et faisant peu barrière aux gaz attirent les insectes et leur présentent peu de résistance). Rmq : une amélioration des pratiques de fabrication est indispensable pour éviter que les insectes ne se trouvent dans le produit avant son conditionnement.
Impression	Bonne qualité d'impression : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etiquettes adhésives sur films transparents ▪ Carton plat imprimé 	Tous pays : Le coût élevé de l'impression du PE entraîne l'utilisation d'étiquettes adhésives (l'encre imprimée utilisée pour l'impression sur les films n'adhère pas assez). Carton plat imprimé (on observe une rapide altération des couleurs sur les étiquettes papier ou carton exposées au soleil) L'impression fait partie des problèmes majeurs

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 226

		rencontrés par Fasoplast et Embalmali De façon générale, la personnalisation n'est réalisable qu'à des conditions non accessibles aux petites entreprises ou entreprises en phase de démarrage.
Forme de présentation aux utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sachets en film plastique transparent avec étiquettes adhésives à l'avant et à l'arrière du paquet (pour produits secs) ▪ Sachets cuisson dans un étui cartonné ▪ Sachets en film plastique glissés dans une boîte cartonnée ▪ Sachets en papier kraft (pour farines) ▪ Sachets type doy-pack pour produits préparés à réchauffer ▪ Raviers plastiques micro-ondables (pour produits préparés à réchauffer) 	Tous pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sachets transparents en plastique ▪ En vrac dans une boîte cartonnée ▪ En préemballage plastique dans une boîte cartonnée
Praticité des emballages	Innovation constante : boîte avec ouverture facile, boîtes avec bec verseur, sachets refermables (strip-it), sachets cuissons pratiques à ouvrir (sans se brûler), graduations sur l'emballage...	Tous pays : Standard
Design	Innovation constante	Tous pays : Standard
Micro-doses	Tendance au conditionnement en portions individuelles (ou 2 pers) pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Céréales petits déjeuners ▪ Sachets cuissons ▪ Produits préparés à réchauffer 	Tous pays : Non

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 227

Thèmes	Europe	UEMOA
Confitures et jus de fruits		
Type d'emballage	<p>Jus de fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Verre ▪ Plastique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ PE, PP ou PVC ▪ PEHD ▪ PAN ▪ Aluminium ▪ Tetra-pak ▪ Bag-in-Box (caisse-outre) <p>Confitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Verre ▪ PP ▪ Métal (couverts et barquettes) 	<p>Tous pays : Confitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bocal en verre neufs mais principalement récupérés. ▪ Coupelle rigide en aluminium (uniquement Sénégal et Côte d'Ivoire) ▪ Pot en PVC <p>Tous pays : Jus de fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bouteilles en verre neuves ou récupérées ▪ Bouteilles plastique (PEHD ou PVC) neuves ou récupérées ▪ Emballages complexes (type tetra pack) (uniquement Sénégal et Côte d'Ivoire) ▪ Sachets PE pré-imprimés ou avec étiquettes ▪ Sachets type « Doypack » (uniquement Sénégal et Côte d'Ivoire)
Disponibilité	Disponible	<p>Tous Pays : Faible disponibilité du verre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'unité de production d'emballages en verre ▪ Coût élevé ▪ Importance du marché du verre de récupération <p>La complexité de fabrication du type d'emballage</p>

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 228

		tetra-pak rend pour le moment son importation obligatoire. Les sachets avec un fond permettant de faire tenir le sachet verticalement (Doypack) ne sont pas disponibles localement.
Forme de présentation aux utilisateurs	<p>Jus de fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bouteilles en verre de contenances diverses ▪ Bouteilles en plastique de contenances diverses ▪ Tetra-pak ▪ Cannelles ▪ Cubi en plastique souple (pour grandes quantités) ▪ Sachets souples (type doypack) <p>Confitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bocaux en verre avec couvercle métallique à visser ▪ Contenances diverses ▪ Portions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Barquettes en PS avec opercule papier/aluminium ou aluminium ▪ Barquettes métalliques avec opercule aluminium ▪ Petits pots en verre avec couvercle métallique à visser ▪ Collectivités : 	<p>Tous Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bocaux ou Bouteilles en verre avec capsules à couronnes ou capsules twist-off, souvent de récupération ▪ Sachets souples ▪ Bouteilles en plastique ▪ Bouteilles en PP Random (uniquement au Sénégal) ▪ Pot en PVC avec opercule en Aluminium (uniquement Sénégal et Côte d'Ivoire) ▪ Bidon en PEHD de grande contenance destiné à l'export

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 229

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boîtes métalliques ▪ Seaux en plastique (PP) 	
Design	<p>Jus de fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bouteilles en verre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditionnements divers ▪ Formes variées ▪ Verre lisse ou cannelé ▪ Verre transparent ou coloré (plus rare) ▪ Etiquette en banderole papier ou bouteille entièrement recouverte d'un film plastique imprimé très coloré ▪ Bouteilles en plastique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditionnements divers ▪ Formes variées ▪ Plastique transparent ▪ Plastique lisse ou cannelé ▪ Etiquette en banderole papier ou bouteille entièrement recouverte d'un film plastique imprimé très coloré ▪ Tetra-pak : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Géométrie variable ▪ Variétés de bouchons ▪ Sachets souples : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact visuel important <p>Confitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de variation dans la forme des bocaux 	Tous pays : peu d'efforts en cette matière

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 230

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contenances diverses ▪ Etiquette papier collée ou banderole papier ▪ Couvercle blanc ou imprimé 	
Praticité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tetra-pak avec ouverture et fermeture facile ▪ Robinet sur cubi ▪ Jus de fruits « sport » avec bouchon spécial ▪ Sachets souples pour consommation « on the move » ▪ Emballages légers pour le transport 	Tous pays : Pas d'effort d'innovation sauf au Sénégal
Sécurité et hygiène alimentaire	Maîtrisée. Jus de fruits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bouteilles en verre : capuchon en métal à visser twist-off parfois recouvert d'un film transparent garantissant l'inviolabilité ▪ Bouteilles en plastique : bouchon en plastique scellé par endroit pour garantir l'inviolabilité ▪ Tetra-pak : opercule d'inviolabilité et bouchon (à visser ou clapet) 	Tous pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le remplissage à froid dans des bouteilles en PET pose des problèmes microbiologiques ▪ Durée de vie des produits très courte due au procédé de conditionnement semi-artisanal utilisé ▪ Brunissement des jus et nectars au bout de 2 à 4 mois, lorsqu'ils sont emballés dans des bouteilles en plastique (PEHD) ▪ En raison de la faible disponibilité du verre, les fabricants se tournent vers les emballages plastiques en polyéthylène - produits à durée de conservation très courte – qui peuvent présenter un danger au niveau sanitaire si conservation hors froid. ▪ Bouchons sécurité : la fermeture inviolable des bouteilles n'est pas toujours assurée.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 231

		Défaut de fabrication des bouchons.
Micro-doses	<p>Jus de fruits : les conditionnements de 25cl à 50cl, destinés à l'usage d'une personne, représentent la part la plus importante du marché (faciles à emporter, pas de problème de conservation).</p> <p>Confitures : les micro-doses sont destinées au secteur de la restauration collective.</p>	Tous pays : Jus de fruits en sachets plastiques

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 232

Thèmes	Europe	UEMOA
Produits laitiers (lait caillé , yaourt)		
Type d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> • Pots en PS ou PP préformés ou fabriqués à partir de la feuille laitière en PS ou APET • Bocaux en verre • Bouteilles en plastique PEHD • Sachets plastique souple (BEBD) • Bouchons en PEHD • Complexes type tetra-pak • Opercule complexe papier - polyester non métallisé imprimé avec vernis de thermoscellage ou aluminium 	Tous Pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corps creux : pots et seaux en PP et PS ▪ Emballages souples ou film PE (bouteilles et barquettes)
Disponibilité	Disponible	Tous Pays : Disponibilité locale mais : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de régularité dans l'approvisionnement ▪ Difficulté de disposer d'une exclusivité sur un modèle (exemple : pots transparents)
Forme de présentation aux utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Portions individuelles de 100g, 125g ou 150g en pots plastique • Quelques pots « familiaux » de contenance de 500 g en pots PS ou bocal en verre • Regroupés par 2, 4, 8 ou 12 	Tous Pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seaux 0.5 l, 1.2 l, 2 l, 5 l, 15 l ▪ Sachets 100, 250, 500, 750 gr ▪ Bouteilles ▪ Petits pots et pots 900 gr

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 233

	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement pots soudés l'un à l'autre • Suremballage en carton (au-delà de 4 pots) <p>Yaourts à boire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles en plastique : <ul style="list-style-type: none"> ○ 100 g ou 600 g ○ Opercule d'inviolabilité en aluminium pour les petites bouteilles, recouvert d'un bouchon à visser sur les grandes bouteilles ○ Etiquette : banderole papier ou film plastique ○ Petites bouteilles regroupées par 6, tenues par un carton au niveau du capuchon • Tetra brik : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1l ○ Boîte à base carrée et dessus en pointe ○ Bouchon à visser sur le dessus de la boîte • Emballage plastique souple que l'on ouvre en déchirant un des coins ou bouchons à visser sur opercule aluminium. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Barquette ▪ Bouteilles en plastique pour Yaourts à boire avec opercule d'inviolabilité en aluminium recouvert d'un bouchon à vis avec étiquette de type « sleever » (fabriquées par la Satrec au Sénégal)
Design	<ul style="list-style-type: none"> • Etiquettes : <ul style="list-style-type: none"> ○ en papier ou en plastique autocollante 	Tous Pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non personnalisation des emballages (le contenant des produits laitiers est utilisé pour

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 234

	<ul style="list-style-type: none"> ○ ou banderole décor en complexe papier imprimé avec enduction thermocollante ○ ou inscriptions uniquement sur l'opercule ● Pots opaques de couleur blanche (parfois transparents, lorsque les fruits sont séparés du yoghourt) ● Bouteilles en plastique recouvertes complètement d'un film plastique imprimé très coloré ● Variété dans les formes de bouteilles en plastique et tetra-pak 	d'autres denrées alimentaires locales) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinction au niveau de l'impression
Praticité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tetra-pak avec ouverture et fermeture facile ▪ Sachets souples pour consommation « on the move » ● Emballages légers pour le transport ● Conditionnements individuels 	Tous Pays : Standard
Sécurité et hygiène alimentaire	Maîtrisée	Tous Pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de contrôle de l'alimentarité des emballages ▪ Manque de propreté des emballages livrés
Micro-doses	Principalement portions individuelles	Tous Pays : Portions individuelles

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 235

Thèmes	Europe	UEMOA
Recyclage des emballages perdus		
Par les responsables d'emballage	Application des directives européennes et contribution financière aux charges résultant du tri et de la collecte	Tous pays : Recyclage pour pépinières ainsi que comme matériau d'emballage récupéré
Par les municipalités	Récolte sélective et recyclage	Tous pays : Inexistant Au Mali et au Niger, des GIE sont encadrés par les mairies des grandes villes pour faire réutiliser les emballages plastiques, chaises ou décors divers.
Par les citoyens	Participation volontaire et/ou obligatoire aux opérations de tri	Tous pays : Inexistant Au Sénégal, les artisans fabriquent des objets d'art, des meubles, des ustensiles de cuisine à partir d'emballages récupérés. Ces transformateurs sont souvent assister par des ONG. Au Mali, des associations de handicapés physiques, souvent encadrés par des ONG, font beaucoup de récupération des plastiques. De même, il existe trois usines qui font de la récupération à partir des ramasseurs de déchets plastiques. Ils en font des chaussures, des bassines, et des gaines pour transport de l'électricité,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 236

		etc...(SIM PLAST, KIM PLAST, SOMADECOM)
--	--	---

Thèmes	Europe	UEMOA
Mini-doses		
Utilisation	Croissante	Tous pays : intensive
Coût	Elevé	Tous pays : Elevé
Motivation	Praticité : facile à emporter, portions individuelles, etc	Tous pays : Economique : le pouvoir d'achat de la population ne permet pas l'achat en grandes quantités

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 237

6.3.2. Aspects économiques

Les emballages métalliques se positionnent à un prix pratiquement double en Côte d'Ivoire (425 F CFA la boîte métallique 4/4) de l'Europe (€ 0,29 la boîte métallique 4/4). Bien évidemment, cette comparaison peut être entachée d'erreur car les prix varient en fonction de la période exacte de comparaison (avec l'envolée des prix de l'acier notamment), des quantités commandées, de la qualité des vernis (dépendante de l'application), du coût du transport, Néanmoins, les frais d'acheminement des aciers, soudures et vernis peuvent influencer fortement les prix de revente. On peut toutefois supposer que Crown profite de sa situation monopolistique au sein de l'Afrique de l'Ouest. Attention, une augmentation de 25% sur les tarifs sera appliquée par les fabricants à compter du 1/1/2009, pour répercuter une fois de plus les augmentations de prix de l'acier.

Pour les emballages en verre, un bocal en verre ¼ et son couvercle twist-off s'importe au Sénégal au prix de € 0,25 l'unité alors qu'on peut l'approvisionner en Europe au prix de € 0,13. Cette différence s'explique aisément par les coûts de transport de cette matière essentiellement volumineuse (rapport volume/poids).

Le coût de la préforme en PET pour bouteille d'un litre s'achète tant au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire de l'ordre de 50 F CFA alors que celle-ci tourne, en Europe, autour de € 0,10. Chiffre comparable donc car tout dépend de la complexité, couleur,

Les prix des cartons et des sachets plastiques sont fort semblables en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Europe.

Au niveau des industries de l'emballage, nous avons fait une comparaison par secteur des ratios les plus pertinents. Nous comparons dans les tableaux ci-après les données de la France à celles de l'UEMOA, considérant que la situation de la France peut être assimilée à celle de l'UE.

Malgré de nombreux rappels et de sérieux efforts de la part des consultants, nous n'avons pas pu obtenir toutes les données que nous aurions voulues, mais néanmoins les informations obtenues permettent de faire des comparaisons intéressantes.

Pour plus de facilités pour comprendre le tableau de comparaison, vous trouverez ci-après une définition des ratios présentés.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 238

Définitions		
CAHT	Chiffre d'affaires hors taxes	Montant des affaires réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante ; il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.
EXP	Exportations	Ventes directes à l'exportation déclarées par les entreprises, c'est à dire celles qui ne passent pas par une société tiers. (Elles comprennent les livraisons communautaires pour l'UE).
INV	Investissements corporels totaux hors apports + crédit-bail	Cette somme permet de mesurer l'investissement global réalisé par l'entreprise.
	<i>Investissements corporels totaux hors apports</i>	Entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice, par acquisitions et créations (production immobilisée), d'éléments corporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise, y compris les virements nets d'immobilisations en cours. Ne sont pas comprises les entrées résultant d'opérations de fusions - acquisitions, cessions partielles ou totales, etc.
	<i>Montant des contrats de crédit-bail conclus</i>	Valeur pour laquelle l'utilisateur du bien (mobilier ou immobilier) ferait entrer le dit bien dans son patrimoine s'il l'acquerrait en pleine propriété. Cette valeur est celle du bien pris en crédit-bail au moment de la signature du contrat.
VAHT	Valeur ajoutée hors taxes	Valeur créée par l'entreprise au cours du processus de production pendant la période observée, source première des revenus à répartir entre les différents facteurs. Elle est mesurée par la différence entre la valeur de la production de la période et celle des consommations intermédiaires de biens et services qui ont été nécessaires à cette production.
EBE	Excédent brut d'exploitation (résultat d'exploitation)	Solde intermédiaire représentant la part de la valeur ajoutée servant à rémunérer les capitaux de l'entreprise. Il mesure le flux dégagé par l'activité productrice et/ou commerciale. Il est mesuré par la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation.
	Résultat net comptable	Bénéfice ou perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 239

CAF	Capacité d'autofinancement	<p>La capacité d'autofinancement représente les ressources brutes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice. L'entreprise peut choisir soit de les distribuer, soit de les réserver au financement de ses investissements. Au contraire du résultat net comptable, elle ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation ou de dépréciation du capital.</p>
		CAF = résultat net comptable
		+ charges exceptionnelles sur opérations en capital
		+ charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
		+ dotations d'exploitation
		+ dotations financières aux amortissements et aux provisions
		- produits exceptionnels sur opération en capital
		- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
		- différences (négatives-positives) de changes
		- reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges
		- reprises sur provisions financières et transferts de charges
	Chiffre d'affaires hors taxes / effectif employé moyen	C'est un indicateur de la performance de l'entreprise pour l'ensemble de ses activités.
	Valeur ajoutée hors taxes / effectif employé moyen	C'est un indicateur de rendement apparent de la main-d'œuvre.
	Exportations / chiffre d'affaires hors taxes	Ce ratio permet d'apprécier la part des exportations dans les ventes totales.
	Valeur ajoutée hors taxes / chiffre d'affaires hors taxes	<p>Ce ratio est un indicateur du degré d'intégration de l'entreprise, c'est-à-dire de l'importance des transformations qu'elle fait subir aux produits dans la filière de fabrication. Son évolution est influencée, à intégration constante, par les différences d'évolution du prix des biens et services acquis et du prix de vente des biens produits.</p> <p>Structurellement, lorsque ce ratio est élevé le processus de production comporte une part importante de transformation des produits dans la filière de fabrication.</p>
	Résultat net comptable / chiffre d'affaires hors taxes	Ce ratio est un indicateur de profitabilité nette de l'exercice.
	Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée hors taxes	C'est le taux de marge brute d'exploitation. Il mesure la part de la valeur ajoutée rémunérant les capitaux mis en œuvre par l'entreprise.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 240

	Capacité d'autofinancement / investissements corporels totaux hors apports + crédit-bail	C'est un indicateur de la part des investissements globaux pouvant être financés de façon interne.
	Investissements corporels totaux hors apports + crédit-bail / valeur ajoutée hors taxes	Ce taux dépend de facteurs structurels (intensité capitalistique du secteur, durée de vie des équipements...). Mais il est également fonction des mutations technologiques, de l'innovation, de la situation économique des entreprises et de leurs possibilités de financement.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 241

Tableau 10 Données industrielles

		Emballages papier, Cartonnages et Carton ondulé				Emballages plastiques			Emballages métalliques légers	
<i>Données 2007</i>		FR	UEMOA	UEMOA	UEMOA	FR	UEMOA	UEMOA	FR	UEMOA
<i>Quelle entreprise ?</i>			Secteur Sénégal	Sonaco C.I	La Rochette Sénégal	Secteur	Secteur Sénégal	Sisep C.I.	Secteur	Crown C.I
<i>Année de référence</i>		2007	2006			2007	2006	2007	2007	2007
Effectif employé		34717	941	168	246	37815	1864	150	10964	282
Chiffre d'affaires hors taxes	M€	6359	74	26	23	7251	83	11	2603	36,56
Exportations	M€	831	3	18	1	2258	0	3		
Investissements corporels totaux	M€	211	27	2	1	393	32	3	69	1
Productivité apparente du travail (VAHT/effectif)	k€	53	19	20	18	55	9	12	65	16
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	%	29	24	13	19	29	20	16	28	25
Taux d'exportation (EXP/CAHT)	%	13	4	70	6	31	0	28		
Taux de marge brute (EBE/VAHT)	%	23	31	16	49	26	50	40	31	49
Taux de prélèvement financier (Frais financiers/EBE)	%	18	23	208	22	14	33	111	37	11
Taux d'investissement (INV/VAHT)	%	12	152	71	20	19	193	171	10	13
Taux d'autofinancement (CAF/INV)	%	141	20	2	203	90	18	-1	263	283

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 242

Ce comparatif nous permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- Emballages carton :
 - o Le chiffre d'affaires des 2 entreprises (Sonaco et La Rochette) installées en UEMOA est comparable au chiffre d'affaires moyen des entreprises européennes. Il est vrai que ce secteur requière des unités de bonne taille pour survivre.
 - o Le montant des investissements est également comparable, mais compte tenu d'une valeur ajoutée nettement plus faible en Côte d'Ivoire, le taux d'investissement est évidemment nettement plus élevé.
 - o Le niveau d'exportation est exemplaire pour la Sonaco.
 - o Malgré une productivité apparente du travail de l'ordre de 2,5 fois moindre en UEMOA qu'en UE, le secteur conserve un avantage compétitif au niveau des frais de personnel nettement inférieurs à ceux de l'UE.
 - o Le taux de valeur ajoutée est plus faible en UEMOA. Ceci se justifie en partie par le fait que les matières premières utilisées sont plus coûteuses qu'en UE.
 - o La rentabilité exprimée en EBE/CAHT est, pour le secteur en UEMOA, du même ordre de grandeur qu'en UE. Cependant, la situation de Sonaco est problématique (taux de l'ordre de 2%).

- Emballages plastiques :
 - o La taille de Sisep, en terme de chiffre d'affaires, est de l'ordre de 2 fois moindre que la moyenne du secteur en UE.
 - o Le taux d'investissement est nettement supérieur en UEMOA par rapport à l'UE. Il est vrai que le taux de valeur ajoutée y est bien moins élevé.
 - o La productivité apparente du travail est de l'ordre de 5 fois plus faible. Ce facteur important est certes amplifié par la faible taille moyenne des entreprises en UEMOA.
 - o Le taux de marge brute en UEMOA est environ 2 fois supérieur à celui de l'UE (on part effectivement d'un taux de valeur ajoutée moindre).
 - o A noter un taux de capacité d'autofinancement faible pour le secteur mais, plus inquiétant, une capacité d'autofinancement négative pour Sisep.
 - o La rentabilité exprimée en EBE/CAHT est de 50% inférieure en UEMOA comparée à la moyenne du secteur en Europe

- Emballages métal :
 - o Le chiffre d'affaires de l'entreprise ivoirienne est 1,5 fois moins élevé que le chiffre d'affaires moyen des entreprises européennes, malgré une taille d'entreprise comparable au niveau des effectifs (effectif 1,20 fois plus élevé en Côte d'Ivoire qu'en UE)
 - o On constate un niveau d'investissements identique pour l'entreprise ivoirienne et pour l'UE
 - o La productivité apparente du travail est 4 fois moindre en Côte d'Ivoire qu'en UE mais l'entreprise ivoirienne conserve un avantage au niveau des coûts de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 243

personnel, du fait que les frais de personnel par salarié sont de l'ordre de 2 fois moins élevés.

- Les taux de valeur ajoutée de l'entreprise ivoirienne est comparable à celui de des entreprises européennes. Avec, comme on l'a dit, des coûts de personnel plus faibles, cela lui procure une très bonne rentabilité apparente.
- La rentabilité exprimée en EBE/CAHT est 50% supérieure en Côte d'Ivoire par rapport à la moyenne du secteur en Europe

Synthèse 6-7 ECHELLE INTERNATIONALE – Benchmarking

SYNTHESE

Benchmarking

*Sur le **plan technique**, les différences significatives entre l'UE et l'UEMOA se situent essentiellement aux niveaux suivants :*

- *Variété des matériaux et emballages disponibles*
- *Qualité et technicité des matériaux*
- *Recherche et développement (notamment au niveau du design)*
- *Qualité, sécurité et hygiène liées aux processus de fabrication des emballages, de conditionnement, de stockage et de transport*

*Au niveau des **prix**, nous rappellerons une nouvelle fois les éléments suivants :*

- *L'approvisionnement en emballages en verre est très coûteux pour les entreprises sénégalaises*
- *Pour les emballages métalliques, la situation quasi-monopolistique de la société multinationale implantée en Afrique de l'Ouest ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir des prix réellement compétitifs*
- *Pour les emballages en carton et plastiques, les prix semblent comparables*

*Enfin, au niveau des **industries productrices** d'emballages, l'étude n'indique pas de dysfonctionnements majeurs au niveau de l'organisation ou de la gestion de ces entreprises. La principale difficulté pour ces entreprises provient du trop faible volume de la demande.*

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 244

7. Diagnostic général de la branche emballage dans l'UEMOA

7.1. Les indicateurs de croissance

Avec un taux de croissance de l'ordre de 3,1 en 2006, l'UEMOA présente un profil de PMA (Pays Moins Avancé) caractérisé par une agriculture à faible rendement, une industrie tournée vers la transformation à faible valeur ajoutée ou l'exploitation de matières premières destinées à l'exportation à l'état primaire, un faible indice de développement humain et une balance commerciale structurellement déficitaire à cause de l'importation de produits pétroliers et alimentaires et de biens de consommation qui les maintiennent dans un système d'endettement chronique.

L'UEMOA en bref

UEMOA	Superficie (km ²)	Population (hab)	Taux de croissance démographique (%)	PIB nominal (milliards cfa)	PIB réel (milliards cfa)	Taux de croissance / PIB réel (%)	Taux d'inflation / an (%)
Total UEMOA	3 509 600	82 360 000	2,6	25 863	20 288	3,1	2,3

Source : Commission de l'UEMOA

La dévaluation du F CFA intervenue en 1994 a permis de restaurer les agrégats macroéconomiques et, grâce aux programmes d'accompagnement mis en place par la communauté des bailleurs de fonds, a créé les conditions d'une stabilité.

Cependant, avec des taux de croissance inférieurs à 5 dans l'ensemble des pays et des niveaux de dette publique élevés en comparaison au PIB, la zone présente un profil de PMA (Pays moins avancé), y compris pour la Côte d'Ivoire qui produit plus de 30 % du PIB de la région, mais présentait en 2006 une dette totale représentant plus de 145 % de son PIB.

L'agrément généralisé des pays au statut de PMA a permis l'allègement de la dette extérieure. Il reste à créer les conditions d'un développement durable et rapide car les échéances des APE ont été reportées à fin juin 2009, obligeant l'UEMOA à entrer de plain pied dans l'économie mondialisée selon les règles de l'OMC

Pays	Taux de croissance annuel 2007 (en %)	PIB nominal 2007 (en milliards)	Taux d'investissement 2007 (en pourcentage du PIB)	Dette totale en 2006 (en millions USD)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 245

		cfa)	PIB)	
Bénin	4,6	2641,3	19,7	824,0
Burkina Faso	4,0	3243,0	20,0	1142,0
Côte d'Ivoire	1,5	9484,2	10,9	13840,0
Guinée Bissau	2,7	177,8	15,5	711,3
Mali	3,2	3402,1	20,9	1436,0
Niger	3,1	2593,8	24,2	805,0
Sénégal	4,8	7681,9	31,7	1984,0
Togo	1,5	1195,2	14,5	1806,0

Source : UEMOA

7.2. Les échanges commerciaux entre les états membres

Alors que les dirigeants politiques des états membres de l'UEMOA déclarent urbi et orbi que les échanges intra communautaires sont la voie la plus sûre vers la souveraineté économique, le commerce entre les états de l'union tarde à concrétiser les espoirs placés en eux.

Il est vrai qu'ils ont tous les mêmes profils d'économies à faible valeur ajoutée, développent les mêmes ressources agricoles et ne sont pas demandeurs de ressources naturelles, en dehors du pétrole.

Seuls le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont le profil pour proposer des produits manufacturés à leurs voisins, mais les échanges butent sur des pratiques telles que :

- Les habitudes de commerce avec les fournisseurs traditionnels d'Europe, encouragées par les banques commerciales à capitaux occidentaux. Nous observons avec intérêt les offensives de nouveaux pôles africains tels que Ecobank, Attijari Bank (Maroc), Bank of Africa pour se positionner sur l'échiquier.
- Les difficultés de liaison entre les pays de l'union, liées :
 - à l'état des routes, le contournement de zones d'insécurité
 - au foisonnement de contrôles et péages routiers – plus de 35 recensés entre Dakar et Bamako du fait de la police, de la gendarmerie, des eaux et forêts, et des taxes municipales de passage
 - à l'attitude peu incitative des douanes qui en dépit des règles du libre échange, laissent un souvenir amer aux opérateurs économiques qui tentent de développer le commerce intra communautaire
 - à la cherté des liaisons maritimes entre les pays côtiers, liée à la politique commerciale des compagnies maritimes. Le transport d'un conteneur bateau de Dakar à Cotonou coûte 2 millions F CFA, contre 600 000 F CFA d'Afrique du Sud à Cotonou. La raison invoquée est que les bateaux descendent d'Europe chargés, alors qu'ils remontent à vide vers l'Europe. En l'absence de compagnies sous régionales qui feraient un prix moyen pondéré, il reste moins onéreux de commander les emballages en Asie que dans la sous région.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 246

Résultat : les pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui devraient servir de locomotives restent cantonnés à un commerce de produits pétroliers, phosphates et matières premières à faible valeur ajoutée, alors que leurs industries de transformation tournent à 60 % de leur capacité de production et voient leurs clients potentiels délaisser leurs produits pour s'approvisionner en Chine, en Inde, au Brésil ou en Europe.

Balance commerciale du Sénégal par rapport à l'UEMOA (en millions F CFA)

Pays	2003	2004	2005	2006	2007
Bénin	15 688	11 487	7 189	4 963	7 071
Burkina Faso	25	30	50	37	164
Côte d'Ivoire	-23 614	-30 782	-31 031	-36 614	-34 720
Guinée Bissau	13 014	17 135	17 243	15 488	19 266
Mali	56 555	82 303	117 142	137 115	159 863
Niger	1 687	1 844	2 582	1 938	2 942
Togo	7 292	6 072	4 903	7 196	5 771

Source : ANDS

Depuis la mise en oeuvre du Tarif Extérieur Commun (T.E.C) en 2000, les exportations du Sénégal vers les pays membres de l'UEMOA se sont considérablement renforcées. Elles représentent 32% du total des exportations en 2007 contre 22% en 2003. Elles portent sur les produits pétroliers (76 milliards), le ciment (33 milliards), les engrais (9 milliards).

Le Mali est la première destination de ces exportations avec 169 milliards soit 69% du total, devant la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau qui viennent après avec respectivement 20 milliards et 19 milliards.

En revanche, les importations en provenance de l'UEMOA ne représentent pas 3 % du total et se limitent au bois, à l'huile de palme, au savon, au café, essentiellement de Côte d'Ivoire.

Le Sénégal a une balance commerciale excédentaire de 171 milliards en 2007 contre 139 milliards en 2006 et 126 milliards en 2005, avec un excédent commercial vis à vis de tous les autres pays membres de l'Union exceptée la Côte d'Ivoire avec qui il accuse un déficit de 35 milliards.

La Côte d'Ivoire réalise pour sa part 30 % de ses échanges vers l'Afrique, principalement le Nigéria (15,4 %) qui lui achète du pétrole brut et raffiné et contribue en retour pour 24,5 % de ses importations.

La Côte d'Ivoire, en dépit de ses aléas politiques, est restée le principal point de commerce avec le Mali, le Burkina Faso et le Bénin, par le port d'Abidjan et l'axe ferroviaire Abidjan – Ouagadougou.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 247

7.3. Le secteur informel

Le secteur informel étant une réponse spontanée aux carences des états dans leurs missions régaliennes, l'UEMOA est un terrain fertile pour ces économies transnationales monopolisées par des communautés commerçantes (Mourides du Sénégal, Dioulas du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire, Peuls de Guinée) qui ont pris le contrôle du commerce transfrontalier de première nécessité.

Ces activités se déroulent dans une opacité savamment entretenue, qui échappe aux finances publiques et à toute réglementation sanitaire. Elle est encouragée par la proximité de grands centres de distribution tels que le Nigéria et la Gambie qui ne sont pas membres de l'UEMOA.

D'où le souci largement partagé par les autorités sous régionales et les partenaires au développement de procéder à une amorce de formalisation de ce commerce non structuré, avant d'espérer développer des stratégies de développement pérennes.

7.4. L'information économique sectorielle

Le contraste est saisissant entre les besoins en informations économiques et statistiques et la réalité de terrain.

Dans le cas précis de l'emballage, une étude réalisée en 1998 au Sénégal sur le thème « Etude sur l'adéquation du couple {Emballage-Produits} pour une meilleure compétitivité » tient toujours lieu de référence, complétée par l'étude de positionnement stratégique de l'emballage initiée par l'ONUDI en 2005.

Certes, il y a les états annuels de la Direction de la Prévision et de la Statistique, les rapports de la Chambre de Commerce et les bases de données des groupements professionnels, mais ceux-ci se limitent à des informations générales ou macroéconomiques, insuffisantes pour élaborer des stratégies pertinentes de croissance.

La raison tient essentiellement à la « culture du secret » que pratique l'ensemble des opérateurs économiques, qu'ils soient du secteur industriel structuré ou des micro entreprises. Par crainte d'armer les services fiscaux, de nourrir la concurrence formelle ou informelle ou d'afficher les limites de l'entreprise, la collecte des informations chiffrées est le talon d'Achille des missions économiques dans l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Nombre d'entreprises et d'administration ont engagé des actions de communication répondant aux exigences de notre époque, en se dotant de centres de documentations, de bases de données sur papier, newsletters ou même sites web. L'information actualisée et analytique reste encore inaccessible, ce qui ne milite pas en faveur de prises de décisions efficaces.

Il est grand temps que les opérateurs économiques réalisent qu'il leur revient d'amorcer la pompe : c'est à partir des informations qu'ils délivreront, de leur précision et de leur

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 248

pertinence que les consultants pourront évaluer la forme de l'appui nécessaire à leur épanouissement : ils sont au début et à la fin du processus.

Il serait judicieux que les partenaires au développement intègrent une prime à l'information dans leur dispositif d'appui, afin d'inciter et de motiver les administrations qui feraient des efforts louables dans ce sens.

Pour l'heure, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal, à travers ses notes d'analyse du commerce extérieur, donne l'exemple à suivre, avec la publication d'un rapport annuel exhaustif sur Internet, dont la dernière édition porte sur l'exercice 2007.

7.5. Le secteur privé sous régional

Les bailleurs ont intégré dans leurs programmes d'appui un volet « renforcement de capacités » afin de les doter de moyens de gestion administrative et comptable, de collecte, d'analyse et de valorisation de l'information (publications, sites web). Le but était de les aider à dépasser le stade syndical et corporatiste pour accéder à celui de force de proposition et de négociation avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement. Pour ce faire, ils devaient se doter d'une information économique actualisée et exhaustive capable de conforter leur argumentaire.

Malheureusement, la nature monotone de ces groupements patronaux a été un facteur limitant : les membres étant aussi concurrents, ou pour le moins soucieux de préserver la confidentialité de leur information « intime »

Cette situation prévaut aussi bien dans les micro entreprises que dans le secteur structuré des PME ou grandes entreprises.

Résultat : les réflexions sur l'appui à ces secteurs d'activités restent cantonnées dans des généralités. Une bonne partie de l'immobilisme que le secteur privé reproche aux pouvoirs publics sur des questions fiscales (taxe d'égalisation, patente, code des investissements) trouve sa racine dans cet état de fait.

7.6. Les entreprises fabricantes d'emballages

Grâce aux initiatives des programmes d'appui tels que ceux financés par la Banque mondiale (Fondation Secteur Privé, puis PPIP au Sénégal), les entreprises industrielles ont pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier couvrant jusqu'à 75 % des frais de formation, d'organisation, de promotion ou de recherche de nouveaux marchés. C'est dans ce contexte que les principales d'entre elles ont pu obtenir leur certification ISO et engager des programmes d'investissement pour la formation de leur personnel.

Malheureusement, du fait de l'exiguïté du marché, de la faible capacité de commande de leurs clients et des importations croissantes d'intrants et de produits finis d'Europe, et surtout

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 249

d'Asie, le volume actuel de commandes reste très en deçà de la capacité de production : 60 % en moyenne.

Et les perspectives restent préoccupantes car les fabricants d'emballages se définissent comme des acteurs d'appoint de la production nationale. Même si l'emballage joue un rôle important dans la valorisation du produit, il ne peut à lui tout seul assurer l'exportation des produits horticoles, et compenser la raréfaction des espèces marines destinées à l'export. Toute baisse de production entraîne inéluctablement une baisse de leur activité. Leur impact sur la relance économique reste donc faible.

Le coup de grâce pourrait venir de la levée des protections annoncée avec les APE sur les importations qui ont connu des hausses importantes ces dernières années. Sur des marchés peu extensibles, c'est autant de parts qui échappent à l'industrie locale et précipitent sa précarisation.

La Chine, dans sa stratégie d'infiltration de la sous région, tend à proposer des emballages en sacs ou sachets à des tarifs 50 % moins chers que la production locale. La différence se faisant uniquement sur l'impression, il est à craindre que des micro productions d'impression prennent le relais et achèvent de dépouiller nos entreprises qui, dans ce contexte de mondialisation, ne pourront plus invoquer de protection douanière ou fiscale.

7.7. Opportunité de relance des filières traditionnelles

Après de nombreuses années de disette marquées par des importations massives de produits animaux (poulets, œufs, viande, lait), l'irruption de la vache folle puis de la grippe aviaire a redonné un élan à la production locale et aux filières de ces produits.

Aujourd'hui, de nouvelles stratégies se déploient pour augmenter les rendements, améliorer les espèces (fécondation bovine artificielle), développer des centres de collecte de lait frais et surtout développer des unités de transformation de ces produits afin de conquérir la grande distribution.

C'est dans ce cadre que s'insèrent des initiatives telles que la Laiterie du Berger au Sénégal, entreprise privée qui a repris le principe des centres de collecte expérimenté par Nestlé Sénégal avant le transfert de ses unités de production de lait au Ghana par stratégie de groupe en 2005.

Dans le cas de la volaille au Sénégal, les résultats sont éloquentes

- La production locale de poussins chair au cours de l'année 2007 a été de 11 149 249 unités. Elle a considérablement augmenté par rapport à celles de l'année 2006. L'écart obtenu est de 4 092 608 unités en valeur absolue et 57% en valeur relative.

- La production locale de viande de volaille industrielle a été de 16 366 tonnes en 2007,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 250

représentant à la vente au détail un chiffre d'affaires de 24 milliards de F CFA. La production de viande de volaille a connu une hausse en valeur absolue de 5 067 tonnes soit 44% en valeur relative par rapport à l'année 2006.

7.8. Les programmes de renforcement de capacité du secteur privé

Au cours des 10 dernières années, la micro entreprise a été le champ d'expérimentation de plusieurs projets impliqués dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'entrepreneuriat féminin, le développement de la micro finance etc... Tous ces projets visent à créer des emplois durables, décentralisés, accessibles aux femmes et aux jeunes.

L'argument de l'époque était qu'en encadrant ces nouveaux entrepreneurs, il serait possible à moindres frais de faire émerger une nouvelle race de managers citoyens, responsables, et soucieux de valoriser leur terroir. Le problème était qu'en dehors de leur volonté d'entreprendre et de la connaissance empirique qu'ils avaient de la matière à transformer, ils étaient vierges de toute notion de gestion administrative et financière, d'organisation, de maintenance technique et de promotion des ventes. Il fallait donc mettre en place des programmes d'appui reposant sur des organisations professionnelles sectorielles dans lesquelles chaque bailleur a eu à assumer sa part.

Exemples sénégalais de programmes d'appui :

Le PROCELOS – Programme de Promotion des Produits Locaux

Le PPCL – Programme de Promotion des Céréales Locales

Le PAPES – Projet d'Appui aux Petites Entreprises du Sénégal

Le PAOA – Projet d'Appui aux Opérateurs/trices de l'Agro-industrie (cfr annexe

Exemples sénégalais de groupements professionnels :

La FNPM : Fédération Nationale des Produits maraîchers ;

TRANSFULEG : Association Nationale des Transformateurs de Fruits et Légumes ;

La FPMN : Fédération des Producteurs Maraîchers de la zone des Niayes ;

Le GIE TCL : GIE des Transformateurs de Céréales Locales ;

L' ONAPES – Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes du Sénégal.

La FP2A : Fédération des Professionnels de l'Agro Alimentaire

Exemples sénégalais d'actions menées : (source Réseau TPA)

-Publicité et promotion ;

-Formation des artisans à la fabrication de décortiqueuses ;

-Mécanisation du pré nettoyage, roulage et tamisage (confiée à l'ITA) ;

-Appuis aux promoteurs : suivi technologique, commercial, gestion et formation, octroi de prêts (confiée à Enda Graf) ;

-Appui technique aux boulangeries ;

-Promotion des plats à base de céréales locales ;

-Transformation industrielle confiée aux « Moulins Sentenac » .

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 251

Difficultés persistant dans le secteur au Sénégal :

- Animation des groupements professionnels - prise en charge par les acteurs ;
- Organisation des unités de production (hygiène et sécurité alimentaire) ;
- Solvabilité bancaire des acteurs en vue de prêts à l'investissement ;
- Standards de Qualité dans l'approvisionnement et le traitement des produits ;
- Emballages incompatibles avec les produits ou trop chers ;
- Non personnalisation des emballages par filière ;
- Problème d'impression de l'emballage pour de petites quantités commandées ;
- Durée de vie très courte des produits ;
- Besoins d'informations nutritionnelles sur l'étiquetage ;
- Difficultés d'accès à la technologie de code-barres ;
- Manque d'équipements performants de traitement et de production ;
- Stratégie de promotion des ventes au Sénégal et dans la sous région ;
- Saut qualitatif permettant à l'export de sortir des circuits ethniques et confidentiels des African Markets, pour intégrer les réseaux de la grande distribution.

7.9. La compétitivité des entreprises

Les programmes d'appui déroulés par la Fondation Secteur Privé et EBAS ont permis aux entreprises et aux groupements professionnels d'accéder à des fonds d'accompagnement au renforcement des capacités de gestion, de production et de promotion – Il s'agissait essentiellement de recours à de l'expertise et à de la formation, mais pas d'investissement matériel ou financier. Ces initiatives trouvent leur prolongement dans des programmes actuels comme le Fonds à frais partagés du Programme de Promotion de l'Investissement Privé – PPIP (Banque mondiale).

Parallèlement, l'UEMOA a repris à son compte le *programme de mise à niveau* développé en partenariat avec l'ONUDI, qui consiste à auditer les entreprises sur les plans de l'organisation, de la gestion et de la production en vue de les accompagner dans un processus de renforcement de leur compétitivité par la productivité.

Cette initiative qui en est au début de son développement a pour finalité de préparer les entreprises dans les secteurs retenus dans la stratégie de croissance accélérée à la concurrence internationale : résistance aux importations et conquête de nouveaux marchés à l'export (horizon APE et OMC).

- **Objectifs / activités / responsabilités / domaines techniques d'intervention :**

Objectifs	Activités	Responsabilité
Améliorer les technologies existantes et expérimenter des procédés nouveaux de transformation des	Assister dans l'identification et la définition des produits et de l'étude technico-économique requise, y compris la sélection des technologies et des équipements & matériels nécessaires. Assister dans la fourniture, l'installation et la mise	UEMOA/ ONUDI Structures sectorielles

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 252

fruits & légumes frais en produits finis à haute valeur ajoutée.	en marche des équipements et matériels proposés. Former le personnel dans les différents domaines techniques identifiés.	Experts Internationaux/ Experts Nationaux
Renforcer la capacité du service de la protection des végétaux (chargé de l'inspection et du contrôle phytosanitaire aux postes frontières) dans l'application des accords SPS .	Assister dans la fourniture, l'installation et la mise en marche des équipements & matériels proposés. Former le personnel dans les différents domaines techniques identifiés.	Idem
Renforcer la capacité des associations de producteurs agricoles et des exportateurs des fruits & légumes frais.	Former le personnel dans les domaines suivants : a) l'application du système de management de la qualité de la production agricole suivant la norme NF V 01-005 et b) la traçabilité des produits pour exportation. Assister dans la fourniture, l'installation et la mise en marche des équipements & matériels proposés.	Idem
Améliorer la situation existante dans le domaine des emballages et déterminer par une méthode scientifique la « durée de vie » des produits transformés.	Faire une évaluation quantitative et qualitative des matériels d'emballage et de conditionnement utilisés localement et de leurs coûts. Identifier les exigences des marchés destinataires des produits, en matière d'emballage et évaluer les potentialités de production et/ou d'approvisionnement en emballages appropriés. Assister dans la fourniture, l'installation et la mise en marche des équipements & matériels proposés. Former le personnel dans les différents domaines techniques identifiés.	UEMOA/ ONUDI/ Structures techniques sectorielles/ Experts Internationaux Experts Nationaux
Introduire l'application des Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) ainsi que progressivement celle de la méthode dite HACCP dans les unités industrielles pilote.	Organiser des séminaires et ateliers de sensibilisation et de formation sur les BPH/BPF et le HACCP . Assister dans la préparation du programme BPH/BPF et HACCP dans les unités pilote.	Idem + Unités industrielles pilote

Source : ONUDI

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 253

7.10. Enjeux de la mondialisation (APE – OMC)

Avec la levée progressive des barrières douanières et l'ouverture au libre échange synonyme d'importations massives à partir des pays développés comme des pays émergents, l'UEMOA s'est trouvée face à un double challenge :

- Doter son tissu économique des leviers de compétitivité lui permettant de défendre ses parts de marché face au déferlement des importations des pays développés et des pays émergents tels que la Turquie, le Brésil, l'Inde et surtout la Chine,
- Mettre à profit ses atouts pour conquérir de nouveaux marchés à l'export, notamment le marché américain grâce à l'AGO.

Ces objectifs imposent la mise en conformité de nos entreprises avec les normes internationales en vigueur dans le domaine de la Qualité (HACCP, sécurité alimentaire, traçabilité, normes environnementales), avec un important volet formation des ressources humaines et accréditation de laboratoires d'analyse et de contrôle (métrologie, domaine de la pêche etc...).

Dans le même temps, des organisations patronales nationales ont engagé, avec l'appui de partenaires au développement tels que le BIT et l'Union européenne, des programmes de formation aux négociations internationales de type OMC afin de familiariser les dirigeants d'entreprises aux subtilités des négociations qui engagent leur avenir.

Enfin, sous l'impulsion des partenaires au développement, les économies de la sous région s'ouvrent à la culture du Doing Business et de la notation, en engageant des réformes en vue d'améliorer l'environnement des affaires, voie d'accès à l'investissement direct étranger mais également à l'investissement national.

A l'image de l'APIX qui a permis au Sénégal de figurer au classement Doing Business 2009 parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde et surtout premier en Afrique, et comme le NEPAD Business Group en Côte d'Ivoire, il est important que des structures de promotion prennent des initiatives permettant à l'administration et au secteur privé de s'étalonner par rapport aux bonnes pratiques car juin 2009, date butoir pour la signature des APE, c'est déjà demain.

7.11. Réglementation régionale

Les pratiques en cours dans les échanges commerciaux sont sources de grands dangers car les systèmes de contrôle et de régulation sont débordés par la contrebande, la contrefaçon et les mauvaises pratiques de commerce.

Il n'est dès lors pas étonnant que la région soit le nid de maladies infectieuses endémiques (choléra, typhoïde, paludisme) qui passent allègrement les frontières au gré des convois de marchandises.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 254

Il devient donc urgent de légiférer, d'autant que l'aide publique au développement est de plus en plus assujettie à des programmes de prévention (tabagisme, sida, maladies des mains sales, protection de l'environnement, économie d'énergie).

Ainsi, en Guinée Bissau, une campagne gouvernementale contre les mauvaises pratiques dans la boulangerie a abouti à la fermeture de plusieurs exploitations qui utilisaient des produits toxiques pour faire gonfler le pain. De même, les autorités ont ordonné la fermeture d'une unité d'ensachage d'eau potable au motif qu'elle était impropre à la consommation.

Au Sénégal, le Ministère du Commerce a publié le 12 décembre 2008 un arrêté portant interdiction d'importation, de production ou de vente de tout plastique non biodégradable au 31 décembre ... 2008.

Au-delà de la brutalité de cette mesure prise sans concertation préalable avec les producteurs et consommateurs concernés, avec prise d'effet immédiat (contre 3 ans en Europe), nous pouvons y voir la manifestation d'une prise de conscience de l'urgence à reprendre en mains nos économies pour les mettre au diapason de la compétition internationale qui est déjà engagée, alors que nous en sommes encore à affûter nos armes.

En Côte d'Ivoire, l'affaire des déchets toxiques qui a défrayé la chronique a permis d'éveiller les populations aux risques civils liés à la dégradation de l'environnement et à la manipulation de matières dangereuses.

Une réglementation régionale sur l'environnement et la santé publique revêt un caractère d'urgence.

7.12. Diagnostic de type court d'un échantillonnage d'entreprises

L'analyse de la consommation de matériaux d'emballage et de matières premières a été réalisée, d'une part sur la base d'une sélection de principaux producteurs et utilisateurs de chaque secteur et d'autre part sur la base d'enquêtes auprès d'eux et organisations concernées par leur encadrement et développement.

Le tableau ci-après explicite la synthèse de l'existant dans la Zone UEMOA

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 255

Synthèse des fabrications d'emballages

Type d'emballage fabriqué au	BE	B-F	C.I.	G-B	MA	NI	SE	TO
Matière plastique rigide								
Bouteille	X	X	X	X	X	X	X	X
Flacon			X				X	
Préform			X		X			
Pot, Seau	X	X	X		X		X	X
Casier, cagette		X	X		X		X	X
Bidon	X		X				X	X
Barquette								
Boîtes isothermes			X				X	
Bouchon	X		X					
Couvercle		X	X		X			
joint étanche								
Tube isorange, isogris	X		X				X	X
Matière plastique flexible								
Sachets	X	X	X		X	X	X	X
Sacs	X	X	X		X		X	X
Bobine de film	X	X	X		X	X	X	X
Bobine complexe							X	X
Pochette								
Sac PP Tissé			X		X		X	
Emballage métallique								
Boite en APE (acier pour emballage)			X				X	
Boite Conserverie			X				X	
Fût en tôle d'acier laminé à froid			X				X	
Couvercle Twist Off								
Capsule couronne			X					

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 256

Type d'emballage fabriqué au	BE	B-F	C.I.	G-B	MA	NI	SE	TO
Papier carton								
Caisse carton ondulé			x		x		x	
Plateaux			x		x		x	
autobloquants (plateaux mécanisés) carton cornière			x		x			
Etui carton	x		x		x		x	x
Carton – barquette			x		x		x	
Boite savon	x		x		x		x	x
Sac en papier kraft			x		x		x	
Etiquettes	x	x	x		x	x	x	x
Collerettes imprimées		x			x	x		
Verre								
Bouteille								
Bocal								
Bois								
Palette	x		x				x	x
Jute			x					
Pallox			x					
Caisse en bois	x		x				x	
Coton								
Sac, textile fibres		x			x			

7.12.1. Industries productrices d'emballage

Le secteur de l'emballage, des huit pays visités, compte :

➤ Au Bénin

Environ sept entreprises dont un producteur **d'emballages carton**, qui ne satisfait pas à 100 % la demande locale. Le reste est constitué de producteurs **d'emballages plastiques** dont le leader en corps creux est Beta SARL et le premier en films et sachets bretelles est la société Transplast. En ce qui concerne **l'impression des produits à base de carton plat**, l'entreprise

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 257

Top Offset couvre largement le marché avec comme principaux clients la SOBEBRA du Groupe Castel et les utilisateurs de boîtes cartonnées.

➤ **Au Burkina Faso**

On note la présence de géants qui se partagent le marché des emballages, Fasoplast pour les sacs en PET, avec environ 70% du marché ; et la SONACEB qui se taille aussi 60% du marché des cartons. Il faut également noter que deux nouvelles unités de fabrication viennent d'être créées en 2008, mais ne sont pas fonctionnelles. Ces deux unités en productions, FasoPlast et SONACEB, subissent fortement la concurrence de Filtisac en Côte d'Ivoire, des entreprise du Ghana et des importations de sacs venant de la Chine et d'autres pays Européens comme la Belgique.

➤ **En Côte d'Ivoire**

Environ vingt cinq entreprises dont deux producteurs d'emballages carton sur cinq dominent l'offre locale. Ensuite viennent deux producteurs d'emballages métalliques dont le leader absorbe le marché de la conserverie et l'autre celui des fûts. Enfin le secteur des emballages plastiques dominés par les filiales de Groupes multinationaux. De plus, Il est à noter que **Filtisac est le seul fabricant de sacs en jute en Côte d'Ivoire.**

- **Papier – Carton**

La Sonaco, société ivoirienne du Groupe Rossmann, est leader africain de la production de plaques de carton d'emballage, elle assure une grande partie de la demande du marché national de carton ondulé et fournit les matières premières aux filiales africaines du Groupe. Elle subit une petite concurrence de la société Embaci- Mici et de quelques petites entreprises dont Rotoci et Etipack.

- **Métaux**

Crown Siem maintient sa position de leader dans la conception et la fabrication des emballages métalliques en zone UEMOA telles que : la boîte classique ronde en fer blanc pour les conserves alimentaires, les contenants pour produits chimiques et les articles de fermeture.

- **Plastiques**

L'offre d'emballage en matériaux plastiques domine les autres secteurs. On note une variété d'entreprises de tailles différentes qui aboutit à l'éclatement de l'offre, dont le leader de la liste est Sisep Allpack du groupe IPS (WA).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 258

➤ **En Guinée Bissau**

Il n'existe pas de fabrication d'emballages en Guinée Bissau, en dehors des bouteilles d'eau minérale « Naturalis » dont la machine de soufflage des préformes est intégrée à la chaîne de production soufflées sur le lieu de remplissage par la société CEM Bissau.

Les autres emballages utilisés dans les systèmes de production sont importés :

- Filière cajou : sacs de jute, pochettes en aluminium, pochettes en papier kraft,
- Aviculture : alvéoles pour œufs
- Brasserie : bouteilles et cartons issus du stock récupéré de l'ancienne activité de l'entreprise avant rachat, préalablement importés du Portugal.

La Guinée Bissau important l'essentiel des produits manufacturés consommés, un grand marché de la récupération et de la réutilisation s'est développé, qui alimente l'ensemble des activités artisanales de transformation, notamment celle des ressources agricoles. Exemple : le jus de cajou ou le vin de cajou pour diabétiques sont conditionnés dans d'anciennes bouteilles de bière de 30 cl, fermées par des bouchons en caoutchouc importés.

➤ **Au Mali**

Il existe environ cinq entreprises de productions d'emballages, dont deux productrices d'emballages en plastique, dominées par EmbalMali qui détient 70% du marché. L'entreprise productrice de carton, la SOMEPEC, détenait plus de 50% des parts de marché dans les années 2000, mais aujourd'hui elle est à l'arrêt, si elle ne trouve pas des partenaires stratégiques pour relancer l'activité. En matière de plastiques, les entreprises consommatrices importent pour 30% de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Burkina Faso et de la Chine.

Les emballages en métaux connaissent un début de fabrication de fûts depuis quelques années par la COMANAV (Compagnie Malienne de Navigation basée à Koulikoro), mais beaucoup de fûts sont importés de la Côte d'Ivoire. Au Mali, l'offre d'emballages est très faible par rapport à la demande, toutes catégories confondues ; mais le secteur des plastiques est le mieux fourni au Mali, avec EmbalMali et SOACAP, en plus de NBB qui fabrique pour elle-même ses préformes à souffler.

➤ **Au Niger**

Au Niger, nous n'avons recensé aucune unité de fabrication d'emballages. Toutefois, il y a 8 ans de cela, Unilever Niger fabriquait des emballages cartons. Il y a quelques mois, une unité de fabrication a lancé la production d'échantillons de sachets en PET à Maradi à la frontière du Nigéria, pour les fabricants de yaourts et jus.

Tous les emballages sont importés soit du Maroc, du Ghana, du Nigéria, de la Chine, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Le Niger à côté de la Guinée Bissau est le pays le moins doté en unités de fabrication d'emballages dans l'UEMOA.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 259

➤ Au Sénégal

Une quinzaine d'entreprises performantes produisent au Sénégal des emballages métalliques, carton, plastique et papier destinés au marché national (produits alimentaires, produits pétroliers, détergents) et au marché à l'export (horticulture, produits de la pêche).

L'orientation export a poussé les meilleures d'entre elles à se mettre aux normes internationales de qualité et de compétitivité, qui ont permis à l'ensemble de la branche de faire un bond en avant.

Les perspectives d'évolution sont liées à une reprise de l'activité économique, notamment dans les domaines de l'agriculture et dans les produits de grande consommation, qui permettraient aux entreprises les plus ambitieuses de tirer profit de la modernisation de leur outil, qui tourne actuellement à moins de 70 % de leur capacité de production

- **Papier – Carton**

La Rochette couvre plus de 80 % du marché intérieur et l'essentiel de l'activité à l'importation. Elle s'est spécialisée dans du carton ondulé de bonne qualité et fait aussi du carton plat avec impression de grande qualité. Elle a été choisie par Marlboro International pour fournir les boîtes de cigarettes de l'usine Marlboro ouverte au Sénégal en 2008 pour couvrir toute l'Afrique de l'Ouest.

- **Métaux**

Crown Sénégal a perdu en 2005 deux de ses plus gros clients : Nestlé Sénégal qui a transféré sa ligne de production de lait concentré au Ghana et la Socas qui a décidé de fabriquer elle-même ses boîtes de tomates. A ces difficultés, il faut ajouter la récession persistante dans le secteur de la conserverie de thon.

Une réorganisation s'est imposée avec sa mise sous tutelle de l'usine d'Abidjan dont le Directeur Général cumule les fonctions avec Dakar. La production se poursuit dans une dynamique de groupe.

- **Plastiques**

Le secteur des emballages plastiques est le plus dense avec différents niveaux de performance. Deux entreprises sortent du lot :

- Fumoa, filiale du groupe Aga Khan spécialisée dans les fûts métalliques, les bidons et bouteilles en plastique,
- Simpa, qui en plus des seaux, bouteilles et sachets classiques, a développé la microdose, le doypack et le copackaging.

➤ Au Togo

On note six entreprises dont un **fabricant de complexes** qui occupe une situation monopolistique mais peu sollicité par les conditionneurs leaders, deux fabricants **d'emballages souples en plastique** (films, sacheries, gaines) qui sont agréés Zone Franche,

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 260

deux fabricants de **corps creux en plastiques** (bidons, cagettes, casiers, seaux etc....) et un leader de l'**imprimerie** qui a statut de Zone Franche et qui satisfait largement la demande.

Les tableaux suivant résumant le diagnostic technique et technologique des principaux producteurs d'emballages en 2008. Il inclut des informations sur la nature, la qualité des produits et équipements par rapport aux normes standards ainsi que l'évaluation en termes de productivité, de taux d'utilisation et de contraintes géo climatiques et environnementales.

Les tableaux ci-après explicitent le diagnostic du secteur « Papier – Carton » suivant les divers critères :

Fournitures Critères	PAPIER – CARTON	
Pays	Côte d'Ivoire	Sénégal
Infrastructures	Bâtiments âgés mais spacieux pour Sonaco S.A. La surface de stockage de la Sonaco correspond à la surface totale de l'usine Embaci, second producteur de carton.	La Rochette : Bâtiment principal ancien (avant indépendance) mais parfaitement rénové, extension avec de nouveaux hangars
Approvisionnements	Leader africain de production et de transformation de matières premières en carton, la Sonaco S.A. approvisionne ses filiales (Ghana, Burkina) en produits semis finis ; Embaci : Importateur de matières premières (20 %) et achat local (80 %)	Assure plus de 80 % du marché local, à partir d'intrants importés. Exportations faibles vers la sous région de sa production
Equipements et matériel de production	Parc machine de la Sonaco S.A. très lourd Equipements simples pour Embaci.S.A	Investissements récents et modernes, cartons et impression – Un des plus performants d'Afrique, en qualité
Innovation	Innovations propres au Groupe Rosmann (mise au point d'un emballage pour horticulture) S'appuient sur un cahier de charges	
Taux d'utilisation	Sonaco : 57 000 tonnes de plaques /an et son taux de production marchés saisonniers est 60 % ; Embaci = 60 % pour un temps d'engagement de 10 heures / jour	60 % de sa capacité de production
Evaluation des produits fabriqués	Produits en adéquation avec leur marché pour chacune. Mais certains utilisateurs préfèrent importer leurs emballages au moindre coût. Ou préfinancement de l'emballage par l'importateur Une politique sélective, Embaci ne	Produits répondant aux exigences du marché export (horticulture) et local. Vient de décrocher le marché des boites de cigarettes de Marlboro qui a implanté une usine pour servir la sous région

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 261

	vend pas dans la Sous – Région pour éviter les contraintes réglementaires et douanières ;	
Performance technique	Productivité croissante pour Embaci S.A. (P =22 millions F CFA en2008) Productivité en dents de scie pour Sonaco S.A. mais leader africain en plateaux mécanisés en cornière en carton plat (P= 97 millions F CFA en 2008)	Très Bonne productivité, confirmée par le choix de Marlboro de sous traiter la fabrication de ses boites
Qualité système et produits	Sonaco : certifié ISO 9001/2000 Conformes aux standards internationaux	Certifié ISO 9001 - 2000
Environnement	Bonne qualité énergétique pour Embaci ; Gestion des eaux usées maîtrisées ; Pour gérer la reprise d'humidité du produit due à l'environnement géo climatique du pays Sonaco augmente le grammage des emballages destinés à l'export Réutilisation des emballages perdus par le secteur informel Emballage peu polluant	Bonne qualité énergétique et gestion des eaux maîtrisée. Pas d'utilisation de papier recyclé Emballage peu polluant

Fournitures	PAPIER – CARTON	
Critères	Mali	Burkina Faso
Pays		
Infrastructures	La SOMEPEC, qui ne produit plus maintenant, dispose de grands bâtiments spatiaux et situés en zone industrielle	La SONACEB dispose de vieux bâtiments avec de gros magasins de stockage
Approvisionnements	Néant	Les importations de matières premières se font de la France, de l'Asie et de la Côte d'Ivoire pour certains produits
Equipements et matériel de production	Des machines très vieilles et même obsolètes	Parc machines moyennement bons
Innovation	Néant	Faible et destinée aux micros entreprises, avec des prospections sur le Mali depuis la fermeture de SOMEPEC.
Taux d'utilisation	0 % de la capacité installée actuellement	75 % de la capacité installée (à cause de la baisse des commandes dues aux importations)
Evaluation des produits fabriqués	Néant	Besoin de développement car machines ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques des clients
Qualité système et produits	Néant	Pas d'analyse certifiant l'alimentarité des matières premières à l'import ; seul

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 262

		le certificat délivré par l'exportateur fait foi.
--	--	---

Fournitures Critères	PAPIER – CARTON	
Pays	Bénin	Togo
Infrastructures	Bâtiments neufs en adéquation avec la taille de l'entreprise	Néant
Approvisionnements	Importateur de plaques de carton du Ghana	Distributeur
Equipements et matériel de production	Equipements simples pour Armel Afrique	Néant
Innovation	Non car inaccessibilité du marché local	Néant
Taux d'utilisation	Très faible	
Evaluation des produits fabriqués	Problème d'écoulement de ses produits dont la cause est que l'état subventionne les plateaux importés par les exportateurs	Importation de caisses carton ondulé
Performance technique	Productivité très faible	Néant
Qualité système et produits	Néant	Néant
Environnement	Mauvaise qualité énergétique Réutilisation des emballages perdus par le secteur informel Emballage peu polluant	Réutilisation des emballages perdus par le secteur informel Emballage peu polluant

Les tableaux ci-après explicitent le diagnostic de la branche emballages plastiques suivant les divers critères :

Fournitures Critères	PLASTIQUES	
Pays	Côte d'Ivoire	Sénégal
Infrastructures	Bâtiments spacieux et modernes pour le leader Allpack Sisep Idem pour Filtisac	Batiments anciens pour Simpa et Fumoa, mais rénovés et bien entretenus
Approvisionnements	Achat groupé de IPS (WA) donc à moindre coût (auprès de fournisseurs référencés par la maison – mère)	Fumoa fait jouer la dynamique du groupe Aga Khan. La Simpa gère seule ses approvisionnements sur le marché. Dernières machines fabriquées en Inde
Equipements et matériel de production	Extrusion soufflage Injection Une technologie de pointe Tampographe et sérigraphie Conditionneuse	Nouvelles acquisitions à la Simpa : Extrudeuse
Innovation	Le Co packaging pour Sisep –Allpack	Fumoa : les préformes de bouteilles d'eau minérale – marché en plein essor.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 263

		Simpa : Le Co packaging, le doypack et le microdosage
Taux d'utilisation	80 % de la capacité installée	Fumoa : 60 % de la capacité de production Simpa : 70 %
Evaluation des produits fabriqués	Seul fabricant de préforms dans la Zone UEMOA leader incontesté sur les films "techniques" conquis avec des brevets (TENAX®). Le sac AD*STAR, produit phare de Filtisac SA, est fabriqué avec des bandelettes de haute résistance	Fumoa : marché des futs métalliques en difficulté (Importation d'huiles avec leur emballage) marché des bidons et des préformes en extension Simpa : gros développement sur le copackaging (+ 25 % par an depuis 3 ans)
Performance technique	Productivité croissante des leaders Pour Sisep Allpack : (P = 53 millions F CFA) en 2008 pour Filtisac (P = 23 millions F CFA) en 2008	Chiffres non communiqués, mais Fumoa bénéficie de la dynamique du groupe et donc a une garantie d'efficacité. Simpa, par son goût pour l'innovation et le développement (microdoses, copackaging et doypack), a certainement la meilleure vitrine technique au Sénégal
Qualité système et produits	Laboratoire et service qualité intégrés Conformité aux Normes et standards internationaux	Fumoa et Simpa sont certifiés ISO et en conformité aux Normes et standards internationaux
Environnement	Réutilisation des sacs en PPT et des corps creux Sachets et films polluants	Fumoa et Simpa : récupération des matières perdues et réutilisation partielle. + Politique de stockage et évacuation des déchets

Fournitures	PLASTIQUES	
Critères		
Pays	Mali	Burkina Faso
Infrastructures	Bâtiments neufs et spacieux, se trouvant en zone industrielle pour EmbalMali . SOACAP et SOMEPEC sont des vieux bâtiments d'avant les indépendances, avec de grandes superficies pour SOMEPEC. NBB dispose de nouvelles unités de fabrication de préformes, mais non située en zone industrielle. Toutes ces unités disposent de magasins de stockages assez spacieux.	Bâtiments vieux se trouvant en zone industrielle, mais un peu étroits par rapport à l'activité de l'entreprise Fasoplast
Approvisionnement	EmbalMali importe ses matières premières de la France, de l'Asie et des Amériques	Fasoplast importe chez les mêmes clients que EmbalMali, en plus du Ghana pour certains produits

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 264

Equipements et matériel de production	Equipements simples et très modernes pour NBB	Equipements simples pour Fasoplast
Innovation	Innovations sur des nouveaux produits comme les sacs en Lenau pour les oignons du Niger et les sacs HDPE à Embalmali S'appuient sur un cahier de charges pour les grandes commandes de GMM SA	Orientation sur les sacs en HDPE pour Fasoplast à partir aussi de 2009
Taux d'utilisation	EmbalMali fonctionne actuellement en sous capacité de 70%, mais compte aller à 100% en 2009 avec 7J/7J et 24h/24h en quatre équipes	Fasoplast fonctionne aussi en sous capacité de 60%, mais n'a pas de projection pour 2009.
Evaluation des produits fabriqués	Produits en adéquation avec leur marché pour chacune. Certains utilisateurs préfèrent importer leurs emballages au moindre coût et faire préfinancer l'emballage par l'importateur (ceci est valable pour le niébé, le riz Niger et ses importateurs Nigériens)	A Fasoplast les productions sont faites en fonction des commandes.
Performance technique	Productivité croissante pour EmbalMali, sauf en 2007 et 2008	Productivité acceptable pour Fasoplast
Qualité système et produits	NBB et EmbalMali se préparent à une certification ISO : 9001/2000	Néant
Environnement	Mauvaise qualité énergétique pour EmbalMali et SOACAP, avec des coupures engendrant de nombreuses pertes Gestion des eaux usées en cours de maîtrise avec un projet gouvernemental en cours Réutilisation des emballages perdus par le secteur informel Emballage peu polluant	Mauvaise qualité énergétique pour Fasoplast Réutilisation des emballages perdus par le secteur informel Emballage peu polluant

Fournitures	PLASTIQUES	
Critères	Bénin	Togo
Pays		
Infrastructures	Bâtiments neufs Surface construite très étroite	Pour la plupart, reprise de bâtiments en cessation d'activités
Approvisionnements	Importations des granulés d'Europe	Achats sans taxes pour 85 % des matières premières destinées à l'export
Equipements et matériel de production	Parc machines neuf broyeuse de déchets, découpeuse, extrusion soufflage (corps creux)	Extrudeuse Machine d'injection
Innovation	Faible et destinée aux micros entreprises par l'Association Sino	Faible

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 265

	Bénoise.	
Taux d'utilisation	85 % de la capacité installée (7000 bidons par jour)	Forte pour GIT, fabricant de casier en PEHD Faible pour la chaîne intégrée de Nioto
Evaluation des produits fabriqués	Besoin de développement car machine non modulable Peu de films alimentaires	Besoin de développement Les films alimentaires sont fabriqués en Zone Franche
Performance technique	Productivité croissante pour Betra (P=13 millions F CFA en 2008) Principaux concurrents ont des lignes intégrées	Productivité croissante
Qualité système et produits	Pas d'analyse certifiant l'alimentarité des matières premières à l'import ; seul le certificat délivré par l'exportateur fait foi.	Pas d'analyse certifiant l'alimentarité des matières premières à l'import ; seul le certificat délivré par l'exportateur fait foi.
Environnement	Problème de refroidissement des produits dus à la variation de température extérieure et de taux d'humidité ; Réutilisation des bidons et recyclage des rebuts Sachets et films polluants Mauvaise qualité de l'énergie électrique et coût élevé	Réutilisation des bidons Sachets et films polluants

Le tableau ci-après explicite le diagnostic de la branche emballages métalliques suivant les divers critères :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 266

Fournitures	METAL	
Critères	Côte d'Ivoire	Sénégal
Pays	Côte d'Ivoire	Sénégal
Infrastructures	Vieux bâtiments mais spacieux	Installés en zone industrielle datant de la période coloniale, mais rénovation des bâtiments et matériel de production récent
Approvisionnements	Arcelor Métal France.	Europe, Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud
Equipements et matériel de production	Parc machine en adéquation avec le marché deux lignes d'impression offset 4 couleurs sur métal avec four de séchage ; Boîte emboutie avec la presse ; Boîte 3 pièces avec la machine presse Bouchon couronne et testeur d'étanchéité ; Machine de packaging « seaux » et fonds	Parc de machines en rapport avec le profil du marché local et export vers l'Europe
Taux d'utilisation		65 % en moyenne
Evaluation des produits fabriqués	Crown Siem, leader dans la conception et la fabrication des emballages métalliques en zone UEMOA.	Bonne qualité générale des produits
Performance technique	Productivité croissante (P = 72 millions F CFA en 2008) Des exportations directes sont organisées vers le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal avec Agroline et SESncds, vers le Togo avec BCM (peinture) et le Bénin avec SIL Bénin (peinture)	Non communiquée
Qualité système et produits	Crown Siem, certifié ISO 9001 version 2000, Crown Siem est en cours de certification ISO 14000 et OHSAS (environnement et sécurité)	Certifié ISO 9001 - 2000
Environnement	Récupération faible secteurs artisanaux et phytosanitaires	Programmes d'amélioration en cours

Le tableau ci-après explicite le diagnostic de la branche emballages bois et jute suivant les divers critères :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 267

Fournitures	BOIS et JUTE		
Critères	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo
Pays	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo
Infrastructures	Dans les locaux de Filtisac (Jute) Semi- Artisanale (bois)	Artisanale (bois)	Artisanale (bois)
Approvisionnements	Jute du Bangladesh bois local	Bois local	Bois local
Equipements et matériel de production	En adéquation avec le marché	Très légers	Très légers
Innovation	Filtisac détient le monopole du secteur de production de sacs en fibres naturelles		
Evaluation des produits fabriqués	Sacs et fil de jute caisses, palettes et pallox en bois	Palettes et caisses	Palettes et caisses
Performance technique	Productivité croissante		
Qualité système et produits	Filtisac est certifiée ISO 9002 par la SGS depuis 1997 : la première unité de production industrielle à l'obtenir en Afrique de l'Ouest réglementation européenne du traitement du bois par poinçonnage (2005)	Réglementation européenne du traitement du bois par poinçonnage (2005)	Réglementation européenne du traitement du bois par poinçonnage (2005)
Environnement	Emballage biodégradable	Emballage biodégradable	Emballage biodégradable

7.12.2. Entreprises utilisatrices d'emballages

L'analyse de la consommation d'emballages a été réalisée :

- d'une part, sur la base de collecte d'informations auprès des entreprises utilisatrices d'emballages visitées, suivie d'un questionnaire complété par leur équipe managériale ;
- et d'autre part sur les quantités de certains produits alimentaires et agroalimentaires exportés par chacun de ces pays de la Zone UEMOA.

L'échantillon est constitué d'entreprises de grandes tailles spécialisées en produits de grande consommation et des micro entreprises qui transforment les produits locaux visant les clients à faible pouvoir d'achat. Il conviendra d'identifier :

- les facteurs de compétitivité par rapport au marché local et africain ;
- les gisements de productivité existant dans l'entreprise ;
- les problématiques majeures qui se posent à l'entreprise.

Les tableaux de diagnostic ci- après résument les informations recueillies auprès des enquêtés et l'évaluation des performances à travers ces références quantitatives et qualitatives.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 268

HUILERIES				
Pays		Bénin	Côte d'Ivoire	Togo
Thèmes				
Fournitures		Importation de fûts et tanks d'huile. Et production d'huile de palme, de coton raffiné, de soja raffiné Bidons en PEHD de 20, 25, et 30 l fabriqués par I.B.C.G.	Leader incontesté des huiles dans la zone UEMOA Emballages fournis localement.	Défauts d'approvisionnements en matières premières locales : graines de coton. Oléine de palme importée Bidons en PEHD de 20 l fabriqués par l'huilerie Nioto
Approche de marge	PRE en FCFA	bidon de 25 litres = 2000 à la vente externe 1225 à l'utilisation interne par l'IBCG	Tous formats existants dans le secteur	Achat local bidon de 25 l Import bidon de 25l chez Allpack Sisep à 1600 Bidon de 5l chez Fasoplast à 410 (<i>même prix appliqué par Beta pour l'huilerie Vitalor Bénin</i>)
	% CA	70 pour IBGC		
	% Rc(E/P)	faible	très faible	
Equipements		Chaîne intégrée	lourds	légers pour la ligne de conditionnement d'huile
Marchés acquis		100 % local	marchés de la Sous Région	Export en vrac de l'huile de coton en citerne
Certification	Obtenu		Standards internationaux	ISO 9001 VERSION 2000
	En cours			ISO 22000
	En prévision			ISO 14 000
Problématiques relatives aux emballages		Des importateurs informels béninois achètent des tanks d'huile de coton de contenance 25 000 litres puis s'approvisionnent en emballages chez Bétra ou IBCG pour reconditionner l'huile dans des bidons de diverses capacités sous leur propre label. A cela vient s'ajouter les récupérateurs de bidons d'huile qui rachètent les bouchons chez Beta ou IGBC pour la vente au marché domestique.	Aucun	75 % des emballages sont fournis localement, Pour satisfaire les habitudes d'achat du consommateur togolais, Nioto est obligée d'importer des bidons, de contenances inexistantes localement, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.
Observations sur les		difficultés de l'I.B.C.G. : l'huile de	L'huile de la Côte d'Ivoire de marque	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 269

droits de Douanes	<p>Palme importée de la Malaisie, contenue dans des bidons jaunes de 25 litres, coûte moins cher que l'huile fabriquée localement. Ce qui explique la chute du chiffre d'affaire de l'I.B.C.G. de 67 % par rapport à 2006. De plus les commerçants qui reconditionnent l'huile pour le vendre au marché ne supporte pas les mêmes charges que IBCG.</p>	<p>« Dinor » surtaxée au Sénégal. le Sénégal importe l'huile de la Malaisie alors que l'UEMOA en produit.</p>	
-------------------	---	---	--

PRE : Prix de Revient de l'emballage ; CA = Chiffre D'Affaire ; Rc (E/P) = Rapport (coût (Emballages)/ coût produit).

HUILERIES			
Pays	Sénégal	Guinée Bissau	
Thèmes			
Fournitures	Production d'huile d'arachide par SUNEOR, conditionnement dans des fûts métalliques de 200 L, des bidons de 5 L et des bouteilles de 1 L essentiellement fournis par Fumoa	Pas d'huilerie sur le territoire. Consommation couverte par l'importation, conditionnée en bidons et bouteilles et sachets, provenant du Portugal et du Sénégal	
Equipements	Chaîne intégrée		
Marchés acquis	100 % local		
Certification	Obtenue		
	En cours	En cours	
	En prévision		
Problématiques relatives aux emballages	La libéralisation de l'importation des huiles a entraîné une importation massive d'huile, principalement de Malaisie, au détriment de l'huile d'arachide nationale et d'autres huiles produites dans la région		
Observations sur les droits de Douanes	La chute de la production d'arachide a fait le nid des		

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 270

	importations qui ne subissent pas de restrictions		
--	---	--	--

HUILERIES				
Pays		Mali	Burkina FASO	Niger
Thèmes				
Fournitures		Importation de fûts et tanks d'huile. Avec des commandes locales rares auprès de la COMANAV Et production d'huile de graines de coton, de soja raffiné (peu) Bidons en PEHD de 20, 25, et 30 l fabriqués récupérés et bidons de 1,5 litre récupérés, sauf pour l'HUICOMA qui en commande de l'extérieur.	Emballages récupérés et fournis localement.	Défauts d'approvisionnements en matières premières locales : graines de coton. Les importations de l'Asie ont pris le pas.
Approche de marge	PRE en FCFA	ND	ND	ND
	% CA	ND	ND	ND
	% Rc(E/P)	Faible car c'est essentiellement de la récupération sauf pour HUICOMA	très faible	très faible
Equipements		Machine performantes avec des raffineries modernes chez HUICOMA : plus de 50% de parts de marché. Presses généralement indiennes non performantes. Absence de raffinages pour les petites unités	Presses indiennes et chinoises	Presses indiennes et chinoises
Marchés acquis		100 % local, HUICOMA prétend pouvoir exporter à l'avenir	100% local	100% local
Certification	Obtenu	néant	néant	néant
	En cours	HUICOMA à la préparation		
	En prévision	Néant		
Problématiques relatives aux		Les huileries du Mali dans leur majorité sont	Mêmes difficultés qu'au Mali	Mêmes difficultés qu'au Mali.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 271

emballages	<p>confrontées à la disponibilité d'emballages de qualité et neufs. De même, la question de personnalisation des emballages n'est pas résolue. HUICOMA est confronté à un problème de coût des emballages car elle doit maintenir un certain niveau de différence de présentation</p>		
Observations sur les droits de Douanes	<p>Les emballages neufs sont importés comme étant des produits finis et taxés à 15% +18% de TVA + 1% de TPC, ce qui revient cher pour des unités comme HUICOMA Ce qui entraîne que des commerçants importent de la Malaisie et parviennent à concurrencer sérieusement Huicoma</p>	Mêmes observations qu'au Mali	Droits de douanes élevés et TVA très élevée par rapport aux autres pays de l'UEMOA soit 19, 5%

En qui concerne le **concept de compétitivité**, nous pouvons retenir que :

- La personnalisation de l'emballage se limite au couleur du bidon mais les formes ne différent pas. C'est le cas de **la marque « Vitalor » au Bénin**, qui pour se démarquer de cet environnement incontrôlable, du point de vue de la présentation, de la qualité comme de la provenance, a choisi, à travers **un cahier de charges personnalisé, le bidon jaune** de Betra SARL. Ce qui n'empêche pas aux récupératrices des marchés informels de les réutiliser. Les importateurs informels et les reconditionneurs d'huile ont fini par faire couler l'IGBC. Car ce dernier supporte des taxes et charges locales que les fraudeurs ne supportent pas.
- Le conditionnement de l'huile en **Côte d'Ivoire est fait sous plusieurs formats suivant l'offre locale d'emballages adéquats**. La Côte d'Ivoire couvre environ 75 % d'exportation d'huile dans la Zone UEMOA.
- **L'huilerie togolaise** est confrontée à un défaut d'approvisionnement en matières premières et à **l'inexistence de fabricant local de bidons de capacités (5 litres)** prisés par le consommateur. De plus, la capacité installée par l'huilerie « Nioto » pour la production de bidons de capacité 20 litres est consommée par la société, qui s'approvisionne pour les contenances de 25 litres en partie localement et le reste en

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 272

Côte d'Ivoire. Enfin, les bidons de 5 litres utilisés par Nioto sont importés du Burkina Faso.

- **Au Sénégal**, la production de Suneor est en difficulté suite à la baisse régulière de la production d'arachide
- **L'huilerie malienne** constitue la grande famille des unités agroalimentaires, produisant environ 40% de la production totale de l'agroalimentaire, dominée par l'HUICOMA et Huilerie ABOU WORO à Sikasso, cette dernière fabrique l'huile de pourghère. L'huile de pourghère est conditionnée dans des fûts de 200L et ensuite reconditionnée dans des bidons recyclés et dans des microdoses.

Conclusion : Le secteur « Huilerie » dans la Zone UEMOA subit la concurrence déloyale des huiles de la Malaisie qui coûtent moins chers. Cette dernière est reconditionnée de façon anarchique par le secteur informel dans des bidons acquis neufs ou récupérés. D'où la faiblesse des grandes huileries au Bénin et au Togo. Alors qu'au Mali, les huiles en provenance de l'exploitation des graines de cotons sont mal conditionnées et mal raffinées. Ces pratiques d'ailleurs ont provoqué de graves problèmes de santé publique. Les huileries qui ont connues une belle ascension connaissent de sérieuses difficultés aujourd'hui.

MINOTERIES				
Pays		Bénin	Sénégal	Togo
Thèmes				
Fournitures		80 % des importateurs de farine sont dans l'informel Les Grands Moulins du Bénin importent ses sacs en PPT et le blé qu'il transforme	3 minoteries se partagent le marché : Les Grands Moulins de Dakar avec 65 %, NMA avec 20 % et Moulins Sentenac avec 15 %	La Société générale des Moulins du Togo importe le blé et les sacs en coton
Approche de marge	PR en FCFA			Sac imprimé en coton de contenance 50 kg = 468 F CFA en provenance de Hong Kong
	% CA			50
	% Rc(E/P)			1,99 pour la farine anglaise 2,54 pour la farine française
Equipements		lourd	Lourd	lourd
Marchés acquis		Quasi –nul	Local et sous –région par la route : Mauritanie, Mali, Guinée Bissau mais exportations marginales	60 % vente local 40 % CEDEAO
Problématiques relatives aux emballages		le sac en PPT convient car écoulement rapide de la farine (moins de	Sacs bien adaptés au marché. Cofisac a mis au point un sac papier à	les sacs en coton contribuent à l'allongement de la durée de vie du produit dans son

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 273

	6mois) mais de faible quantité.	fermeture sécurisée.	emballage.
Observations sur les droits de Douanes	l'Etat du Bénin a ouvert ses frontières du Togo et du Nigéria par la signature d'un accord qui n'arrange pas les GMB. Car ces industries béninoises payent 5 % de DD sur les matières premières importées et 18 % de TVA sans compter les coûts de transport.		La contribution de la SGMT au trésor public est très lourde comparée à ses concurrents locaux (entrées frauduleuses de la farine au Togo).

PR : Prix de Revient ; CA = Chiffre D'Affaire ; Rc(E/P) = Rapport coût (Emballages)/ (coût produit).

En qui concerne le **concept de compétitivité**, il est à noter que la **faible compétitivité de la farine fabriquée dans la Zone UEMOA est due à la concurrence déloyale provoquée par l'entrée frauduleuse de la farine** conditionnée dans des sacs en PPT en provenance des pays frontaliers au Togo et au Bénin. Mais l'absence de fabricants de sacs en PPT au Togo comme au Bénin s'explique par la facilité d'approvisionnement en sacs en PTT auprès de fournisseurs référencés de la CEDEAO.

Il est à noter que **les Fraudeurs en provenance du Nigéria** couvrent largement les marchés frontaliers du Bénin à savoir Porto Novo et Parakou (qui se situe au Nord du Bénin); et que les commerçants béninois qui s'approvisionnent en **Farine anglaise au Togo, la reconditionne dans des sachets en PE de contenance 1 Kg pour les vendre au niveau des marchés informels du Bénin.**

Conclusion : Au Bénin comme au Togo, on retrouve le reconditionnement de la farine fabriquée localement dans des sachets en polyéthylène de capacité 1 Kg dans les superettes comme dans les supermarchés (Leader Price, Champion etc..). Mais cet emballage est incompatible avec la farine et très mal étiqueté. Par contre, en Côte d'Ivoire, on note une nette amélioration du conditionnement de la farine dans des sachets en papier Kraft de contenance 1 Kg.

Céréales ou légumineuses transformées FARINES ET SEMOULES			
Pays	Bénin	Côte d'Ivoire	Togo
Thèmes			
Fournitures	Céréales infantiles ou pour adulte à base de soja à haute valeur nutritive Gari (semoule de manioc) Boîtes cartonnées imprimées de grammage compris entre 350 g/m ² et 380 g/m ²	Céréales infantiles ou pour adulte à base de soja à haute valeur nutritive. Couscous de tubercules de Manioc appelé « Attiéké » Boîtes cartonnées imprimées ou sachet en PE (11 x 30) cm pour Attiéké	Céréales infantiles ou pour adulte à base de soja à haute valeur nutritive. Couscous de blé Boîtes cartonnées imprimées pour le couscous ; Sachets en PE doublés avec une étiquette entre les deux sachets en PE pour la farine

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 274

Approche de marge	PR en FCFA	boites cartonnées imprimées = 125 sachet prédécoupé opaque = 6 Etui cellophane = 6	boites cartonnées plastifiées imprimées = 150	boites cartonnées imprimées = 40
	% CA	75		
	% Rc(E/P)	22	30 pour la farine 22,8 pour Attiéké en boîte 2 pour Attiéké en sachet	4 pour la semoule de blé 4 pour les sachets de PE doublés
Equipements		semi-artisanal	semi-artisanal	léger
Marchés acquis		98 % vente locale 2% CEDEAO		85 %vente export 25% vente local
Certification	Obtenu	DANA		
	Validation	MSP, OMS		
	En prévision	ISO 9001version 2000		
Problématiques relatives aux emballages		Absence de fabricant de plaques, d'où recours à l'export et à l'impression locale.		Les emballages utilisés sont fabriqués localement en Zone franche.
Observations sur les droits de Douanes		Souhait : Exonération ou réduction des DD qui sont présentement de 10% de la valeur des plaques de carton.		Seule la moitié des taxes douanières sont payées pour 125% des produits vendus localement.

PR : Prix de Revient ; CA = Chiffre D'Affaire ; Rc(E/P) = Rapport coût (Emballages)/ coût (du produit)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 275

Céréales ou légumineuses transformées FARINES ET SEMOULES					
Pays		Mali	Burkina Faso	Niger	
Thèmes					
Fournitures		Céréales infantiles ou pour adulte à base de blé à haute valeur nutritive Gari (semoule de manioc) Boîtes cartonnées imprimées de grammage compris entre 350 g/m ² et 380 g/m ² Sachets en PE doublés avec une étiquette entre les deux sachets en PE pour la farine suivant cahier de charges fourni à Embalmali	Céréales infantiles ou pour adulte à base de blé à haute valeur nutritive Gari (semoule de manioc) Boîtes cartonnées imprimées de grammage compris entre 350 g/m ² et 380 g/m ²	Céréales infantiles ou pour adulte à base de blé à haute valeur nutritive Gari (semoule de manioc) Boîtes cartonnées imprimées de grammage compris entre 350 g/m ² et 380 g/m ²	
Approche de marge	PR en FCFA	195 F CFA pour les sacs simples en PP 200 F CFA pour les sacs laminés	195 F CFA pour les sacs simples en PP 200 F CFA pour les sacs laminés	ND	
	% CA	ND			
	% Rc(E/P)	3% pour les sacs laminés 2% pour les autres sacs 27% pour les sachets imprimés couleurs de 500 gr	3% pour les sacs laminés 2% pour les autres sacs 27% pour les sachets imprimés couleurs de 500 gr	ND	
Equipements		Equipements modernes avec de grandes capacités de moulages	Equipements modernes	Equipements modernes	
Marchés acquis		Farine : 97% vente locale et 3% Burkina Faso Aliments bétail : 98% vente locale et 2% Burkina Faso	100% local	100% local	
certification	Obtenu		Nd	ND	
	Validation				
	En prévision	ISO 9001 version 2000 en cours pour GMM			
Problématiques relatives aux emballages		Coût des emballages élevés pouvant atteindre jusqu'à 3% pour les sacs laminés de 50 Kg, et qui augmente avec les problèmes de production liés aux coupures d'électricité	ND	Les emballages utilisés sont importés de la chine, du Ghana, et du Burkina Faso avec de lourdes taxes comme les huileries	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 276

	La qualité des emballages fait souvent défaut surtout pour les farines. Attribution de codes – barres n'existe pas dans le pays, pour le moment		
Observations sur les droits de Douanes	L'abattement du taux de déchet qui est de 10% (au cordon douanier) devrait être revu à la hausse (25% par exemple), car avec les coupures d'électricité les pertes atteignent souvent ce pourcentage	Même observation que pour le Mali	Même observation que pour le Mali

En ce qui concerne le choix des produits céréaliers et légumineux, nous avons procédé par types de conditionnement, parmi les produits les plus consommés aussi bien localement qu'à l'export. Les raisons de l'approvisionnement en emballage à l'étranger diffèrent d'un pays à l'autre :

- **Au Bénin**, le marché des boîtes cartonnées est partagé par deux imprimeurs en des proportions très différentes. L'un s'approvisionne au Nigéria, Ghana et Sierra Leone sans imposer à ses fournisseurs un cahier de charges ; l'autre en Europe. Si l'imprimeur préfère importer ses plaques au niveau des pays limitrophes du Bénin, afin d'amoindrir ses coûts de production, ne serait-il pas plus intéressant de se rapprocher de la Sonaco du Groupe Rosmann qui a une nouvelle filiale ouverte au Ghana dénommée Sonapack pour la fourniture d'une matière première de qualité ?
- **En Côte d'Ivoire**, les exportateurs, qui ont eu à signer un contrat commercial avec leurs distributeurs européens ou américains, préfèrent la fourniture d'emballages par leurs importateurs. Car ces derniers se basent sur les réglementations imposées par leur marché. Par contre les vendeuses traditionnelles d'Attiéké, qui utilisent des sachets en PE de moindre coût, arrivent à vendre sur les marchés hebdomadaires organisés par les mairies en Europe, comme celui de « Château Rouge » en France, de la Gare de Midi en Belgique, etc...
- **Au Togo**, les rapports coût de l'emballage/coût du produit tourne autour de 4% car les entreprises ciblées sont exonérées de taxes alors que la Côte d'Ivoire et le Bénin sont autour de 23 % pour les boîtes cartonnées.
- **Au Sénégal**, l'essentiel de la farine est utilisée par les boulangeries. Elle est de fabrication locale. La consommation de céréales locales a été favorisée au lendemain de la dévaluation du F CFA en 1994 et a fait l'objet d'un appui constant de l'Union Européenne dans le cadre du PPCL, Programme de promotion des céréales locales qui a permis notamment la conception de couscous, thiakry, araw et autres produits secs de mil conditionnés en sachets et disponibles dans la grande distribution et pour les sénégalais de l'étranger.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 277

BOISSONS, JUS, Nectar ET SIROP

Les micros entreprises visitées ont une couverture de vente limitée car elles ont besoin d'une part de ressources et d'autre part de se conformer aux standards internationaux exigés par l'export.

Au Bénin 98 % des producteurs semi-artisansaux de fruits et légumes transformés achètent des bouteilles de bière non consignées auprès de récupératrices informelles. Par contre, les entreprises intermédiaires qui vont vers l'industrialisation s'approvisionnent en bouteilles neuves auprès d'un vendeur local qui connaît bien le secteur et /ou d'un récupérateur très structuré. Ce qui se répercute au niveau du rapport coût de la bouteille en verre/coût du produit, tournant autour de 45% pour l'utilisateur de bouteilles neuves alors que l'utilisateur de bouteilles récupérées avoisine les 13 %. C'est ainsi que deux d'entre eux sont en cours de certification Iso 22 000 pour pouvoir se positionner à l'export. Mais le problème incontournable reste l'approvisionnement local en emballages compatibles avec leurs produits et à moindre coût.

En Côte d'Ivoire, la production locale d'emballages en plastique est très diversifiée permettant donc de commercialiser rapidement le produit au niveau de la prolifération de restauration rapide appelée « Maquis ». Donc durée de vie courte du produit rime avec emballage de courte conservation du produit. Il est à noter que certaines transformatrices de sirop de gingembre se contentent de livrer dans des bidons de grande contenance aux distributeurs européens qui reconditionnent dans des bouteilles en verres d'un litre.

Au Togo, la brasserie BB Lomé S.A. est bien positionnée sur le marché local et **sa part de marché local avoisine les 75 %** de sa production totale. Elle s'approvisionne en bouteilles en verre au Cameroun chez SOCA – VERRE. Les seules contraintes rencontrées sont :

- La perforation après conditionnement de ses cannettes en fer blanc de boissons à forte carbonatation telles que les « Schweppes » et « Sprite ». Après maintes recherches, leur service « Management » a conclu qu'il s'agit d'un problème de système de palettisation de ses boîtes chez les revendeurs. De ce fait BB Lomé prépare une campagne de sensibilisation de ses représentants commerciaux dans ce sens
- Ses approvisionnements d'emballages à l'étranger qui grèvent les coûts des produits finis.

En Guinée Bissau, la brasserie CICER a repris ses activités en octobre 2008 après 6 ans d'interruption, sous la nouvelle appellation de Africa Bottling Company – ABC, société à capitaux marocains qui a racheté l'actif, notamment l'ancien stock de bouteilles de verre de 33 cl et de cartons de suremballage.

La production a commencé avec une capacité de production annuelle de 15 millions de litres de bière Pampa, 10 millions de litres de boissons gazeuses et 5 millions de litres d'eau minérale.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 278

Au Sénégal, le lancement en juillet 2008 d'une bouteille en PP randum spécialement conçue et habillée pour les jus de fruits locaux donne de nouvelles perspectives aux transformateurs, grâce au montage opéré par les initiateurs du projet : l'ADEPME comme structure d'encadrement et de promotion, par la Fumoa qui a conçu et produit la bouteille, et par la Fédération des Professionnels de l'Agro Alimentaire – FP2A qui a mené ce programme à l'intention exclusive de ses membres, et a été intéressée financièrement à la rentabilité du programme. Cet effort de mutualisation devrait faire école dans les autres segments de transformation, principalement les céréales.

Au Mali, les boissons et jus et sirops constituent la troisième grande famille des agroalimentaires, en faisant plus de 25 % du PIB de l'agroalimentaire. Elle est dominée par les grandes sociétés comme BRAMALI, NBB, IBG, qui n'ont pas de problèmes particuliers d'emballages. Cependant, les petites unités de transformation de jus et de sirops connaissent les mêmes problèmes que les huileries.

Conclusion : La Zone UEMOA est assise sur des richesses et ressources, dont l'absence de verrerie freine nettement leur développement.

FRUITS ET LEGUMES SECHES				
Pays		Bénin	Côte d'Ivoire	Togo
Thèmes				
Fournitures		Chips de Fruit à pain	Chips de banane Plantain	déshydratation des fruits tropicaux
Approche de marge	PR en FCFA			
	% CA	33		98,5% Ananas et 1% mangue
	% Rc(E/P)	8,8		Faible
Marchés acquis		Local Prévision CEDEAO	Local Grand Export	Grand Export
certification	obtenue			ECOCERT
	En cours	ISO 22000		FLO-CERT
	En prévision	ISO 26 000		(commerce équitable)
problématiques relatives aux emballages		Souhaits : s'approvisionner localement en emballages multicouches de qualité		Souhaits : s'approvisionner localement en emballages multicouches de qualité

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 279

Equipements	très légers		en adéquation avec son marché
Observations sur les droits de Douanes	Approvisionnement : Pays limitrophes au Bénin		Admission temporaire et exonération d'impôts sur profit pendant 10 ans

PR : Prix de Revient ; CA = Chiffre D'Affaire ; Rc(E/P) = Rapport coût (Emballages)/ coût produit

FRUITS ET LEGUMES SECHES					
Pays		Mali	Burkina FASO	Niger	
Thèmes					
Fournitures		Chips de Fruits à pain Et jus nature	Chips de Fruits à pain Et jus nature	Chips de Fruits à pain Et jus nature	
Approche de marge	PR en FCFA	Généralement des sachets en PET commandés sur place chez SOACAP ou des bouteilles en verre récupérées	Bouteilles en verre récupérées	Bouteilles en verre récupérés	
	% CA	33		98,5% ananas et 1% mangue	
	% Rc(E/P)	6 à 7% des bouteilles et 2% pour les sachets de fonio	Nd	Nd	
Marchés acquis		Local et beaucoup d'export (mais ce sont de petites unités presque informelles, elles n'ont pas de statistiques)	Local Grand Export	Grand Export	
Certification	obtenue	Néant			
	En cours	Avec le programme qualité UEMOA			
	En prévision	néant			
Problématiques relatives aux emballages		Souhaits : s'approvisionner localement en emballages multicouches de qualité, donc encourager l'installation d'unités de fabrication		Souhaits : s'approvisionner localement en emballages multicouches de qualité	
Equipements		très légers	légers	légers	

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 280

Il est à noter que les fruits séchés, très prisés en Europe, ont tendance à se positionner aussi bien chez les producteurs de céréales que les fruitiers importateurs. Mais le marché de la Zone UEMOA est dominé par l'export en vrac des fruits séchés ou la sous-traitance du conditionnement local des produits par l'importateur, qui fournit son emballage personnalisé. Ce fait marquant est due à la quasi absence d'emballages adéquats aux produits secs, respectant les normes internationales exigées.

7.13. Analyse des problèmes majeurs qui se posent au développement du secteur de l'emballage

La question de l'emballage dans la région UEMOA fait ressortir des problématiques liées aux disparités de développement industriel entre les différents états, qui se traduisent par des difficultés d'intégration :

- Entre les pays producteurs et les pays importateurs d'emballages,
- Des réglementations des différents pays relatives à la libre circulation des marchandises,
- Des politiques de santé publique et de protection des consommateurs,
- Des modalités d'application des règles du marché unifié UEMOA, avec le TEC et la TVA,
- Des stratégies de lutte contre la contrebande et les méfaits de l'économie informelle.
- De politiques de valorisation industrielle qui permettraient de conquérir des marchés à l'export.

Autant de contraintes transversales qui ne trouveront de solutions que dans une approche concertée, intégrée des problèmes.

1. Difficultés d'échanges entre les pays producteurs et les pays importateurs d'emballages

Il est symptomatique de constater qu'il est plus aisé de commander des emballages en Chine, en Inde ou en Europe que dans les pays de l'Union qui en fabriquent, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal. Les raisons sont multiples : absence de facilitation de la part des banques et des douanes des pays membres, difficultés d'accès au réseau ferroviaire, mauvais état des routes, multiplication des contrôles routiers et des taxes de passage, non respect des règles de libre circulation entre les états, politique commerciale des entreprises fabricantes peu incitative. Même le transport maritime n'est pas à niveau, faute de politique incitative de la part des compagnies. Du fait que les bateaux descendent d'Europe à pleine charge et remontent à vide, le transport du Sénégal vers le Golfe de Guinée subit la loi de la concurrence et se paie au prix fort, de l'ordre de 2 millions F CFA le conteneur, alors que le transport de Cape Town vers le Bénin ne coûte que 600 000 F CFA.

2. Les réglementations des différents pays relatives à la libre circulation des marchandises

Plus de 30 barrages routiers entre Dakar et Bamako, du fait de la police, de la gendarmerie, des eaux et forêts, de la douane et même des municipalités que la loi sur la décentralisation autorise à prélever des droits de passage : telle est la dure réalité des transporteurs de

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 281

marchandises. Cet exemple est loin d'être unique dans la sous région et par son impact sur la durée et le coût du transport, il constitue un écueil récurrent au développement des échanges.

L'autre facteur limitant du commerce transfrontalier est l'usage de l'admission temporaire, et la présentation des « acquits retours » que les douanes exigent comme justificatifs que la marchandise a bien été enregistrée dans le pays de destination. Cette pièce relevant de la responsabilité du destinataire de la marchandise, le fournisseur se trouve souvent dans l'impossibilité de la présenter et ne peut donc justifier la régularité de la transaction. Il se retrouve donc redevable des droits et taxes auprès de la douane de son pays. Les fabricants d'emballages sont donc contraints d'être très sélectifs dans le choix de leurs clients et dans le doute, préfèrent s'abstenir.

3. Des politiques de santé publique et de protection des consommateurs

L'UEMOA découvre à son corps défendant la perméabilité des frontières au risque sanitaire car en l'absence de toute réglementation communautaire sur la prévention des maladies infectieuses, nous assistons à une prolifération de mauvaises pratiques qui accompagnent des produits alimentaires mal conditionnés, sans aucune traçabilité, dans des circuits de distribution informels qui font le nid de maladies telles que le choléra, la typhoïde et l'hépatite virale.

Les autorités sanitaires prennent souvent des décisions radicales pour parer au plus pressé, comme en Guinée Bissau avec l'interdiction de la mise en sachet d'une marque d'eau supposée potable qui n'était pas aux normes, ou au Sénégal où le Ministère du Commerce a publié un arrêté interdisant la production, l'importation ou la vente de plastiques non recyclables avec effet sous un mois, et sans concertation.

De telles opérations « coup de poing » ne sauraient prospérer si elles ne sont pas relayées par l'ensemble des états de l'union car la zone de libre échange crée un système de vases communicants que les mauvaises pratiques n'ont aucun mal à contourner. D'autant que les pays de l'UEMOA sont entourés de voisins tels que la Gambie, le Nigéria et la Guinée qui, bien que membres de la CEDEAO, ne sont pas soumis aux mêmes règles et servent de terrain d'expression à la contrebande à grande échelle.

4. Des carences d'organisation

Le développement du secteur de l'emballage doit rimer avec la promotion de l'agro – industrie. Mais le tissu industriel des pays de l'UEMOA est souvent très faible et participe peu à la formation du PIB. De plus, ils possèdent les mêmes types d'industries de production d'emballage qui sont en général des filiales de groupes multinationaux. Le reste du marché de l'emballage est constitué d'industriels locaux et multitudes de micro entreprises. Ces derniers sont souvent non structurés et produisent suivant la tendance du marché local sans tenir compte de la compétitivité face à l'international. A cela vient s'ajouter des problématiques macro et micro - économiques telles que :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 282

- L'absence ou l'insuffisance de système d'information et de sensibilisation dont les contraintes majeures identifiées sont :
 - Le non-respect ou l'ignorance de la règle des deux fournisseurs pour parer à une éventuelle rupture de contrat ou stock de l'un d'entre eux ;
 - L'absence de cahier de charges entre le producteur d'emballage et son fournisseur de matières premières qui peut souvent engendrer la fourniture de matériaux de mauvaise qualité ;
 - L'absence d'analyses des caractéristiques mesurables et de l'alimentarité des matières premières, des produits d'ingénieries semis finis et des produits finis de certains emballages en zone frontalière ;
 - L'absence de réglementation typiquement « UEMOA », se rapportant à l'emballage ;
 - Les conditions de stockage et de transport des produits (des matières premières aux produits finis) ;
- Le non respect des normes et réglementations internationales (en matière d'étiquetage, de traçabilité, de bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène, de système HACCP) ;
- L'absence de fabricants de granulés de matières plastiques alimentaires en zone UEMOA ;
- L'insuffisance des infrastructures de base à savoir la faible qualité et les coûts élevés des facteurs de production.

5. Des modalités d'application des règles du marché unifié UEMOA, avec le TEC et la dérogation au taux unique de TVA

En dépit de la convergence de vue sur les vertus du taux unique, notamment, en ce qui concerne la simplicité de sa gestion et sa neutralité, il est apparu que ce taux présente une certaine rigidité en ce qui concerne la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des populations.

Cette rigidité a été particulièrement ressentie face à la flambée des prix constatée dans tous les pays de l'Union, poussant ainsi des Etats à prendre des mesures contraires aux dispositions de la Directive N° 02/98.

Aussi, est-il apparu nécessaire de modifier les dispositions de ladite Directive dans le sens d'introduire une certaine souplesse dans la fixation du niveau du taux de la TVA. C'est dans ce cadre qu'il a été recommandé qu'il soit offert aux Etats membres la faculté d'instituer un taux dérogatoire au taux unique de TVA actuellement en vigueur dans les pays membres.

Il est suggéré de laisser de la souplesse aux Etats dans la fixation du niveau du taux. Mais tout en retenant le principe de la détermination d'une fourchette de taux. Chaque Etat aura ainsi à choisir, pour une liste de dix (10) biens et services qu'il définira, un seul taux réduit dans une fourchette qui sera fixée par la nouvelle Directive. Il est proposé soit une fourchette de 1 à 5%, soit de 1 à 10%.

6. Des stratégies de lutte contre la contrebande et les méfaits de l'économie informelle

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 283

La plupart des Etats de l'UEMOA ont inscrit dans leur plan d'action la structuration du secteur informel, comme moyen incontournable de moderniser leur économie, élaborer des programmes de développement efficaces et parachever l'intégration.

Malheureusement, les activités informelles sont une réponse spontanée aux défaillances des Etats dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes, parmi lesquelles le contrôle économique et sanitaire de la production industrielle et du commerce des biens et services. Ainsi perdue une culture de l'opacité qui empêche l'élaboration de politiques hardies de développement.

7. Des politiques de valorisation industrielle qui permettraient de conquérir des marchés à l'export

De par leur statut de PMA, la grande majorité des pays de l'UEMOA bénéficient de l'initiative « Tout sauf les armes » dans leurs échanges avec l'Union européenne. De surcroît, certains tels le Sénégal sont éligibles à l'AGOA qui leur ouvre le marché américain dans des conditions très avantageuses.

Malgré les efforts de la Commission de l'UEMOA pour créer un environnement des affaires plus porteur, malgré les efforts des organisations patronales de la sous région, les exemples de joint-ventures entre opérateurs économiques de pays de l'Union restent rares et timides. Tant sur le plan du transport routier, ferroviaire et maritime que dans la valorisation industrielle, il existe peu d'exemples d'associations d'intérêts qui achèteraient des produits agricoles dans des zones favorables (Guinée Bissau, Mali, Burkina Faso) pour les transformer dans des zones industrielles (Côte d'Ivoire et Sénégal) en vue de les exporter vers les marchés porteurs.

Pour l'instant, chaque pays essaie de développer ses propres infrastructures et bute sur un déficit chronique de ressources techniques, financières et humaines, à l'image des laboratoires d'analyse qui font cruellement défaut à nombre de filières et qui attendent des accréditations pour pouvoir assurer les exportations de poisson, de fruits et légumes vers l'Occident (Guinée Bissau et Bénin notamment, pour les produits de la mer).

7.14. Mesures à prendre dans le court et moyen terme

L'avènement du marché régional unifié devrait permettre l'élaboration de politiques concertées en vue d'exploiter les ressources naturelles de la sous région. Ceci implique la mobilisation des structures d'appui technique et financier sous régionales telles que les fonds de garantie, l'accompagnement accéléré des pays les moins organisés (Guinée Bissau) et des actions volontaristes de mise en cohésion des circuits de production, de gestion et d'information, à l'image des actions que l'Union européenne a menées en faveur de l'Espagne et du Portugal, puis des anciens pays de l'Est.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 284

1. Favoriser les joint-ventures entre opérateurs des pays et la complémentarité entre zones agricoles et zones industrielles productrices d'emballages

Il s'agira d'accompagner les opérateurs économiques des zones agricoles telles que la Guinée Bissau et des zones industrielles telles que le Sénégal dans la mise en place de programmes de coopération, afin que les transferts de compétences, de technologie et les flux financiers restent dans la région et contribuent à son décollage économique.

2. Engager des campagnes de sensibilisation des services de l'Etat pour faciliter les échanges commerciaux, avec des indicateurs de performance (délai de satisfaction, nombre et durée des contrôles etc...)

Il s'agira de créer des observatoires des mauvaises pratiques qui permettront d'identifier les goulots d'étranglements et d'en situer les responsabilités en vue de les éradiquer. La culture des agences de notation et du Doing Business a amené les administrations à rendre compte de leurs activités, c'est une occasion à saisir pour réaliser des sauts qualitatifs importants.

3. Mettre en place une réglementation communautaire sur les risques alimentaires et les bonnes pratiques de protection de l'environnement

Cette action devra être menée en relation avec la CEDEAO car, en raison du poids du Nigéria et du Ghana dans les échanges commerciaux, et surtout en raison du leadership assuré par la CEDEAO dans les négociations sur les APE avec l'Union européenne, la protection des populations et la mise en place d'une réglementation en hygiène et sécurité alimentaires sont un préalable incontournable à l'ouverture des marchés à l'export.

Des questions aussi sensibles que la réglementation sur les produits dangereux ou polluants, les plastiques non biodégradables devraient faire l'objet d'une concertation élargie et de plans d'actions communs, tout en préservant les intérêts particuliers des Etats membres.

4. Doter l'UEMOA d'un organe d'appui aux industries agro-alimentaires

Il y aura lieu de mettre sur pied un centre technique de l'agro-alimentaire qui aura comme mission d'assister les petites et moyennes entreprises de ce secteur à améliorer leurs performances, en matière de recherche de partenariats au sein de l'UEMOA (voir mesure 1), en matière d'amélioration des Bonnes Pratiques de Fabrication et des Bonnes Pratiques d'hygiène, d'implémentation de systèmes HACCP, en matière de développement de produits, de choix d'emballages, en matière de systèmes de traçabilité, en matière de systèmes d'identification dont le code à barres, en matière d'achats groupés, ...

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 285

5. Développer l'information économique sous régionale, mettre en place un environnement des affaires attrayant avec un système de notation qui récompenserait les pays les plus proactifs par un accès facilité aux programmes d'appui des bailleurs

Les pays de l'UEMOA sont contraints de s'ouvrir à pas accéléré à la culture de l'information économique et statistique, gage de transparence et d'équité préalable à un environnement des affaires plus porteur. Dans la logique du Doing Business, il serait judicieux que l'UEMOA mette en place un système de notation qui examinerait les performances des services publics dans les secteurs clés de l'économie, évaluerait leurs performances en termes de facilitation des échanges, et leur attribuerait des appréciations qui seraient prises en compte pour l'accès aux financements de bailleurs : une sorte de prime à la bonne gouvernance.

6. Accélérer l'informatisation des fichiers fiscaux, douaniers, favoriser la formalisation des entreprises de biens et services par des incitations fiscales au démarrage (amnistie fiscale limitée dans le temps pour les nouveaux arrivants ?)

Le programme qualité et de mise à niveau a montré la voie : les perspectives de développement des entreprises évoluant en marge du secteur structuré ont montré leurs limites, simplement parce qu'elles leur ferment l'accès aux grands marchés, ainsi qu'aux programmes de renforcement de capacités financés par les partenaires au développement. Il reste à faciliter aux entreprises informelles le passage au formel, notamment par le guichet unique tel qu'au Sénégal qui a enregistré en 2008 plus de 4000 nouvelles créations par le Bureau d'appui à la création d'entreprise logé à l'APIX.

Une démarche généralisée à l'échelle de l'UEMOA aurait un impact certain sur les opérateurs du secteur informel, surtout si pendant un délai de grâce (trois mois maximum), elle était assortie d'une annulation de leur passif fiscal.

7. Favoriser les accréditations pour les laboratoires d'analyse à l'export (pêche et agriculture), action volontariste soutenue par le secteur bancaire, les partenaires au développement et les fonds de garantie pour inciter à l'investissement

Développement d'une expertise régionale en matière d'analyse, de métrologie, de certification qualité et de formation au management afin que le développement soit plus endogène. Il convient aussi d'assurer la pérennité des projets d'appui au secteur privé tels que les fonds à frais partagés qui sont devenus indispensables dans le processus d'accompagnement des entreprises.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 286

Liste des sources

Textes et études

Afrikemballe 2005
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : Note d'analyse du commerce extérieur, Sénégal, NACE 2007
Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes – CTIFL, Lieux d'achat modes de vente – baromètre 2007 : Le comportement du consommateur dans ses achats de fruits et légumes, avril 2008, 82 p.
Code des investissements du Burkina FASO en 2004
Code des investissements du Mali élaboré en 2005
Code des investissements du Niger élaboré en 2006
Document de politique d'industrialisation du Mali, adopté en 2004
Etude de positionnement stratégique de la branche emballage au Sénégal, 2005
Etude réalisée par le CCI sur les emballages en 1996
Identification des principaux obstacles techniques liés à la qualité et à l'évaluation de la conformité pour la commercialisation des produits retenus prioritaires au niveau national, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau, août 2008
Notes de conjoncture industrielle 2004, 2005, 2006, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bénin
Orientations stratégiques de développement du Bénin, 2006 – 2011, le Bénin émergent
Plaidoyer pour la structuration du secteur informel au Bénin, CCIAB / PASP, novembre 2008
Plate-forme 2008 des propositions fiscales du secteur privé béninois, CCIAB, octobre 2008
Programme Intégré du Niger/ONUDI
Secteur informel au Bénin : Etat des lieux pour sa meilleure structuration, CIAB / PASP, août 2008
UEMOA – ONUDI : Programme Qualité Afrique de l'Ouest, « Appui à la compétitivité et à l'harmonisation des mesures OTC et SPS »

Salons et manifestations

1ere Foire d'exposition internationale de l'UEMOA tenue à Bamako du 20 au 30 décembre 2008
Grandes surfaces, superettes et marchés du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo
Journées Portes ouvertes de la Zone Franche Togolaise du 02 au 06 novembre 2008
Salon EasyFairs® EMPACK BRUSSELS 2009 à Bruxelles, 24-25/09/2008
Salon international de l'emballage Pack The World à Paris, 17-21/11/2008
Semaine Commerciale, 8^{ème} édition tenue à Bamako du 20 au 30 novembre 2008
SIAL 2008, Parc des Expositions, Paris, France

Organismes

Agence pour la promotion des Investissements API MALI
Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles Niger
Bureau de restructuration et de Mise à niveau des entreprises industrielles du Mali
Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
Direction nationale des Industries du Mali
Direction de la promotion du Secteur Privé Burkina FASO
Direction du Développement Industriel du Burkina FASO
Direction du développement Industriel du Niger
Institut d'Economie Rurale Mali
Maison de l'Entreprises au Burkina FASO
Ministère de l'industrie du commerce et de la Normalisation du Niger
Programme de Restructuration et de Mise à niveau des entreprises Burkina FASO

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 287

Revues

Bulletins quotidiens d'information de la CCIM
 Fédération des Professionnels de l'Agro Industrie – FP2A : Bulletin Infos N° 00, Sénégal, juillet 2008

Ressources internet

www.adepme.sn
www.aerosols-info.org
www.africanindustrial.org
www.agriculture.wallonie.be
www.aijn.org
www.allpacksisep.ci
www.alpem.fr
www.ansd.sn
www.apexci.org
www.apimali.org
www.apix.sn
www.arcelormittel.com
www.asepex.sn
www.asn.sn
www.banque-france.fr
www.banquemondiale.org
www.bcme.org
www.bcmelaboiteboisson.com
www.biogateway.gc.ca
www.cbi.eu
www.cciad.sn
www.ccibenin.org
www.cepi.org
www.cepici.ci
www.cgeci.org
www.cnes.sn
www.cofepac.org
www.ctifl.fr
www.drinktec.com
www.ecoemballages.fr
www.ecofeutre.com
www.economiebenin.bj
www.emballageweb.com
www.empac.eu
www.eur-lex.europa.eu
www.european-bioplastics.org
www.finances.gouv.sn
www.finisci.ci
www.fostplus.be
www.gensuisse.ch
www.glud-marstrand.com
www.gouv.sn
www.grouperossmann.com
www.huhtamaki.com
www.imf.org
www.interpack.com

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 288

www.izf.net
www.laconserve.com
www.lesechos.fr
www.maxhavelaar.be
www.missioneco.org
www.nanowerk
www.nioto-togo.com
www.nordic-bdc.org,
www.obs.industrie.sn
www.packagingeurope.com
www.packaging-france.com
www.pefc.be
www.plastemart.com
www.plastics.sabic.eu
www.procarton.com
www.pro-e.org
www.proinvest-eu.org
www.rapak.com
www.securiteconso.org
www.smurfitkappa.com
www.songhai.org
www.sphere.eu
www.spids.sn
www.totalpetrochemicals.biz
www.uemoa.int
www.unijus.org
www.uppia.org
www.veillestrategique.champagne-ardenne.cci.fr
www.vnp.sn
www.voedingsinfo.org
www.worldwide-dispensers.com

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 289

Annexes

ANNEXE 1 : Règles communautaires en matière d'étiquetage des denrées alimentaires

Les consommateurs sont confrontés à deux grandes catégories de denrées alimentaires : les denrées alimentaires préemballées et les denrées alimentaires vendues au poids.

Les produits préemballés comprennent tous les types de denrées alimentaires qui sont emballées avant d'être offertes à la vente, tels que les produits surgelés, les aliments en conserve, les emballages contenant des farines, les produits laitiers et les boissons présentées en boîtes ou en cartons.

Parmi les denrées alimentaires qui ne sont pas préemballées, on peut citer par exemple des denrées alimentaires vendues au poids ou à la pièce chez un marchand de fruits et légumes, un boucher, un boulanger, etc. Si un produit, tel qu'une pomme, n'est pas emballé, cela n'implique pas nécessairement que l'étiquetage soit inexistant ni qu'il ne soit pas nécessaire.

En plus de l'étiquetage sur l'emballage des produits préemballés, les denrées alimentaires peuvent très bien être étiquetées au moyen d'inscriptions, par exemple, placées dans le point de vente à proximité des aliments concernés et qui s'y rapportent de manière particulière.

1. Aliments préemballés et boissons non alcoolisées

Selon les règles communautaires, les denrées alimentaires préemballées doivent présenter sur leur étiquetage un certain nombre d'informations . Certaines sont obligatoires dans tous les cas, d'autres ne sont obligatoires que dans certains cas. Toutes ces informations doivent être faciles à comprendre, et être présentées de manière clairement visible, lisible et indélébile; elles ne peuvent être dissimulées ou rendues obscures par d'autres éléments. Le nom du produit, la quantité nette et la date de péremption doivent apparaître dans le même champ de vision.

LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Les mentions obligatoires sont les suivantes :

- nom du produit
- ingrédients
- quantité nette
- date de consommation
- référence de lot
- coordonnées du responsable

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 290

- **Nom du produit (dénomination de vente)**

C'est la description du produit. Elle indique la nature de l'aliment emballé et le traitement subi par l'aliment (déshydraté, surgelé, fumé, stérilisé etc..). Elle doit être la plus précise possible.

Exemples :

- haricots verts extra-fins surgelés
- lait entier pasteurisé

La mention de la marque permet au fabricant de personnaliser son produit et de le protéger des contrefaçons. Cependant elle n'est pas obligatoire.

En matière de langues, la Communauté a décidé que toutes les informations dont la mention est obligatoire "devaient être aisément compréhensibles". Cela ne signifie pas nécessairement que l'étiquetage doit être rédigé dans la langue nationale du consommateur. Ainsi, par exemple, si l'on peut établir que le consommateur d'un pays particulier peut aisément comprendre le nom du produit, même si ce nom est exprimé dans une langue étrangère, il ne sera pas nécessaire de traduire le nom du produit. Il existe de nombreux exemples où ce cas se présente réellement.

- **Ingrédients (dont additifs)**

Ce sont tous les composants qui entrent dans la fabrication du produit alimentaire, y compris les épices et les additifs. La liste commence par l'ingrédient qui représente le poids le plus important et continue ainsi en ordre décroissant. Lorsque la liste mentionne un ingrédient complexe, lui-même composé de plusieurs ingrédients (par exemple "sauce béchamel"), il faut ajouter ensuite sa composition, sauf pour certains ingrédients complexes qui ont une dénomination réglementaire (ex : margarine, ketchup), lorsqu'ils représentent moins de 25 % du produit fini.

Les additifs sont classés par catégories et désignés par leur nom ou par leur code Européen qui commence par la lettre E suivie de trois chiffres.

- les colorants sont classés entre E100 et E199
- les conservateurs entre E200 et E299
- les antioxygènes entre E300 et E399

La réglementation européenne a fixé une liste exhaustive des additifs autorisés. Ils sont classés en 24 familles : colorants, édulcorants, conservateurs, antioxygènes, acidifiants, correcteurs d'acidité, anti-agglomérants, anti-moussants, agents de charge, émulsifiants, sels de fonte, affermissants, exhausteurs de goût, agents moussants, gélifiants, agents d'enrobage, humectants, amidons modifiés, gaz d'emballage, propulseurs, poudre à lever, séquestrants, stabilisateurs et épaississants. Les additifs non-permis explicitement sont interdits.

Pour quelques produits spécifiques, tels que les fruits frais, les fromages, le lait fermenté et les produits ne comportant qu'un seul ingrédient, l'énumération des ingrédients n'est pas nécessaire.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 291

Dans le cas où l'étiquetage met l'accent sur la présence particulièrement importante ou particulièrement faible d'un ingrédient bien déterminé, le pourcentage minimum ou maximum doit en être mentionné.

- **Quantité nette**

Indique la mesure de la partie consommable du produit (par exemple le poids égoutté pour les conserves de fruits). Elle est indiquée en grammes (g) ou en litres ou millilitres (l ou ml) pour les liquides et pour les glaces. Elle n'est pas obligatoire si elle est inférieure à 5 g (sauf pour les épices) ou à 20 g pour les confiseries.

A quelques rares exceptions près, toutes les étiquettes des denrées alimentaires doivent indiquer la quantité nette des denrées. Cependant, certains produits, comme les pommes vendues comme fruits frais, peuvent être exclus, en vertu de dispositions réglementaires nationales, de l'obligation d'indiquer la quantité nette, à condition que ces denrées alimentaires soient normalement vendues à la pièce, et que le nombre de pièces puisse être aisément relevé de l'extérieur de l'emballage, ou qu'il soit indiqué dans l'étiquetage.

- **Date de consommation**

Elle indique la période pendant laquelle le produit conserve ses propriétés spécifiques. Sous la responsabilité du fabricant, elle est fixée par arrêté pour certains produits (lait, oeufs, certaines charcuteries...).

Il existe deux "types" de date de consommation :

- La Date Limite de Consommation (DLC) : "à consommer jusqu'au...(jour, mois)". Elle apparaît sur les denrées périssables dont la consommation après la date indiquée représente un danger pour la santé. Après cette date, l'aliment ne peut plus être vendu. Pour les oeufs, par exemple, la DLC est fixée à 28 jours après la ponte.
- La Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) : "à consommer de préférence avant le...(jour, mois, année)", ou "à consommer de préférence avant fin...(mois, année ou année)". Cette date indique le délai au-delà duquel les qualités gustatives ou nutritionnelles de l'aliment risquent de s'altérer. Le produit est toujours consommable mais risque d'être moins bon.

Pour les produits dont la durabilité est supérieure à 18 mois, on indique uniquement l'année. Pour les produits dont la durabilité est comprise entre 3 et 18 mois, on indique le mois et l'année. Pour les produits dont la durabilité est inférieure à 3 mois, on indique le jour et le mois uniquement.

A nouveau, certains produits, tels que les fruits frais, ne sont pas soumis à l'obligation de mentionner une durée de validité minimale.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 292

- **Références de lot (numéro de lot ou code de fabrication)**

L'indication du lot de fabrication permet de regrouper un ensemble de produits alimentaires afin de faciliter leur identification en cas de défaut, de contamination, de réclamation. Ce numéro définit une unité de temps, de lieu, de processus de fabrication et de produit, selon un système établi par le fabricant.

Lorsque la DLC ou la DLUO comprennent au moins une indication de jour ou de mois, elle peut être utilisée comme indication du lot.

- **Coordonnées du responsable**

Nom et adresse du fabricant ou du conditionneur ou encore d'un distributeur ou d'un importateur situé dans l'Union Européenne.

S'y ajoutent parfois les coordonnées d'un emballer mentionné sous la forme "emb." suivie d'un code ou d'une adresse, et qui sert aux services de contrôle.

- **Si nécessaire, les conditions particulières de conservation**

Si l'acheteur est censé respecter certaines conditions particulières de conservation, celles-ci doivent être mentionnées sur l'étiquette. En particulier, s'il s'agit de denrées alimentaires hautement périssables, la date de péremption doit être suivie d'une description des conditions de conservation, comme par exemple: "à conserver à 2-5°C".

Depuis 1990, le terme "frais" ne peut être employé que si le produit a été fabriqué depuis moins de 30 jours, qu'il est aussi bon que lors de sa production et qu'il ne peut pas être conservé autrement que par réfrigération ou pasteurisation (sans conservateur).

Les superlatifs accompagnant le terme "frais" ne sont que des allégations nutritionnelles à caractère commercial, sauf pour les oeufs qui peuvent bénéficier de la mention "extrafrais" qui signifie que la date de ponte ne remonte pas à plus de 9 jours.

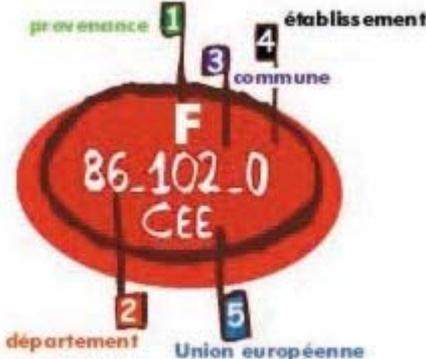
LES MENTIONS OBLIGATOIRES DANS CERTAINS CAS

- **Estampille vétérinaire ou marque de salubrité**

La marque de salubrité est la preuve du contrôle des services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture. Elle est obligatoire pour les produits d'origine animale (viandes, charcuteries, lait, oeufs, poissons, crustacés...).

La marque de salubrité européenne se présente comme la figure ci-dessous et informe sur :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 293

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays d'origine, "F" pour la France par exemple. 2. Le numéro du département d'origine pour les produits français. 3. Pour les produits français, le numéro INSEE renseigne sur la commune. 4. Pour les produits français, le numéro de l'établissement. 5. Le sigle de l'Union Européenne.
---	--

- **Degré alcoolique**
Il est obligatoire lorsqu'il est supérieur à 1,2 % d'alcool en volume
- **Lieu d'origine**
Mention obligatoire en cas de confusion possible
- **Mode d'emploi ou conseil d'utilisation**
Lorsque c'est nécessaire, il doit être indiqué de façon claire et lisible afin de permettre un usage approprié du produit.

LES MENTIONS FACULTATIVES

Des mentions facultatives peuvent être ajoutées par le fabricant dans un but plus commercial : mettre en valeur des qualités spécifiques du produit, offrir des conseils de préparation ou de dégustation. Dans un certain nombre de domaines, la Communauté a introduit des règles relatives aux informations complémentaires non obligatoires qui peuvent faire partie de l'étiquetage des denrées alimentaires, mais qui nécessitent une harmonisation au niveau communautaire. L'inclusion de telles informations n'est nullement obligatoire, mais si l'étiquetage d'une denrée alimentaire contient ce type d'informations, il doit répondre aux règles communautaires communes en vigueur pour ce domaine spécifique.

Ceci concerne avant tout les points suivants:

- **Nutrition**
L'opinion publique faisant preuve d'un intérêt croissant pour la relation entre le régime alimentaire et la santé, de plus en plus de denrées alimentaires qui sont commercialisées revendiquent des qualités nutritionnelles, aussi bien dans des publicités que sur les étiquettes et les notices d'accompagnement que l'on trouve dans les emballages. Les consommateurs ont de toute évidence besoin d'une information de produit adéquate et fiable à propos des aspects nutritionnels des denrées alimentaires.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 294

Seules les denrées alimentaires ne portant aucun étiquetage nutritionnel et n'étant pas vendues en revendiquant des propriétés nutritionnelles quelles qu'elles soient, sont autorisées à circuler librement sans que la législation communautaire dans ce domaine spécifique puisse leur être appliquée. Il convient de noter que les règles communautaires ne s'appliquent pas aux eaux minérales naturelles et autres eaux, Les compléments alimentaires quant à eux font l'objet de législations spécifiques. Les règles communautaires sont fondées sur le principe essentiel selon lequel un étiquetage nutritionnel correct des denrées alimentaires peut apporter une contribution significative aux capacités de choix du consommateur. Etant donné le faible niveau de ses connaissances en la matière, l'information fournie devra donc être aisément compréhensible.

L'étiquetage nutritionnel est défini de manière à inclure les informations relatives à la valeur énergétique et aux nutriments suivants : protéines, glucides, lipides, fibres alimentaires, sodium, vitamines et sels minéraux.

Les informations relatives à la valeur énergétique et au contenu en nutriments sont facultatives, mais deviennent obligatoires si une allégation nutritionnelle figure sur l'étiquetage, la publicité ou la présentation du produit.

On appelle allégation nutritionnelle, une mention qui inscrite sur l'emballage d'un produit affirme, ou suggère qu'un aliment possède des caractéristiques particulières liées à sa composition ou à ses propriétés nutritionnelles. Ces allégations sont soumises à une stricte réglementation tant dans la formulations de celles-ci que dans les conditions exigées: impossible d'affirmer si l'on ne respecte pas les valeurs et les règles établies. Voici par exemple ce qu'on peut rencontrer :

Elément concerné	Allégation	Conditions appliquées
Energie	Faible valeur énergétique	Max 40kcal /100g (solides) ou Max 20kcal/100ml (liquides)
	Valeur énergétique réduite	Réduction de 30% de la valeur énergétique Indiquer la ou les caractéristiques entraînant la réduction de la valeur énergétique totale du produit
	Sans apport énergétique	Max 4kcal/100ml
Lipides (graisses)	Faibles teneur en matières grasses	Max 3g de lipides /100g (solides) ou Max 1,5g de lipides /100ml (liquides)
	Sans matières grasses	Max 0,5g / 100g ou ml
	Faibles teneur en graisses saturées	Tient compte de la somme des acides gras saturés et les acides gras trans : Max 1,5g /100g (solides) ou Max 0,75g /100ml (liquides) Ne peut pas produire plus de 10% de l'énergie.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 295

	Sans graisses saturées	Tient compte de la somme des acides gras saturés et les acides gras trans : Max 0,1g /100g ou 100ml
	Les allégations de type « à X% de matières grasses sont interdites »	
Glucides (sucres)	Faibles teneur en sucres	Max 5g de sucres /100g (solides) ou Max 2,5g de sucres /100ml (liquides)
	Sans sucres	Max 0,5g / 100g ou ml
	Sans sucres ajoutés	Le produit ne contient AUCUN mono-ou di-saccharides ni aucune denrée utilisée pour ses propriétés édulcorantes. La mention « CONTIENT DES SUCRES NATURELLEMENT PRESENTS » doit être indiquée si tel est le cas.
Protéines	Source de protéines	Les protéines produisent au min. 12% de la valeur énergétique du produit
	Riche en protéines	Les protéines produisent au min. 20% de la valeur énergétique du produit
Sodium (sel)	Pauvre en sodium ou en sel	Max 0,12g de sodium /100g ou 100ml
	Très pauvre en sodium ou en sel	Max 0,04g de sodium /100g ou 100ml
	Sans sodium ou sans sel	Max 0,0005g de sodium /100g
Fibres	Source de fibres	Min 3g de fibres/100g ou Min 1,5g de fibres /100kcal
	Riche en fibres	Min 6g de fibres/100g ou Min 3g de fibres /100kcal
Vitamines et minéraux	Source de...	Min. la quantité définie dans la législation spécifique
	Riche en...	Min. le double de la quantité nécessaire à l'allégation « source de... »

Les mentions « contient.. », « enrichi en... », « allégé », « naturel » sont également soumises à conditions.

- **Labels**

Les étiquettes permettent également de repérer des signes officiels de qualité et d'origine, dont voici les principaux exemples :

- Appellation d'origine contrôlée



L'Appellation d'Origine Contrôlée garantit une spécificité de l'aliment liée à un terroir et à un savoir-faire local. Le label AOC a été officialisé en 1935 dans le domaine des vins et des eaux de vie. Depuis les années 1960, les produits laitiers en bénéficient, et depuis 1990, toutes les catégories d'aliments peuvent y prétendre. L'AOC identifie un produit typique et spécifique lié à l'origine, "expression d'un lien intime entre un producteur et un terroir, le tout mis en oeuvre et perpétué par des hommes doués d'un savoir-faire".

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 296

L'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) assure la bonne application de l'AOC. Au niveau européen, il existe aussi les labels "indications géographiques protégées" et des "**Spécialité Traditionnelle Garantie** » et « appellations d'origine protégée".

o Label agricole



Les labels agricoles attestent qu'un produit possède des caractéristiques spécifiques préalablement définies et qui lui confèrent une qualité supérieure. Ils peuvent être soit nationaux (comme le Label Rouge en France), soit régionaux.

« Le Label Rouge » garantit la qualité supérieure du produit. Cette qualité "gustative" est le résultat d'exigences sévères et contrôlées à tous les stades de production, d'élaboration et de commercialisation du produit".

o Label biologique

Au cours des dernières années, la demande des consommateurs pour des denrées agricoles produites de manière naturelle s'est considérablement accrue. Pour répondre à cette demande croissante, des produits agricoles ont été commercialisés en portant des indications selon lesquelles ils ont été produits de manière naturelle. Afin de protéger les consommateurs contre la fraude, certains Etats Membres ont adopté des règles et des procédures d'inspection en matière d'usage de telles indications.

Dans le but de protéger les consommateurs contre des affirmations non fondées concernant les produits agricoles naturels et les denrées alimentaires, ces produits ne peuvent être désignés comme produits biologiques que s'ils sont soumis à des procédures d'inspection permettant de garantir que leur mode de production est bien conforme aux règles communautaires pour la production agricole biologique.

En outre, il existe des règles strictes qui établissent quelles sont les substances d'origine non agricole pouvant être utilisées. Les ingrédients agricoles comme non agricoles ne peuvent être traités en étant soumis à des radiations ionisantes.

Enfin, le produit doit avoir été mis au point par un producteur qui est soumis à certaines procédures d'inspection. Le système d'inspection est décentralisé et il appartient aux Etats Membres d'établir leurs systèmes d'inspection, auxquels les agents se livrant à la production ou à la préparation de produits biologiques doivent se soumettre. L'étiquetage peut, en plus d'une indication relative à une production biologique, mentionner que le produit est soumis au processus d'inspection communautaire, à la condition que ce produit ait été emballé et transporté jusqu'au point de vente au détail dans un conditionnement fermé.

Ce système couvre également les importations depuis les pays extérieurs à la Communauté européenne. L'étiquetage des produits originaires de ces pays

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 297

peut également faire référence à une production biologique, mais seulement si ce produit est originaire d'un pays qui figure sur une liste de pays pour lesquels cela est autorisé. La production doit y être également soumise à l'inspection d'un organisme d'inspection approprié, et les autorités compétentes du pays tiers concerné doivent délivrer un certificat attestant que le produit a été mis au point dans des conditions qui satisfont aux exigences des règles communautaires.

Depuis 2007, un label bio européen a vu le jour. Ce label sera obligatoire sur les étiquettes des produits concernés, en compléments des labels nationaux.



Exemple en France : "Le certificat Agriculture Biologique garantit qu'un aliment est issu d'un mode de production attentif à l'environnement, qui s'interdit l'utilisation de produits chimiques de synthèse et fait du bien-être des animaux, une préoccupation majeure".

- Certificat de conformité



Il atteste que le produit possède des qualités ou suit des règles de fabrication particulières, strictement contrôlées.

C'est la garantie d'une qualité régulière et distincte des produits courants.

Parmi les produits qui ont déjà obtenu une certification de conformité, on trouve le jambon cuit supérieur sans polyphosphate, les viandes identifiées de l'élevage à la commercialisation avec une maturation garantie, les fruits cueillis à maturité ainsi que les conditions de fraîcheur des salades prêtes à l'emploi.

- Label Max Havelaar



Actuellement le principal label de commerce équitable. Le label est octroyé aux produits qui répondent aux critères internationaux du commerce équitable, portant sur les conditions de production et les prix.

Outre les labels, l'étiquetage comporte souvent une série de logos informatifs dont en voici deux exemples :



- Point vert

Il atteste que le fabricant participe à un programme de subvention de collecte sélective et de tri de déchets d'emballage en vue de recyclage (ex :Eco-emballage).

- Utilisation d'emballages recyclés

Ce symbole circulaire renseigne que l'emballage a été obtenu au départ de matériaux issus du recyclage ou que l'emballage est recyclable.



	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 298

- Exemple de logo pour les emballages compostables au sens de la norme NE 13432. Actuellement, différents logos sont utilisés au sein de l'union mais à terme seul un ou deux devrait subsister.

- **Code barre**

Les petites étiquettes zébrées apposées sur les emballages des produits (à ne pas confondre avec les indications chiffrées permettant de retrouver le lot de fabrication) sont nécessaires à la lecture optique des achats dans les magasins.

Le code barre européen est composé de 13 chiffres : les deux premiers chiffres indiquent le pays où le produit a été fabriqué (30 à 37 pour la France). Les cinq suivants désignent le code du fabricant ou du distributeur. Puis les cinq autres chiffres identifient le produit. Le dernier est une clé de contrôle.

2. Aliments non préemballés

L'étiquetage des denrées alimentaires vendues aux consommateurs sans avoir été emballées préalablement, ou qui n'ont été emballées qu'en vue d'une vente immédiate, constituent une "zone grise". Pour ces catégories de produits, c'est aux différents Etats Membres qu'il appartient d'adopter des dispositions détaillées permettant de satisfaire les besoins d'information des consommateurs. Un Etat Membre peut très bien décider que plusieurs des données habituellement requises, telles que le nom du produit, les ingrédients, la quantité nette, etc., ne doivent pas figurer obligatoirement sur des denrées alimentaires qui n'ont pas été emballés.

Mais les règles communautaires établissent clairement que de tels cas ne peuvent survenir qu'à la condition que "les consommateurs aient déjà bénéficié d'une information suffisante". Dans le cas d'une indication de lot, par exemple, celle-ci devra apparaître sur l'emballage, ou, à défaut, sur les documents commerciaux.

3. Messages prohibés

Les règles communautaires indiquent également ce que l'étiquette d'une denrée alimentaire ne peut pas annoncer:

- l'étiquette ne peut pas être trompeuse, ni en termes de caractéristiques, de nature et de composition du produit, ni quant à son origine ou aux méthodes utilisées pour sa fabrication. L'étiquette ne peut pas non plus prétendre à des effets ou à des propriétés qu'en réalité le produit alimentaire ne possède pas. Elle ne peut pas suggérer non plus que la denrée alimentaire possède des caractéristiques particulières alors qu'en fait toutes les denrées alimentaires similaires présentent les mêmes caractéristiques.
- l'étiquette ne peut pas prétendre que le produit alimentaire prévient ou soigne des maladies, ni faire référence à des effets analogues. Ceci renvoie à la distinction légale entre denrées alimentaires et médicaments. Si l'on prétend qu'un produit a des effets en matière de santé, c'est la législation sur les médicaments qui s'appliquera et non pas celle sur les denrées alimentaires.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 299

ANNEXE 2 : Particularités de l'emballage des fruits et légumes

1. L'emballage en carton

Durant ces 20 dernières années, **l'industrie du carton a fait des progrès considérables à tous les niveaux.**

Le principal progrès, celui qui a provoqué l'expansion de l'emploi du carton dans l'industrie des fruits et légumes, est la mise au point de techniques et de matériaux permettant à la caisse carton d'avoir aujourd'hui une résistance mécanique équivalente à celle des colis en bois. Résistance qui ne s'altère pas, ou dans des proportions acceptables, au contact de l'atmosphère humide, inévitable pour la bonne conservation des produits frais.

La résistance à l'empilage des caisses cartons se trouve donc très sensiblement améliorée, et les vibrations inévitables rencontrées dans presque tous les moyens de transport affectent d'une façon moindre les emballages en carton.

Le support carton permet des impressions polychromes très belles et très attractives, ce qui est également un facteur positif dans un contexte de politique de marque et de marketing.

Suivant le nombre d'emballages carton utilisés par an, l'entreprise peut acheter ou avoir à disposition une machine à monter les cartons. Des cartonnières mettent à disposition des machines à partir d'une consommation de 300 000 à 400 000 emballages par an ou 150 000 à 200 000 emballages pour une campagne, la moyenne étant d'environ 500 000. Certaines entreprises préfèrent acheter la machine de montage pour ne pas être dépendantes d'un seul fournisseur et ainsi faire jouer la concurrence. Une machine peut monter plusieurs tailles de cartons, moyennant des réglages à effectuer. Une machine peut également monter les cartons même s'ils ont été fabriqués par des entreprises différentes.

Dans le cas où l'entreprise achèterait ses cartons à plat, elle se fournit directement auprès d'une cartonnière (qui fabrique le carton ondulé). Si l'entreprise achète ses cartons montés, elle les achète à un monteur de plateaux. La livraison des cartons se fait toujours sur palettes 100*120. Le producteur a plusieurs critères de choix possibles :

➤ **Le carton ondulé**

En fruits et légumes, le carton double-double est principalement utilisé avec des associations de différentes cannelures.

- le type EB est principalement utilisé pour des tailles qui n'excèdent pas 40*25. Il fait 5 mm d'épaisseur (10% environ des ventes).
- le type BC est utilisé pour de plus grandes tailles (du 40*30 au 60*40). Il fait 7 mm d'épaisseur (90% des ventes).

A partir d'une certaine dimension et pour les produits lourds, le carton a des coins renforcés. C'est le cas des pommes pour lesquelles le carton est alors un peu plus cher.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 300

Certains cartonniers utilisent des papiers traités wax entre les cannelures pour protéger le carton de l'humidité mais cela n'est pas beaucoup utilisé.

➤ **Le compact**

Il a été conçu pour les produits humides. Le carton contrecollé est composé entièrement de papier recyclé et est revêtu d'une couche de polyéthylène sur l'extérieur, l'intérieur ou bien sur les deux faces.

Le pourcentage de fibres recyclées varie suivant les cartonniers. Les fibres vierges ont une meilleure résistance que les fibres recyclées. Ainsi, certains fabricants n'utilisent que du kraft (papier à base de fibres vierges) pour des questions de solidité et d'autres utilisent du papier avec 40% à 70% de fibres recyclées.

Au niveau des dimensions, le carton est très adaptable. En majorité (70 à 80%), les dimensions sont 60*40 ou 40*30 et 50*30 (utilisé surtout pour les pêches). La hauteur varie pour chaque produit. Pour l'instant, les cartons ne sont pas parfaitement gerbables entre eux suivant les fournisseurs mais un projet est en cours, afin d'harmoniser les dimensions extérieures et la dimension des tenons de gerbage, ainsi que les encoches pour ces tenons.

Le prix du carton varie en fonction de celui du papier car il constitue 50% de son prix de revient. Le prix du papier fluctue beaucoup, il suit un cours mondial.

❑ **CHEZ LE CONDITIONNEUR**

Le stockage des emballages en carton ondulé :

Les entreprises essaient d'avoir le minimum de stock en emballage vide. Les réapprovisionnements sont donc fréquents, au moins une fois par semaine jusqu'à plusieurs fois par jour. Dans les entreprises utilisant peu de carton ondulé, c'est à la demande du conditionneur. La livraison est comprise dans le coût de l'emballage. Une fois livrés, les emballages sont toujours stockés à l'intérieur, dans un local spécial ou dans la station de conditionnement. Lorsqu'ils sont livrés montés, une grande surface est donc nécessaire.

Le conditionnement du produit :

Le conditionnement peut se faire au champ ou en station.

- Au champ : le carton est très peu utilisé pour les légumes humides et il est donc peu utilisé au champ sauf pour les tomates grappes en serre. Les colis passent ensuite en station pour l'étiquetage de normalisation et de traçabilité. La palette est ensuite cerclée. Souvent des cornières sont ajoutées pour que la palette se maintienne bien pendant le transport.
- En station : le carton est acheminé de différentes façons suivant les produits et l'organisation de l'entreprise. Le plus souvent, les cartons sont amenés par palette au pied de la conditionneuse. Les employés se servent alors au fur et à mesure suivant leurs besoins si le conditionnement se fait à la main. Lorsque le conditionnement est automatique, une personne est chargée de fournir la machine. Un autre système est l'alimentation par nacelles. Les nacelles sont remplies dans le local de stockage des

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 301

emballages. Un rail achemine les nacelles dans la station de conditionnement et le personnel se sert au fur et à mesure des besoins. Pour les entreprises très automatisées, le carton est monté en flux tendu et les cartons sont acheminés par tapis vers la machine automatiquement. Les colis sont gerbés automatiquement ou à la main, les étiquettes sont ajoutées ou complétées (stickage ou jet d'encre) et les palettes sont cerclées.

Stockage après conditionnement et livraison chez les clients :

Les fruits et légumes sont ensuite stockés en frigo pour être refroidis (rarement en froid humide pour le carton). Pour le transport, uniquement des camions frigorifiques sont utilisés.

COMMERCIALISATION

Au stade de gros :

Les produits sont ensuite livrés chez le deuxième metteur en marché. Ce sont le plus souvent des grossistes ou des centrales d'achat de la grande distribution. A ce stade, les palettes sont défaits et des commandes sont préparées pour les détaillants ou grandes surfaces. Les emballages carton peuvent poser des problèmes car ils ne sont pas toujours gerbables entre eux. Lorsque différents produits sont gerbés sur les même palettes, les produits les plus lourds doivent être palettisés en premier. Dans la grande distribution, les dimensions utilisées de préférence sont le 60*40 et le 40*30. Elles sont donc standards par rapport aux dimensions des rayons. Le 50*30 pose problème. Chez les grossistes, le 50*30 est également beaucoup utilisé et il est plus difficile de constituer une palette homogène avec des produits différents. Le 50*30 est utilisé car le 60*40 est parfois trop grand pour les petits détaillants. Actuellement, les conditionneurs n'ont pas encore adapté toutes leurs dimensions d'emballages aux palettes Euro.

Au stade de détail :

Dans les grandes surfaces ou chez les détaillants, les produits sont stockés. Suivant les techniques de travail, les fruits et légumes sont dépotés ou non dans les rayons ou sur les étales. Les emballages vides sont alors remis à plat, compactés et stockés avant d'être récupérés.

2. L'emballage en bois

Bien que ce type d'emballage ne fasse pas partie de l'étude, il est bon de le passer rapidement en revue. Ce matériau noble a de tout temps été utilisé dans l'emballage des produits alimentaires, mais est en perte de vitesse depuis quelques années.

En Europe, il est difficile de donner des chiffres, car il y a deux grandes sources d'approvisionnement : les fruits et légumes produits à l'intérieur de l'Europe et les produits importés. Plus de 50 % des fruits et légumes produits localement sont toujours emballés dans des caisses en bois, qui sont dénommés soit colis, cageots, cagettes, plateaux. Plus ponctuellement des formes de barquettes, de coffrets, de paniers ou de bourriche sont utilisées. Les emballages peuvent être tressés, thermoformés, agrafés, collés ou cousus.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 302

Le bois employé est presque toujours le bois de peuplier, arbre spécialement cultivé pour cet usage et dont le cycle végétatif est de l'ordre de 15 à 25 ans.

Les nouvelles techniques de séchage contrôlé du bois après déroulage, et les machines modernes utilisées par cette industrie permettent d'obtenir des colis très légers, résistants, aérés, personnalisés et finalement presque aussi esthétiques que les cartons au niveau des impressions polychromes.

Le bois donne aussi une impression de respect de l'environnement plus forte que toutes les autres matières. Les cagettes, c'est souvent ainsi que l'on nomme ces plateaux bois, sont facilement recyclables, ce qui, dans le contexte « écologique » actuel est un facteur très positif.

L'emballage en bois s'inscrit donc de plus en plus dans une politique de développement durable par la création d'emballages légers et parfois marqués PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), ce qui signifie que le bois est issu de forêts gérées durablement.

➤ **Les caractéristiques techniques**

Les emballages sont livrés montés chez les clients à la demande, les délais de livraison sont souvent très courts (commande le matin, livraison dans la journée ou du jour pour le lendemain). Le prix de l'emballage est un prix franco. Le colis bois est fabriqué le plus souvent en peuplier déroulé ou scié. L'emballage en bois scié est utilisé pour les produits lourds comme la pomme, il est plus solide mais plus cher que le déroulé. Au niveau des dimensions, les formats se standardisent. Le 60*40 et le 40*30 sont de plus en plus utilisés et les formats types 50*30, 57*37 etc tendent à disparaître sauf à la demande de certaines productions. L'emballage bois est utilisé principalement pour les produits humides : salades, choux, choux-fleurs mais aussi pour les produits fragiles (pêches, abricots, prunes, raisin).

❑ **CHEZ LE CONDITIONNEUR**

Les emballages bois sont stockés dans des entrepôts ou à l'extérieur chez les producteurs. En saison, le stock se renouvelle très rapidement. Un stock tampon équivalent à deux jours constitue la norme. Certaines entreprises se font livrer en emballages bois l'hiver pour profiter des prix basse saison et être sûr d'avoir suffisamment d'emballages pendant la saison (ou bien elles les achètent l'hiver et se font livrer au fur et à mesure).

Lors du conditionnement, un papier de fond est mis dans l'emballage pour tous les produits, à l'exception des légumes humides. Les légumes comme les salades, choux-fleurs, choux sont conditionnés en plein champ tandis que les fruits comme la pêche ou l'abricot sont conditionnés en station après calibrage.

En général, les chaînes de conditionnement utilisant des colis bois carton ou plastique sont les mêmes sauf pour l'étiquetage. Suivant le produit et le conditionneur, une garniture complète peut être ajoutée: complexe et/ou une coiffe. La marque du producteur peut être imprimée

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 303

directement sur le colis mais aussi sur les garnitures. L'étiquette de normalisation est souvent agrafée mais peut être également imprimée et complétée par un sticker. L'étiquette portant les informations concernant la traçabilité est posée dans le colis, collée ou encore agrafée à l'extérieur. Les colis sont palettisés et cerclés puis stockés en chambre froide. La méthode d'hydrocooling est applicable avec l'emballage bois.

❑ COMMERCIALISATION

Le bois suit le même itinéraire technique que le carton.

Les produits emballés sont ensuite commercialisés. Une fois vidés, les emballages sont jetés ou récupérés suivant les magasins. Certains hypermarchés sont aussi équipés de déchiqueteurs et le bois est ensuite récupéré et recyclé. La réutilisation de l'emballage bois est tolérée.

3. L'emballage en plastique

Les caisses obtenues par injection d'un plastique haute densité, sont apparues dans la distribution des produits alimentaires depuis une quarantaine d'année. Ce type d'emballages présente un nombre important d'avantages : elles sont solides, relativement rigides, durables surtout si elles ont subi un traitement contre les UV, elles sont empilables mais aussi partiellement emboîtables, le plus souvent pliables, de couleur attractive, elles sont lavables donc réutilisables (certains experts avancent le chiffre de plus de cent réutilisations possibles). Enfin, avec les caisses en plastique, il n'est plus nécessaire de faire la gestion des lourds-légers : plus besoin de mettre les produits lourds en-dessous et les produits légers au-dessus de la pile. Leur prix de revient a considérablement baissé et compte tenu de leur nombreux réemplois, ces emballages restent les moins chers du marché.

Ce type d'emballage a cependant également des inconvénients qui, dans certains cas, peuvent être rédhibitoires :

- l'un d'eux est que, pour arriver à un coût unitaire intéressant, ils doivent être fabriqués en très grand nombre, d'où une impossibilité de personnalisation de marque, ce qui rend difficile toute opération de marketing.
- la surface lisse et dure du plastique est un mauvais support pour un étiquetage commercial, ne serait-ce que pour les mentions obligatoires, variété, calibre, catégorie, origine, nom de l'expéditeur etc. La traçabilité du produit est donc difficile. Or, la recherche d'efficacité à tous les niveaux a conduit les entreprises à vouloir se doter de moyens pour suivre un produit tout au long de son cycle de vie, depuis sa fabrication jusqu'à son utilisation finale, en étant capable de détecter sa présence de façon automatique tout en recueillant des informations concernant sa nature, sa localisation, sa date de fabrication, sa destination.
- le multi-usage fait que les emballages deviennent vite très sales, et sans un lavage à l'eau chaude et une désinfection, ils deviennent rapidement impropres au contact des denrées périssables.
- le transport de retour des caisses vers les lieux de production reste toujours onéreux.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 304

- comme ces emballages peuvent servir pour tout autre chose que des denrées périssables, ils sont très attractifs et disparaissent relativement vite.

Grâce aux progrès technologiques et aux travaux de normalisation, l'étiquette électronique d'identification (RFID) permet cette prouesse, porteuse d'un identifiant unique, parfois d'un mot de passe et de blocs mémoires elle est à la fois identifiant et vecteur d'informations réinscriptibles, tout en étant lisible à distance et en nombre. Si son utilisation individuelle sur chaque produit en est à ses balbutiements, c'est par contre une réalité industrielle dans le domaine des emballages de transport réutilisables en matière plastique (bacs, palettes, caisses-palettes). Elle permet d'identifier et d'authentifier individuellement l'emballage et son contenu mais aussi de gérer des flux d'information en production, préparation de commandes, logistique, gestion des stocks et ce pour piloter un process industriel, automatiser la préparation de commandes, faciliter les inventaire, éviter les pertes et gagner en productivité. L'intégration de l'étiquette électronique lors du moulage rend impossible sa destruction, elle assure sa protection physique et permet de respecter toutes les contraintes d'hygiène et de lavage.

En terme de coût, une étude sur l'étiquetage RFDI estimait que pour un prix par étiquette de 50 centimes d'euros, le coût de manutention de chaque palette pourrait être réduit de 8,5 %. Le retour sur investissement interviendrait donc entre deux et trois ans. Toutefois, pour atteindre un tel résultat, il faut mettre en place un système rigoureux de gestion des stocks et des consignes, ce qui s'avère parfois onéreux.

Toutefois, l'emballage plastique pour le transport de fruits et légumes est de plus en plus présent : il représente 80% de l'emballage en Belgique. Les 3 principaux prestataires logistiques qui s'occupent de la distribution et de la récupération des bacs sont CHEP, IFCO et Euro Pool System. Ces prestataires travaillent avec un fabricant plasturgiste et une société de lavage.

Les innovations dans le secteur portent sur l'ergonomie et les considérations environnementales (poids, matériaux recyclés,...) ainsi que sur les possibilités de traçabilité (RFDI, clips,...).

Notons par exemple la création de palettes en plastique de structure alvéolaire fabriquées à partir d'un mélange de plastique et de chanvre (permettant l'utilisation de polymères recyclés), plus légères et résistantes que les palettes standards. Le coût est variable en fonction du type mais peut aller d'une augmentation de 1 ou 2€ par palette au double du prix de la palette standard. Les caisses se complexifient également, par exemple des bacs de manutention (PE ou PP, recyclés ou non) pliables et munis d'une encoche (clips) permettant l'insertion d'étiquettes, la réflexion sur l'amélioration du gerbage,...

Les emballages multi-fonctions permettant tant le transport que la présentation en point de vente des fruits et légumes (vracons ou emballés), se répandent également. Il s'agit de caisses hautes, pliables et empilables présentant des côtés partiellement rabattables et pouvant être munies de roulettes ou avec palette intégrées.

Les palettes en carton ondulés font également leur apparition, non pas pour être généralisées à tout usage mais pour cibler les secteurs demandant de la souplesse et de la réactivité en terme d'approvisionnement. Ces palettes sont légères (3 à 6kg contre 23 à 30kg pour les palettes en bois ou plastique), permettent une impression aisée et sont aisément recyclables. Elles ne

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 305

conviennent cependant pas pour les charges très lourdes ou les produits conditionnés en ambiance humide et ne sont que rarement réutilisables.

❑ LOCATION

Les producteurs commandent des bacs aux services logistiques. Les bacs plastiques, qui sont stockés dans des stations de lavage ou simples dépôts, sont transportés à la charge du logisticien vers les stations de conditionnement demandeuses. Les livraisons se font par camions entiers ou demi camion dans les 48 à 72 heures ouvrables suivant le jour de commande. Dans le cas où le client ne désire qu'une quantité limitée d'emballages, il peut aller se fournir dans un dépôt IFCO ou Euro Pool System à proximité de chez lui. Si c'est une OP (Organisation de Producteurs) qui commande les bacs, elle va les redistribuer à ses membres dans le cas où le conditionnement se fait au champ. De la même façon, si c'est un expéditeur qui les commande, il va les redistribuer aux producteurs ou OP avec lesquels il travaille.

Le client paye une location et une consigne. Les conditionneurs doivent informer régulièrement les prestataires du nombre de bacs qu'ils ont expédiés sur le circuit de la grande distribution (quantités, dates, lieux de livraison, référence des bacs).

Euro Pool System a plus de 100 millions de bacs sur le marché. En 2007 la demande totale de caisses pliables a augmenté de 22%. Ainsi pour la première fois le nombre de rotations de caisses pliables a été supérieur à celui des caisses rigides.

- La consigne du système d'IFCO et d'Euro Pool System

La consigne va suivre le bac tout au long de son parcours dans la filière. Ainsi, lorsque l'Organisation de Producteurs (OP) vend sa marchandise, il refacture en même temps la consigne à l'expéditeur. Ce dernier fait de même avec son client, la centrale d'achat ou bien la grande surface directement. Lorsque la centrale va livrer les fruits et légumes à ses magasins, elle va elle-même leur refacturer la consigne.

IFCO SYSTEMS gère un parc mondial de plus de 85 millions de caisses en plastique.

- La consigne du système de CHEP

Lorsqu'ils travaillent avec CHEP, les producteurs et OP ou producteurs-expéditeurs ont deux solutions. Avec certains clients, CHEP a mis en place un système de déconsignation électronique (Minitel, logiciel CHEP, EDI.). Ainsi, lorsque le conditionneur loue les bacs, il paie la consigne et il est déconsigné au fur et à mesure qu'il déclare les envois de bacs vers les centrales. A la fin du mois, CHEP fait le point entre ce que le conditionneur a reçu et ce qu'il a déclaré. Si à la fin du temps de rotation prévu (12 jours), tous les bacs ne sont pas partis vers la centrale, CHEP garde et encaisse la consigne qui va ensuite constituer un avoir pour le producteur sur sa prochaine commande. Les clients peuvent aussi négocier avec CHEP une caution bancaire d'un montant équivalent à la consigne pour un certain nombre de bacs utilisés en moyenne par mois (stock outil).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 306

L'utilisateur des bacs ne fait donc pas l'avance de la consigne, mais va payer la consigne en fin de saison suivant le nombre de bacs perdus. Dans ces deux cas, la consigne n'est pas refacturée aux clients successifs de la filière. Cette consigne ne concerne alors que le premier opérateur de la filière et CHEP.

CHEP distribue, collecte et remet en état et en circulation plus de 300 millions de palettes et conteneurs.

UTILISATION CHEZ LE CONDITIONNEUR

Chez le producteur, les emballages plastiques peuvent être stockés à l'extérieur, mais le plus souvent, le stock d'emballage est sous un hangar jouxtant la station de conditionnement. Le stockage se fait à plat, ce qui prend une place limitée. Sur le terrain, nous avons observé que les produits suivants pouvaient être conditionnés en emballages plastiques: melons, prunes, pommes, pêches- nectarines, choux-fleurs, poivrons, courgettes, tomates, salades.

Les prestataires prévoient aussi que leurs emballages soient utilisés pour : ail, asperge, aubergine, brocoli, ananas, betterave, céleris, cerise, champignon, citron, clémentine.

En station, après avoir ouvert les bacs, un papier de fond peut être disposé dans la caisse à la demande du client. Selon les productions, des alvéoles sont aussi ajoutées. Le fait que les alvéoles ne soient pas parfaitement adaptées aux tailles et surface du plastique a aussi été remarqué. Ainsi, les fruits dans les coins manqueraient de place et donc s'abîmeraient. L'alvéole glisserait sur la surface lisse du plastique entraînant une instabilité des fruits en rayon.

La manutention est rendue plus délicate par le poids plus élevé de l'emballage plastique. Avec la nouvelle génération de caisses IFCO apparue en 2003, les problèmes rencontrés lors de la palettisation automatique (ouverture imprévue des bacs à cause de la pression exercée sur les clips de fermeture) ont été éliminés. L'origine du colis peut être identifiée par une étiquette disposée derrière des glissières. Parfois, comme cela se passe avec les autres matériaux, l'étiquette de traçabilité est directement disposée à l'intérieur de l'emballage.

Lorsque des bacs sont défectueux, ils sont renvoyés au logisticien-prestataire qui rembourse la consigne et le prix de location. Les bacs cassés ne sont pas à la charge de l'utilisateur.

Lors du refus de la marchandise en centrale ou bien de la modification des commandes, la revente du produit est plus difficile car il faut le reconditionner avant de l'envoyer sur le marché des grossistes. De plus, certaines personnes remarquent qu'elles sont obligées de faire des prévisions de commande afin de livrer à temps la grande distribution (ceci peut poser problème également lorsque les fruits et légumes sont emballés dans un emballage carton à la marque du distributeur). Si la commande n'est pas finalisée, le produit ne peut être revendu en l'état.

LA RECUPERATION DES BACS PLASTIQUES

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 307

Après utilisation dans les rayons, les bacs plastiques sont pliés puis renvoyés depuis la réserve des magasins vers la centrale ou bien conservés en magasin jusqu'à ce que le logisticien vienne les rechercher. Certaines enseignes travaillent en coopération avec le logisticien : les emballages sont retournés et regroupés sur la centrale par ses propres moyens. Dans ce cas, les enseignes ont négocié avec les prestataires logistiques une ristourne commerciale. Le logisticien récupère les bacs et les ramène sur une station de lavage et de triage. Ensuite, ils sont acheminés vers différents dépôts en camions ou par train.

❑ LE LAVAGE

Cas de CHEP

Environ 6000 bacs sont contenus dans chaque camion revenant des centrales. Les bacs sont ensuite dépalettisés puis ouverts grâce à un système automatique. Les étiquettes de normalisation disposées derrière les languettes sont enlevées à la main. En même temps, les opérateurs vérifient l'état des caisses. Un système automatique de brosse pour faciliter cette opération est actuellement à l'étude. Les bacs passent ensuite dans un tunnel de lavage. Quatre étapes constituent le lavage d'un bac qui dure en moyenne 4 minutes. 2000 bacs sont lavés par heure :

- pré-lavage entre 40°C et 45°C
- lavage par des buses qui projettent de l'eau à 65°C avec un produit à base de soude caustique et de gluconate (un complexant) (à 2%) et d'un anti-mousse avec de l'eau oxygénée (à 0.35%)
- rinçage à 65°C suivi d'une désinfection avec une solution à base d'eau oxygénée et d'acide peracétique (à 0.2%)
- soufflage à l'aide de ventilateur et séchage à l'aide d'air pulsé chauffé à 60°C. A la sortie du tunnel, les bacs subissent un contrôle visuel puis sont refermés de façon automatique. Les bacs sont ensuite palettisés (115 bacs par palettes), filmés et une étiquette de contrôle accompagne la palette. Cette étiquette comprend la date, l'équipe de lavage et la référence du bac. Le camion de livraison contient 59 palettes de bacs propres.

Un contrôle bactériologique est réalisé par un système d'ATP-métrie deux ou trois fois par équipe. La mesure est jugée correcte si moins de 2000 RLU (Unité de Lumière Relative) sont dénombrés. Lorsque la mesure augmente, l'eau de lavage est changée. Le renouvellement des eaux de lavage est fait au moins une fois par jour. Le tunnel de lavage est nettoyé toutes les semaines. L'efficacité du séchage des bacs est vérifiée une fois par mois. Chaque trimestre, le site de lavage organise un contrôle bactériologique par un laboratoire extérieur agréé. Les eaux usées sont ramenées à une température de 30°C et à un pH neutre avant d'être rejetées dans le réseau des eaux usées.

Cas de IFCO

Les palettes de 200-220 caisses sont contrôlées dès leur arrivée puis triées suivant la taille et leur état : les caisses défectueuses sont écartées. Les caisses sont ouvertes à la main puis plongées pendant 3 minutes par un système automatique dans un bac d'eau à 95°C avec des

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 308

ultrasons et une solution désinfectante. Tous les produits de lavage des caisses sont des produits de lavage alimentaires et utilisés aux taux de concentration, suivant les procédures réglementaires. L'eau de lavage est filtrée en permanence. Le séchage des bacs se fait actuellement à l'air libre, grâce à l'échange thermique entre les caisses à 95°C et l'air ambiant. Les bacs propres sont palettisés et transportés vers les dépôts ou les clients. Une fois par semaine, un laboratoire réalise un contrôle microbiologique. La machine à laver est vidangée, nettoyée quotidiennement et détartrée une fois par semaine avec un produit acide à haute température. Le sol de l'entrepôt est lavé une fois par jour. Les eaux de lavage sont rejetées dans les égouts après avoir été décantées dans une fosse à boue. Les boues sont vidangées par une société spécialisée.

Cas de Euro Pool System

Les caisses Euro Pool System sont triées et dépliées avant d'être posées sur un tapis qui les emmène sous un tunnel dans lequel elles sont lavées avec de l'eau entre 50 et 80°C projetée par des buses. L'eau contient un détergent à base d'hydroxyde potassique, biodégradable dans les 24 heures. Avant d'être palettisés, un contrôle visuel est opéré. L'eau de lavage est vidée tous les soirs et renouvelée le matin. Elle est laissée à décanter avant d'être rejetée dans les égouts.

Les caisses Euro Pool System servent aussi au transport d'autres denrées alimentaires tels que la viande ou les produits laitiers. Elles ne sont pas spécifiques aux fruits et légumes.

4. L'emploi d'alvéoles

Les fruits, surtout les plus fragiles arrivent sur les marchés européens de consommation emballés dans ce qu'il est convenu d'appeler dans la profession des « alvéoles ». Pour en donner une image plus précise appelons les des « plateaux alvéolés ». Les français ont traduit par alvéoles le mot anglais « Tray-pack » (plateau-emballage). Le matériau de base peut être du plastique, du papier, du carton, du matériau composite, il en existe en toutes les matières.

Pour bien expliquer aux néophytes ce qu'est une alvéole, il faut faire référence à l'emballage des œufs. Tout le monde a déjà vu la façon dont sont emballés les œufs : qu'il s'agisse de boîte de six œufs ou de plateaux de deux douzaines. Cette alvéole consiste donc en un plateau plus ou moins rigide dans lequel sont réalisés, souvent pas thermoformage, un nombre de trous déterminés, les alvéoles.

Les « plateaux alvéolés » ont tous les mêmes dimensions extérieures, longueur et largeur, que celles des cartons destinés à les recevoir. Seuls le nombre de trous et les dimensions de ces trous varient. Ces dimensions sont calculées en fonction du fruit et du calibre du fruit devant entrer dans le dit trou.

La matière utilisée pour la fabrication de ces alvéoles peut être plus ou moins épaisse suivant la nature des fruits à protéger. Les plateaux alvéolés servent non seulement à isoler les fruits de la caisse, (qui, elle, peut être en carton, en bois ou en plastique), mais encore, ils forment un coussin amortisseur entre les fruits et le colis. Ils absorbent la plupart des vibrations.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 309

Chaque alvéole isole aussi un fruit par rapport aux autres, ce qui revient à dire que les fruits ne se touchent pas entre eux. Le fait que les trous soient calculés au dixième de millimètre près, empêche les fruits de bouger, ils sont exactement calés à l'intérieur de leurs alvéoles.

Les concepteurs de ces plateaux alvéolés les ont conçu de façon à ce que l'ensemble des trous soient décalés uniformément, à droite et en bas⁶, par exemple. Il y a donc du côté gauche du plateau alvéolé et sur le haut⁷, une bande sans trou, plus ou moins large.

Supposons un colis suffisamment haut pour accepter deux ou trois couches d'un fruit donné. L'emballleur dispose au fond de la caisse un plateau alvéolé avec les bandes sans trou positionnées à droite et en bas⁸ du colis, il remplit chaque alvéole de fruits. Il peut sur la première couche de fruits replacer une alvéole, en inversant cette fois son positionnement, c'est à dire que, dans notre démonstration, le deuxième plateau alvéolé aura sa bande sans trou à gauche et en haut du colis. De par sa conception, les proéminences concaves du plateau alvéolé supérieur vont toutes venir se positionner entre les fruits déjà contenus dans le plateau alvéolé inférieur.

Les concepteurs ont encore affiné la conception, à savoir que le fond de la concavité supérieure a été calculé pour venir appuyer exactement sur la surface identique délimitée par les 2, 3 ou 4 trous du plateau alvéolé inférieur. Ce qui augmente d'autant la résistance mécanique à l'écrasement. On peut ainsi obtenir des colis sur quatre voir cinq rangs de fruits, c'est le cas des pommes de table, emballées dans des cartons de type « Bushels ». A l'origine la conception vient des USA, d'où le nom de buschels.

L'utilisation de plateaux alvéolés est maintenant généralisée à travers le monde entier, de façon systématique, pour de nombreux fruits, les pommes, les poires, les pêches, et nectarines, les prunes, et même les melons dont la valeur marchande au kg net est pourtant généralement moindre que les autres fruits. Il va sans dire que dans une station de conditionnement, il y a autant d'alvéoles que de calibres. Pour demeurer dans l'exemple des pommes en bushels, il y a des alvéoles de 22 trous, de 25, 28 ou 36 trous, dans lesquels rentrent des pommes de diamètre allant de 80 à 65 millimètres, en passant par le 75 et le 70 mm de circonférence et correspondant à un nombre de pommes par colis allant de 80 à 138 fruits. Pour parfaire et compléter la description de ce buschel, on peut ajouter les dimensions extérieures : 52 x 31 cm à la base et 30,5 cm de haut. Le poids net garanti est de 18,200 kg, et l'on peut charger 30 cartons sur une palette Euro et 40 sur une palette ISO.

Le carton utilisé dans le cas des buschels est du type télescopique⁹, thermo-collé, comme les fameux cartons de bananes d'Amérique centrale.

⁶ Du côté le plus proche de l'emballleur si l'on considère que le plateau est horizontal.

⁷ Du côté le plus éloigné de l'emballleur, si l'on considère que le plateau est horizontal.

⁸ Idem à 1, du côté le plus proche de l'emballleur si l'on considère que le plateau est horizontal.

⁹ Un carton télescopique est en fait un double carton, un fond et un couvercle, celui vient recouvrir entièrement le fond ce qui donne une double paroi de carton particulièrement résistante à l'empilage.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 310

Pour revenir aux pêches et aux nectarines, on utilise en Europe uniquement des plateaux un rang (voir tableau):

Tableau 11 Emballages des pêches et brugnons en Europe

Origine :	Union Européenne			
Dimensions du plateau		40 x 30 x 9.5	50 x 30 x 9.5	60 x 40 x 10.5
Poids net en kg		2,8	3,5	5,6
Codes des calibres	Circonférence Des fruits en cm	Nombre de fruits par colis		
AAAA	28 et +	12	18	25/27/28
AAA	25-28	14/16	20/22	30/32/33/35
AA	23-25	18	24/26	37/38/39/42
A	21-23	20	28/30	45/48/52
B	19-21	23/25	33/35/37	56/59
C	17.5-19	27/30	40/42/45	66/70
D	16-17.5	33/36	48/51	76
N. de plateaux par palette Euro		144	108	68

Source : CTIFL

5. La standardisation des caisses

Les fournisseurs d'emballage mettent sur le marché les dimensions suivantes :

Tableau 12 Standardisation des caisses

Dimension	Carton	Bois	Plastique	Normes Europe
20*15			X	*
30*20	X		X	*
40*30	X		X	*
50*30	X		X	
60*40	X		X	*

La colonne Norme Europe définit les dimensions caractérisées comme faisant partie de la standardisation européenne.

A noter que la Fédération Européenne des fournisseurs de carton ondulé ne retient que deux formats pour les fruits et légumes :

- La norme CF1 pour la dimension 60*40
- La norme CF2 pour la dimension 40*30

(Les dimensions exactes étant 597 mm x 398 mm et 398 mm x 298 mm)

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 311

6. Le point de vue général des opérateurs

Au niveau de la mise en marché, le premier critère de choix est l'exigence du client. Nous avons noté les appréciations suivantes lors de notre enquête:

«les fraises respirent mieux en bois»

«le melon évolue moins vite dans le bois, mais de toute façon, il ne reste pas longtemps dans l'emballage»

« le bois garde plus la fraîcheur, mais attire les moisissures»

«le bois est synonyme de qualité et de solidité»

«le bois apporte une connotation terroir»

«la courgette doit être mouillée avant d'être expédiée, donc on utilise du bois ou du plastique»

«le carton ne permet pas un aussi bon refroidissement du produit que le bois ou le plastique»

«avec le carton il y a plus de problèmes d'affaissement et donc de conservation»

«le carton absorbe l'humidité du fruit»

«un beau produit doit être dans un bel emballage»

«le carton est fragile dans les champs»

«le plastique est une surface plus dure, plus agressive»

D'une manière générale, le carton est le matériau qui permet le mieux de véhiculer les marques. Le bois permet juste d'imprimer la marque mais ne peut être décoré comme le carton, l'impression est de moindre qualité. Cependant, le bois garde une « connotation terroir et rustique ». Le plastique prend de plus en plus sa part sur le marché de l'emballage des fruits et légumes.

7. Les choix des différents acteurs de la filière

AU NIVEAU DES GROSSISTES

L'emballage est choisi suivant la demande du client. La taille 60*40 est de plus en plus utilisée mais le 50*30 est encore demandé surtout par les détaillants. En effet, pour certains produits, l'emballage 60*40 contient trop de produits pour le commerce indépendant. Le bois est encore dominant sur certains produits. Au niveau coût, il est abordable. Il résiste bien à l'eau. Mais, chaque palette doit être pesée car la tare des colis varie. Enfin, l'emballage bois pose des problèmes d'élimination des déchets aux clients.

Le carton est peu utilisé pour les produits humides car il résiste mal. De plus, pour ce type de produit, il coûte plus cher que le bois. Il a les mêmes inconvénients que le bois pour ce qui est de la destruction.

Le plastique est avantageux au niveau coût sur des circuits courts. Il n'entraîne pas de déchets chez les clients. Par contre le plastique requiert une gestion stricte donc difficile sur les circuits longs.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 312

AU NIVEAU DES DETAILLANTS

Le détaillant a une approche plus segmentée des gammes de produits que la grande distribution. Pour choisir l'emballage, il faut tenir compte du produit emballé et le circuit commercial qu'il va emprunter. Les détaillants désirent un emballage complètement adapté au produit et qui le mette en valeur.

Au niveau de la taille, le 60*40 s'est développé contre leur gré. Le 50*30 disparaît petit à petit mais la quantité de produit contenue dans ce format était plus adaptée pour le commerce indépendant. Aujourd'hui, pour avoir des quantités adéquates et pour mettre en valeur le produit, le 40*30 serait le format le plus adapté.

Au niveau des matériaux, le plastique pourrait convenir pour les légumes car ils n'ont pas un caractère fragile et les gammes en légumes sont moins segmentées. Les fruits sont des produits plus sensibles, le bois et le carton sont donc plus adaptés à condition d'avoir des garnitures intérieures également adaptées.

Les emballages bois et carton posent des problèmes au niveau récupération.

AU NIVEAU DES CENTRALES D'ACHAT ET DES GRANDES SURFACES

Chaque grand distributeur adopte une politique propre à son enseigne.

8. Les emballages individuels pour consommateurs

Les caisses de transport sont largement utilisées pour la présentation des produits aux consommateurs. Dans ce cas, des emballages individuels sont utilisés : le plus répandu chez le détaillant sera le sac papier ou le sac plastique

Le plus répandu dans la grande surface (pour les produits non préemballés): sac plastique à nouer.

9. L'hygiène des emballages

- Le bois doit être utilisé neuf, mais sa réutilisation est tolérée si l'emballage est propre et sain. Le carton est, suivant les fabricants, fabriqué avec un taux variable de fibres recyclées.
- Le kraft (papier vierge) et le papier recyclé passent dans l'onduleuse à 180°C pour former du carton ondulé, les risques hygiéniques sont donc limités.
- Le bac plastique pliable est lavé à chaque rotation du bac avec des détergents alimentaires à des températures relativement élevées (entre 60 et 90°C). Il ne présente donc pas de risques importants pour le consommateur.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 313

En ce qui concerne les risques sanitaires liés aux variétés, certaines maladies peuvent se transmettre par l'intermédiaire des emballages de transport amenés dans les exploitations, entre fruits, entre légumes et entre fruits et légumes : quatre champignons paraissent particulièrement importants par leur capacité à sporuler durant les phases de stockage et leur maintien sur les fragments de fruits pourris qui peuvent rester collés aux caisses et sporuler ultérieurement lors de leur réutilisation

- *Botrytis cinerea* et *Penicillium Sp.* : ces champignons très polyphages sont capables de se développer sur un grand nombre de fruits et légumes et seront donc pratiquement omniprésents si les emballages, les chaînes et les salles de conditionnement ne sont pas désinfectés régulièrement. Les spores en contact avec les plaies du fruit vont induire plus ou moins rapidement des pourritures, en fonction de la température. Ces foyers de pourritures dans les caisses ou les plateaux vont sporuler à leur tour assurant un accroissement de l'inoculum. Les fructifications très pulvérulentes vont se propager de fruit en fruit et de caisse en caisse. Elles assurent ainsi la dissémination de la maladie.
- Les *Monilia* deux espèces sont redoutables au niveau de la conservation des fruits : *Monilia frucigena* sur les fruits à pépins et de façon plus exceptionnelle sur les fruits à noyau et *Monilia laxa*, sur les fruits à noyau. Comme dans le cas de *Botrytis*, ces champignons se développent essentiellement à partir des plaies. Ils provoquent des nids de pourriture dans les caisses et sporulent abondamment. Lorsque les fruits sont repris en chambre froide, ces spores vont contaminer les fruits qui sont sur la chaîne et les moindres blessures sont à l'origine de nouvelles pourritures. Le bain de lavage est aussi une source si celui-ci contient des spores.

Au niveau des insectes, certains circuits de caisses sont de nature à créer de réels problèmes phytosanitaires vis à vis du *carpocapse*. Cet insecte développe actuellement de fortes résistances à certains produits phytosanitaires. Si des fruits véreux sont rentrés en chambre froide, les chenilles sortent des fruits et tissent des cocons dans les nervures. En sortie de conservation, elles restent parfaitement viables et donneront des papillons qui vont se disperser autour des lieux de stockage de la caisserie. On peut de cette façon disperser des souches résistantes et compliquer ainsi singulièrement la lutte contre ce ravageur.

Les salades sont sensibles à *Erwinia*. Cependant, si les bacs plastiques réutilisables sont débarrassés de leurs débris végétaux, le risque de contaminer la serre dans laquelle le bac est entré est très faible. De plus, lorsque le bac entre dans la serre, cela signifie qu'elle va être vidée de toutes les salades. Donc il n'y a plus de support au développement de la maladie dans la serre

La tomate est sensible à *Ralstonia* et à *Corinaebacterium*, ainsi qu'à un virus, le TYLCV (présent dans certains pays méditerranéens)

10. La manutention, le transport et le stockage

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 314

Les agressions mécaniques se passent bien souvent pendant les opérations de manutention, de transport ou de stockage. A chaque fois que l'on déplace un produit, celui-ci est soumis à des chocs, des vibrations, qui peuvent l'altérer plus ou moins en fonction de leur nombre et de leur intensité. C'est pourquoi, au sortir de la chaîne d'emballage, les colis sont maintenant palettisés, sur des palettes standards, de dimensions 80 X 120 centimètres ou 100 X 120 qui sont les normes DIN et ISO, adaptées au transport international.

Sur une palette de base 80 X120 on peut charger à la base 4 colis de 40 x 60 et 5 colis de ces dimensions sur une palette de 100 x 120. Selon la hauteur des caisses, il est possible de charger plusieurs rangs de façon à ce que la hauteur totale de la palette ne dépasse pas 1,90 mètre. Pour que les piles de colis tiennent bien ensemble, on ajoute 4 cornières en carton ou en bois maintenues par des liens ou feuillards en plastiques, ce qui rend l'ensemble très solidaire. Pour la hauteur des palettes il faut ménager suffisamment d'espace entre le haut de la palette et le toit du camion pour permettre une bonne ventilation et réfrigération de l'ensemble du chargement.

Les « caisses » des camions ou semi-remorques réfrigérées sont aussi de dimensions standard et permettent de charger de 22 à 28 palettes. Muni d'un engin approprié, un homme seul peut charger/décharger un camion en moins d'un quart d'heure. Bien souvent la palette complète est livrée dans un seul hypermarché, autrement dit un fruit aura été manutentionné seulement une fois entre la station d'emballage et le rayon de vente. Dans la mesure où il a été soigneusement emballé, c'est à dire calé à l'intérieur du colis, il aura sans dommage résisté aux vibrations inévitables dues au transport.

Un colis de fruits ou légumes non palettisé subira lui, de nombreuses manutentions, plus ou moins brutales, avant d'arriver dans le magasin de vente.

La tendance générale qui se dégage en ce moment en Europe pour plusieurs légumes et certains fruits ne nécessitant pas de calibrage, est d'emballer directement dans les champs et de palettiser sur la remorque de récolte. De cette façon, le légume concerné est pris en mains à sa cueillette et reste emballé, bien calé jusqu'à chez le détaillant qui lui le sortira du colis pour le mettre dans son étal de vente.

La palettisation ne peut se pratiquer que si le producteur ou l'emballleur qui confectionne cette palette respecte scrupuleusement tous les critères qualitatifs exigés par les normes du produit considéré. C'est à dire qu'il ne peut y avoir tromperie sur le contenu de chaque colis qui doit être homogène. En inspectant un des colis du sommet de la palette, on doit avoir une image du contenu de tous les autres colis constituant cette palette.

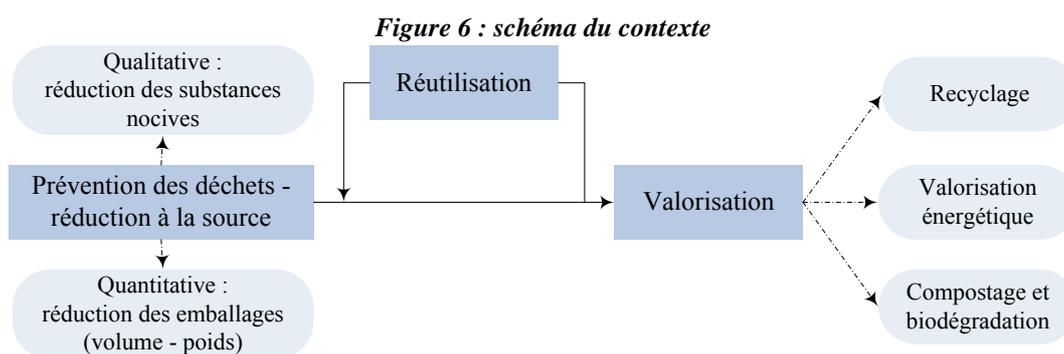
La palettisation ne peut se faire que si tous les acteurs de la filière, du producteur au réceptionnaire, sont équipés d'engin de manutention adéquats, chariots à fourches, élévateur si l'entrepôt est démuné de quai à hauteur des camions, ou simplement translateur (tire-palettes), si le quai de chargement/déchargement est à niveau avec le plateau des camions. La palettisation n'est valable que si l'on dispose en quantité suffisante d'un même produit pouvant faire l'objet d'une ou plusieurs palettes, il ne peut donc pas être réalisé par des petits producteurs.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 315

ANNEXE 3 : Emballages et environnement

Les emballages évoluent avec les modes de vie et les pratiques de consommation, au cœur d'enjeux industriels et logistiques d'importance. Les quantités produites croissent depuis plusieurs décennies et génèrent des tonnages de déchets industriels et ménagers pesant lourdement sur l'environnement. Outre des pollutions de toutes natures –déchets sauvages, émissions de gaz et d'effluents toxiques- les emballages consomment de l'énergie et des matières premières.

Face à l'accroissement de la quantité de déchets, la Commission Européenne a élaboré un dispositif qui concerne tous les acteurs de l'emballage – producteurs, distributeurs, consommateurs, contribuables et citoyens- qui participent à la gestion de la longue chaîne d'activités du secteur.



Le secteur de l'emballage fait d'ailleurs office de précurseur en matière de respect de l'environnement. Les mesures de prévention et les exigences de valorisation mises en œuvre ont très tôt préfiguré celles prises sur la même thématique à l'égard d'autres filières de produits, tels les piles et accumulateurs, les huiles usagées, les pneumatiques, les véhicules, les équipements électriques et électroniques, etc.

1. L'Union Européenne

Afin d'harmoniser la politique de gestion des emballages et déchets d'emballage au sein de l'UE, le conseil a adopté le 20 décembre 1994 la **Directive n° 94/62/CEE**.

Cette directive modifiée répond à un double objectif. En premier lieu, elle incite tous les Etats membres à progresser en matière de prévention et de valorisation des déchets d'emballages. Et dans le même temps, le texte entend encadrer et harmoniser les initiatives prises dans ce domaine afin d'éviter les entraves aux échanges et les distorsions de concurrence à l'intérieur de l'Union.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 316

En matière **de conception**, la Directive définit trois **exigences essentielles** préalables à la mise sur le marché de tout emballage :

- la réduction au minimum nécessaire du poids et du volume de l'emballage dès sa création
- la diminution des teneurs en métaux lourds et autres substances dangereuses dans ses divers constituants
- la possibilité d'offrir une valorisation en fin de vie

La **valorisation** recouvre le recyclage matière, le recyclage organique (biodégradation) et la valorisation énergétique. La valorisation énergétique est appliquée lorsque le recyclage n'est pas la solution optimale (au niveau économique et écologique) ou que les technologies actuelles ne le permettent pas. Les déchets sont alors brûlés et l'énergie produite récupérée. La Directive fixe les objectifs à atteindre en matière de valorisation par l'ensemble des Etats membres.

En 2005, plus de 20,5 millions de tonnes d'emballages ont été recyclés en Europe. Le taux de recyclage des emballages en 2006 est d'environ 27% pour le plastique, 30% pour le carton, 58% pour l'aluminium, 61 % pour le verre et 66% pour l'acier.

La directive n° 94/62/CEE s'applique à tous les emballages mis sur le marché dans la communauté et à tous les déchets d'emballages, qu'ils soient utilisés ou mis au rebut par les industries, les commerces, les bureaux, les ateliers, les services de ménage ou à tout autre niveau, quels que soient les matériaux dont ils sont constitués.

Le 11 février 2004 le parlement européen et le conseil de l'union européenne ont mis sur pied la directive 2004/12/CE modifiant la précédente, notamment par l'augmentation des pourcentage de recyclage et de valorisation exigés.

Les objectifs principaux de ces directives sont donc la prévention des déchets d'emballage, par la réduction à la source, mais aussi la réutilisation des emballages, le recyclage et les autres formes de valorisation. Seuls des Centres d'Enfouissement Technique destinés aux déchets ultimes seront ouverts. Le recyclage sera donc obligatoire.

La prévention est, au sens de la directive 94/62/CE, « la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement :

- des matières et des substances utilisées dans les emballages et les déchets d'emballages
- des emballages et des déchets d'emballages aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. »

La nouvelle directive s'emploie à impliquer davantage les Etats membre eux-mêmes en les incitant à prendre des mesures nationales pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement.

Extrait de l'Article 6 (valorisation et recyclage) :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 317

1. Afin de se conformer à l'objet de la présente directive, les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs suivants sur l'ensemble de leur territoire :
 - 1.1. au plus tard le 31 décembre 2008, 60% au minimum en poids des déchets d'emballages seront valorisés ou incinérés dans les installations d'incinérations des déchets avec valorisation énergétique ;
 - 1.2. au plus tard le 31 décembre 2008, entre 55% au minimum et 80% au maximum en poids des déchets d'emballage seront recyclés ;
 - 1.3. au plus tard le 31 décembre 2008, les objectifs minimaux de recyclage suivants pour les matériaux contenus dans les déchets d'emballages devront être atteints :
 - 1.3.1. 60% en poids pour le verre ;
 - 1.3.2. 60% en poids pour le papier et le carton ;
 - 1.3.3. 50% en poids pour les métaux ;
 - 1.3.4. 22.5% en poids pour les plastiques, en comptant exclusivement les matériaux qui sont recyclés sous forme de plastiques ;
 - 1.3.5. 15% en poids pour le bois.

Dans ce cadre, la Commission a donné mandat à un Comité européen de normalisation, afin qu'il élabore les spécifications techniques correspondantes selon le principe des directives de type « Nouvelle Approche ». Dans ce cas, les normes sont d'application volontaire, mais les produits y répondant bénéficient d'une présomption de conformité à la Directive et par suite d'une meilleure sécurité juridique.

Deux normes harmonisées ont été publiées :

La norme EN 13428 :2000 : diminution du poids et du volume

« Emballage - Exigences spécifiques à la fabrication et à la composition - Prévention par la réduction à la source »

La norme porte sur la diminution du poids et du volume des emballages. Elle a été émise avec réserve car les teneurs minimales de substances et de matières nuisibles ou dangereuses ne sont pas mentionnées.

La norme EN 13432 :2000

« Emballage — Exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation — Programme d'essai et critères d'évaluation de l'acceptation finale des emballages ».

Les emballages répondant à cette norme peuvent donc être valorisés par compostage au même titre que des déchets organiques.

Selon cette norme, un matériau compostable doit comporter les caractéristiques suivantes :

- la **biodégradabilité**, la conversion métabolique du matériau compostable en dioxyde de carbone, eau et humus. Pour être considéré comme biodégradable, un matériau doit être en mesure d'atteindre 90% de biodégradation en moins de 6 mois.
- la désintégration, c'est la fragmentation et la perte totale de visibilité dans le compost final
- une très faible concentration en métaux lourds (valeurs maximales prédéfinies) et une bonne qualité du compost (contrôles de l'écotoxicité et de la valeur agronomique).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 318

- la permanence de certains paramètres chimio-physiques après dégradation : concentrations en azote, en phosphore, en magnésium, en potassium, le pH, le contenu salin, le niveau solides-volatiles.
- une absence d'effet négatif sur le déroulement du processus de compostage.

En terme de réglementation nationale, la Belgique donne le ton en octobre 2008 en publiant un arrêté royal fixant les règles applicables aux produits compostables et biodégradables. Celui-ci comble les lacunes en donnant des conditions précises aux emballages pouvant bénéficier de l'appellation « compostable à domicile », « compostable » ou biodégradable.

2. Le cas de l'Allemagne

C'est en Allemagne qu'ont été mises en place les premières mesures réglementaires avec la loi Töpfer de juin 1991. Selon le principe général de la loi, la récupération et l'élimination des emballages ne seront plus désormais sous la responsabilité des municipalités. Ce sont les fabricants d'emballages qui devront se soucier de leur élimination en fin de vie. Ils devront fabriquer des emballages recyclables dans leur matière ou réutilisables.

A un second niveau, les fabricants de biens de consommation auront la responsabilité des emballages qu'ils auront utilisés pour la mise en marché de leur produit et devront théoriquement reprendre les emballages de transport vides et usagés. Enfin, les distributeurs seront responsables des emballages arrivant au stade des points de vente.

Dans le domaine du recyclage des emballages de transport et suremballages, l'application de l'ordonnance Töpfer s'est concrètement traduite par la mise en place de plusieurs systèmes de reprise et de valorisation des déchets d'emballages, créés par les divers syndicats des professionnels de l'emballage, de l'industrie, de la distribution et des récupérateurs. A la différence des emballages de vente, collectés et recyclés par un système unique, le DSD, deux systèmes cohabitent sur le marché du recyclage des emballages de transport et suremballages. Chacune de ces entreprises délivre sa propre licence, liée dans la majorité des cas, à l'utilisation d'un logo et moyennant une contribution financière variable d'une entreprise à l'autre.

Dans le domaine des emballages de transport en papier et carton, deux entreprises ont été créées. Il s'agit de REPASACK qui assure en direct la collecte et le recyclage des déchets d'emballage, et de la société RESY qui fournit une garantie de recyclage pour les emballages de transport en papier et carton.

Dans le secteur des emballages en bois, GROW assure le recyclage des caquettes et caisses pour produits agroalimentaires.

Dans le domaine des emballages de transport en plastique, cinq entreprises ont été créées. Il s'agit des entreprises RIGK, PRO-PE et FAF qui assurent en direct la collecte et le recyclage

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 319

des déchets d'emballages et des sociétés EPSY et KBV qui ont une fonction d'intermédiaire entre les exportateurs et les entreprises de recyclage.

3. Le cas de la France

Le dispositif réglementaire français s'inscrit dans le cadre de la loi déchets 75-663 modifiée, et distingue emballages ménagers et non-ménagers selon le détenteur final :

- 1.3.6. Le décret 92-377 modifiée du 1^{er} avril 1992 : le producteur, l'importateur ou le responsable de la mise sur le marché d'emballages ménagers est tenu de contribuer ou de pourvoir à l'élimination de l'ensemble de ses déchets d'emballages. Le décret 99-1169 a supprimé l'obligation de marquage en cas de consigne.
- 1.3.7. Le décret 94-609 modifié du 13 juillet 1994 : les entreprises (industrielles, artisanales, commerciales) détentrices de déchets d'emballages non ménagers ont l'obligation de les gérer et de les valoriser. Le décret 98-679 précise les conditions de conformités en cas de cession à un intermédiaire.
- 1.3.8. Le décret 96-1008 du 18 novembre 1996 précise que les plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés doivent comporter un volet sur la prévention et la valorisation des déchets d'emballages en fixant les objectifs égaux ou supérieurs aux minima prescrits dans la directive et en prévoyant des dispositifs de collecte séparée.
- 1.3.9. Le décret 98-638 du 20 juillet 1998 stipule que les entreprises doivent prendre en compte les exigences essentielles liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages mis sur le marché.

Ces quatre décrets transposent complètement la directive 94/62/CE en droit français.

En fonction du détenteur final de l'emballage, deux dispositifs principaux ont été mis en œuvre :

a. Emballages non-ménagers

Dans le cas où le détenteur final de l'emballage n'est pas un ménage, il doit en assurer lui-même la valorisation selon l'une des trois modalités prévues par le décret 94-609 :

- 1.3.10. le valoriser dans sa propre installation agréée
- 1.3.11. le céder par contrat à l'exploitant d'une installation agréée
- 1.3.12. le céder par contrat à un intermédiaire

Compte tenu de la réglementation actuelle il n'existe pas d'organisme collectif agréé et chaque entreprise détentrice de déchets d'emballages doit donc répondre individuellement à ses obligations. Pour les y aider, les professionnels de l'emballage ont créé des structures spécifiques d'accompagnement des entreprises : pour les plastiques *Ecofut*, *Recyfilm* et *EcoPSE* ; pour le papier-carton *Revipac* ; pour les métaux *Recyclacier* ; pour le bois *Grow* et *Ecobois*.

b. Emballages ménagers

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 320

Dans le cas où le détenteur final de l'emballage est un ménage, le conditionneur qui a mis l'emballage sur le marché est tenu de contribuer ou de pourvoir à son élimination. Pour ce faire, 3 possibilités lui sont offertes par le décret 92-377 :

1.3.13. la consigne

1.3.13.1. la mise en place d'un système individuel de reprise : (par exemple *Cyclamed* pour les emballages de médicaments et *Leclerc* pour ses sacs échangeables et réutilisables)

1.3.14. l'adhésion à un organisme collectif agréé par les pouvoirs publics : 2 sociétés ont ainsi été créées par des professionnels (*Adelphé* et surtout *Eco-Emballages*)

Taux de recyclage et de valorisation

Fin 2007, le résultat est plus que bon puisque 59,5 millions des français trient. 77% des emballages ménagers sont valorisés (recyclés, compostés ou incinérés) et 61% des emballages ménagers sont recyclés. Le recyclage par matériau, en % du gisement contribuant, se présente comme suit :

- Acier : 99%
- Aluminium : 28%
- Papiers/cartons : 55 %
- Plastiques : 21 %
- Verre : 75 %

4. Le cas de la Belgique

L'Accord de Coopération (A.C.) concernant la prévention et la gestion de déchets d'emballage transpose en droit belge la Directive européenne 94/62/CE du 20/12/94 concernant les emballages et les déchets d'emballage. Il est entré en vigueur le 5/3/97 et prévoit la création d'une Commission Interrégionale de l'Emballage chargée de certaines missions d'administration, de contrôle et d'avis.

Les principes fondamentaux de l'A.C. sont :

- « l'obligation de reprise » soit l'obligation d'atteindre dès 1999 :
 - 50 % de recyclage et 80 % de valorisation totale
 - 15% de recyclage minimum par matériau d'emballage
- l'obligation d'information soit l'obligation de communiquer chaque année à la Commission Interrégionale de l'Emballage les informations exigées par l'A.C.
- l'établissement d'un plan de prévention, à charge de tout « responsable d'emballages » qui met plus de 10 tonnes d'emballages par an sur le marché.

L'obligation de reprise et la majeure partie de l'obligation d'information peuvent être remplies par un organisme agréé, à condition qu'il ait été chargé par des « responsables d'emballages » de remplir leurs propres obligations.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 321

Deux définitions importantes sont à préciser dans ce cadre :

- « Obligation de reprise » : obligation mise à charge du « responsable d'emballage » d'atteindre, dans le cadre des objectifs fixés par l'A.C., les taux de valorisation et de recyclage.
- « Responsable d'emballages » : toute personne qui a emballé ou fait emballer en Belgique des produits en vue de leur mise sur le marché belge. Dans le cas où les produits mis sur le marché belge n'ont pas été emballés en Belgique, il s'agit de l'importateur des produits emballés qui ne les consomme pas.

Deux organismes agréés opèrent aujourd'hui sur le marché belge :

a. Emballages non-ménagers : Val-I-Pac (<http://www.valipac.be>)

Actuellement, VAL-I-PAC est le seul organisme agréé pour la reprise des déchets d'emballages d'origine industrielle. La CIE a agréé l'asbl VAL-I-PAC pour la première fois le 31 mars 1999, jusque la fin 2001, et une seconde fois en date du 13 décembre 2001, pour une période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2006 inclus. Un nouvel agrément est accordé à Val-I-Pack jusqu'en 2011.

- L'agrément couvre les emballages considérés comme des emballages industriels, c'est-à-dire
 - Emballages secondaires et tertiaires liés aux emballages ménagers
 - Emballages primaires, secondaires et tertiaires liés aux emballages industriels
- Elle prend en charge l'exécution de l'obligation de reprise et d'information relative aux déchets d'emballages industriels de ses adhérents, les responsables d'emballage, suivant un système multisectoriel et multimatériaux qui se base sur les structures de collecte et de récupération existantes afin de rassembler les preuves de recyclage et de valorisation des emballages industriels une fois ceux-ci devenus déchets.

Les résultats de Val-I-Pac

Val-I-Pac compte actuellement 8215 adhérents représentant 670.500 tonnes d'emballages industriels.

VAL - I - PAC atteint respectivement les taux de recyclage et de valorisation de 82,4% et de 88,3% pour les emballages industriels nécessaires à l'économie belge en 2007. Ces résultats dépassent confortablement les normes imposées par l'accord de coopération.

Le niveau minimal de 15 % de recyclage par matériau, de même que le taux global de 55 % de recyclage pour l'ensemble des matériaux, sont également atteints.

Pour la collecte des données relatives au recyclage et à la valorisation des déchets d'emballages industriels, **Val-I-Pac** collabore avec une centaine d'opérateurs, que ce soient des collecteurs, des récupérateurs, des centres de tri ou des incinérateurs avec récupération d'énergie.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 322

Tableau 13 Tarifs appliqués dans le système Val-I-Pac (en EUR/tonne)

Matériaux d'emballage	2004	2005	2006	2007	2008
Papier, carton, métal, verre, textile et autres matériaux recyclables	14.50	13.50	13.50	14,5	13
Plastique recyclable	39.50	38.50	38.50	39,5	35,5
Plastique recyclable secteur de la construction*	39.50	38.50	38.50	39,5	40,5
Matériaux non-recyclables (plastique non-recyclable compris)	43.50	42.50	42.50	43,5	43,5

*Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits livrés au secteur de la construction.

b. Emballages ménagers : FOST Plus (<http://www.fostplus.be>)

FOST Plus a été créé en mars 1994 et compte 53 membres associés représentant les producteurs et importateurs d'emballages, de produits emballés ou de matériaux d'emballages, les entreprises de distribution et les fédérations professionnelles. FOST Plus est donc un organisme né d'une démarche volontaire et pro-active du secteur privé pour apporter, en collaboration avec tous les acteurs du système (industrie, consommateurs, communes, intercommunales, recycleurs,...), une solution globale et durable à la gestion des déchets d'emballages ménagers.

FOST Plus a été reconnu comme organisme agréé par la Commission Interrégionale de l'Emballage pour la première fois le 18 décembre 1997. Cet agrément a été renouvelé le 23 décembre 1998 et est valable pour une période de 5 ans renouvelable, le dernier agrément reçu datant du 31 décembre 2003. A ce jour, il est le seul organisme agréé par la Commission Interrégionale de l'Emballage en matière de déchets d'emballages ménagers.

Adhésion des entreprises auprès de FOST Plus

Fin 2006, 5898 entreprises avaient adhéré à FOST Plus. Leur adhésion et leur contribution à FOST Plus est concrétisée par l'apposition du Logo Point vert sur leurs emballages de vente. Le logo Point Vert sur un emballage n'est donc pas une instruction de tri. Il ne signifie en effet pas que l'emballage sur lequel il est imprimé sera collecté et donc recyclé. Cela ne signifie pas non plus que l'emballage ou le produit qu'il contient est composé de matériaux recyclés.

Taux de recyclage et de valorisation

Les résultats de FOST Plus pour l'année 2006 sont les suivants :

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 323

- 94,6 % de valorisation, globalisant le recyclage (91,2%) et l'incinération avec récupération d'énergie(3,4%) ;
- 91,2 % de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers sont recyclés.

FOST Plus atteint donc largement les critères prévus par l'accord de coopération (taux de valorisation de 80% et taux de recyclage de 50%).

FOST Plus dépasse également les exigences prévues par la directive européenne 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages, et même celles, revues à la hausse, d'un projet visant à modifier cette directive et prévoyant le recyclage de 55% du poids total des emballages. La Belgique (en compagnie de l'Allemagne) occupe actuellement une position de leader dans le secteur de la collecte sélective et du recyclage des emballages ménagers au sein de l'Union européenne : des taux élevés de recyclage et de valorisation sont atteints, pour un coût très faible, et les projets intensifiés (= zone où le système FOST Plus a été implanté en vue d'atteindre les taux de recyclage et de valorisation prévus par l'A.C.) de collecte couvrent la plus grande partie du territoire et de la population belges.

Coût par habitant

Ces taux de recyclage et de valorisation élevés sont en outre obtenus pour un coût inférieur à 10 euros par habitant et par an. Dans le cadre des projets intensifiés, le coût est de 5,78 euros par habitant et par an (déduction faites des recettes issues de la vente des matériaux : 3,07 euros). La hausse du coût de collecte (due au prix du carburant) à été largement compensée par l'augmentation des revenus de la vente des matériaux triés, le coût net par habitant est en diminution.

Couverture des projets intensifiés de collecte

Fost Plus a opté pour un système de collecte mixte :

Une collecte basée sur le porte-à-porte auprès des citoyens ;

- pour le papier/carton, une collecte une fois par mois, avec les vieux journaux et magazines ;
- pour la fraction du PMC (les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons) une collecte 2 fois par mois via un sac bleu.

Une collecte basée sur l'apport volontaire du citoyen, via les parcs à conteneurs et le réseau de bulles à verre.

Les zones où un tel scénario est proposé aux citoyens sont appelées " **projets intensifiés** ".

Fin de l'année 2006, l'ensemble du pays à l'exception d'une commune a été couvert par des projets intensifiés.

Coûts moyens des collectes dans le système FOST Plus

En EUR/tonne, le coût des collectes, pour l'année 2006, sont :

- Papier-Carton : 45,59 EUR/tonne
- Verre : 49,44 EUR/tonne
- PMC (les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons) : 185,11EUR/tonne.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 324

Tableau 14 Tarifs appliqués dans le système Fost + (en Eurocents/kg)

Matériaux d'emballage	2004	2005	2006	2007
Verre	2.93	2.90	2,8	2,9
Papier/carton > 85%	1.51	1.75	1,77	1,74
Acier > 50%	5.14	5.37	2,83	2,34
Aluminium > 50%	12.93	14	13,77	15,08
PET + HDPE	28.89	28.54	26,08	22,94
Cartons à boissons	22.79	22.32	25,61	26,62
Autres, valorisables	37.54	36.76	37,09	35,11
Autres, non valorisables	41.29	40.43	40,8	38,62

c. Les emballages réutilisables

Les différents systèmes mis en place permettent également d'effectuer un monitoring de l'utilisation d'emballages réutilisables. Dans l'ensemble, on note une augmentation de 3,4% (en poids) d'emballage réutilisables en Belgique.

Au niveau des emballages primaires, le verre est le principal matériau concerné (97% en poids) via la réutilisation des bouteilles.

Au niveau industriel, le bois est le matériau le plus utilisé pour les emballages réutilisables (52% en poids) suivi du métal (25%) puis du plastique (21%).

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 325

ANNEXE 4 : Les bioplastiques

Comme dit précédemment les bioplastiques sont produits à partir de biopolymères issus de ressources rapidement renouvelables et sont, généralement biodégradables voir compostables. Bien que ce n'est que depuis quelques années qu'ils font parler d'eux, les bioplastiques existent depuis années 1900, lorsqu'Henry Ford a inventé une méthode de fabrication de pièces d'automobile en plastique à partir de soja. Toutefois, la Seconde Guerre mondiale mit un frein à la production de voitures à base de bioplastiques. Les méthodes actuelles de production font l'objet de nombreuses recherches et innovations, notamment en terme de génie génétique.

Les méthodes de fabrication

Les biopolymères sont de deux types : ceux qui proviennent d'organismes vivants et ceux qui dérivent de ressources renouvelables et qui doivent être polymérisés.

Les premiers sont présents dans des organismes vivants ou sont produits par eux, il s'agit notamment de la cellulose, de la protéine de soja, de l'amidon ou des polyesters produits par des bactéries.

L'acide lactique (betterave, maïs, pommes de terre,...) et les triglycérides (huiles végétales) sont les molécules polymérisables constituant le second groupe.

Deux méthodes sont étudiées et utilisées pour la production de plastiques à partir de plantes. La première est basée sur la fermentation, tandis que la deuxième repose sur l'utilisation de la plante comme moyen de fabrication du plastique.

Pour la première méthode, soit les bactéries (bactérie *Ralstonia Eutropha*) utilisent le sucre des plantes comme combustible pour réaliser ses processus cellulaires et le sous-produit qui en découle est le polymère (ensuite séparé des cellules bactériennes) soit la fermentation bactérienne produit de l'acide lactique. Cet acide lactique est ensuite polymérisé selon les méthodes classiques (polycondensation ou polymérisation par ouverture de cycle) pour donner du PLA.

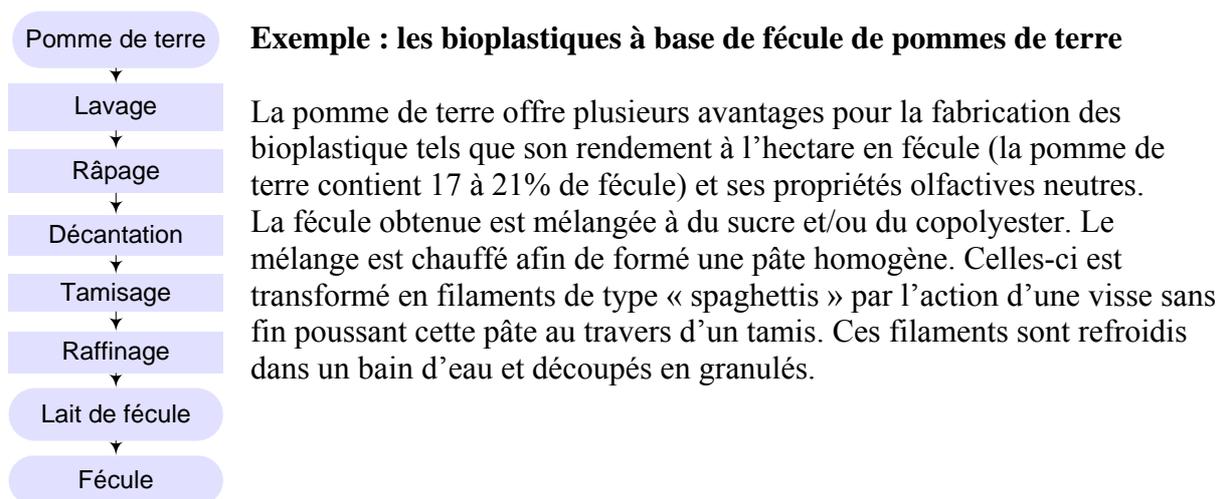
Il est actuellement possible de réaliser la fermentation avec des microorganismes génétiquement modifiés, spécialement conçus pour survivre dans les conditions caractérisant ce procédé et pour être adaptés à la substance transformée par le micro-organisme.

Le génie génétique intervient également dans la seconde méthode étudiée. En effet, des chercheurs ont utilisé une plantes comme support de fabrication du plastique. Ils ont crée une nouvelle variété d' arabette des dames (*Arabidopsis thaliana*) qui renferme l'enzyme utilisée par les bactéries pour créer des matières plastiques. Les bactéries produisent les matières plastiques en transformant la lumière solaire en énergie. La plante est récoltée et le plastique extrait au moyen d'un solvant. La distillation du liquide obtenu permet ensuite de séparer le solvant du plastique.

Les biotechnologies favorisent donc grandement la production de nouveaux plastiques, par exemple le recours à la fermentation pour extraire la cellulose des plantes afin de l'utiliser pour fabriquer des matières plastiques ou encore la création de plantes, comme du soja, destinées spécifiquement à servir de matériau brut pour la fabrication de bioplastiques.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 326

Toutefois, la matière première utilisée pour la production des bioplastiques dits de « première génération » est généralement de l'amidon issu de la culture du maïs ou encore de la pomme de terre.



Champs de recherche actuels

Le problème du coût de la matière première reste l'un des principaux freins au développement des solutions de conditionnement « vertes ». En dépit de l'augmentation des matériaux fabriqués à base de pétrole, le PLA reste encore au moins deux fois plus cher que ses concurrents issus de l'industrie pétrochimique et de manière générale, le prix des bioplastiques est entre 1,5 et 3 à 4 fois supérieur à ceux des plastiques. Certains pensent cependant que d'ici 2010-2015 les coûts de production vont diminuer pour égaler ceux des pétroplastiques.

Accroître le rendement, actuellement trop faibles pour être vraiment rentables économiquement, est le principal défi dans le domaine des bioplastiques. Il faut également noter qu'à l'heure actuelle, des combustibles fossiles sont encore utilisés comme source d'énergie au cours de ce processus. Seules quelques méthodes utilisant vraiment moins d'énergie dans le processus de production ont vu le jour. Les chercheurs s'efforcent donc de raffiner les procédés actuels pour produire des bioplastiques qui soient des solutions de remplacement viables des plastiques pétrochimiques.

Les futurs bioplastiques seront fabriqués à partir de biomasse (déchets, algues, eaux usées).

Les capacités de production européennes de bioplastiques sont actuellement estimées à 300 000 tonnes. Des difficultés de régularité d'approvisionnement et de qualité des matières premières apparaissent également déjà sur certaines filières.

Les capacités dépasseront le million de tonnes d'ici 2011 avec le ratio suivant : 59% de produits basé sur des ressources renouvelables et biodégradables, 38% de produits basé sur des ressources renouvelables et non biodégradables et 3% de produits synthétiques

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 327

biodégradables. L'atteinte de ces objectifs est bien entendu soumise à de nombreux facteurs tels que l'évolution du prix des matières premières (agricoles et fossiles) et les conditions d'investissement pour la construction de plus grands espaces de production. Notons que si elle était développée massivement, la production de bioplastiques entrerait en concurrence avec la production classique de végétaux alimentaires et celle de biocarburants. Il sera donc nécessaire d'atteindre un équilibre entre les terres dédiées à la culture à des fins alimentaires et à la culture comme sources de matière brute.

Tableau 15 : Ressources agricoles pour la production de PLA selon Agrofoodvalley

	Production de 100 KT de PLA		
	Source de carbone		
	Betteraves	Blé	Maïs
Surface à allouer (ha)	18000	48000	30700
% de la surface cultivée pour cette plante en EU15	0,85	0,5	0,75
Tonnage équivalent (KT)	950	330	260
Revenus équivalents (millions euro)	38	38	34
Coût MP par kg de PLA (euro)	0,38	0,38	0,34
1kg de plante donne x kg de PLA	0,105	0,300	0,385
1 kg de PLA nécessite y kg de plante	9,5	3,3	2,6

Actuellement, des recherches sont menées pour créer des plans de maïs servant à la production de nourriture et permettant l'extraction du plastique produit par celui-ci à partir de la partie restante du plant de maïs. Cela nécessiterait de déconnecter par génie génétique les parties alimentaires de la plante (graines) qui ne produiraient pas de plastiques du reste de l'appareil végétatif (feuilles, tiges) qui, lui, produirait le bioplastique.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 328

ANNEXE 5 : Aspects législatifs

Les règlements de base

- Directive (CEE) N° 85/374 du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives réglementaires et administratives des états membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux.

Le producteur est responsable du dommage causé par un défaut de son produit.

Un produit est défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Les produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche sont cependant exclus de l'application de la réglementation, à moins qu'ils n'aient subi une première transformation.

Les règlements horizontaux

SECURITE ALIMENTAIRE

- Directive (CEE) N° 93/43 du Conseil du 14 juin 1993 relative à l'hygiène des denrées alimentaires.

Dans le cadre de la libre circulation,

- Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Il faut assurer un niveau de sécurité des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine (notion de protection de la santé humaine)

Cette révision de la législation communautaire concerne les règles d'hygiène alimentaire figurant dans la directive 93/43/CEE (abrogée) du Conseil afin de mettre en place une politique globale et intégrée s'appliquant à toutes les denrées alimentaires de la ferme jusqu'au point de vente au consommateur.

Le Chapitre X décrit en outre les dispositions applicables au conditionnement et à l'emballage des denrées alimentaires. Il y est notamment dit que les matériaux constitutifs du conditionnement et de l'emballage ne doivent pas être une source de contamination, doivent être faciles à nettoyer et, le cas échéant, faciles à désinfecter.

Le règlement mentionne également que les exploitants du secteur alimentaire appliquent les principes du système HACCP.

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil, du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 329

alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

Les principes généraux de la législation alimentaire ont été revus ainsi que les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires, qui s'appliquent aussi aux aliments pour les animaux. Les contrôles et le suivi s'effectuent tout au long de la chaîne alimentaire « de la ferme à la table ».

Le règlement institue l'Autorité européenne de sécurité des aliments, agence européenne qui est la référence scientifique pour le contrôle et l'évaluation des aliments.

Le règlement impose aux entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale la mise sur pied d'un système complet de traçabilité des denrées alimentaires.

À toutes les étapes de la chaîne alimentaire, les exploitants veillent à ce que les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux répondent aux prescriptions de la législation alimentaire et vérifient le respect de ces prescriptions.

Si un exploitant considère qu'une denrée alimentaire (ou un aliment pour animaux) qu'il a importée, produite, transformée, fabriquée ou distribuée est nocive pour la santé humaine ou animale, il engage immédiatement les procédures de retrait du marché et en informe les autorités compétentes.

Lorsque le produit peut avoir atteint le consommateur, l'exploitant informe les consommateurs en leur rappelant les produits déjà fournis.

EMBALLAGES

- Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Ce texte établit des bonnes pratiques de fabrication » pour les matériaux destinés à être mis en contact avec les aliments, et ce à tous les stades de la fabrication, de la transformation et de la distribution.

Ces bonnes pratiques s'appliquent aux matériaux et objets actifs et intelligents et aux colles, céramiques, liège, caoutchoucs, verre, résines échangeuses d'ions, métaux et alliages, papier et carton, matières plastiques, encres d'imprimerie, celluloses régénérées, silicones, textiles, vernis et revêtements, cires et bois

Les fabricants sont tenus d'établir un système d'assurance de la qualité et un système de contrôle de celle-ci. Ils doivent également créer et conserver la documentation qui concerne les spécifications, les formules de fabrication et les transformations du produit qui sont importantes pour la conformité et la sécurité du produit.

Le règlement présente une annexe relative aux procédés impliquant l'application d'encres d'imprimerie sur la partie n'entrant pas en contact avec des denrées alimentaires d'un matériau ou d'un objet.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 330

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Ce règlement impose l'étiquetage ou des informations concrètes pour toutes les substances qui entrent en contact avec les denrées alimentaires ou qui risquent d'entrer en contact avec celles-ci. D'autre part, il autorise la mise sur le marché de deux types d'emballages qui agissent de façon «intelligente» en contact avec les denrées alimentaires : les uns informent de la qualité (fraîcheur) du produit, les autres le conservent plus longtemps en introduisant des modifications chimiques favorables.

Au cas où ces matériaux et objets actifs modifient la composition ou les caractéristiques organoleptiques des denrées alimentaires, ils doivent se conformer à la législation communautaire relative aux additifs .

Par ailleurs, le règlement interdit les substances qui peuvent être employées pour masquer la détérioration d'un produit (telles que les aldéhydes ou les amines) ou modifier la couleur pour tromper le consommateur.

Champ d'application

Le nouveau règlement vise tous les matériaux destinés à être en contact avec les denrées alimentaires: tous les types d'emballage, bouteilles (plastique et verre), et même les colles et les encres d'imprimerie des étiquettes.

Evaluation des substances

La Commission autorisera l'introduction dans le marché de nouveaux matériaux plastiques à travers l'autorisation de nouvelles substances à utiliser dans leur fabrication. Cette autorisation sera délivrée après consultation de la nouvelle Autorité alimentaire (EFSA) chargée d'évaluer au préalable la toxicité des substances pour éviter tout risque pour le consommateur.

Traçabilité

Ce règlement spécifie aussi les exigences en matière de traçabilité des matériaux en contact avec les denrées alimentaires depuis la production jusqu'à la commercialisation.

- Directive 2002/72/CE de la Commission du 6 août 2002 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Sont décrites dans cette directive les substances approuvées ainsi que les conditions d'utilisation de ces substances et les limites maximales de migration spécifique vers les denrées alimentaires.

- Directive (CEE) N° 82/711 du Conseil du 18 octobre 1982 établissant les règles de base nécessaires à la vérification de la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 331

Cette Directive est le mode opératoire en fonction des aliments pour la vérification de la migration globale et spécifique.

- Directive (CEE) N° 85/572 du Conseil du 19 décembre 1985 fixant la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Cette Directive complète la Directive 82/711 et établit la liste des simulants à utiliser en fonction des denrées alimentaires.

- Règlement (CE) n° 1895/2005 de la Commission, du 18 novembre 2005, concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Ce règlement, abrogeant la directive 2002/16/CE, concerne l'autorisation sous condition des matériaux et objets qui contiennent de l'éther bis (2,3-époxypropylénique) du 2,2-bis (4-hydroxyphényl) propane ('BADGE') ainsi que l'interdiction de l'éther bis(2,3-époxypropylénique) du bis(hydroxyphényl)méthane ('BFDGE') et de l'éther de glycidyl Novolaque ('NOGE').

- Directive 78/142/CEE du Conseil, du 30 janvier 1978, relative au rapprochement des législations des États membres en ce qui concerne les matériaux et objets contenant du chlorure de vinyle monomère destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ces matériaux et objets ne peuvent pas contenir plus de chlorure de vinyle monomère qu'un milligramme par kilogramme de produit fini et ne doivent pas céder aux denrées alimentaires plus de 0,01 mg/kg de chlorure de vinyle monomère. Ces limites sont contrôlées au moyen de méthodes d'analyse communautaires (voir « Mesures d'application »).

- Directive 2007/42/CE de la Commission du 29 juin 2007 relative aux matériaux et aux objets en pellicule de cellulose régénérée, destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Cette directive unifie l'ensemble des précédentes modification et établit la liste des substances qui peuvent être utilisées dans la fabrication de pellicule de cellulose régénérée (vernies ou non vernies) ainsi que les conditions dans lesquelles elles peuvent être utilisées.

- Directive 84/500/CEE du Conseil du 15 octobre 1984 relative au rapprochement des législations des États membres en ce qui concerne les objets céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 332

La directive fixe les quantités maximales de plomb et de cadmium qui peuvent passer dans les denrées alimentaires.

Ces limites doivent être contrôlées au moyen d'un essai dont les règles de base et la méthode d'analyse sont décrites en annexe de la directive.

- Le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques

1° Historique

Depuis 1967, les entreprises européennes sont soumises à une législation relative aux substances chimiques. Celle-ci s'est toutefois révélée insuffisamment efficace, la crise de l'amiante et les Class Action introduites par des victimes aux Etats-Unis ayant servi de révélateur.

Les risques inhérents à de nombreuses substances étaient trop peu connus. En outre, les informations existantes restaient souvent cantonnées dans l'entreprise et il n'existait aucune communication automatique des risques vers les clients (industriels).

Après plusieurs années de discussions et une très grosse bataille juridique, économique et politique commencée en 1998 (lobbying opposés industrie chimique / ONG), le Parlement européen a approuvé, en date du 13 décembre 2006, le règlement européen relatif aux substances chimiques, mieux connu sous le nom de REACH.

Il s'agit d'une des réglementations les plus complexes jamais votées par la Commission Européenne.

2° Objectif

Son objectif est de créer un seul cadre réglementaire en Europe pour l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Le principe le plus novateur est celui du renversement de la charge de la preuve :

Article 1er de REACH : « Il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché, ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement ».

La Commission Européenne et les Etats Membres ont donc délégué leur responsabilité vers les acteurs privés.

Pour quelque 30.000 substances, les producteurs, les importateurs et, dans certains cas, les utilisateurs devront rassembler des données sur les propriétés et les risques pour la santé publique et l'environnement, notamment en effectuant/faisant effectuer des tests. De plus, tous les acteurs

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 333

de la chaîne de production sont tenus de diffuser des informations sur la substance et ses applications. Certaines substances dangereuses ne pourront plus être utilisées, sauf si une autorisation est accordée pour une application spécifique.

3° Reach dans les grandes lignes

Acronyme de 'Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals'

- Enregistrement

Les entreprises sont tenues de fournir des informations sur toutes les substances qu'elles ont l'intention de produire ou d'importer en quantités supérieures à une tonne par an. Vu le nombre considérable de substances existantes, leur enregistrement s'opérera par tranches sur une période de 11 ans, à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation : les substances utilisées en grands volumes et les substances très préoccupantes requièrent davantage de données et seront enregistrées en premier lieu. Les entreprises qui utilisent des substances (utilisateurs en aval) ne sont pas responsables de l'évaluation des risques, pour autant que l'importateur/producteur couvre l'application qu'elles en font (utilisation identifiée). Si toutefois les utilisateurs décident de garder leur application confidentielle, ils sont personnellement responsables de cette partie de l'analyse.

- Evaluation

L'Agence européenne des produits chimiques, instituée par le règlement, et les autorités nationales procéderont à deux types d'évaluation :

- L'évaluation du dossier : une évaluation systématique des informations reçues en général et des programmes de test en particulier.
- L'évaluation des substances : une évaluation détaillée d'une substance.

- Autorisation

Certaines substances très préoccupantes ne pourront plus être utilisées, sauf si une autorisation est accordée pour une application spécifique. Cette autorisation est octroyée lorsque les risques sont (ou peuvent être) suffisamment maîtrisés. Dans le cas contraire, les avantages socio-économiques doivent l'emporter sur les inconvénients pour la santé et l'environnement. Par ailleurs, le dossier de demande d'autorisation doit intégrer une analyse des alternatives possibles, faisant état d'informations sur les activités de R&D menées.

- Echange d'informations

Les acteurs industriels de la chaîne d'approvisionnement sont tenus d'échanger des données relatives à leurs substances, à la fois en aval (du fournisseur vers le client) et en amont (du client vers le fournisseur). Ces informations concernent les propriétés des substances, les risques liés à leur utilisation, des scénarios d'exposition pertinents et les mesures de gestion recommandées.

3° L'application de REACH aux emballages

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 334

Le cas des emballages n'est pas encore très net. Les substances entrant dans la composition des emballages sont déjà soumises au Règlement 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ces matériaux sont partiellement soumis à la réglementation REACH c. -à- d. qu'ils sont dispensés de la démarche par rapport au risque lié à la santé humaine (couvert par la législation alimentaire) mais leur impact environnemental doit être évalué.

Actuellement, en cas d'importation de produits déjà emballés, le certificat de conformité au règlement 1935/2004 est généralement suffisant.

DECHETS D'EMBALLAGES

- Directive 2004/12/CE du parlement Européen et du Conseil modifiant la Directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

La présente directive s'applique à tous les emballages mis sur le marché dans la Communauté et à tous les déchets d'emballages, quels que soient les matériaux dont ils sont constitués.

Elle prévoit des mesures visant, comme première priorité, la prévention de déchets d'emballages, le recyclage et les autres formes de valorisation des déchets d'emballage.

- Décision 2005/270/CE de la Commission, du 22 mars 2005, établissant les tableaux correspondant au système de bases de données conformément à la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages

Ces tableaux servent à harmoniser les caractéristiques et la présentation des données sur les emballages et déchets d'emballages et à les rendre compatibles d'un État membre à l'autre. Les données sont destinées à permettre de surveiller la mise en œuvre des objectifs de la directive 94/62/CE. La fourniture des données est uniquement obligatoire pour les matériaux d'emballage suivants: le verre, les plastiques, le papier, le carton, le bois et les métaux.

ETIQUETAGE ET PUBLICITE

- Directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 mars 2000, relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard

L'étiquetage, la présentation et la publicité des denrées alimentaires ne peuvent pas être de nature à :

- induire l'acheteur en erreur sur les caractéristiques ou les effets de l'aliment

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 335

- attribuer à une denrée alimentaire des propriétés de prévention, de traitement et de guérison d'une maladie humaine.

L'étiquetage des denrées alimentaires doit comporter certaines mentions obligatoires (dénomination de vente, liste des ingrédients...)

- Directive 89/396/CEE du Conseil du 14 juin 1989 relative aux mentions ou marques permettant d'identifier le lot auquel appartient une denrée alimentaire.

L'indication du lot auquel appartient une denrée alimentaire répond au souci d'assurer une meilleure information sur l'identité des produits.

Elle constitue une source de renseignement utile lorsque des denrées font l'objet d'un litige ou présentent un danger pour la santé des consommateurs.

Un « lot » est un ensemble d'unités de vente d'une denrée alimentaire produite, fabriquée ou conditionnée dans des circonstances pratiquement identiques.

Toutefois, l'indication du lot ne s'applique pas :

- a) aux produits agricoles qui, au départ de la zone d'exploitation, sont :
 - vendus ou livrés à des stations d'entreposage, de conditionnement ou d'emballage,
 - acheminés vers des organisations de producteurs,
 ou
 - collectés en vue de leur intégration immédiate dans un système opérationnel de préparation ou de transformation
- b) lorsque, sur les lieux de vente au consommateur final, les denrées alimentaires ne sont pas préemballées, sont emballées à la demande de l'acheteur ou préemballées en vue de leur vente immédiate.
- c) aux emballages ou récipients dont la face la plus grande a une surface inférieure à 10 cm².
- d) aux doses individuelles de glaces alimentaires. L'indication permettant d'identifier le lot doit figurer sur les emballages de groupage.

- Directive 94/54/CE de la Commission du 18 novembre 1994 relative à l'indication sur l'étiquetage de certaines denrées alimentaires d'autres mentions obligatoires que celles prévues dans la Directive 79/112/CEE du Conseil.

Cette directive s'applique par exemple dans le cas de l'utilisation de gaz d'emballage autorisés.

- Directive 99/10/CE de la commission du 8 mars 1999 prévoyant des dérogations aux dispositions de l'article 7 de la Directive 79/112/CEE du conseil en ce qui concerne l'étiquetage des denrées alimentaires.

Elle concerne la quantité de certains ingrédients à mentionner sur l'étiquetage d'une denrée alimentaire.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 336

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Les nouveaux emballages « actifs » informeront dans l'étiquetage sur la nature même de l'emballage.

Les règlements verticaux

LES FRUITS ET LEGUMES

Depuis 2008, la **réforme de l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des fruits et légumes** remplace le régime prévu par le règlement (CE) n° 2200/96 du Conseil du 28 octobre 1996 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. Ceci dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur, d'augmenter la consommation et de protéger l'environnement.

Les produits concernés sont les fruits et légumes frais ainsi que certains fruits secs. Ne rentrent pas dans ce régime les pommes de terre, les raisins, les bananes, le maïs doux, les pois, les haricots fourragers et les olives.

Ces produits sont classifiés et normalisés. Le détenteur du produit est responsable de l'application des normes. S'il veut commercialiser le produit, celui-ci doit être conforme aux normes. Les différentes mentions, telles que l'origine, la variété et la catégorie du produit, devront être apposées de façon lisible lors de la vente au détail.

Le respect des normes n'est pas imposé avant l'emballage et le conditionnement, ainsi que dans le cas des produits destinés à la transformation. Les produits des pays tiers importés doivent être conformes à ces normes ou à des normes au moins équivalentes.

Le régime d'échange avec les pays tiers est également soumis à modification depuis 2008.

- Règlement (CEE) N° 1148/2001 de la Commission du 12 juin 2001 concernant les contrôles de conformité avec les normes de commercialisation applicables dans le secteur des fruits et légumes frais

La conformité et la propreté du conditionnement, y compris celles des matériaux utilisés pour l'emballage, ainsi que la conformité de la présentation est contrôlée.

La conformité du marquage des produits est également vérifiée.

Tableau 16 Liste non exhaustive de règlements relatifs aux fruits

Normes pour les fruits	
Abricots	Règlement (CE) N° 851/2000
Agrumes	Règlement (CE) 1799/2001

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 337

	Règlement (CE) N° 2010/2002 Règlement (CE) 2173/2003
Avocats	Règlement (CE) N° 831/97
Bananes	Règlement (CE) N° 2257/94 Règlement (CE) N° 228/2006
Cerises	Règlement (CE) N° 214/2004
Fraises	Règlement (CE) N° 843/2002
Kiwis	Règlement (CE) N° 1673/2004
Melons	Règlement (CE) N° 1615/2001 Règlement (CE) N°1016/2006
Noisettes en coques	Règlement (CE) N°1284/2002
Pastèques	Règlement (CE) N° 1862/2004
Pêches et nectarines	Règlement (CE) N° 2335/1999
Pommes	Règlement (CE) N° 460/2008
Poires	Règlement (CE) N° 86/2004
Prunes	Règlement (CE) N° 848/2000 Règlement (CE) N° 1591/87
Raisins de table	Règlement (CE) N° 716/2001

Tableau 17 Liste non exhaustive de règlements relatifs aux légumes

Normes pour les légumes	
Artichauts	Règlement (CE) N° 1466/2003
Asperges	Règlement (CE) N° 2377/1999
Carottes	Règlement (CE) N° 730/1999
Céleris à côte, Choux de Bruxelles, choux pommés, épinards	Règlement (CE) N° 1591/87
Concombres	Règlement (CE) N° 1677/88
Courgettes	Règlement (CE) N° 1757/2003
Haricots	Règlement (CE) N° 912/2001
Laitues, chicorées frisées et scaroles	Règlement (CE) N° 1543/2001
Oignons	Règlement (CE) N° 1465/2003
Poireaux	Règlement (CE) N° 2396/2001
Poivrons	Règlement (CE) N° 2147/2002
Tomates	Règlement (CE) N° 717/2001

Ces normes concernent la classification, le calibrage la présentation et le marquage des fruits et légumes.

Les fruits et légumes doivent être conditionnés de façon à assurer une protection convenable du produit.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 338

Les matériaux utilisés à l'intérieur du colis doivent être neufs, propres et de matière telle qu'ils ne puissent causer aux produits d'altérations externes ou internes.

L'emploi de matériaux et notamment de papiers ou timbres comportant des indications commerciales est autorisé, sous réserve que l'impression ou l'étiquetage soient réalisés à l'aide d'une encre ou d'une colle non toxiques.

Le Règlement (CE) n° 85/2005 du 20 janvier 2005 établit les valeurs forfaitaires à l'importation pour la détermination du prix d'entrée de certains fruits et légumes.

Les colis doivent être exempts de tout corps étranger.

- Règlement(CE) N° 48/2003 de la Commission du 10 janvier 2003 fixant les règles applicables aux mélanges de fruits et légumes frais de différentes espèces dans un même emballage de vente

La loyauté des transactions implique que les fruits et légumes frais vendus dans un même emballage soient homogènes entre eux en ce qui concerne la qualité.

Les normes de commercialisation prévoient des dispositions concernant la marquage des emballages contenant des fruits et légumes.

LES PRODUITS DE LA PECHE

- Directive (CEE) N° 91/493 du Conseil du 22 juillet 1991 fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche.

L'emballage doit être effectué dans des conditions hygiéniques satisfaisantes, de façon à éviter la contamination des produits de la pêche.

Les matériaux d'emballage et les produits susceptibles d'entrer en contact avec les produits de la pêche doivent répondre à toutes les règles d'hygiène, et notamment :

- ne pas pouvoir altérer les caractéristiques organoleptiques des préparations et des produits de la pêche
- ne pas pouvoir transmettre aux produits de la pêche des substances nocives pour la santé humaine
- être d'une solidité suffisante pour assurer une protection efficace des produits de la pêche

Le matériel d'emballage ne peut être réutilisé, exception faite de certains contenants particuliers en matériaux imperméables, lisses, résistants à la corrosion et faciles à nettoyer et à désinfecter, qui peuvent être réutilisés après nettoyage et désinfection. Le matériel d'emballage utilisé pour les produits frais maintenus sous glace doit permettre l'écoulement de l'eau de fusion de la glace.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 339

Le matériel d'emballage doit, avant son emploi, être entreposé dans un local séparé de l'aire de production ; il doit être protégé de la poussière et des contaminations.

Les mollusques bivalves

- Directive (CEE) N° 91/492 du conseil du 15 juillet 1991 fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché de mollusques bivalves vivants.

Le conditionnement des mollusques bivalves vivants doit être effectué dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Les récipients ou les conteneurs doivent :

- ne pas pouvoir altérer les propriétés organoleptiques des mollusques bivalves vivants
- ne pas pouvoir transmettre aux mollusques bivalves vivants des substances nocives pour la santé humaine
- être suffisamment solides pour assurer une efficacité des mollusques bivalves vivants.

Les huîtres doivent être conditionnées valves creuses en dessous.

Tous les conditionnements de mollusques vivants doivent être fermés et demeurer scellés depuis le centre d'expédition jusqu'à la livraison au consommateur ou au détaillant.

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Directive 91/414/CEE du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

La présente directive prévoit des règles uniformes en matière d'évaluation, d'autorisation, de mise sur le marché et de contrôle à l'intérieur de l'Union européenne des produits phytopharmaceutiques.

La procédure de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique nécessite la réalisation d'un dossier comprenant notamment les informations relatives aux procédures de destruction ou de décontamination du produit phytopharmaceutique et de son emballage. Ce dossier comprend également des informations sur l'emballage (type, matériaux, dimensions, etc.) et sur la compatibilité de la préparation avec les matériaux d'emballage proposés.

Les emballages doivent répondre aux conditions suivantes (article 15 se réfère à la directive 78/631/CEE):

- les emballages doivent être conçus et réalisés de manière à empêcher toute déperdition du contenu ; cette disposition n'est pas applicable lorsque des dispositifs de sécurité spéciaux sont prescrits;
- les matières dont sont constitués les emballages et les fermetures ne doivent pas être attaquées par le contenu, ni être susceptibles de former avec ce dernier des combinaisons nocives ou dangereuses;

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 340

- les emballages et les fermetures doivent, en toutes parties, être solides et robustes de manière à exclure tout relâchement et à répondre de façon fiable aux exigences normales de manutention;
- les récipients disposant d'un système de fermeture doivent être conçus de manière que le récipient puisse être refermé à plusieurs reprises sans déperdition du contenu.

L'étiquetage doit comporter certaines informations obligatoires (noms du produit et des substances actives, lot, instruction d'élimination du produit et de son emballage...). Ceci se complète de la Directive 79/117/CEE du Conseil, du 21 décembre 1978, concernant l'interdiction de mise sur le marché et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant certaines substances actives.

Une position commune (CE N° 25/2008) visant l'adoption d'un règlement abrogeant les 2 directives précitées a été arrêtée par le conseil le 15 septembre 2008.

❑ LES AUTRES PRODUITS D'INTERET PARTICULIER

Tableau 18 Liste non exhaustive de règlements relatifs à ces produits

Confiture	Directive (CE) N° 2001/113
Jus de fruits	Directive (CE) N° 2001/112
Extraits de plantes et huiles essentielles :	
- compléments alimentaires	Directive (CE) N° 2002/46
- nouveaux aliments et nouveaux ingrédients alimentaires	Règlement (CE) N°258/97
- denrées enrichies (adjonction de certains substances aux aliments)	Règlement (CE) N° 1925/2006
- traitement par ionisation des denrées	Directive (CE) N° 1999/2/CE Directive (CE) N° 1999/3/CE
- spécialités pharmaceutiques	Code communautaire relatif aux médicaments à usage humain
- produits cosmétiques : composition et étiquetage	Directive (CE) N° 76/768

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 341

ANNEXE 6 : Etat des marché de l'emballage en France

L'observatoire français des emballages a réalisé en 2007 et en 2008 une enquête auprès des professionnels de la filière des emballages et équipements et des acheteurs de cette même filière. Les résultats obtenus ne sont donc pas des statistiques nationales de production/consommation d'emballage mais une investigation auprès d'une partie des professionnels.

Ces résultats combinés aux chiffres de 2007 fournis par l'industrie française de l'emballage nous permettent d'établir un panorama du marché français, très actif dans le domaine. En effet, la France est le premier producteur européen d'emballage en bois et second producteur d'emballages en plastique, carton, verre et métal.

Le marché actuel : profil des acheteurs et fabricants

Les acheteurs français sont principalement issus des industries alimentaires. Il s'agit essentiellement de PME (50% ont moins de 100 salariés).

Tableau 19 : Secteurs d'activité des acheteurs français interrogés, en moyenne

Secteur	2007	2008
Alimentaire	42%	40%
hors liquide	31%	30%
liquide	11%	10%
Santé, pharmacie	11%	11%
Cosmétique, hygiène, parfumerie	10,50%	10%
Autres bien de consommation (habillement, équipement du foyer...)	7,50%	8%
Automobile, aéronautique, ferroviaire – Biens équipement mécaniques, électriques et électroniques	7%	7%
Biens intermédiaires (chimie, matières premières, métallurgie, composants)	6%	6%
Distribution, services	5%	5%
Autre	11%	7%

Le papier-carton représente le plus gros volume d'achats d'emballage, suivi du plastique.

Les biomatériaux font leur apparition sur le marché en 2008.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 342

Tableau 20 : Répartition des achats par matériau, en volume

Matériau	2007(%)	2008(%)
Plastique	36	35
Papier-carton	45	43
carton ondulé	19	
carton plat	14	
papier	12	
Verre	7	8
Bois	5	5
Métal	7	8
aluminium	4	
acier	3	
Biomatériaux		1

L'industrie française de l'emballage se compose de 850 entreprises générant un chiffre d'affaires de plus de 19 milliards d'euro dont 50% est issu de l'exportation.

Les principales activités des fabricants d'emballages français concernent le papier-carton et le plastique.

Tableau 21 : Principales activités des fabricants interrogés

Matériau	2007 (%)	2008 (%)
Plastique	36,5	55,5
Papier-carton	29	24
Complexe	13,5	
Métal	10	12
Bois	6	4,5
Verre	5	1,5
Biomatériaux		1,5

Tableau 22 : Répartition des matériaux d'emballage en France, en % des facturations

Matériau	2000 (%)	2005 (%)	2007(%)
Plastique	30	33	35
Papier-carton	34	31	32
Métal	14	14	13
Bois	8	8	9
Verre	14	14	11

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 343

Le plastique et le carton sont les principaux contributeurs à la production d'emballage mais la progression du chiffre d'affaire est principalement attribuable au plastique et au bois.

La production française d'emballages plastiques est majoritairement constituée des sacs et sachets (24%) puis des bouteilles, flacons et fûts (23%) et des bouchages (23%). Les mesures prises par la grande distribution en matière de réduction des sacs plastiques aux caisses ont nettement modéré le rythme soutenu qu'avait connu ce secteur auparavant.

Le carton ondulé à une place prépondérante dans le secteur du papier-carton, principalement sous forme de boîte et de caisses.

La hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des transport de 2005 a particulièrement affecté cette filière ainsi que celle du métal. Depuis la filière se redresse en profitant de l'essor des produits alimentaires de type « prêt à vendre » ainsi que de la construction et de l'alimentation animale.

En effet, selon leurs dires, les fournisseurs de tous secteurs peinent à stabiliser leurs marges en raison des pressions en amont (prix des matières premières) et en aval (exigences de la distribution).

La production d'emballage en métal est en léger retrait. La filière note une baisse des livraisons de boîtes de conserve (de légumes et d'alimentation animale) tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

L'emballage en verre est surtout présent sur le marché de l'emballage liquide. En effet, la bouteillerie correspond à 59%, les flacons à 30%, les pots et bocaux à 8% et les ampoules pharmaceutiques 4% des 1,854 millions d'euros facturés par la France en 2007.

Les clients des entreprises françaises sont pour la plupart des industries alimentaires. On note toutefois une diminution de ce secteur, ou plus exactement du sous-secteur des aliments liquide, au profit des secteurs cosmétiques et santé pharmacie.

Le secteur de l'automobile, mécanique, électronique et électronique est également en progression.

Tableau 23 : Secteurs d'activité des clients de fabricants français

Secteur	2007 (%)	2008(%)
Alimentaire	44	37,5
hors liquide	26,5	27,5
liquide	17,5	10
Cosmétique, hygiène, parfumerie	11,5	16,5
Santé, pharmacie	9,5	13

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 344

Biens intermédiaires (chimie, matières premières, métallurgie, composants)	8,5	4,5
Distribution, services	7	3,5
Automobile, aéronautique, ferroviaire – Biens équipement mécaniques, électriques et électroniques	6	11
Autres bien de consommation (habillement, équipement du foyer...)	4	7
Autre	9,5	7

Les acheteurs comme les fabricants confirment que l'alimentaire, et particulièrement l'alimentaire non liquide, est donc actuellement le principal débouché du secteur emballage suivi des secteurs santé/pharmaceutique et cosmétique/hygiène/parfumerie. Le secteur l'automobile, mécanique, électronique et électronique est également à prendre en compte.

Tendances et perspectives à 2011

Les matériaux

En 2007 :

Au niveau des matériaux, le plastique obtient à moyen terme les plus fortes perspectives d'achat, ce qui est confirmé par les fabricants qui envisagent d'augmenter la production de plastique, de complexes et de papier-carton. Les prédictions de croissance du verre sont moins marquées mais tout de même présentes. Les marchés du bois et du métal devraient être stables dans l'ensemble.

Tableau 24: Avis des acheteurs sur les perspectives d'achats à moyen terme

Matériaux	Diminution %	Stable %	Augmentation %	Sans avis %
Plastique	5,5	30,5	60,5	3,5
Papier-carton	6,0	39,5	46,0	8,5
Verre	7,5	34,0	36,5	22,0
Bois	15,0	33,0	32,0	20,0
Métal	10,0	36,0	22,0	32,0

Tableau 25: Avis des fabricants sur les perspectives de croissance à moyen terme

Matériaux	Diminution %	Stable %	Augmentation %	Sans avis %
Plastique	3,5	11,0	82,0	3,5
Papier-carton	0,0	31,0	56,0	13,0
Complexes	0,0	33,0	50,0	17,0
Verre	0,0	30,0	30,0	40,0

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 345

Bois	0,0	40,0	26,5	33,5
Métal	16,5	42,0	16,5	25,0

Le prix de vente est le facteur économique qui va le plus impacter l'activité à moyen terme, suivi des matières premières pour les fabricants d'emballages. Le coût de la main d'œuvre apparaît comme important tandis que l'énergie figure en bas du classement.

Evolution en 2008 :

Tableau 26 : Avis des acheteurs sur les perspectives d'achats à moyen terme

Matériaux	Diminution %	Stable %	Augmentation %	Sans avis %
Plastique	13,0	26,5	57,0	3,5
Papier-carton	10,0	41,0	41,0	8,0
Verre	10,5	41,0	35,5	13,0
Bois	14,0	49,5	23,0	13,5
Métal	4,5	38,0	26,0	22,0
Biomatériaux	4,5	17,5	54,0	24,0

Selon les fabricants, les biomatériaux ont les plus hautes perspectives de croissance (60%), suivi du plastique (46%), du métal (40%) et du papier-carton (38%). Seuls 17% des fabricants interrogés envisagent une progression du verre et du bois.

57,5% des acheteurs interrogés pensent acheter des emballages conçus avec des biomatériaux à moyen terme (2009-2011).

Cette tendance est confirmée par un sondage effectué en 2006¹⁰ révélant les consommateurs français se disent favorables au développement des bioplastiques et souhaitent que les entreprises utilisant des matières plastiques pour les emballages de leurs produits privilégient les plastiques biodégradables

Tous s'accordent donc sur la progression future des matériaux en plastique, même si cette tendance est moins marquée en 2008 que précédemment, et sur la croissance des biomatériaux, récemment arrivés sur le marché. La progression du verre est moins envisagée qu'en 2007, année qui a d'ailleurs marqué un recul de 7% du chiffre d'affaire dans la filière française. La stabilité des marchés du bois et du métal ne fait en tout cas pas de doute, la progression de ce dernier étant moins garantie.

En 2008, le prix des matières premières devient crucial pour l'activité tandis le prix de vente occupe la seconde place. Le coût du transport devient plus important que le coût de la main d'œuvre, celle-ci étant directement suivie du coût de l'énergie.

¹⁰ « Les français et les bioplastiques », Institut OpinionWay, février 2006

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 346

Les secteurs clients

En 2007 :

En terme de secteurs clients, les acheteurs envisagent une croissance importante, tous secteurs confondus. Les secteurs les plus porteurs étant

- santé, pharmacie
- distribution, services
- cosmétique, hygiène, parfumerie
- alimentaire hors liquide

Tableau 27: Perspectives de production des acheteurs à moyen terme

	Diminution %	Stable %	Augmentation %
Santé, pharmacie	9,6	19,3	71,1
Distribution, services	20,8	18,2	61,0
Cosmétique, hygiène, parfumerie	9,0	16,7	74,4
Alimentaire hors liquide	8,0	27,3	64,8
Alimentaire liquide	20,5	29,5	50,0
Biens intermédiaires (chimie, matières premières, métallurgie, composants)	21,6	27,0	51,4
Automobile, aéronautique, ferroviaire – Biens équipement mécaniques, électriques et électroniques	26,5	27,9	45,6
Autres bien de consommation (habillement, équipement du foyer...)	15,7	32,9	51,4
Autre	12,9	22,9	64,3

Il est à noter que 24% des acheteurs interrogés ne pouvaient répondre à cette question.

Du côté des fabricants, les avis ne sont finalement pas forts différents, les secteurs les plus porteurs étant :

- santé, pharmacie
- distribution, services

Tableau 28: Perspectives de production des fabricants à moyen terme

	Diminution %	Stable %	Augmentation %
Santé, pharmacie	8,6	30,9	60,5
Distribution, services	4,0	34,7	61,3

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 347

Cosmétique, hygiène, parfumerie	6,0	40,5	53,6
Alimentaire hors liquide	5,5	45,1	49,5
Alimentaire liquide	2,5	45,0	52,5
Biens intermédiaires (chimie, matières premières, métallurgie, composants)	6,7	53,3	40,0
Automobile, aéronautique, ferroviaire – Biens équipement mécaniques, électriques et électroniques	15,9	58,0	26,1
Autres bien de consommation (habillement, équipement du foyer...)	30,3	52,6	17,1
Autre	3,9	35,5	60,5

La moyenne des producteurs sans avis s'élève à 22%.

De manière générale, les acheteurs sont plus optimistes quant à leur production que les fournisseurs (particulièrement ceux des secteurs cosmétique, alimentaire et biens de consommation).

SYNTHESE

	Diminution %	Stable %	Augmentation %
Santé, pharmacie	9,1	25,1	65,8
Distribution, services	12,4	26,4	61,2
Cosmétique, hygiène, parfumerie	7,5	28,6	64,0
Alimentaire hors liquide	6,7	36,2	57,1
Alimentaire liquide	11,5	37,2	51,3
Biens intermédiaires (chimie, matières premières, métallurgie, composants)	14,1	40,2	45,7
Automobile, aéronautique, ferroviaire – Biens équipement mécaniques, électriques et électroniques	21,2	43,0	35,8
Autres bien de consommation (habillement, équipement du foyer...)	23,0	42,7	34,3
Autre	8,4	29,2	62,4

En regard de cela et du marché actuel, il est clair que les secteurs de la pharmacie et des cosmétiques/parfumerie sont les plus porteurs, suivi par l'alimentaire.

Evolution en 2008 :

Les perspectives de production des acheteurs français d'emballage placent l'alimentaire hors liquide en tête (52%), suivi de près par le secteur santé - pharmacie (51%) et des cosmétiques (47,5%). 33,5% des acheteurs pensent également que le secteur de l'automobile, mécanique, électronique et électronique sera en progression.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 348

Les fabricants quant à eux envisagent d'augmenter la production d'emballages destinés au secteur santé (50%), alimentaire liquide (47,5%), alimentaire hors liquide (47%) et cosmétique (47%). Le secteur de l'automobile, mécanique, électronique et électronique se situe en bas du classement des fabricants.

Les facteurs d'influence et d'innovation

En 2007 :

Parmi les facteurs d'innovation, le développement durable et l'éco-conception sont les principaux leviers, suivi de la réglementation (surtout selon les acheteurs).

Tableau 29 : Facteurs d'innovation vus par les acheteurs

	Très important %	Moyennement important %	Pas important %	Sans avis %
Le développement durable, l'éco-conception	49	41	7	3
Les réglementations, la normalisation	44	40	10	6
L'évolution des modes de consommation (nomadisme)	32	36	22	10
L'évolution des modes de distribution (hard discount, vente à distance...)	30	34	25	11
La concurrence des pays émergents	28	31	32	9

Tableau 30 : Facteurs d'innovation vus par les fabricants

	Très important %	Moyennement important %	Pas important %	Sans avis %
Le développement durable, l'éco-conception	49	43	6	2
Les réglementations, la normalisation	35	30,5	26,5	8
L'évolution des modes de consommation (nomadisme)	32	44	18	6
L'évolution des modes de distribution (hard discount, vente à distance...)	24	34	38	4
La concurrence des pays émergents	28	60	12	0

Tous s'accordent pour attribuer une influence croissante au consommateur dans l'emballage.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Étude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 349

Tableau 31: Influence des intervenants dans l'évolution des emballages selon les acheteurs

Population	Diminution %	Stable %	Augmentation %
Les consommateurs	7,0	36,0	57,0
Les producteurs de matières premières	13,0	40,0	47,0
Les fabricants d'emballages	8,0	48,0	44,0
Les distributeurs	9,5	54,5	36,0
Les MDD (marques de distributeurs)	9,0	56,0	35,0
Les marques	8,0	61,0	31,0
Les fabricants de machines et d'équipements	16,0	55,0	29,0
Les pouvoirs publics	15,0	57,0	28,0
Les agences de design	20,0	56,0	24,0

Tableau 32: Influence des intervenants dans l'évolution des emballages selon les fabricants

Population	Diminution %	Stable %	Augmentation %
Les consommateurs	4,0	50,0	46,0
Les fabricants d'emballages	8,0	47,0	45,0
Les producteurs de matières premières	2,0	53,0	45,0
Les MDD (marques de distributeurs)	4,0	57,0	39,0
Les distributeurs	6,5	57,5	36,0
Les marques	8,5	59,5	32,0
Les agences de design	13,0	65,0	22,0
Les pouvoirs publics	15,5	64,5	20,0
Les fabricants de machines et d'équipements	17,0	66,0	17,0

Evolution en 2008 :

Le développement durable est toujours en tête des facteurs d'innovation, tant du point de vue des acheteurs que des fabricants. Les autres facteurs restent aussi à la même position dans le classement. Il est à noter que les acheteurs accordent une plus grande importance (31% estiment très important) à l'évolution des modes de distribution que les fabricants (18%) qui sont de moins en moins nombreux à tenir compte de ce facteur.

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 350

Les perspectives d'exportation

Au niveau géographique, tous les acteurs s'accordent à dire que le marché reste très européen, même si ils notent la montée en puissance de la Chine. Les quatre premiers exportateurs mondiaux d'emballages étant actuellement l'Allemagne, la Chine, les Etats-Unis et la France.

En 2008, la France, l'Allemagne et l'Italie restent les principaux pays producteurs européen d'emballages. En tête des zones porteuses à l'export se place l'Allemagne, suivi à part égale de l'Espagne, les USA (et Canada), la Belgique et le Royaume-Uni. La Turquie et l'Italie clôturent le classement.

Selon les exportations françaises, les emballages en verre et en bois trouvent des débouchés abondants aux Etats-Unis, les autres matériaux trouvant plutôt leurs acheteurs en Europe.

Tableau 33: Principaux pays fournisseurs pour les emballages et conditionnements selon les acheteurs

	2007 (%)	2008 (%)
France	55	74,5
Italie	10	7
Autres pays Europe dont europe de l'Est	8 /	/ 1,5
Allemagne	6	4,5
Chine	5	/
Belgique	4	1,5
Espagne	4	2,5
Inde	2	/
USA	2	/
Asie	2	/
Royaume-Uni	1	/
Turquie	/	1,5

	Restructuration et mise à niveau de l'industrie des pays de l'UEMOA	
	REFERENCES TE/RAF/07/A01	
Date 15/01/2009	Etude sur le positionnement stratégique du secteur de l'emballage dans la zone de l'UEMOA	Page 351

Tableau 34 : Principaux pays fournisseurs pour les emballages et conditionnements selon les fabricants

	2007 (%)	2008 (%)
France	7,5	22,0*
Chine	6	20
Allemagne	15	18
Italie	15,5	11
Espagne	13	6,5
Turquie	/	6,5
Pays-Bas	/	4,5

*Certains répondants étant des filiales de groupes étrangers